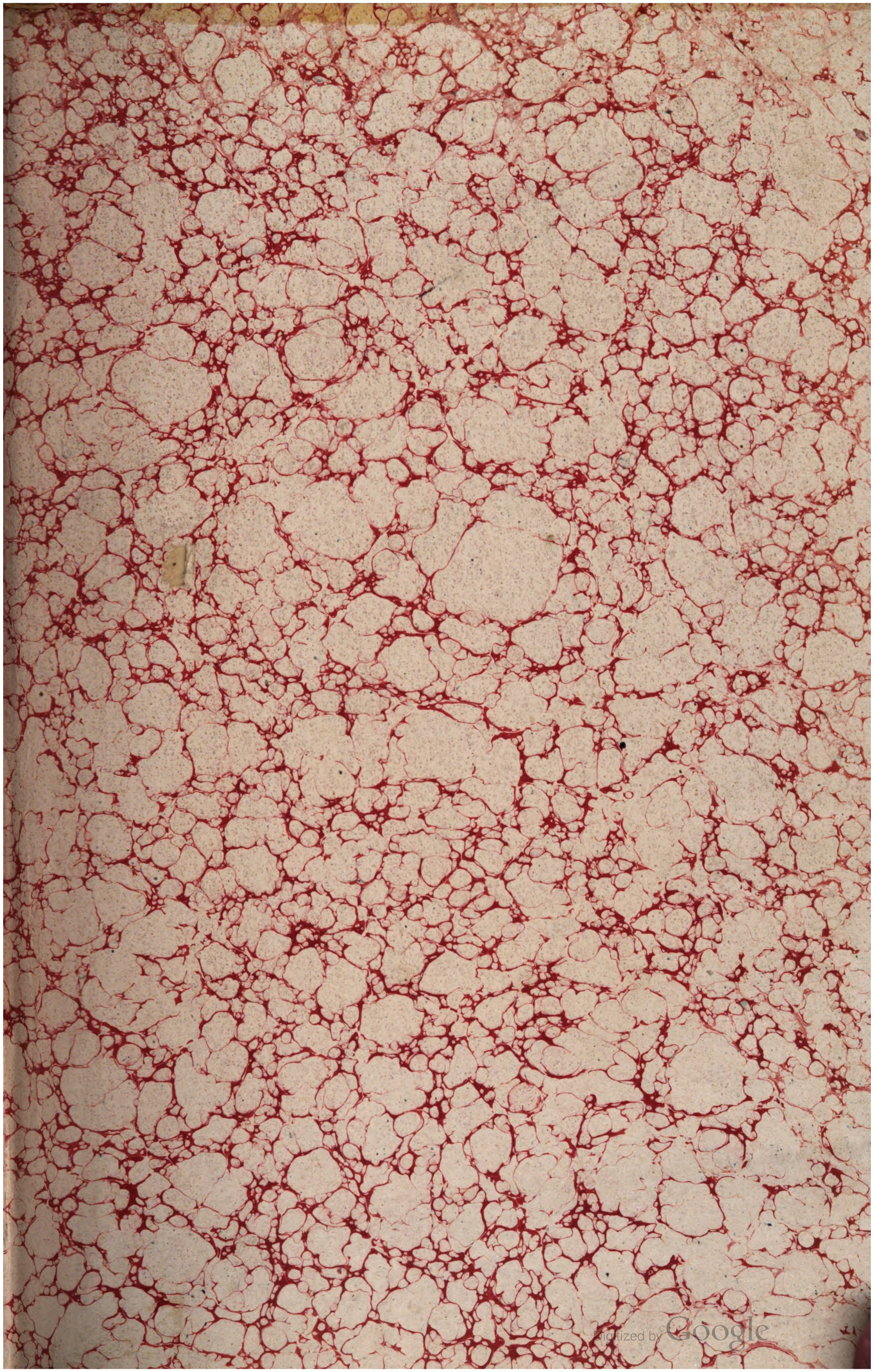
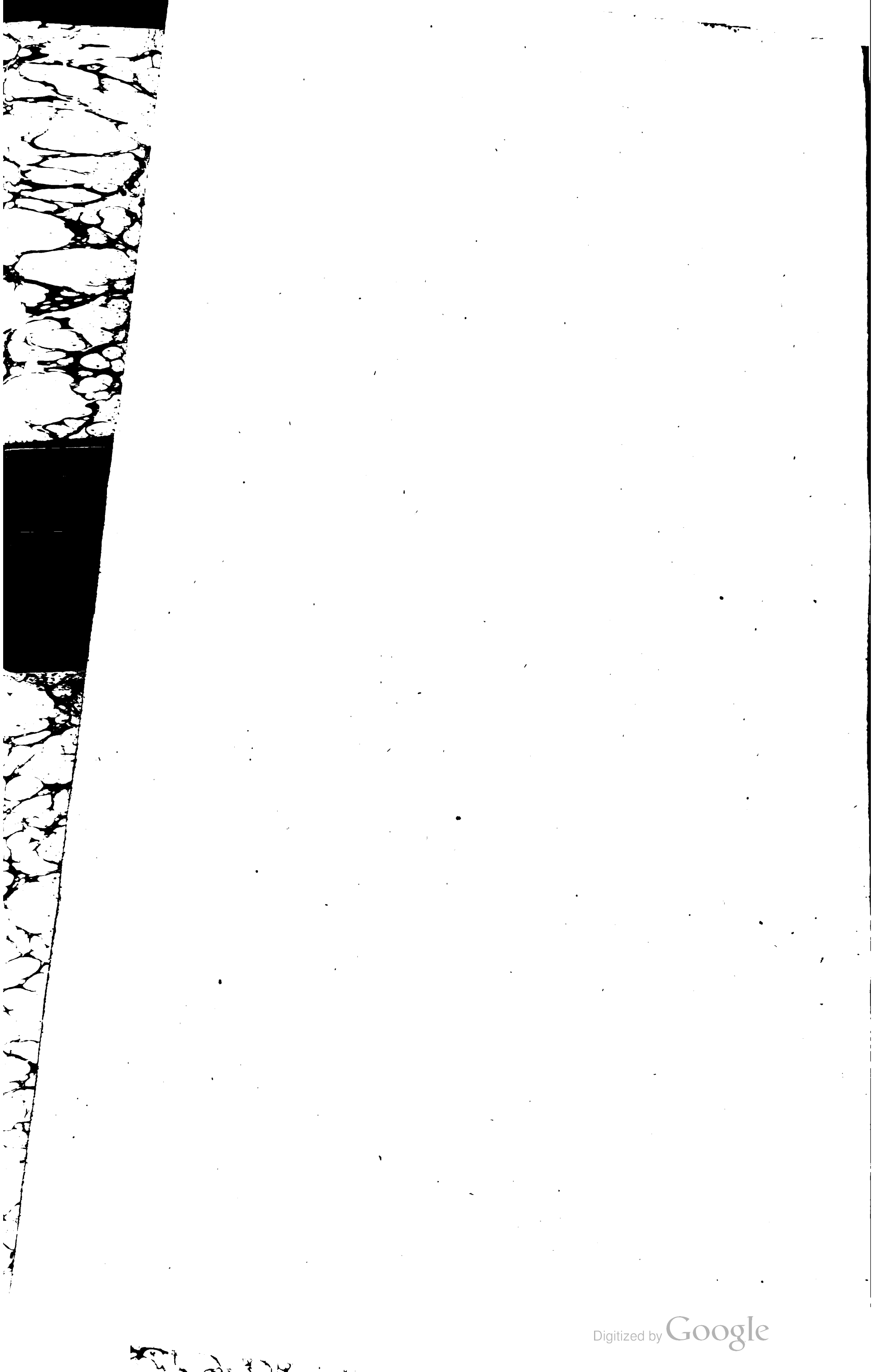

CHÂTEAU
DE LA NOË
EN BAIN
EX LIBRIS AMEDÆI
GUILLOTIN DE CORSON
INSIGN. ECCL. METROP. REDON.
AD HON. CANONICI
1875





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU MORBIHAN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1872.

VANNES

IMPRIMERIE DE L. GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1872.

PROCÈS-VERBAUX.

222e SÉANCE.

30 Janvier 1871.

PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Delpon, Arrondeau, Taslé, de Cussé, Bouvant, Burgault, Galles, de Closmadeuc, Grandpair, de Lamarzelle, Mauricet fils, Perrin, Salmon et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la bibliothèque :

Les annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).

Le bulletin de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres (Niort).

Le bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1870 et 1871).

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).

Bulletin de la Société académique du Var (Toulon).

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1870 et 1871).

Bulletin de la Société dunoise (Châteaudun).

Revue archéologique (1870-1871).

Revue de la Belgique (Janvier 1872).

Polybiblion. — Revue bibliographique universelle ; 8 livr.

Rapport de M. Ropartz fait au nom de la commission chargée de décerner le prix de 1,000 fr. pour le concours de 1870, dans le ressort de l'académie de Rennes.

M. Mauricet fils donne pour le musée des ossements fossiles et des fragments de silex provenant du diluvium parisien (Bondy). — Remerciements.

M. Louis Prével, architecte à Nantes, rue Cassard, 1, est admis en qualité de membre titulaire.

M. de Lantivy quittant Vannes donne sa démission et devient membre correspondant.

Le projet de budget, présenté par M. Taslé pour l'année 1872, est adopté. Une somme de 100 fr. est affectée à la souscription patriotique pour la libération du territoire.

En quittant le fauteuil de la présidence, M. Rosenzweig expose l'état de la Société ; il paie un tribut de regret à la mémoire des membres que la mort a enlevés à la Société : MM. de la Fruglaye, de la Hitolle, Jehan (de Saint-Clavien) et Turpin, de Lorient, tous si dévoués à ses intérêts, si jaloux de ses progrès et constate que la liste des sociétaires s'est accrue de 21 adhésions nouvelles. Elle compte aujourd'hui 156 titulaires et 54 associés honoraires ou correspondants. La Société échange ses bulletins avec plus de 60 autres associations.

« L'an dernier, continue M. le Président, je vous disais : Ne compromettons pas l'avenir en nous appesantissant outre mesure sur les maux du présent... Qu'à votre exemple, et sous le coup même des plus fâcheux revers, toutes les sociétés savantes poursuivent, aux yeux de l'Europe étonnée, cette grande œuvre de la propagation de l'instruction qui doit sauver la France. Et j'entendais ainsi, croyez-le bien, l'instruction complétée par l'éducation sans laquelle l'homme ne concevrait qu'imparfaitement ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, envers ses semblables. Hélas ! Messieurs, nous avons subi depuis cette époque les plus effroyables désastres ; la guerre civile ne nous a pas épargné ses horreurs, et nous gémissons encore sous le poids d'une cruelle invasion ; cependant nos souhaits ont été en partie exaucés. La nécessité de répandre l'instruction en employant les meilleurs moyens pour y parvenir, s'impose aujourd'hui à tous les bons esprits ; de toute part les sociétés savantes ont repris leurs travaux quelque temps interrompus, et je ne crains pas de dire que, quant à nous, nous n'avons jamais cessé et que nous continuerons à l'avenir de combattre aux premiers rangs de cette lutte contre l'ignorance, source de tous nos maux. »

M. Rosenzweig énumère en finissant les travaux qui ont rempli les séances de la Société pendant les deux années précédentes.

M. Arrondeau prend ensuite la parole : « Messieurs, dit-il, quoique vous m'ayez depuis longtemps accoutumé à votre bienveillance, je suis profondément touché de l'unanimité des suffrages par lesquels vous m'avez appelé de nouveau à l'honneur de présider vos réunions. Cet honneur est de ceux que l'on ambitionne sans les briguer, et j'y suis d'autant plus sensible que le témoignage de votre bienveillance est plus spontané. »

Puis se préoccupant des travaux ultérieurs de la Société, M. le Président s'exprime ainsi :

« Permettez-moi de jeter un coup-d'œil rapide sur le mouvement général des esprits à l'époque contemporaine, afin de mieux préciser la part qu'il nous convient d'y prendre.

» Il est de mode dans un certain monde de dénigrer notre siècle. Pour beaucoup de gens, il est de bon goût de lui reprocher ce qu'on appelle son esprit positif, sa prédilection pour l'observation des faits, ses tendances vers l'application de la science à l'amélioration du sort de l'humanité. Examinons cependant et cherchons de bonne foi d'une part si l'esprit moderne s'absorbe aussi exclusivement qu'on le prétend dans l'étude de la matière, de l'autre si ceux-là mêmes qui s'engagent le plus avant dans cette voie ne poursuivent pas un but légitime. »

Cette thèse est ensuite développée en quelques pages dont l'analyse ne pourrait donner une idée sans rompre la trame et détruire l'éloquente harmonie de la forme et du fond.

La Société vote des remerciements à M. Rosenzweig pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve pendant l'année 1871, et s'en remet avec confiance à la direction de son nouveau président.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

223e SÉANCE.

27 Février.

PRÉSIDENCE DE M. ARRONDEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Taslé, de Cussé, Peyron, Burgault, Rosenzweig, de Closmadeuc, Galles, Salmon, Bouvant, du Rivau, Mauricet fils, Grandpair, Lallemand, Bourdonnay et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la bibliothèque :

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

Bulletin de la Société académique de Brest (1870-71.)

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube (Troyes).

Mémoires et documents publiés de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Chambéry).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (octobre 1870).

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

Bulletin monumental (M. de Caumont), 3 livr.

Revue archéologique (janvier 1872).

Relation d'une fouille au Souc'h, et quelques mots sur le lieu dit *Treiz-Goarun*. — Par M. Grenot, professeur au collége de Quimper et trésorier de la commission archéologique du Finistère.

Histoire de Belle-île. — Par M. Chasle de la Touche. — Don de M. Arrondeau.

Hœdic et Houat : histoire, mœurs, productions naturelles. — Par M. l'abbé de la Lande. (Brochure donnée par le même membre.)

Annuaire statistique du Morbihan. — Par M. Lallemand.

Les ruses innocentes dans lesquelles se voit comment on prend les oyseaux passagers et les non-passagers, etc. — Par F. F. F. R. D. G., dit le Solitaire inventif. — In-8°, Paris, MDCLXXXVIII, illustré de nombreuses gravures sur bois. — Don de la famille Aché, de Vannes.

La Société vote des remerciements à MM. les donateurs.

M. de Cussé a acquis pour le Musée :

1° Une pièce en or de 20 fr., type Napoléon Ier ; République française, 1806 ;

2° Une pièce de 15 sols, Louis XVI ;

3° Un christ en bronze, XVe siècle ;

4° Un cadran solaire de 1734, aux armes de France et de Bretagne.

Le même membre dépose une pièce de 12 sols en argent (Louis XIV) trouvée à Trussac, près Vannes, et une monnaie de Posthume (petit bronze), trouvée également à Trussac.

M. Salmon fait don de deux pierres de fronde, provenant de la Nouvelle-Calédonie.

M. Arrondeau donne un jeton de présence en argent (bureau d'administration des lycées (Napoléon III).

M. le docteur Mauricet fils présente le moulage des pieds et des mains d'un jardinier d'Arradon, connu vulgairement sous le nom de *Pierre six doigts*. Ce vieillard, il a plus de 80 ans, n'a aucun antécédent héréditaire spécial ; il n'est pas issu de parents consanguins ; ses enfants ne présentent rien de particulier. Les deux mains et les deux pieds de Pierre ont six doigts et ce paraît être le medius qui est doublé. Ces doigts semblent soutenus par six métacarpiens et six métatarsiens. Si dans la ligne ascendante et descendante *Pierre six doigts* ne présente rien d'analogue parmi les membres de sa famille, il n'en est pas de même dans la ligne collatérale : *Pierre six doigts* avait une sœur conformée comme lui.

Sur la proposition de M. le Président, la commission de météorologie se compose de MM. Arrondeau, de Boisanger, Forestier et de Lamarzelle.

La commission de la bibliothèque est formée du bureau et de MM. Burgault, Lallemand, Mauricet fils et Rosenzweig.

Les comptes du trésorier, examinés par une commission de trois membres, ont été trouvés parfaitement exacts. La Société vote des remerciements à M. Peyron.

M. le docteur de Closmadeuc offre à la société le croquis d'un lech, qu'il connaît depuis longtemps, près du moulin de Saint-Julien (Auray).

Ce lech en granit, d'environ un mètre de hauteur, était encastré dans un mur de clôture. Aujourd'hui il est renversé de l'autre côté du chemin.

Sur l'une de ses faces, on remarque une croix pattée, sculptée en creux, avec un demi encadrement supérieur.

Sur l'autre face, autre croix gravée d'une forme différente, ayant deux anneaux opposés à l'extrémité de chaque croisillon.

M. le docteur de Closmadeuc donne communication d'une lettre qu'il a reçue de M. Ropartz, relativement au crucifix trouvé récemment dans le cimetière de Brignac. A cette lettre est joint un croquis. Il résulte des détails fournis par M. Ropartz qu'il s'agit d'une croix pectorale, ou reliquaire creux en forme de croix pattée d'une exécution très grossière.

M. de Closmadeuc, s'appuyant sur des considérations d'archéologie chrétienne, ne pense pas qu'on puisse faire remonter l'origine de ce crucifix au-delà du xv[e] siècle.

Le même membre donne ensuite lecture d'un travail intitulé : *Étude sur le crucifix byzantin découvert à Gavr'inis* (Morbihan).

Ce crucifix, mentionné par plusieurs auteurs, n'a jamais été décrit qu'imparfaitement, et souvent d'une façon très inexacte. De là une lacune qu'il était temps de combler par une monographie complète et raisonnée.

M. de Closmadeuc commence par l'historique de la découverte, sur laquelle il fournit les détails les plus circonstanciés ! Le crucifix a été trouvé au milieu des ruines d'une chapelle élevée anciennement dans l'île de Gavr'inis, et attribuée par la tradition locale aux *moines rouges* (templiers). Les débris de l'édifice qui ont été conservés jusqu'en ces derniers temps attestent que son architecture appartenait au genre roman.

Notre collègue reprend, pièces en main, la description du crucifix, et examine successivement la croix et le christ. La croix pattée, en cuivre doré, et percée à chacune de ses extrémités d'un chaton ovalaire pour recevoir des pierres précieuses, est couverte sur ses deux faces d'une ornementation élégante, sous forme de rinceaux byzantins, exécutés au ciselet. Des deux figures gravées, l'une est *l'agneau symbolique* portant le nimbe crucifère et l'étendart, l'autre la *main bénissante*, symbole du Père éternel.

L'inscription latine du sommet, en écriture romaine, est disposée sur cinq lignes : IHS NAZARENVS REX IVDEORVM. Toutes les lettres de la

légende sont en écriture capitale, sauf les x, les z et l'm de la fin, qui sont en écriture onciale.

Le christ, de même que la croix, donne lieu à une description minutieuse, dont les détails très complets étaient nécessaires pour aborder le problème archéologique. Suit une étude approfondie des questions qui se rattachent à ce problème. Nous regrettons que le procès-verbal ne nous permette pas d'entrer dans cette longue discussion, qui repose sur des notions de système architectural et de style, et prend ses termes de comparaison dans les œuvres d'art que nous a laissés le moyen-âge, particulièrement les représentations de crucifiement de l'époque romano-byzantine, sur les monuments, les pièces diverses d'orfèvrèrie religieuse, les vitraux, les reliures de manuscrits, les plaques d'ivoire, les dyptiques émaillés, etc., etc.

Nous nous contenterons de citer les conclusions résumées par M. le docteur de Closmadeuc :

Le crucifix de Gavr'inis, dont la croix était en cuivre doré, ciselée et gemmée, ornée de figures symboliques, n'était sans doute qu'un crucifix processionnel.

Aujourd'hui il est mutilé, la dorure a disparu à peu près complètement. Il en est de même de quatre cabochons, des clous de crucifiement, du suppedanéum sur lequel posaient les pieds, et de l'auréole crucifère, qui couronnait la tête du christ.

Le caractère éminemment byzantin de l'œuvre ne permet pas de l'attribuer à une époque postérieure au XIIe siècle. Si donc il est fâcheux que le crucifix de Gavr'inis ne soit parvenu jusqu'à nous qu'à l'état de mutilation, tel qu'il est aujourd'hui, privé d'une partie de ses ornements, dorure et pierreries qui en faisaient la richesse, il n'en est pas moins une pièce originale d'orfèvrerie chrétienne de l'époque byzantine, très rare, peut-être la plus ancienne du même genre, qui existe en Bretagne.

En terminant, M. le docteur de Closmadeuc met sous les yeux de la Société deux dessins représentant une restauration du crucifix. Ces dessins, parfaitement exécutés par notre collègue M. Prével, et conformément aux motifs de l'art byzantin du XIIe siècle, donnent une idée de ce que pouvait être l'original au temps de son antique splendeur.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

224e SÉANCE.

26 Mars 1872.

PRÉSIDENCE DE M. ARRONDEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Closmadeuc, Taslé, de Cussé, Avice, Bernard, Bouvant, Galles, Griffith, Lallemand, de Lamarzelle, Mauricet fils, Marchais, Perrin, Rosenzweig, Salmon et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la bibliothèque :

Les Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne académie d'Angers, 3 vol., 1869-70-71).

Bulletin monumental, par M. de Caumont.

Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (juillet 1870).

Revue archéologique (février 1872).

Archæologia cambrensis (January 1872, London).

Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, par M. Aug. Matton.

Collection des Mandements des Évêques de Vannes, donnée par Mgr Bécel. Elle comprend :

15 pièces de Mgr de Bausset-Roquefort ;
11 de Mgrs de Bruc et Garnier ;
102 de Mgr de la Motte ;
18 de Mgrs Dubreuil et Gazailhan ;
39 de Mgr Bécel ; soit en somme :
185 documents. La Société remercie Monseigneur l'Évêque de Vannes.

Divers opuscules en suédois avec la lettre suivante : Christiania, ce mai 1871. (Det Kgl. Norske universitet.) L'université royale de Norwège à Christiania m'a chargé de transmettre à votre illustre institution les écrits ci-joints, en vous priant de vouloir bien les accepter comme une marque de la haute considération de notre université pour ladite institution scientifique. Le secrétaire de l'université royale de Christiania C. Holst.

La Société accepte avec reconnaissance le don qui lui est fait et vote des remerciements à l'université norwégienne.

M. Galles donne pour le Musée une monnaie trouvée dans les champs de Trussac (Vannes). On y lit : EDWARD AGL — HYB CIVI TAS CANTOR.— Buste couronné de face, croix anglaise cantonnée de trèfles ; et une médaille bretonne trouvée au Bondon (près Vannes).

MM. Bernard, substitut du procureur de la République, Marchais, pharmacien à Vannes, et Trochu, propriétaire à Palais, sont admis en qualité de membres titulaires de la Société.

Lecture est donnée d'une circulaire par laquelle M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts fait savoir qu'une réunion des délégués des Sociétés savantes pour les travaux scientifiques seulement, aura lieu à la Sorbonne pendant la première semaine du mois d'avril.

Lecture est donnée de la lettre suivante : M. le Président, le Congrès archéologique de France doit tenir cette année sa session à Vendôme : comme membre de la Société polymathique et secrétaire général du Congrès, je viens adresser à la Société de Vannes une invitation toute spéciale. — J'espère que vous voudrez bien m'envoyer non-seulement l'adhésion de la Société en tant que Société, mais encore engager vos collègues à profiter de la belle saison pour venir faire dans le Vendômois un voyage qui ne sera pas sans profit pour eux. — La variété des questions de notre programme, les expositions rétrospectives et autres, l'inauguration de la statue de Ronsard, sont autant de motifs qui les détermineront, j'espère, à nous accorder leur aimable visite.

Veuillez agréer, etc. Signé de Rochambeau.

La Société remercie l'auteur de son honorable invitation et souhaite que plusieurs de ses membres la représentent au Congrès archéologique, auquel elle s'empresse d'adhérer.

Le 1er juillet 1872 doit s'ouvrir à Saint-Brieuc la 38e session du Congrès scientifique de France, tenu sous les auspices de l'institut des Provinces, et avec le concours de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Désireux de montrer sous toutes ses faces la Bretagne, si féconde en richesses de toute nature, les organisateurs du Congrès ont l'intention de faire une exposition des diverses curiosités qu'elle renferme, et particulièrement de tout ce qui pourrait contribuer aux études et aux discussions des cinq sections du Congrès. Pour arriver à ce but, appel a été fait à toute personne possédant des objets intéressant l'une ou l'autre de ces sections ; répondant à une demande spéciale qui lui a été adressée dans ce but, la Société polymathique décide que les objets provenant de la butte de Tumiac seront prêtés à la Société d'émulation, et charge son conservateur de s'entendre pour les

soins et détails de l'expédition avec M. Pocard-Kerviler, l'un des commissaires délégués du Congrès.

Les sociétaires trouveront à la bibliothèque avec l'arrêté relatif à la tenue du Congrès scientifique de France, le programme des questions à traiter ; ce document en comprend un très grand nombre, réparties en cinq sections, savoir :

1° Sciences mathématiques, physiques et naturelles (19).
2° Agriculture, industrie, commerce (32).
3° Sciences anthropologiques et médicales (9).
4° Histoire et archéologie (20).
5° Philosophie, littérature, économie sociale, jurisprudence, beaux-arts (16).

M. le Dr de Closmadeuc met sous les yeux de la Société une balle prussienne, qu'il vient d'extraire de l'aisselle d'un sergent du 86e de ligne, dont l'histoire ne manque pas d'intérêt.

Le 30 août 1870, veille de la bataille de Sédan, ce sergent a été atteint de trois coups de feu, presqu'en même temps. Une première balle lui laboure l'avant-bras droit. Une deuxième le frappe en avant de la poitrine, lui fracasse la clavicule droite et la première côte, et s'enfonce profondément sous l'épaule. Enfin, une troisième balle l'atteint en pleine figure, traverse la lèvre supérieure, pénètre dans la bouche, emporte sept dents, divise la langue, et va se loger au fond de la gorge. Cette dernière balle est extraite, huit jours après, par un chirurgien belge. Trois mois plus tard, c'est une dent qu'il faut extraire de l'épaisseur de la langue. Quant à la balle de l'épaule, toutes les tentatives d'extraction restent infructueuses. Plusieurs mois après, nouvelles tentatives, nouvel insuccès.

Arrivé à Vannes, avec son régiment, notre sergent s'occupe d'entrer à l'hôpital, bien décidé à demander qu'on le débarrasse de sa balle. Il est parfaitement guéri, du reste, de ses horribles blessures. Les plaies sont cicatrisées depuis longtemps.

M. de Closmadeuc pratique l'opération, le 22 mars 1872, *dix-neuf mois* après la blessure reçue. La balle extraite a subi une déformation qui la rend méconnaissable, par son passage au travers du tissu osseux de la clavicule, et son aplatissement sur la première côte. Des concrétions osseuses adhèrent au plomb sur plusieurs points.

M. de Closmadeuc tire de cette observation deux enseignements qui sont anciens dans la chirurgie des plaies d'arme à feu. Le premier, c'est que les balles de plomb peuvent séjourner fort longtemps dans les tissus, sans produire d'accident. Celle-ci a séjourné près de 20 mois dans la région axillaire, et il a fallu les insistances du sergent pour provoquer une opération.

Le deuxième enseignement, c'est qu'il ne faut jamais se hâter de pratiquer une opération de complaisance, et qu'il est commandé de s'y laisser pousser par le malade, qui dès-lors prend une grande part de la responsabilité qui incomberait, sans cela, toute entière au chirurgien.

Ce brave sous-officier est tout-à-fait rétabli.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

225e SÉANCE.

30 Avril 1872.

PRÉSIDENCE DE M. ARRONDEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Taslé, de Cussé, Fouquet, Tessier, Mauricet fils, Rosenzweig, Burgault, Bouvant, Grandpair, Griffith, Pavot, Avice, Lallemand, de Closmadeuc, Salmon, de Lamarzelle, Peyron et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la bibliothèque, les bulletins de la Société des antiquaires de Picardie (1871).

Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin (1870-71).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (3e et 4e t., 1871).

Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.

Bulletin de la Société dunoise de Châteaudun (no 12, 1872).

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (1870-71).

Annuaire de la Société philotechnique (1870-71).

Bulletin monumental de M. de Caumont.

Revue archéologique (mars 1872).

Les Mondes (1870).

Fragments zoologiques : No 1, Questions obscures relatives à l'*Hydractinia echinata Flem*, et à l'*Alcyonium domuncula* Lamk. Tous deux logeurs de Pagures, par M. Ch. des Moulins ;

N° 2, Notes spécifiques sur le genre *Polia* d'Orbigny, par le même.

M. Couvez, ancien officier d'administration à Vannes, est admis en qualité de membre titulaire de la Société.

M. Fouquet donne un croquis représentant un débris de croix engagé dans un talus en pierres, à Kerscodec, en Plœmeur.

Dans le courant du mois de mars, un paysan de Kerjubin, en Monterblanc, en démolissant une clôture qui sépare son champ d'une lande, a découvert un petit trésor dont M. de Closmadeuc met le contenant et le contenu sous les yeux de la Société. C'est une sorte de gobelet en terre cuite, grossièrement façonné et recouvert extérieurement d'un vernis. Une simple ardoise le recouvrait; et son propriétaire l'avait caché, il y a près de trois siècles, dans l'épaisseur du mur.

Il contenait 17 pièces en argent, toutes du XVI[e] siècle; Charles IX, Henri III, Charles X et Henri de Navarre.

Le poids total est de 167 grammes, au premier titre. Le tout a été acquis pour le Musée au prix de 40 francs.

Par lettre du 10 avril 1872, la Société est informée que la 6[e] session du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, s'ouvrira à Bruxelles le 22 août et sera close le 30 août.

Toute personne s'intéressant au progrès de ces sciences, peut prendre part aux séances du congrès en acquittant la cotisation qui est fixée, pour cette année, à 12 fr.

La Société polymathique vote son adhésion audit congrès.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Pocard-Kerviler, secrétaire de la commission du congrès qui doit se tenir à Saint-Brieuc, remercie la Société du concours qu'elle veut bien assurer à la commission en lui adressant un spécimen de ses collections.

M. le docteur A. Mauricet présente à la Société : 1° le croquis d'une tombe-cercueil en pierres plates, que l'on a découverte dernièrement dans le vieux cimetière d'Elven. Le cercueil était situé à quelques mètres de la partie moyenne du côté nord de la nouvelle église, et dans une couche de terre plus profonde que celle où on rencontre les ossements inhumés dans des cercueils en bois. La tête était à l'ouest, les pieds à l'est, un renflement bien marqué existait à la partie moyenne de ce cercueil; il était plus prononcé au côté nord, mais ceci était dû à l'écartement des pierres. Ce cercueil était recouvert de pierres plates sans inscription, d'après les renseignements qu'on lui a donnés. Le squelette ne présentait aucun caractère particulier pour les habitants d'Elven, et il ne se trouvait aucun objet inhumé avec lui ; 2° deux autres cercueils semblables ont été découverts dans la même partie du vieux cimetière d'Elven, et l'on peut voir à la porte du clerc de M. Le Franc une pierre taillée de soixante centimètres environ de hauteur, de trente de diamètre, à coupe elliptique, présentant à sa partie moyenne une gorge taillée assez profondément. Cette pierre se trouvait à la tête d'une de

ces dernières tombes-cercueils ; 3° enfin, dans la même couche de terre, la pioche d'un ouvrier a brisé une urne de forme conique en terre cuite, renfermant seulement, il paraît, des morceaux de charbons. Cette urne ne devait pas avoir plus de vingt-cinq à trente centimètres de hauteur. M. Mauricet dépose les fragments qu'il a pu recueillir.

M. le Président expose à la Société qu'il a reçu de divers côtés des observations relatives à l'exécution et à l'infraction de certains articles du règlement dont il cite le texte.

Plusieurs membres se joignent à M. le Président pour signaler les inconvénients qui en résultent, principalement en ce qui concerne l'usage et la jouissance des livres de la bibliothèque, dont la conservation est confiée à la Société.

Il ressort de la discussion et des explications fournies, que si les professeurs du collége communal sont autorisés, par une décision antérieure, avec l'approbation de M. le maire, à emprunter des ouvrages, ils ne le peuvent qu'à la condition de les recevoir des mains de M. le bibliothécaire, les jours où la bibliothèque est publique et en s'inscrivant sur le registre spécial.

En ce qui concerne la faculté de visiter la bibliothèque à l'aide d'une clef, en dehors des heures consacrées au public et d'en emporter des livres, M. le Président rappelle que le règlement est positif. Cette faculté n'appartient et ne peut appartenir qu'aux membres titulaires résidants, qui figurent nominativement sur la liste des sociétaires, et paient la cotisation individuelle de 20 fr.

Plusieurs membres saisissent cette occasion pour exprimer le désir d'une nouvelle impression du règlement, en y apportant certaines modifications dont l'expérience a fait reconnaître la nécessité. La Société se rallie à ce désir et charge le bureau et la commission de la bibliothèque réunis de préparer sur ce point un travail de révision qui sera soumis ultérieurement à l'acceptation de la Société après discussion.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

226e SÉANCE.

28 Mai 1872.

PRÉSIDENCE DE M. ARRONDEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Closmadeuc, Taslé, de Cussé, Burgault, Lallemand, Bouvant, Salmon, Marchais, de Lamarzelle, Mauricet fils, Prével, Couvez, Bernard et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la bibliothèque :

Les actes de la Société linnéenne de Bordeaux, VII et VIII 1872.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France (Toulouse).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 4 vol.

Dictionnaire topographique du département de la Meuse, par M. Félix Liénard, secrétaire de la Société philomathique de Verdun.

Revue des Sociétés savantes des départements (Janvier, février 1872).

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (1871).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Bulletin de la Société académique d'archéologie de l'Oise.

Les moulins primitifs, par M. le docteur Foulon-Ménard (brochure).

La télégraphie gallo-romaine, par le même.

Fonctions de l'État, quelles sont leurs limites ? Quelle est leur nature dans la société moderne ? par le même.

Note sur quelques monuments de la presqu'île de Quibéron, par M. l'abbé Lavenot.

La Société vote des remerciements à MM. les donateurs.

M. Mauricet fils dépose au Musée un bijou en cuivre doré et émaillé en forme d'écu, aux armes de *Kergournadec*, trouvé à Vannes, rue du Mené, près de l'hôtel du Commerce.

M. de Limur fait déposer une bague en alliage, argent et étain ; sur le chaton est gravée la lettre grecque φ, et un anneau en verre bleu et blanc ; ces deux objets ont été trouvés réunis à Trussac (Vannes).

M. Avice (de la Société) donne une médaille (grand bronze) à l'effigie de Dioclétien, trouvée près de Pontivy et une médaille romaine en cuivre argenté à l'effigie d'Auguste.

Sont admis en qualité de membres titulaires de la Société : MM. Bassac, Edmond, géomètre à Vannes ; Monprofit, licencié-ès-lettres, élève de l'école des chartes, lieutenant au 86e de ligne, à Vannes ; Wambergue, Placide, capitaine-adjudant-major au 86e de ligne, Vannes ; Boyer, commissaire de marine en retraite à Lorient, et Remy, professeur à l'enseignement secondaire spécial au lycée de Lorient.

M. le Président donne lecture des articles du règlement de la Société dont une modification a été demandée ; conformément à l'article 26, la proposition de modification sera lue de nouveau et discutée à la séance prochaine.

M. Bernard demande la parole pour une communication. Il s'agit d'un fait chirurgical, qui mérite une mention à cause de sa rareté. M. Bernard a été assez malheureux pour souffrir pendant plusieurs années, d'un *calcul salivaire,* enfoui profondément sous la langue, dans le conduit de Warthon (canal excréteur de la glande sous-maxillaire), et assez heureux pour rencontrer un chirurgien qui a soupçonné la cause du mal et l'a guéri radicalement par une opération bien simple, au dire de l'homme de l'art.

M. Bernard pour se former à l'éloquence, n'avait pas à courir au rivage chercher le caillou de Démosthène, la nature y avait pourvu, mais au grand déplaisir de l'orateur ; car, M. Bernard met sous les yeux de la Société le *calcul* en question, dont l'extraction a été pratiquée ces jours derniers par M. le docteur de Closmadeuc. A ce propos, M. Bernard rappelle qu'en 1855, M. de Closmadeuc a soutenu, devant la faculté de médecine de Paris, une thèse inaugurale qui est encore aujourd'hui la seule monographie complète que possède la science sur les *calculs des canaux salivaires.*

Le calcul présenté par M. Bernard a la forme d'une toute petite amande ; il est rugueux extérieurement, et creusé sur une de ses faces d'une sorte de gouttière longitudinale. L'analyse chirurgicale n'a pas été faite, mais il est probable que la composition n'est pas différente de celles qui sont fournies dans la thèse de M. de Closmadeuc : *Phosphate et carbonate de chaux et de magnésie.*

M. Burgault lit le commencement de son travail sur les Aryens de l'Orient et les Celtes de l'Italie.

La race qui, sous le nom de Celtes, a peuplé l'Occident, avait en Orient, dit l'auteur, le nom d'*Arya.* Ce dernier nom, qui signifie dans le sanscrit, propriétaires, maîtres, puissants, chefs de famille, nobles, dérive de la racine bretonne *ari*, lien.

Les Celtes (dans leur langue *Keltis*, *Keltied,* c'est-à-dire hommes vivant par familles pourvues d'habitations distinctes et séparées) ont paru sous diverses dénominations, mais particulièrement sous les dénominations de 1° *Gall* et *Galloud*, dont le sens est conforme au sanscrit

arya, et qui appartiennent au verbe celtique *gallout*, pouvoir; 2° *Kember*, compagnons, confédérés. L'époque du fractionnement de la race n'est déterminée ni par l'histoire ni par les légendes. On ne sait pas davantage à quel endroit du globe il s'est opéré.

M. Burgault indique les différents points de l'Orient occupés par les *Aryas* qui, d'après ses appréciations, sont la race japhétique à laquelle il se refuse à rattacher les Mongols ou, en d'autres termes, les Scythes dans l'acception vraie de ce mot. Mais les Hindous, les Perses, les Mèdes, les Bactriens, les Assyriens primitifs, les Tyriens, les Arméniens, les Cappadociens, les habitants dn Pont et les Phrygiens, ainsi que les Thraces et les Grecs, étaient Aryens. A l'origine, tous ces peuples ont parlé la langue celtique. Le sanscrit, langue très perfectionnée, est un fond celtique. Il en est de même des langues de la Médie et de la Perse et de toutes les autres langues aryennes de l'Orient. Les noms des divinités et des génies, figurant dans les Védas et dans l'Avesta, sont composés de racines celtiques qui ont conservé leur sens originel et correspondent aux attributs de ces diverses entités. Le *Sanscrit*, le *Pehlvi*, le *Parsi*, le *Zend*, le *Pali*, le *Pracrit* n'ont pas la spontanéïté et la simplicité d'une langue primitive. Ces deux qualités se rencontrent dans le celtique, et la parenté de toutes ces langues avec le breton est manifeste.

M. Burgault, devant prendre ses exemples dans les termes des religions orientales, éprouve le besoin de commencer par déterminer les conceptions primordiales de la race aryenne au point de vue moral et religieux. Il compare les croyances des *Aryas* à celles des Sémites. Les premières sont essentiellement spiritualistes. Les autres n'admettent qu'un seul esprit indestructible, l'esprit divin, qu'une métaphore représente, dans la Genèse et dans les Védas, comme porté sur les eaux avant la création. Pour l'âme humaine, la mort du corps est un anéantissement. Il explique comment les deux dogmes se sont combinés dans le brahmanisme, issu d'une alliance de l'esprit sémitique et de l'esprit aryen, et quelles conséquences en avait déduit l'esprit sémitique.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.



ALLOCUTION
DE M. ARRONDEAU

EN PRENANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

MESSIEURS,

Quoique vous m'ayez depuis longtemps accoutumé à votre bienveillance, je n'en suis pas moins profondément touché de l'unanimité des suffrages par lesquels vous m'avez appelé de nouveau à l'honneur de présider vos réunions. Cet honneur est de ceux que l'on ambitionne sans les briguer, et j'y suis d'autant plus sensible que le témoignage de votre bienveillance est plus spontané. Je n'ai d'autre moyen d'y répondre que de mettre à votre service tout mon dévouement aux intérêts de la Société, toute ma bonne volonté pour imprimer à ses travaux une marche féconde.

A cet égard nous avons peut-être à faire de nouveaux efforts. Sans que j'aie besoin de m'appesantir sur ces idées, les préoccupations douloureuses de ces derniers temps suffisent du reste à expliquer pourquoi vos dernières publications ne sont pas aussi riches que d'habitude, et ne signalent aucun de ces travaux qui ont appelé sur la Société polymathique l'estime du monde savant. Permettez-moi donc, en laissant de côté, pour un instant, nos travaux personnels, de jeter un coup-d'œil rapide sur le mouvement général des esprits à l'époque contemporaine, afin de mieux préciser la part qu'il nous convient d'y prendre.

Il est de mode dans un certain monde de dénigrer notre siècle. Pour beaucoup de gens, il est de bon goût de lui reprocher ce que l'on appelle son esprit positif, ses prédilections pour l'observation des faits, ses tendances vers l'application de la science à l'amélioration du sort de l'humanité. Examinons cependant et cherchons de bonne foi, d'une part, si l'esprit moderne s'absorbe aussi exclusivement qu'on le prétend dans l'étude de la matière, de l'autre, si ceux-là mêmes qui s'engagent le plus avant dans cette voie ne poursuivent pas un but légitime.

Et d'abord, je dois faire ici une distinction pour prévenir des objections qui tomberaient à faux si l'on voulait sortir du cercle dans lequel je prétends me renfermer. Il est incontestable que ceux qui nient le progrès du siècle, et plus encore ceux qui l'admettent, mais qui en contestent la portée, se placent exclusivement au point de vue moral. Les

2

appétits sensuels de notre société, la préférence du grand nombre pour les jouissances matérielles, l'égoïsme qui étouffe les nobles sentiments, l'orgueil qui secoue toute autorité et méconnaît les supériorités les plus légitimes, ce sont là les maux trop réels que l'on reproche à notre temps et dont on se fait une arme pour combattre l'idée du progrès.

Ah! Messieurs, il est trop vrai que le progrès moral n'est pas nécessairement en rapport avec la marche générale de la civilisation, avec l'amélioration des conditions essentielles de la vie, avec le développement des sciences, avec l'épanouissement progressif de l'intelligence humaine. La science n'a pas la prétention d'étouffer le germe des passions qui fermentent au cœur de l'homme, et quoiqu'on ne puisse contester d'une manière générale l'action bienfaisante qu'elle exerce sur les mœurs, nous avons appris à nos dépens qu'une nation savante et civilisée peut dépasser en manœuvres perfides, en froide cruauté, les peuples les plus sauvages et les plus ignorants. Je serais donc disposé à vous accorder que, sous le rapport moral, notre siècle n'est pas meilleur, sans croire cependant qu'il soit pire que ceux qui l'ont précédé. Mais n'y aurait-il pas ici à se poser l'éternelle question du *quoique* et du *parce que?* Si l'orgueil, si l'envie, si la haine, si les passions violentes qui ont de tout temps agité l'humanité, n'ont pas cessé de troubler les sociétés modernes, serait-il juste d'attribuer aux progrès de la science l'explosion des sentiments mauvais qui dorment au fond de toute conscience humaine? Ne serait-ce pas vous faire injure, à vous qui consacrez vos loisirs aux travaux de l'esprit, que de nier tout ce que l'étude apporte de charme dans les relations sociales, tout ce qu'elle exerce d'influence sur les caractères?

Je m'attends encore ici à une objection. Oui, les lettres, me dira-t-on, adoucissent les mœurs, élèvent les esprits, polissent les sociétés; mais tandis qu'elles vivent dans la contemplation du beau, qu'elles aspirent à l'idéal, la science, confinée dans l'étude des faits, absorbée par le spectacle du monde physique, éteint l'imagination, ne cherche que l'utile et conduit au matérialisme. Messieurs, soyons plus justes. Sans doute on peut abuser de tout, des lettres comme des sciences; s'il y a une fausse science, ou plutôt une science incomplète qui égare l'esprit, n'y a-t-il pas aussi une littérature malsaine qui corrompt les cœurs: laissons donc de côté l'abus ou l'exception, et ne regardons que la règle et le bon usage. Les lettres, dites-vous, ont le beau pour objet: mais la science recherche la vérité; le vrai n'est-il pas la source du beau? et tous deux ne conduisent-ils pas au bien?

Je laisse à d'autres, d'ailleurs, le soin de montrer que, même sous le rapport littéraire, notre siècle n'est pas aussi mal doté que le prétendent ses détracteurs. Il serait facile de citer les orateurs politiques et religieux, les auteurs dramatiques, les historiens, les critiques, dont les œuvres constitueront, au profit de nos descendants, un héritage qui ne

sera pas sans gloire. Un siècle qui a produit et admiré Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo (je parle du poëte), peut-il être accusé de dédaigner la poésie et de proscrire l'idéal ?

Quoiqu'il en soit, le mouvement des esprits se porte avec une préférence marquée vers les études scientifiques : c'est un fait ; tout le monde veut être ou au moins paraître savant, et il faut convenir que les excellents ouvrages de vulgarisation publiés de nos jours sont bien faits pour favoriser cette tendance. Que voulez-vous ? les nations sont comme les individus, leurs goûts changent avec le temps. Les contes et les féeries, qui font les délices de l'enfance, ne conviennent plus à l'âge mûr qui préfère les histoires sérieuses et les merveilles de la réalité. Nous ne nous soucions plus guère aujourd'hui des combats des dieux et des héros, des amours de Didon, ou des grands coups d'épée de Roland, nous aimons mieux savoir comment l'électricité transmet la pensée avec la rapidité de l'éclair, comment la vapeur franchit les montagnes et les mers, comment le soleil, se faisant notre peintre ordinaire, fixe nos images sur le papier.

Je n'ai pas l'intention de vous fatiguer de l'énumération, devenue presque banale aujourd'hui, de tous les prodiges de la science, de toutes les découvertes par lesquelles la physique et la chimie viennent chaque jour améliorer les conditions de la vie, satisfaire à nos besoins, augmenter nos jouissances. Je veux seulement répondre un mot à ceux qui feraient volontiers un crime aux savants de rechercher les applications utiles et de consacrer leurs efforts à l'amélioration matérielle du sort de l'humanité. Est-ce que ce but en lui-même n'est pas légitime ? Dompter les forces de la nature et les asservir à nos besoins, est-ce que ce n'est pas un des plus nobles usages que l'homme puisse faire de cette intelligence émanée de la divinité, qui fait sa force et sa grandeur ? En plaçant l'homme sur la terre, Dieu l'a condamné à arroser de ses sueurs le sillon qui doit le nourrir : c'est la loi sainte du travail. Quel plus bel hommage rendu à cette volonté souveraine que les efforts incessants de l'humanité pour accroître ses moyens d'action sur la matière, pour combattre l'influence hostile des éléments, pour réunir tout le genre humain en une seule famille en supprimant les obstacles qui séparent les peuples, pour embellir sa demeure et façonner à son usage ce globe qui a été donné pour théâtre à son activité ?

Ce serait d'ailleurs une erreur que de croire que les découvertes les plus fécondes sont dues à des esprits uniquement préoccupés de la recherche de l'utile. Les plus belles applications de la science sont presque toujours le fruit de spéculations désintéressées inspirées par le pur amour de l'étude, par cette noble curiosité qui porte les intelligences d'élite à sonder les mystères de la nature. C'est en étudiant les effets de la pile de Volta qu'Œrstedt découvrit l'action des courants électriques sur l'aiguille aimantée et trouva ainsi le principe de la télégraphie élec-

trique. Si les chimistes n'avaient pas démontré l'action de la lumière sur les sels métalliques, s'ils n'avaient pas étudié la composition et les réactions des diverses substances dont ils ont dû faire usage, Niepce, Daguerre et leurs successeurs n'auraient pas inventé et perfectionné le merveilleux instrument qui fixe en quelques secondes les images fugitives formées au foyer de la chambre obscure.

Mais je vais plus loin et je dis que les applications même les plus utiles ou les plus brillantes sont loin de constituer les seuls titres de gloire de la science contemporaine. Parmi ces découvertes qui, sans agrandir le domaine des arts ou de l'industrie, attestent la puissance de l'esprit humain et lui ouvrent des horizons nouveaux sur la constitution de l'univers, en est-il une plus merveilleuse que cette analyse spectrale qui nous révèle la composition intime des corps célestes? Armés du spectroscope, les physiciens-astronomes ont sondé le soleil, les planètes, les étoiles, les nébuleuses même, et y ont constaté la présence d'un grand nombre des éléments solides ou gazeux dont les combinaisons variées constituent les corps terrestres. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils concordent avec les indications que fournit l'analyse des météorites, ces spécimens de la matière cosmique que nous envoient de temps en temps les espaces planétaires. Ainsi voilà l'homme, atôme pensant relégué sur un point imperceptible de l'immensité, qui, non-seulement soumet à une même loi les mouvements de tous les corps dispersés dans l'espace, mais qui constate encore l'unité de la matière qui les compose!

Dans un autre ordre d'idées, citons encore une des découvertes capitales de la science contemporaine, la transformation réciproque du travail mécanique en chaleur ou de la chaleur en travail mécanique. Appliquée à la chaleur qui émane du soleil, cette loi nous montre l'astre radieux comme la cause première de tous les mouvements qui s'opèrent dans l'atmosphère et au sein des mers, de toutes les réactions moléculaires qui sont la source où s'alimente incessamment la vie des êtres organisés. Et non-seulement le mouvement et la vie sont entretenus par la chaleur et la lumière que le soleil nous distribue chaque jour, l'industrie humaine sait encore utiliser les réserves accumulées par les siècles dans l'intérieur du globe. « Tout feu qui brûle, toute flamme qui brille, dit un physicien anglais, dispense une chaleur et une lumière qui a appartenu originairement au soleil. »

Ainsi les machines qui fonctionnent dans nos ateliers, les locomotives qui nous emportent sur les voies ferrées, empruntent leur puissance à la chaleur solaire emmagasinée dans les houillères depuis des milliers d'années. De pareilles conceptions ne sont-elles pas faites pour affirmer de plus en plus la dignité de l'intelligence humaine, pour élever les esprits qui se livrent à ces sublimes contemplations, pour faire mieux comprendre à tous la grandeur de l'intelligence suprême qui, par des

lois si simples et si générales, engendre des phénomènes si grandioses et si variés ? Ne nions donc plus les bienfaits de la science à tous les points de vue, et ne rabaissons pas la gloire d'un siècle qui lui fait faire de tels progrès et qui l'élève à une telle hauteur.

Messieurs, si je ne craignais d'abuser de votre attention, j'aurais encore à vous entretenir des progrès accomplis de notre temps dans les études qui sont plus spécialement l'objet de vos prédilections. C'est qu'en effet cette passion pour la vérité, cette étude patiente des faits, ces habitudes d'observation qui caractérisent le mouvement scientifique de notre temps, n'ont pas moins fait pour l'étude de l'homme que pour celle de la nature. Mais est-ce à vous que j'ai besoin de rappeler les titres que, de nos jours, les sciences historique et archéologique se sont acquis à la reconnaissance de la postérité, en retrouvant des idiomes que l'on croyait à jamais perdus, en reconstruisant des civilisations détruites, en reculant l'histoire de l'humanité au-delà des siècles dont la tradition nous a conservé le souvenir ?

Je m'arrête, Messieurs ; le champ est trop vaste pour que mes forces me permettent de le parcourir. Si j'ai réussi à dissiper dans vos esprits quelques préjugés, à vous montrer la légitimité du but que poursuit la science contemporaine, à vous faire apprécier le fruit de ses efforts pour reculer les limites de nos connaissances, j'aurai affermi votre foi dans l'utilité de vos travaux, ranimé votre ardeur pour les études que nous poursuivons, chacun suivant nos goûts et nos aptitudes, j'aurai ainsi accompli une partie de la tâche que m'impose l'honneur d'être appelé de nouveau à présider vos séances.

LES ARYENS EN ORIENT

ET

LES CELTES EN ITALIE

(Par M. Émile Burgault, avocat.)

Ire PARTIE. — LES ARYENS EN ORIENT.

I

J'ai parlé ailleurs de la communauté d'origine des Aryens et des Celtes (1). Ils formaient une race unique, quoiqu'ils portassent des noms différents. Les Celtes étaient un ou plusieurs rameaux du peuple primitif des Aryas. Quelques-uns avaient même conservé cette appella-

(1) Aperçus historiques sur les origines et les religions des anciens peuples de l'Espagne et des Gaules.

tion originelle en venant se fixer en Occident. Tacite (1) nous en signale de son temps dans les vastes contrées de la Germanie. Les Celtes (Keltes, Keltis, Keltied) tiraient cette désignation particulière dans leur langue maternelle de leur vie par familles ayant des demeures distinctes. Elle est en quelque sorte la marque d'un degré de civilisation relative que n'avaient pas atteint les Ibères leurs prédécesseurs. Ceux-ci vivaient dans un état de communisme, à en en juger par les Vacéens, et la promiscuité avait même dû exister chez eux.

Quand les Celtes se sont dits Galls ou Gaulois, ils ne pêchaient pas par la modestie. *Galloud*, gaulois en celtique, a la signification de puissance, capacité, vertu, énergie, propriété. La propriété était la conséquence de la constitution de la famille et de sa vie propre parmi les Celtes. *Gall* (il peut) est une des modalités du verbe celtique *gallout*, pouvoir. Le sanscrit *arya* offre absolument les mêmes significations que le celtique *galloud*, et dérive de la racine bretonne *ari*, lien, attache, si les apparences ne nous induisent pas en erreur.

Lorsque les Grecs ont appelé les Celtes *Kimrys* ou *Cimmériens*, et les Latins *Cimbres*, ils altéraient le nom qui ne peut être que *Kember*, compagnons, associés, confédérés et, probablement, habitant le confluent des rivières et des mers. Le titre de *Kember*, appliqué aux rudes adversaires que Marius eut à combattre, pourrait bien avoir indiqué en même temps une fractiou celtique où les sangs de deux races s'étaient mêlés, des *hirons*, suivant l'expression bretonne. On est du moins tenté de le croire en voyant dans Plutarque (2) que ce ne sont plus ces hommes à la chevelure blonde et aux yeux bleus, type général du Gaulois, mais au contraire des guerriers à l'œil noir. Aussi, la plupart des auteurs ont-il considéré les Cimbres comme le résultat d'un croisement des Aryens et des Scythes.

Les migrations avaient été successives, et elles avaient longtemps duré (3).

Plutarque place les Celtes dans l'extrême nord de l'Asie avant de les faire déborder sur l'Occident en traversant les monts Riphés (4), dont la position n'a jamais été bien déterminée, mais qui est certainement septentrionale. C'est là, en effet, que tous les indices conduisent à placer leur séjour, après qu'ils se furent détachés de la souche commune dans des temps bien reculés, si la race toute entière n'y a pas vécu, comme je le présume, à la suite d'un refoulement dû aux victoires d'une autre race.

J'ai fait remarquer (5) que la légende des Aryas de la Perse semble

(1) Tacite. — Germains, nº 43.
(2) Plutarque. — Vie de Marius, nº 11.
(3) Plutarque, au même passage.
(4) Plutarque. — Camille, nº 16.
(5) Aperçus historiques, nº 3.

faire allusion à ce refoulement, mais n'indique pas la séparation. Les Védas et les autres livres légendaires des Aryas de l'Inde sont également muets sur ce dernier fait. Ils ne rapportent que les scissions religieuses qui doivent être bien postérieures.

Nous chercherons donc ailleurs la preuve de l'identité des races celtique et aryenne, en nous gardant bien toutefois d'écarter ces livres.

Notre sujet est immense. Il fournirait la matière d'un grand ouvrage dont la composition excèderait la mesure de mes forces. Je ne dépasserai pas les bornes d'un mémoire.

II

Je me propose d'observer le mouvement des Aryas en Asie et dans les parties voisines de l'Europe, de les suivre jusqu'en Italie. J'éclairerai leur marche au moyen des documents historiques, des légendes, des mythes, des croyances religieuses, du caractère de ces peuples et du langage dont ils semèrent les débris dans tous leurs lieux de séjour.

Je ne suis pas versé dans les langues, mais est-il besoin d'un polyglotte pour l'accomplissement de mon œuvre? L'essentiel est de ne pas être tout-à-fait étranger à la connaissance des dialectes celtiques, à la géographie de l'antiquité, à l'histoire et à la notion des temps héroïques.

III

Hérodote, ordinairement si bien instruit, ne remonte pas au-delà de Sémiramis en parlant de l'Assyrie. Il annonçait une histoire de ce pays qu'il n'a pas composée ou qui n'est pas parvenue à la postérité. Déjocès est le premier roi mède tombé sous sa plume, et il ne détermine pas son époque. Il ne cite aucun dynaste de la Perse antérieur à Cyrus. Son tableau de l'Asie est excessivement restreint. Il ne paraît même pas avoir soupçonné les plus vieilles civilisations de l'Orient.

L'histoire des Asiatiques ne prend figure dans ses pages qu'au jour où commencent les guerres de la Perse contre la Grèce.

Xénophon, ayant vécu parmi les Perses, avait vu de près leurs mœurs; mais, préoccupé des évènements auxquels il se trouvait associé, il s'était à peine inquiété de leur passé. Il parle des villes et des ruines visitées par lui, de quelques faits qui s'y rapportent. Dans son expédition, son histoire générale et ses institutions de Cyrus, il ne paraît pas manquer d'exactitude. On peut et l'on doit s'en servir. Sa Cyropédie a tout l'air d'un roman.

Diodore de Sicile, Strabon, Pline l'ancien, Flavius Josèphe, la Bible, plusieurs historiographes grecs, les auteurs arméniens, les fragments de Berose et de Sanchoniathon, le Zend-Avesta et les Védas nous fournissent de précieux renseignements. Du rapprochement de ces diverses

sources d'informations s'échappent des aperçus qui permettent de tirer des conclusions logiques que viendront vérifier la langue et quelques monuments. Au reste, un avertissement est nécessaire pour ne pas tomber dans de graves erreurs en suivant les traditions hébraïques, hindoues, assyriennes et phéniciennes. C'est que bien souvent elles ont attribué aux nations ce qu'elles devaient réserver aux tribus sacrées ou victorieuses devenues arbitres des destinées d'un pays. Cette propension à personnifier un peuple dans ses maîtres est surtout sensible chez les Juifs. D'un autre côté, s'il est facile de se rendre compte de la différence des Japhétides et des Sémites, on rencontre d'énormes difficultés pour comprendre les Chamites, pour les distinguer des deux autres grandes races bibliques.

Le Chamitisme défie toutes les comparaisons, prend toutes les formes, échappe à toutes les étreintes, et n'a pas encore son type dans les définitions de la science. La Genèse des Chaldéens et celle de Sanchoniathon ne font pas apparaître cette race, au moins comme distincte. Son nom, écrit dans la Bible et dans Flavius Josèphe avec indication des possessions départies, se reproduit dans l'histoire d'Arménie de Moïse de Khorenne, comme transmis par les Hébreux; mais il est aussi étranger aux traditions arméniennes qu'à celles de Tyr et de Babylone.

Les langues éthiopienne et phénicienne, appartenant à deux contrées où les Chamites auraient été prépondérants, passent pour sémitiques. Les faits que nous produirons au cours de notre mémoire, sont de nature à faire penser que Tyr et Sidon ont parlé primitivement un dialecte aryen, si ce n'est pas la langue primordiale des Aryas, et je doute que la langue de Cham soit retrouvée.

Laissons dans l'ombre ces hommes sans physionomie ni caractère déterminé, pour mettre uniquement en regard les Sémites et les Japhétides.

Ces derniers avaient leur éponyme à la fois dans la Genèse de Moïse et dans la mythologie des Grecs. Le dieu Japet est un des chefs de la race dans la théogonie d'Hésiode. Cependant nous remplacerons le nom de Japhétides par le nom d'Aryens, mieux approprié à l'état actuel des études sur les races et sur les langues.

Je ne rechercherai pas ici l'origine des Ibères. Quelle que soit leur provenance, ils ont peuplé l'Europe avant les Aryens; les travaux modernes l'ont prouvé, et Flavius Josèphe s'est trompé en disant que les terres qu'occupèrent les Japhétides dans l'Asie, depuis les monts Taurus et d'Aman jusqu'au Tanaïs et, en Europe, jusqu'à Gades, étaient vacantes à leur arrivée. Cette erreur est la conséquence de celle qu'il commet en rattachant les Ibériens asiatiques à la souche japhétique. Les Aryens, un peu mêlés de Sémites, ont dû donner des chefs politiques, civils et religieux, et même son culte principal, à l'Ibérie

orientale. La plèbe agricole et urbaine n'était pas de leur sang (1). Indépendamment de l'avance des Ibères sur les Celtes en Espagne, en Italie et dans les Gaules, il n'y a pas d'apparence qu'ils aient été eux-mêmes sans devanciers, et Strabon, nous devons le rappeler, considérait l'Ibérie asiatique comme une colonisation des Ibériens occidentaux. Ce sont peut-être bien les débris d'une de leurs populations vaincues par les Celtes.

Les Scythes proprement dits n'étaient pas non plus Aryens. Ils faisaient partie de la race mongole. Toutefois, le nom de Scythes ayant souvent été donné aux peuples nomades sans distinction, il peut se faire que les Scytes Magogiens de Flavius Josèphe fussent réellement Japhétides, ainsi qu'il l'affirme. Nous nous rangerons pleinement à son opinion, si par Magogiens il a entendu parler des Saces. Ils étaient incontestablement aryens. Nous ajoutons qu'il y a de grandes probabilités pour croire à l'existence de populations mongoliques asservies vivant au milieu des Saces.

Au surplus, nous connaissons mal le point de vue auquel s'est placé Flavius Josèphe. Si, à ses yeux, la race mongolique était une branche japhétique parallèle à la branche aryenne, nos observations, en ce qui concerne les Ibères et les Scythes, s'évanouiraient; mais il parait difficile de rattacher à la même famille humaine les Mongols et les Aryens, plus séparés au physique et au moral que ne le sont les Sémites et les Aryens. Malgré leurs différences caractéristiques, le classement des Mongols et des Aryens dans la catégorie japhétique a eu et a encore beaucoup de partisans.

Flavius Josèphe place, comme nous, au nombre des Japhétides ou Aryens, les Galates de l'Asie, les Grecs et, en particulier, ceux appelés *Javan* par la Bible, les Mèdes ou Madéens, les Cappadociens ou Meschiniens, les Paphlagoniens, les Phrygiens, les habitants de la Thrace, les Éoliens, les Ciliens ou Tharsiens et les Cypriotes. Notre accord cesse, lorsqu'il met dans la race sémitique les Hindous, les Perses, les Arméniens, les Bactriens, les Lydiens et les Chaldéens. Ces populations n'étaient pas pures de tout mélange sémitique. Le sémitisme s'est infusé de bonne heure dans leurs croyances. Il leur a parfois donné des chefs et souvent formé des prêtres; mais jamais la masse de ces nations n'a cessé d'être aryenne, non plus que les Mèdes, qui ont subi les mêmes influences, et en ont même, peut-être, reçu plus profondément l'empreinte.

L'Arménie, peuplée, suivant Hérodote (l. 7, nº 73), des mêmes hommes que la Phrygie, la Paphlagonie et la Thrace, a été nommée par la langue aryenne, identiquement la même que le celtique (*Ar-Menez*, les montagnes). Nous verrons bientôt que les vieux cultes et les

(1) Voir nos Aperçus historiques sur les origines des anciens peuples de l'Espagne et des Gaules, nº 19.

vieilles légendes de l'Inde, de la Perse, de la Bactriane, de l'Arménie et de l'Assyrie ont retenu les mots celtiques comme un témoignage de l'origine aryenne des peuples qui les ont produits ou reçus, et que leurs liturgies, dans les invocations aux génies, contiennent peu de mots en dehors des dialectes celtiques. La composition des mots est sémitique. Le radical n'est pas modifié. Les terminaisons le sont rarement. Le sens général subsiste et parfois avec des nuances dont la langue celtique a seule le secret.

En formant les noms, les liturgistes nous donnent fréquemment des phrases ou des périphrases en dehors des locutions bretonnes, sans que la langue disparaisse sous ce vernis étranger.

Si, entre la traduction directe du Pelhvi, du Parsis et du Sanscrit et la traduction des racines bretonnes en français, il se rencontre des variantes, il ne faut pas en tenir compte surtout pour ce qui concerne le Pelhvi et le Parsis qui ne se parlent plus depuis deux mille ans au moins, et dont les prières sont récitées, chaque jour, par des ministres qui ne les comprennent que très imparfaitement. Les traductions que nous possédons en Europe sont faites à l'aide du Sanscrit, dont l'usage habituel est perdu, et à l'aide du Persan moderne; on ne peut évidemment traduire ainsi que par à peu près.

Flavius Josèphe et Sanchoniathon nous transmettent deux données fort importantes. Le second de ces auteurs attribue, sous une forme mythique, à une colonie venue des régions pontiques la fondation de Sidon en Phénicie. L'autre classe les Tyriens parmi les Japhétides ou Ariens. Les Chamites sont par là exclus des deux villes les plus puissantes de la Phénicie, au profit de la race aryenne ou soumis à sa domination, et les Sémites ou Araméens n'auraient occupé le pays que plus tard. Ceci expliquerait l'imbroglio de la genèse phénicienne. Il y aurait eu trois couches de populations très-différentes. Mais les Tyriens, qui avaient eu pour premières demeures connues les îles et le rivage arabique du golfe persique (1), où ils sont restés en partie jusqu'au temps et au-delà du temps de Strabon, avaient été trop anciennement en contact avec les Arabes pour n'avoir pas pris une teinte sémitique très-prononcée. Ils ont eu cela de commun avec les Chaldéens et les Nabathéens que je crois Ariens.

Les Tyriens de la mer rouge comme ceux de la Phénicie faisaient un commerce maritime, et ils étaient parvenus à une grande culture intellectuelle. Un culte fort remarquable importé dans la Samothrace, en Égypte et ailleurs, était né chez eux. Je parle des *Cabires* ou *Kabirim*, que l'on a toujours traduits par dieux puissants ou grands dieux, bien qu'on ne puisse voir dans ces personnages mystérieux rien de plus que des génies, des emblèmes religieux, ou des bienfaiteurs de l'humanité divinisés par la reconnaissance de leurs contemporains et

(1) Hérodote, l. 1er, n. 1.

de la postérité. L'initiation à ce culte était accompagnée d'épreuves effrayantes qui se terminaient par le transport de l'initié, le front ceint d'une couronne d'olivier, sur un trône et dans un lieu inondé de lumières. On a beaucoup disserté sur l'origine de ces êtres et l'étymologie de leur nom. La langue celtique qui a du être celle des premiers Tyriens ne nous en fournirait-elle pas un peu l'explication? Les racines bretonnes *Kab-hir-im* signifient *grande tête* ou *grand chef-moi*. Les Cabires ne seraient-ils pas les grands instituteurs de la nation Tyrienne, la grande souche de leur civilisation religieuse, ceux qui en traversant de longues épreuves sans découragement, étaient parvenus des ténèbres de la barbarie aux clartés de l'intelligence, et avaient pris la direction de leur pays? C'est bien en effet comme des chefs de lignée nationale, unis pour le culte au dieu des mers et aux génies inventeurs de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, qu'ils sont représentés dans les fragments de Sanchoniathon. Ils sont au nombre de huit, Esculape clôt la liste. Une partie des rois de l'Égypte était d'extraction tyrienne. L'Éthyopie, quoique une langue sémitique s'y soit propagée, avait dans sa population des éléments bien divers (1), des religions difficiles à concilier avec le sémitisme, et là encore des principes et du sang aryens peuvent être soupçonnés. Mais si cette dernière particularité est un simple pressentiment historique que bien des circonstances seraient de nature à justifier, il n'en est plus ainsi de la civilisation de la Thrace. D'abord nommée Perse, elle quitte son nom en l'honneur d'une devineresse, suivant Arien de Nicomédie. Flavius Josèphe en apporte une raison plus plausible. Ce pays avait reçu des Tyriens, c'est-à-dire des chefs, des organisateurs. On comprend maintenant Orphée, la différence de cultes en Thrace, entre la classe des gouvernants et la plèbe (2), le Cabirisme de la Samothrace, le Cabirisme de la Phrygie, sœur de la Thrace, et les associations locales en Grèce du culte des Cabires à ceux de Cérès et du dieu de la métallurgie. L'histoire d'Arménie dans l'anonyme chaldéen, compilé par Marapas Catina, mentionne des populations autocthones antérieures à l'occupation des Arméniens. Ceux-ci fuyaient sous la conduite de Haïg ou Haos, leur chef, la domination oppressive d'un Bel (le Nemrod des livres saints, violent chasseur devant Dieu ou tout autre). Les Arméniens font de Haïg uu descendant de Thiras, père des Tyriens et issu des Magogiens, en d'autres termes de la souche aryenne. Cette tradition, commune aux Arméniens, aux Géorgiens et à différents peuples du Caucase, est utile à noter.

La scission entre Haïg et Bel avait eu lieu dans la Babylonie (3). Le nom même de Bel confirme, comme nous le démontrerons, l'origine

(1) Mes aperçus historiques, n. 11.

(2) Mes aperçus historiques, n. 9.

(3) Fragments de Marapas Catina, ch. 10, 11 et 12.

aryenne de ses sujets. Les chronographes placent, en général, son époque au vingt-deuxième siècle avant l'ère chrétienne.

Les Chaldéens ou Kasdes n'étaient pas encore dans la contrée comme nation militaire, mais une ou plusieurs de leurs tribus fusionnées avec des Arabes, étaient probablement sur les lisières de l'Arabie et dans Babylone, se livrant à l'étude des astres, à la divination et aux fonctions du sacerdoce. La masse de ce peuple résidait dans les montagnes de la Chaldée, sur les rivages méridionaux du Pont-Euxin. Une migration suivie vraisemblablement de victoires sur lesquelles nous sommes sans notions, rendit les Chaldéens maîtres de l'empire d'Assyrie, il y a deux mille six ou sept cents ans. Ils étaient d'origine aryenne.

La mutation des gouvernants avait-elle profondément modifié les institutions politiques et religieuses? on ne saurait le dire, mais le dieu Bel, créateur et arbitre suprême, qu'on ne saurait confondre avec le dominateur divinisé dont Haïg s'était déclaré l'ennemi, avait maintenu son culte et faisait bon ménage avec *Sandes*, l'hercule de l'Inde, et Anaitid, déesse de la fécondité, de la vie et de l'amour (1). Les temples conservaient des emblèmes, rappelant quatre phases de la vie antique de l'Assyrie, quatre périodes de civilisation. Chaque peinture emblématique avait ses inscriptions composées de racines celtiques sans altération, très caractéristiques et dont le sens est parfaitement approprié à des révolutions religieuses accomplies. C'est l'épitaphe ou un apothéose des vieux cultes civilisateurs du pays. La première inscription consistait en un seul mot : *oann* (en breton *je fus*). Nous parlerons plus longuement en son temps de ce phénomène historique. Poursuivons notre recensement.

L'établissement des compagnons de Haïg en Arménie est une cause vraisemblable de la sortie des Araméens ou d'un grand nombre d'entre eux des régions montagneuses, où ils avaient vécu et de leur reflux vers le sud. Finalement les araméens sémites ou du moins parlant le syriaque, langue sémitique, ont formé la masse de la population de la Syrie sans jamais absorber entièrement, croyons-nous, Tyr et Sidon.

Les Bactriens, les Mèdes, les Perses et les Hindous ont subi comme les Assyriens, de grandes et antiques révolutions politiques et religieuses. L'histoire certaine est muette sur ces événements. Nous savons seulement que le Brahmanisme a été manifestement précédé d'autres cultes dans l'Inde, qu'il a eu d'interminables controverses et de longues luttes avec le Bouddhisme, avec l'*Omonisme* des Mèdes et des Perses, qu'il fut vaincu par le *Mazdéisme* dans un concile présidé par le roi Goustasp, où le célèbre Zoroastre tint tête à quatre-vingt mille Brahmines, que si une irruption des peuples touraniens dans les états de Goustasp pendant qu'il faisait chez eux de la propagande militaire, entraîna le massacre du prophète et des ministres du nouveau culte, la foi des fidèles ne

(1) Berose, l. 1er n. 1 et 2.

fut pas éteinte, et qu'elle persiste encore de nos jours dans les Parsis ou Guèbes. Nous savons également que le Bouddhisme a conquis la majeure partie des consciences dans l'Inde, et que ses missionnaires ont intronisé leurs croyances en Chine, au Thibet et dans d'autres contrées de l'Asie.

Il y a de graves présomptions que la religion de *Zeus* s'est montrée d'abord en Orient, qu'elle aura été persécutée dans l'Inde, persécutée et militante à main armée dans la Perse, peut-être accueillie un instant à Babylone et obligée de gagner la Phrygie et la Grèce où ses débuts ont trouvé de la résistance. Son importation aurait correspondu à l'arrivée d'une des immigrations des peuples helléniques, et l'aurait même caractérisée.

Malgré la longueur de la revue que nous faisons en ce moment, il est indispensable de ne pas omettre un fait dont le souvenir a laissé des traces profondes en Orient.

Il s'était formé des corporations religieuses vouées au célibat et des tribus dont les membres ne pouvaient se marier à des femmes étrangères. Elles semblent avoir été consacrées à la fois au culte, aux sciences et aux arts. Pour la plupart, probablement du moins, elles étaient sémitiques ou provenaient d'une fusion antique de races.

Les tribus guerrières n'avaient, selon toutes les vraisemblances, d'autres ministres de la religion que leurs chefs et des femmes réputées inspirées. Ces dernières tribus étaient beaucoup moins savantes.

Dans la Bible (Genèse, ch. 6) et dans les Védas, les tribus sacrées sont les enfants de Dieu, et les tribus guerrières les enfants des hommes et les géants. Mais soit scission dans les tribus sacrées, comme il apparaît dans le livre apocryphe d'Hénoch, soit nécessité de se procurer des alliances contre de redoutables agressions, soit dans le but de détruire des concurrences, les enfants de Dieu sollicitèrent et obtinrent leur union avec les filles des hommes. Les livres que nous citons ont mal noté ces hymens. On s'en étonne en lisant les Vedas; car, c'est d'un mariage semblable contracté par Brahman, fils aîné de Brahmâ, que naissent les Brahmes. La femme de Brahman est qualifiée fille de la race maudite des géants. L'esprit mécontent des vieux Brahmes s'est fait jour dans la tradition en dépit de l'intérêt de caste.

Cette révolution, dont l'écho se retrouve à la fois dans la Genèse, dans les Vedas et dans le livre d'Hénoch, écho lui-même des vieilles traditions orientales, a dû s'accomplir sur plusieurs points de l'Asie, rattacher les unes aux autres toutes les civilisations sémitiques et aryennes, et créer des liens entre les cultes.

IV.

Les notions historiques que nous venons de donner ne suffisent pas pour conduire utilement à la question des origines du langage. Pour s'engager directement dans cet examen, il importe de préciser d'abord les différences les plus saillantes de l'esprit sémitique et de l'esprit aryen, les croyances communes aux deux races, certaines idées particulières à chacune, et d'indiquer, s'il est possible, le degré intellectuel et industriel auquel étaient parvenus les Celtes au moment où l'anneau qui les unissait à leurs cougénères se brisa.

Ce sont des questions délicates où l'on ne peut pas exiger des certitudes. On s'efforce seulement d'en approcher.

Je commence par la différence native des conceptions aryennes et sémitiques.

L'idée d'une vie future pour l'homme parait innée chez les Aryas à l'égal de l'idée de Dieu. Elle n'existait pas chez les Sémites. La Genèse et les autres livres de Moïse, dans aucun de leurs passages, ne promettent à l'humanité la survivance de l'âme. La multiplication de leurs descendants et la prospérité sur la terre sont la seule récompense des observateurs de la loi divine. Un tombeau pour les restes des justes est le terme de la rémunération. Si par une grâce spéciale certains patriarches et certains prophètes ne meurent pas, leur corps est enlevé au ciel. Le Sémite ne comprend pas la vie de l'âme sans celle du corps. La pensée d'une existence d'outre-tombe ne se montre distinctement pour la première fois que dans un des livres de Salomon qui n'était déjà plus exclusivement sémite par la culture intellectuelle.

On n'en doit rien induire contre la mission divine de Moïse. Bossuet l'a établi dans son discours sur l'*Histoire universelle,* et nous nous bornons à constater un fait bien connu.

Le sentiment de la vie future n'étant pas naturel dans la race sémitique a produit d'abord de funestes conséquences en s'infiltrant dans ses dogmes. Les sémites de l'Inde en ont fait la base d'un panthéisme spiritualiste. Ils ont absorbé le monde en Dieu, le seul esprit qu'il leur fut donné de concevoir. La matière et les individualités conscientes ou inconscientes d'elles-mêmes, n'ont plus été que des illusions. Les aspirations de ces panthéistes mystiques sont devenues un détachement complet de la terre, un besoin insatiable de se réunir au plus tôt à l'essence réelle pour y déposer l'importune conscience de leur personnalité. C'était revenir part une voie détournée au point de départ des Sémites, l'anéantissement humain à la mort.

Une fois sur cette pente, il ne se sont plus arrêtés. L'homme se sacrifiait avec une farouche volupté. Le bûcher et les tortures volontaires lui procuraient une sorte d'énivrement religieux. Ceux qui ne recherchaient pas ces singulières satisfactions se procuraient un avant-goût de

l'éternité inconsciente dans l'extase où le *moi* s'évanouissait graduellement.

Heureusement pour l'Inde l'intelligence aryenne n'a pas sombré au milieu de ces écueils. Elle a su faire sortir parfois de la fusion des conceptions primordiales des deux races un merveilleux enfantement.

Le principe de l'imputabilité des actes humains était commun aux Sémites et aux Aryens. L'écart existant entre eux dans l'application de l'idée d'expiation se mesurait sur l'intervalle qui sépare l'immortalité de la destructibilité du sujet pensant. Tandis que pour l'aryen la punition de la faute non expiée en cette vie se poursuivait dans une seconde existence, pour le Sémite, elle atteignait l'auteur vivant, puis par succession sa descendance, jusqu'à entière satisfaction de la justice divine. Dieu était conçu d'une manière bien simple par les Aryens. Dans le sens abstrait c'était l'Être suprême (en celtique *ez-us*, en haut). Ils n'avaient cherché à le comprendre que dans ses manifestations. Ils avaient saisi son action dans la nature sans distiguer toujours complètement la cause des effets. Ils l'avaient aussi compris dans ses manifestations morales, dans les grands évènements de la vie des peuples et des existences individuelles. Ce qui les avait surtout frappés, peut se résumer ainsi : action et sort des batailles, autorité et pouvoir, caractère et action du prêtre. Tout cela demeurait intimement lié dans leur esprit, et s'énonçait en celtique par les mots *Bel*, bataille, *Bela*, combattre, *Belet*, combattu, *Béli*, autorité, souveraineté, puissance, *Bélek*, prêtre.

Cette racine *Bel* et sa signification guerrière, autoritaire et divine, se retrouve pour ainsi dire dans tous les pays ariens. *Bel* est le nom des anciens dominateurs de l'Assyrie. A Babylone la plus ancienne divinité connue, dont le culte a résisté à toutes les conquêtes et qui figure comme créateur dans la cosmogonie de Bérose, est *Belon*, (en celtique *Bel-on*, moi le combat).

La même racine reparaît en Gaule, dans l'appellation du dieu ou déesse de l'intelligence, de la guerre, des arts, *Belsama* ou *Belisana* (bataille accablante ou souveraineté communicative), sous la forme *Bellen* (un seul *Bel*) sur divers points de la Gaule, de l'île de Bretagne, de l'Illyrie et de la Norique, dans l'*abellio* des Gaulois, l'*abelios* des Crétois pamphyliens, leurs congénères, le *Belbog* des anciens Varègues, *Belsta*, mère d'Odin parmi les Scandinaves, *Belis*, surnom d'Apollon et du phrygien Ganimède, *Bellonne*, déesse de la guerre en Cappadoce, dans la Comana du Pont et en Italie, *Belial*, (celtique *Beli-eal*, ange du pouvoir) dans la ville de Sidon, et le *Belsamen* des Tyriens et des fragments de Sanchoniathon (celtique *Bel-sam-en*, combat ou pouvoir-fardeau du ciel).

On a toujours soutenu jusqu'ici l'origine sémitique du dieu *Bel* et son importation en Occident par les vaisseaux phéniciens. J'ose espérer que cette opinion disparaîtra devant l'évidence d'une conception toute aryenne

et pour ainsi dire indélébile, puisque le nom a passé même au prêtre chrétien des Bretons. On trouvera en même temps dans la co-existence de Bel et de ses attributs chez tant de peuples une nouvelle démonstration de la communauté des races que je rattache aux Aryas. Si nous ne retrouvons Bel ni dans le zend-avesta, ni dans les Vedas, il faut s'en prendre aux évolutions que les croyances des Perses, des Mèdes et des Hindous avaient accomplies sans l'influence de leurs diverses castes sacrées mi-parties. Il faut y voir l'extrême antiquité de la scission, un grand travail de philosophie religieuse qui n'avait pas atteint Babylone, Tyr et Sidon au même degré, et se rappeler que, comme une sorte de marque de fraternité, un dieu de l'Inde et une déesse ou génie de la Perse, avaient reçu l'hospitalité dans le temple de *Belon*.

V.

La manifestation du principe divin dans les phénomènes de la nature avait produit, chez les Aryens, un culte naturaliste variant suivant les latitudes, les circonstances locales, le sentiment des besoins, les terreurs résultant des épreuves et l'état de développement des esprits. Le culte s'adressait à la terre, à la lumière, au feu, aux astres, aux mers, aux fleuves, aux fontaines, aux fôrets, aux vents, aux tempêtes et aux foudres.

Les fontaines, la source des rivières, les bois, les grottes étaient des sanctuaires. Certains arbres étaient considérés comme ayant plus d'attraction pour le principe divin ou pour ses émanations. Nous citerons le chêne (*drus* en grec, *derf*, *derv*, *dero* et *tann* en celtique) et le hêtre (*fav*, *fô*, *foen* et *fao* en celtique). Le chêne était un emblême de longévité et de fécondité. Son ombre protégeait l'oracle de Dodone. Les druides devaient, en partie, aux mystères des forêts de chêne où ils demeuraient, le prestige qui les entourait. On peut croire que les Dryades chez les Grecs devenues nymphes, à travers le prisme d'une imagination poétique, étaient originairement des prophétesses habitant les bois de chêne. Les druidesses ou plutôt, comme on l'écrit dans les plus anciennes éditions de l'histoire auguste, les *Dryades*, qui ont pullulé dans les Gaules à la décadence des Druides, avaient eu soin également de choisir leurs résidences au milieu des fourrés de chênes. Le hêtre communiquait aussi la science, la fécondité, l'inspiration prophétique, la poésie, l'art médical et divinatoire. Ainsi que nous l'apprend Varron (de Lingua latina l. 7, n. 36), les Faunes ou Fônes de l'Italie ont été les premiers poëtes. Ils parcouraient le pays en chantant des vers de leur composition, exerçaient la médecine, conjuraient les mauvais présages, enseignaient et employaient les moyens de purification. Lorsqu'ils étaient rentrés dans leurs bois sacrés, les bergers se tenant en dehors demandaient des consultations aux devins, et le lendemain ils trouvaient la réponse écrite sur l'écorce d'un hêtre.

Fodhla, reine ou déesse des Miléadhs, paraît avoir un nom appartenant à la même racine et issu de la même idée. Les légendes irlandaises en font une muse et une législatrice. *Fô,* l'une des incarnations divines de l'Inde et la plus pure, pourrait être un nouvel exemple de ce symbolisme ; il naquit au pied d'un arbre. Mais ce qui n'est pas douteux c'est que les fèves (*fav*, *fa* ou *faô* comme les hêtre en celtique) étaient employées dans tous les sacrifices expiatoires et dans les purifications.

Je n'ai pas besoin de dire que, quand le temps de la vie des Faunes fut révolu, ils passèrent à l'état de personnages légendaires, et plus tard de génies nationaux, absolument comme les Dactyles idéens de la Phrygie, vivant dans des montagnes boisées et se livrant aussi, dans leur dernière période, à la divination et à l'incantation. Les dactyles idéens avaient eu primitivement une plus haute mission, nous en parlerons plus loin.

VI.

Les Aryas, croyant à la survivance de l'âme et de la conscience individuelle, avaient dû logiquement honorer d'une manière spéciale tous leurs morts quand ils avaient bien vécu. La reconnaissance et le respect planaient sur leur mémoire, dans leurs familles toujours, et dans leur race ou leur pays quand ils s'y étaient signalés par des actions d'éclat. Les grands ancêtres étaient invoqués comme protecteurs par les nations Aryennes. Les *Cab-irs* tyriens sont un des faits les plus remarquables de cette conception.

Les Grecs et les Phrygiens, en admettant l'importation des *Cab-irs*, leur avaient associé sous le même titre deux grandes figures légendaires toutes locales, Jason et Dardanus (1).

Macrobe (2), en désaccord avec Varron, a touché à la vérité en faisant une sorte d'assimilation des Pénates publics de Rome avec les *Cab-irs*. Ils étaient moins illustres et n'avaient pas exercé la même influence sur leur époque. Leurs noms particuliers et leur vie étaient ignorés, mais c'étaient également des ancêtres nationaux de corporations ou de tribus.

Le latin ne leur assignait pas la dénomination des Pénates, mais les Celtes, qui formaient le fonds de la population du Latium, ne pouvaient pas les appeler autrement. Les ancêtres des familles étaient à Rome leurs protecteurs sous le même titre, (celt. *Penn-at,* principe de la semence, chef d'une génération). Les *proxumes* des Volces-tectosages, dans la Gaule méridionale, avaient une origine et des attributs ana-

(1) Voir les fragments d'Athenicon.

(2) Saturnales l. 3, ch. 4. Il dit avec Higin et Virgile que les Pénates sont les dieux paternels ou de la patrie.

logues (1), et si aucune épitaphe n'est inscrite sur les grands *tumuli* celtiques, si aucune légende n'a nommé les cendres qu'ils renferment, les offrandes des âges subséquents, déposées dans les parties supérieures ou enfouies aux abords, témoignent des honneurs que leurs rendaient la vénération et la foi des Gaulois.

Le culte des héros dans la Grèce et dans les autres pays aryens appartient au même ordre d'idées. On le retrouve dans l'Inde.

Les guerriers frappés dans les combats avaient leur place à part. On sait les récompenses qui les attendaient dans les mythologies scandinave et gaëlique. Si on ne l'a vu, il n'est pas difficile de démontrer que ce sont des braves victimes de la guerre qui figurent sous le nom de *Lases,* dans le mythe des Thibétains et dans le fameux chant des frères Arvales, parfaitement incompris à Rome depuis des siècles, lors de la suppression de la confrairie instituée, ou plus prohablement maintenue, par Numa. En Italie, les *Lases* étaient d'origine celtique. Leur introduction au Thibet ne peut être attribué qu'aux missionnaires aryens du Bouddhisme, seule religion du pays. Voilà comment cette croyance a existé sur les bords du Tibre et au-delà du Gange, malgré la distance séparant les deux contrées. Le mot *Lases* est aryen, comme la langue sacrée des prêtres Thibetains (le Pali) est aryenne. Il se retrouve dans le vocabulaire breton, (*Laz,* meurtre, massacre, carnage; *Lazet,* tué, massacré). Il a été appliqué même en Grèce, à un des illustres amants d'Hippodamie, fille du roi d'Elide, *Lase* ou *Lasius*, mis à mort comme condition de sa défaite dans le concours ouvert entre les prétendants.

Au-dessus des *Lases*, la plupart indubitablement sans notoriété particulière et sans autre notoriété générale que leur antiquité, venaient se poser les *Lares*. C'étaient les âmes béatifiées des hauts personnages du Latium et de l'Étrurie. Le titre de *Lar* leur avait déjà appartenu de leur vivant, témoins : *Lar Porsenna,* l'un des chefs étrusques, et le Lar, père de Servius-Tullius. Il est permis d'y reconnaître la racine celtique et conséquemment aryenne, *Lark* ou *Larg,* (libéral, généreux, bienfaisant). En un sens ils étaient *Cab-irs*, moins les grandes découvertes, les grands bienfaits et la haute illlustration (la leur était tout-à-fait locale). Ils étaient aussi des pénates publics ou domestiques, moins la qualité d'ancêtres.

VII.

Nous croyons avoir bien précisé le rang qu'occupaient, dans les sentiments spontanés des Aryens, les hommes nommés ou innommés, individuellement légendaires, ou seulement par catégories dont la mémoire n'avait pas disparu. Il n'y a pas apparence que ce fût une

(1) Voir compte-rendu du mémoire de M. Aurès, par M. Flouest (mémoires de l'académie du Gard 1869-1870).

véritable apothéose. On attribuait à leurs âmes un pouvoir protecteur. On les associait dans une certaine mesure à la divinité, mais qu'on les appelât ou qu'on ne les appelât pas dieux, une grande distance les séparait de l'être suprême. La confusion complète n'a jamais existé nulle part. Si la nuance, en ce qui concerne certains hommes divinisés, était difficile à discerner, ce n'était guère qu'aux lieux où l'esprit aryen avait dévié en amalgamant aux siennes les idées d'une autre race. Beaucoup plus souvent la multiplicité des dieux pris hors de la nature est résultée de la multiplicité des noms dont la synonymie échappait aux peuples. Elle est due dans une forte proportion aux révolutions du langage.

Mais on comprend que tous les morts vénérés et bienfaisants que nous nous sommes efforcés de catégoriser, loin de perdre leurs priviléges en vieillissant, ont vu, au contraire, s'accroître leur renommée. Ils se sont transformés en génies.

Tout ce qui a exercé un pouvoir incontesté sur la terre a subi cette transformation. Le *boudik* des Celtes est un nom commun aux sorcières, aux enchanteresses et aux fées. Les mots celtiques *korrigan* et *korrik* s'appliquent également, le premier aux magiciennes, aux fées et aux génies du sexe féminin ; le second aux sorciers, aux nains, aux fées et aux génies de l'autre sexe.

La racine celtique *korr*, employée à exprimer un pouvoir surnaturel exercé par un vivant, un mort ou un génie, ou même par une divinité subalterne, avait un rôle étendue dans la mythologie de plusieurs branches de la famille aryenne. On serait tenté de supposer que, partagés entre les travaux agricoles, la chasse et la guerre, les hommes vigoureux de l'antiquité abandonnaient aux êtres chétifs, petits ou difformes la culture de l'intelligence. La force morale, le génie de l'invention et l'exploitation plus ou moins sincère de la crédulité des forts se seraient de la sorte concentrés dans ce qu'il y avait de plus faible et de moins beau dans la race. Le nain serait devenu un symbole associé au langage, à la poésie, à la peinture et aux croyances. *Boudik*, qui dérive du celtique *boud*, bourdonnement, murmure, bruit sourd et confus, et du verbe *bouda* dont la signification est conforme, n'a pas été d'un moindre usage dans les choses religieuses de l'Inde et de la Perse.

Les autres êtres surhumains qui assiégeaient le berceau de l'esprit aryen jugé d'après les Celtes, dérivaient en partie de transformations similaires, en partie d'un autre ordre de conceptions. Le plus grand nombre avait un caractère malfaisant.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des esprits protecteurs. Leur mission ne s'élevait pas au-dessus de la terre. Ils y restaient pour dispenser le bien et s'opposer au mal. Ils n'avaient pas d'autres joies que la reconnaissance et les hommages des mortels. Les âmes des méchants, des impies, de ceux qui n'avaient pas satisfait aux expiations y demeuraient

aussi, mais vouées à l'exécration, à une vie errante et misérable, au milieu des lieux marécageux, déserts, sans abri et d'un aspect effrayant. Elles faisaient tout le mal en leur pouvoir. De là à la conviction que parmi ces esprits malheureux et pervers il s'en trouvait qui jamais n'avaient vécu de la vie humaine, le passage est rapide. Cette évolution de la pensée se reconnaît dans les mots celtiques *bugel-nôz*, *kéléren* et *an kelc'her* évoquant en même temps à notre vue les feux-follets, les revenants, les fantômes et une sorte de lutins de la pire espèce. La première racine d'*an kelc'her* est en outre l'expression la plus caractéristique des tortures morales. On retrouve la marque d'une semblable transition dans les mots *teüz*, *gobilin*, *jodouin* et *semel*, les revenants, les fantômes, les esprits familiers des maisons et des lutins très actifs. La différence entre ce groupe et le précédent, c'est qu'il n'a pas de méchanceté, qu'il est exempt de souffrances et rend souvent des services. Les *semeleu* se reproduiront plus tard en Italie. Nous en retrouverons même un débris dans les mythes de la Grèce.

Viennent maintenant les esprits essentiellement mauvais : les *viltans*, sales et dégoûtants d'impuretés, les *tasman*, spectres-vampires, les *duz*, démons incubes de la lubricité, et les *druard*, génies nains et noirs dont il serait difficile de déterminer l'origine. Enfin nous trouvons répandue partout dans la race aryenne la croyance à un génie accompagnant chaque homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort, des *arc'houéré* en langue celtique, des *genii* en langue latine.

Une dernière question se présente au sujet des croyances spontanées des Celtes, celle des anges messagers de Dieu, établissant une communication entre lui et les créatures. Je ne la crois pas primordiale. *Eal* ou *el*, ange, dans la langue celtique, est une expression figurée, symbolisant la prestesse. Dans le sens propre elle signifie jeune cheval.

Ez-us, l'être *d'en haut*, était certainement éternel dans le dogme aryen, mais avait-il tiré toutes choses du néant? Il y a grande apparence, d'après les cosmogonies où domine l'esprit des Aryens, qu'à leurs yeux la matière, moins la mise en ordre et le mouvement, participait aussi de l'éternité. L'ordonnancement et le gouvernement de l'univers semblent même abandonnés par l'esprit des esprits aux déités inférieures ou émanations directes de sa divinité, aux génies et aux âmes privilégiées. Le rôle de l'être suprême est en général assez effacé; le demiurge, les forces de la nature et les agents providentiels le voilent en quelque sorte aux regards de l'humanité. *L'Ezus*, gaulois, n'a laissé pour souvenir qu'une seule image enfouie dans les caveaux de Notre-Dame de Paris, d'une époque où les habitants de Lutèce, tout-à-fait romanisés, n'étaient presque plus des Celtes. Elle évoque l'idée de la vie des forêts et nous laisse avec la conviction qu'*Ezus* n'avait pas de culte spécial et que ses emblêmes n'existaient point ou étaient fort rares au temps de la nationalité des Gaules. On ne lui connaît pas d'oracle, pas

de sanctuaire, et son nom n'est même pas relevé dans les commentaires de César.

Les Sémites avaient aussi dans leurs dogmes traditionnels l'éternité de Dieu, sans qu'on puisse assurer qu'ils y ajoutaient généralement l'éternité de la matière. Dans les genèses sémitiques, l'esprit de Dieu est porté sur les eaux au-dessus de l'abîme avant la création. Son activité est engourdie. Mais quand elle se réveille, chacun de ses commandements s'exécute par une nouvelle production. L'esprit de Dieu opérant la la création est assimilé au souffle des airs et au feu.

Voilà les différences de dogmes des deux races sémitique et aryenne qu'il nous est donné d'annoter, mais en observant que le passage des uns aux autres s'est fait si souvent, que les deux croyances ont tellement déteint l'une sur l'autre, que bien souvent le point d'intersection ne se retrouve plus.

Dans ce que nous dirons maintenant des religions orientales sur lesquelles notre attention va se fixer, nous nous arrêterons principalement au caractère général et à l'origine des mots. Nos lecteurs détermineront eux-mêmes, d'après les indices particuliers, l'origine de chaque croyance.

VIII

En donnant à la langue celtique l'honneur d'avoir été originairement parlée par toute la race aryenne, je ne veux pas qu'on puisse m'accuser d'attribuer le même idiome à toutes les autres races.

La formation des langues est un grand mystère qu'il ne m'appartient pas de sonder. Je ne voudrais pas d'ailleurs m'embarrasser dans un problème qui n'est pas de mon sujet. Je dis tout simplement que le celtique est le type aryen, mis en présence des langues sémitiques et des autres langues dont l'usage s'est partagé la terre par un décret de la volonté suprême, écrit dans le caractère spécial, dans le génie de chaque race.

Ce type n'est pas, je le sais, celui dont la science s'est emparée. Elle dérive du sanscrit toutes les langues aryennes de l'Europe et de l'Asie.

On conçoit mon hésitation devant une opinion accréditée et partagée par les savants. Mes appréciations personnelles sont cependant moins éloignées qu'on pourrait le croire des solutions admises. Je ne déshérite pas le sanscrit et je me garderais bien de le mettre dans un rang inférieur. Cette langue est extrêmement savante. Si elle a produit peu de chefs-d'œuvre de poésies ce n'est pas faute d'écrivains de talent et faute d'abondance dans les expressions. On dirait, semblent assurer ceux qui la possèdent, qu'elle a tout prévu et que les nuances les plus délicates de la pensée s'y reflètent. L'infériorité relative des compositions hindoues

comparées aux compositions européennes, tiendrait principalemen à l'excès de perfection de la langue et aux nuages que l'infusion du génie sémitique a nécessairement répandus sur la netteté de l'esprit aryen.

Je ne m'attache présentement qu'à la première cause. Perfectionné pendant de longs siècles par des classes très instruites, le sanscrit a perdu toute spontanéité. Il ne se prête plus pour ainsi dire à l'inspiration de l'écrivain. Il est d'ailleurs très compliqué. Sa décomposition phonique se trouve représentée par cinquante lettres. Son alphabet tient en partie de l'hébreu. Il a des mots composés uniquement de consonnes que les européens ne prononceraient pas, tels que *kṙp*, corps, *krt*, couper, *mr*, mourir, *mrd*, se réjouir ou broyer et mordre, *mrd*[c], *mr*, *mrn*, tuer, *mrt*, *mrd*[c], terre, *rd*[c], croître.

Il est douteux que le sanscrit ait jamais été parlé dans l'Inde en dehors des castes lettrées et de la cour des rois. Depuis plus de quinze cents ans le Pracrit parlé par le peuple hindou a détrôné la langue officielle. Celle-ci n'existe plus que dans les livres.

Dire que c'est de cette source abandonnée aux doctes de l'Inde et de l'Europe qu'ont coulé toutes nos langues européennes et toutes les langues orientales réputées aryennes, c'est méconnaître le caractère essentiellement spontané de l'idiome des peuples primitifs. Quelque bien doués de la nature qu'on suppose les Aryas, ils n'ont pas pu arriver de prime-saut au sanscrit. Notre civilisation moderne ne suffirait pas à une œuvre populaire aussi gigantesque. L'Académie française pourrait inventer un autre sanscrit et le faire accepter par la science. Le peuple français n'y collaborerait pas, et tout en l'admirant, il en répudierait l'usage.

Ah! sans doute, il y a des mots celtiques et beaucoup dans le sanscrit, mais pourquoi? C'est que les savants de l'Inde, en constituant le sanscrit, ont travaillé sur un fonds celtique. Ils l'ont façonné, étendu, développé. Ce fonds, quoiqu'ils aient pu faire, reparaît sous l'arrangement qu'ils lui ont donné. Il en est de même du Pehlvi, du Parsi, du Zend, qui accusent un travail compliqué si on en juge par le peu que nous en savons. Le grec est un dérivé du même genre, et si nous avions à notre disposition les éléments nécessaires, nous arriverions probablement à des conclusions identiques pour le Pracrit, le Tamoul, et le Pali, peut-être même ces dernières langues, le Pali surtout, parlées par les Aryens, sont-elles dans un rapport plus marqué avec le celtique.

La primordialité du celtique ressort de toutes ses comparaisons avec les autres langues aryennes. Bornons-nous présentement à quelques rapprochements avant de passer une revue des mots appartenant aux religions de la race. En langue celtique l'homme est désigné par le mot *mân* ou *van* par permutation de la lettre initiale. L'idée complexe qui se rattache à l'être humain a fait attribuer à cette expression plusieurs autres sens correlatifs, tels que : air, figure, apparence, personnage,

personne, semblant, simulacre. Dans les moments où ceux qui avaient ainsi nommé l'homme jetaient sur sa faiblesse et la brièveté de sa vie un regard attristé, ils lui assimilaient le néant et la mousse rampante à terre, en disant encore *man* ou *mann*. Mais à côté de cette fragilité, se trouvait chez l'homme un sentiment de conservation, un besoin d'occuper une place sur la terre, un génie industrieux capable de féconder le sol et de se créer un abri. *Man* devient alors un lieu, un endroit, une place, un local, *maner,* une maison confortable, *mana* ou *manna,* demeurer, s'arrêter, se fixer, féconder un champ par des engrais. Mais le celtique, qui rachète la pénurie de ses mots composés par la richesse de ses racines généralement très expressives, a deux autres termes pour parler de l'homme : *dén* pour le représenter avec l'attribut de la raison, de la sensibilité, de la force et du sens moral, *gwâz* ou *goaz* pl. *goazed* ou *goed* en l'envisageant sous le rapport de la virilité et de l'exercice des industries dont la création a le plus frappé l'imagination antique : les mines et la fabrication des métaux. *Dén* permutant l'*e* en *i* prend par extension la signification de forteresse dans un lieu élevé et celle du *moi* humain, *gô* pl. goëd marque l'ouvrier métallurgiste, *gôz* et *gô* pl. *goëd* est la fouilleuse du sous-sol, la taupe. Employé dans le sens de lieu, endroit, espace acquis par l'appropriation, *man* a ses synonymes dans les deux autres radicaux celtiques *va* et *ma*. Notre premier mot celtique désignant l'homme, *man*, se retrouve dans trois autres langues gaëliques : l'anglais, l'allemand et le danois. Toutefois, dans le danois il porte la lettre terminale *d*. Dans le latin, il a été restreint à une partie du corps, à la main, *manus*. Dans le sanscrit, il signifie savoir, croire, penser et juger, et il ne veut dire homme que dans le composé *manava* (celt. *mana-va,* demeurer dans un lieu, féconder un lieu). Dans le latin et dans le français, nous avons encore l'appellation *manes* pour l'homme dégagé de son enveloppe corporelle. Un autre radical celtique se présente tantôt avec des nuances différentielles, tantôt avec un caractère de quasi-identité. C'est *men* ou *menn;* il marque à la fois le sentiment de la possession *mon, mes,* le lieu, l'endroit, un jeune animal, un corps résistant et dur. Il se reproduit en celtique dans *menna,* intimer des ordres, parler avec autorité, penser, imaginer, estimer, juger, désirer, vouloir, demander, concevoir, fixer, arrêter, rendre invariable, dans *menek,* note, mémoire, souvenir, *menel,* demeurer, rester, *menez,* montagne. Le sanscrit a conservé cette racine dans *mênê,* le danois dans *mene,* le vieux danois et l'islandais dans *meina,* l'anglais dans *mean,* et l'allemand dans *meinen*. Dans ces diverses langues, elle a le sens de croire, savoir, penser et juger. Le latin *mens* et *mentalis* et *mental* en anglais et en français accusent la même origine.

IX.

Après nous être occupé de l'homme et de tout ce que son nom et ses rapports intimes ou extérieurs ont servi à nommer, attachons-nous au globe qui le porte et le nourrit. Le celtique appelle la terre *douar*. Je crois ce mot formé par suppression d'un *r* des deux racines *dour-ar*, au-dessus de l'eau. Le sanscrit et la langue persane me paraissent avoir exprimé absolument la même idée : le premier dans *b'ûmi*, et la seconde dans *Bumin* (celt. *Bu-min*, promontoire des vaches, comme nous disons proverbialement en français plancher des vaches). Cependant *Bu-min* a une autre signification caractéristique manquant au breton *douar*. *Bumin* n'est pas seulement le promontoire où les êtres terrestres sont préservés des submersions, il est en même temps la figure de la vache, l'animal nourricier par excellence. La terre est la grande nourrice de tout ce qui a vie sur son sein. Dans *Bumin* et *B'ûmi*, appartenant à deux idiomes orientaux où le *b* correspond quelquefois à l'*h* des langues gaëliques, les lecteurs ont dû reconnaître déjà l'*humus* du latin et du français.

Le celtique a plusieurs termes pour rendre le français : *Dieu*. D'abord *ez-us* qui n'est plus usité, *beli* qui ne l'est pas davantage, *dou, doué* et devant une voyelle *zoué*. Il se sert, pour rendre le mot *grand* dans ses diverses acceptions, de *braz, meur, kenta, brudet-braz, dén é karg, tud é karg, penn-kéar*.

Les mêmes conceptions en langue perse m'ont frappé dans la traduction de l'inscription cunéiforme de Xercès à Persépolis, donnée par M. Jules Oppert (expédition en Mésopotamie t. 2, p. 155 et suivantes). C'est à cette source que j'ai puisé le mot *bumin*.

L'inscription débute ainsi : « Baga vazarka auramazda hya iman » bumin adda, » c'est-à-dire « Dieu grand, oromazes (ormuzd) qui cette terre créa. » Le celtique, à l'état de composition, a fait tous les frais de cette phrase, et en l'expliquant on peut se faire une idée du procédé constitutif de l'évolution, plus idéologique que phonique, dont est sorti l'idiome du temps de Xercès, si la traduction rapportée par M. Oppert n'est pas du persan moderne, ce que j'ignore. *Baga* (Dieu) est le verbe breton par lequel on dit embarquer, naviguer, et qui est dérivé du radical *bag*, bateau, reproduit dans l'islandais et le vieux danois *bat*, bateau, dans l'islandais et le vieux danois *bada*, le sanscrit *bâd*, le danois *bade* et l'anglais *bath*, se baigner. La métaphore représentant Dieu sous la figure d'une navigation ou d'un acte de natation n'est guère dans l'esprit aryen mais les mages de la Perse, sacerdoce sémitisé, devaient en avoir l'imagination toute remplie. Est-ce que l'esprit de Dieu est autrement représenté au début de la Genèse de Moïse et sous le nom de *Brahmana* dans les livres sacrés de l'Inde ? Le second mot de l'inscription, décom-

posé dans le celtique *vad-ar-kab* donne *tête au-dessus du bien*, pour expression de la grandeur divine. Le quatrième mot *hya* particule affirmative en breton, est devenu pronom relatif en Perse. Le cinquième mot *iman* signifie *cette* dans les deux langues. Nous avons dit ce qu'est le sixième. Quant au septième *adda*, *ada* ou *hada*, verbe *créer* dans le langage persan, il est le verbe *semer* dans le langage des Celtes. Ceci confirme l'opinion émise par nous que la croyance des aryens à la création de la matière et des éléments par Dieu, était au moins douteuse. Elle l'était même dans le mazdéisme, et, à plus forte raison dans l'*omonisme*. En continuant à traduire l'inscription en celtique, nous aurions des résultats analogues ; mais cette traduction complète exigerait un écrit spécial. Dans un mémoire comme celui-ci, destiné à des vues d'ensemble, elle fatiguerait l'attention et s'éloignerait de notre but.

On s'est probablement demandé comment l'étymologie du mot Dieu n'apparaissait pas encore. Elle est celtique, mais elle se produit avec des particularités dignes de toute attention.

La particule celtique *di* a dans la langue des fonctions fort étendues. Elle marque le mouvement, la supériorité, l'action attractive et l'action répulsive. Le sanscrit *di*, pensée, esprit, adorer, et l'islandais ainsi que le vieux danois *dia*, *deia*, en conservant cette racine, ne se sont pas écartés de son caractère originel. On croirait pouvoir tirer immédiatement la conclusion, mais la racine celtique *di* se retrouve sous des formes bien plus voisines de l'expression Dieu et de celles qui, en français, indiquent son essence, pour ne pas dire en un état de quasi-identité dans *diu*, *div*, *déu* et au féminin *diou*, nombre cardinal deux en dialecte de Vannes, dans le *deieu* jour, clarté, lumière solaire suivant le même dialecte, *deio* dans le même sens en Tréguier, *dé* en Léon, *deiz* et *dez* en Galles, *diu*, *div*, *diw*, *diou* et par contraction *dou* et *doué*, Dieu en breton ; 2° le sanscrit *dyô*, *dyu* et *divasa*, jour, *div*, luire, *div* et *diva* l'air et le ciel, *divija*, *divoya*, *divya* divin et céleste ; 3° dans le latin *dies*, jour, *dius*, divin, *deus*, Dieu, *diu*, longtemps et dans le *dios* du grec.

La corrélation de ces termes n'est pas contestable. La pérennité si ce n'est pas l'éternité de l'Être suprême y est marquée, ainsi que son activité, son intelligence, la conscience de lui-même. La conception aryenne de son essence, sous l'aspect de la lumière, s'y manifeste. Sa conception comme substance fluide, étant sémitique et nullement aryenne, est, dans le sanscrit, œuvre des Brahmines, et n'est pas dans les autres langues aryennes. Enfin dans le breton, qui est pur aryen, aryen primordial, la croyance ou l'emblème de la binité vient s'étaler à nos regards. Dieu est deux. Le sens divin et mystérieux de ce nombre figure sans explication dans les inscriptions cunéiformes de la Mésopotamie qu'on est parvenu à déchiffrer, et dans les vieux cultes italiques les divinités vont toujours par couples.

Cette idée appartient au culte naturaliste. Elle assimile le pouvoir créateur au système de reproduction de la nature animale et végétale, comme la langue perse en a fait un semeur. Le ternaire, également conception aryenne, est nécessairement bien postérieur en date. Il dénonce une culture intellectuelle supérieure, sans qu'il faille néanmoins le classer exclusivement dans l'ordre psycologique.

Après Dieu, nous avons à nommer la matière, en celtique *dan-vez*, indiquant cette substance comme soumise au règne végétal, et *korf*, signalant une forme qui tombe sous les sens, un corps. Le sanscrit se sert pour exprimer le même sens d'une composition formée de deux racines celtiques *ma-tra, ma chose, ma ce qui est*, en d'autres termes une substance qui est mienne, répondant au latin *materies*, au danois et à l'allemand *materie* et à l'anglais *matter*. Le sanscrit désigne la sœur par *swasr* et *swastr*, le celtique par *c'hoar*, l'allemand par *schwester*, le danois par *soster* et l'anglais par *sister* (latin *soror*).

Je ne veux plus faire en ce moment qu'un seul rapprochement. Les dieux secondaires de l'Inde, n'étant pas immortels par essence, ne se maintiennent dans ce rang qu'en faisant usage de l'*amrita*, aliment et breuvage d'immortalité, pour la possession duquel ils ont combattu. Le celtique *am-riva* donne, en français, *sans refroidir*, précisément le contraire de l'argot refroidir un humain.

J'arrête ici mes considérations générales en observant, pour les compléter, que non-seulement les permutations de lettres entre les diverses langues sont fréquentes, mais qu'elles le sont même dans les dialectes celtiques, suivant que les lettres initiales ou terminales d'un mot ou d'une racine dans un composé se trouvent en présence d'une voyelle ou d'une consonne. Les Perses terminaient et terminent encore leur noms d'hommes et de lieux par un *P*. D'autres mots affectent la même terminaison chez eux.

Loin d'y voir une objection contre la communauté d'origine des langues aryennes, il est plutôt logique d'en déduire une nouvelle preuve de cette communauté. Le *P* terminal prend place, en effet, dans plusieurs temps de la plupart des conjugaisons bretonnes.

Les recherches que nous allons faire maintenant porteront plus particulièrement sur la linguistique des religions ; c'est là que nous pourrons plus facilement renouer les chaînons généalogiques. D'ailleurs, l'auteur du mémoire, qui a eu soin de prévenir qu'il n'était pas un polyglotte, possède trop peu d'éléments pour opérer d'une autre manière.

X.

L'Inde doit occuper le premier rang dans une revue religieuse et linguistique de la race aryenne.

Le Dieu suprême, unique, existant par lui-même, tout-puissant et

infini, non pas de l'Inde toute entière, mais de ceux des Hindous qui professent le brahmanisme, est *Brahm*. Suivant les Védas « le monde » est son nom, son image. Tous les phénomènes ont leur cause dans » Brahm, il est l'âme du monde, l'âme de chaque être en particulier. » Cet univers est Brahm, il vient de Brahm, il subsiste dans Brahm » et il retournera dans Brahm. »

Impossible de ne pas reconnaître ici le panthéisme absolu dont nous avons parlé.

De ce principe premier une triple émanation : 1° *Brahma*, le créateur; 2° *Vichnou*, conservateur et sauveur; 3° *Siva*, destructeur et rénovateur.

Brahma est issu de la parole divine, il reste des milliers d'années dans une absorbante contemplation, flottant sur les eaux couvertes de ténèbres. Une voix mystérieuse l'arrache à sa torpeur. Il devient créateur.

De sa bouche *Brahma* crée son fils aîné, *Brahman*, auquel il donne les quatre Védas ou livres sacrés. Celui-ci, comme nous l'avons dit, engendre les brahmines de son mariage avec une fille des géants.

Bramm est un substantif celtique dont l'acception conservée par les Bretons est fort irrévérencieuse pour le dieu de l'Inde, mais il a dû caractériser originairement un souffle fort et bruyant. J'en trouve la preuve dans l'allemand, *Brame*, soufflet, et *Bram-Mast*, mât de perroquet. J'en trouve une seconde preuve dans la circonstance que, dans le dialecte de Tréguier, *Bromm* présente absolument la même signification que *Bramm* dans les autres dialectes bretons. Or, en grec, *Bromios* signifie bruyant, et s'applique notamment au bruit de la mer et des tempêtes.

Bramma est le verbe celtique correspondant au substantif *Bramm*. C'est *Bramm* en action. *Bram-Man*, dans la même langue serait la figure, la personnification de *Brahm*, comme dans le brahmanisme.

Vichnou a, au moins, une grande analogie avec le celtique *Vi-kneo*, au plur. *Vi-kneou*, dont le sens littéral est forteresse du germe ou de l'œuf (sans doute l'œuf du monde, l'un des grands symboles de l'antiquité, l'œuf d'où sortit Brahmâ selon le *Manava-Dharma-Sastra*. *Vichnou* ne s'appelle ainsi, il faut bien le remarquer, que sous son attribut de principe de la vie. En tant que sauveur, il a nom *Krichnou*, dont je ne veux point hasarder présentement l'explication celtique, encore bien qu'elle serait dans un rapport très grand avec la signification de l'épithète donnée, dans leur langue, par les Grecs à l'Apollon rédempteur.

Siva, troisième émanation de *Brahm*, *Siva*, dieu destructeur et rénovateur, est en celtique le réceptacle des difformités physiques et morales. Il a un autre nom *Maha-deva*. *Maha* comme radical n'est pas celtique. En sanscrit, *Maha*, *Mahât*, est l'adjectif grand, puissant,

correspondant au *Majet* des Danois et au *Magnus* des Latins. Mais il existe une relation facile à saisir entre le pronom possesstf celtique *ma*, *mon*, *mes*, le sanscrit *Mah* et l'anglais *Much*, prononcé *Match*, qui sont synonymes de *Maha*, *Mahât*. Il y a lieu de présumer dans *Maha* le celtique *ma*, accompagné de la particule réduplicative ou amplificative *as*, *ad* ou *a*. Les puissants étaient les seuls véritables possesseurs en Orient dans les temps anciens.

Deva est dans le sanscrit avec le sens divin et dévot, mais comme il se rencontre dans le pehlvi et le zend avec la même signification que *Dev*, génie des tortures physiques et morales, il faut prendre ailleurs sa racine et son usage primitif. Je m'arrête au verbe breton *devi*, brûler, et par extension, tourmenter, endêver, qui revêt la forme *deva* dans *devadur*, combustion. *Maha-deva*, seconde appellation de *Siva*, serait par conséquent une des conceptions de l'esprit de dieu sous la figure du feu. C'est le feu tout à la fois destructeur et rénovateur. Le mazdéisme et avant lui l'homonisme, en adoptant comme le brahmanisme, le symbole du feu, avaient créé des distinctions dont nous nous occuperons. Le mazdéisme, en les précisant, en les caractérisant davantage, en a fait l'obstacle le plus infranchissable entre lui et la religion de *Brahm*. Il a créé par sa terminologie l'abîme séparant Dieu du démon.

En nommant le mazdéisme, nous avons découvert un des ulcères rongeurs dont le brahmanisme a subi l'atteinte. Nous lui consacrerons une large place dans notre mémoire. Le mazdéisme ne fut pas néanmoins son mal le plus cruel. Cinq ou six formes religieuses lui faisaient ou lui avaient fait concurrence : 1° l'homonisme, avec lequel il avait composé pour le retenir dans sa communion; 2° le bouddhisme qui lui a échappé malgré ses concessions; 3° la philosophie religieuse subdivisée en sectes nombreuses; 4° le culte de la nature pratiqué par un sacerdoce féminin; 5° divers autres cultes nommés ou innommés; 6° le sacerdoce militaire, qui a fini par lui céder le pontificat en obtenant en échange la divinisation de ses héros.

Nous traiterons de l'homonisme avec le mazdéisme. Son dieu avait un rang supérieur dans l'empyrée des brahmines. C'était la transaction au moyen de laquelle le brahmanisme avait conservé une sorte de mouvance religieuse sur les Mèdes et sur les Perses, avant que le grand prophète Zoroastre eût parlé. Les autres concurrents étaient moins débonnaires.

Le bouddhisme s'est posé avec résolution : il a protesté contre la consécration héréditaire des Brahmines ou Brahmanes, et il lui a substitué le principe de l'inspiration ou vocation individuelle. On peut dire que sa lutte est le parallélisme des fréquents conflits qui ont existé entre le lévitisme et les prophètes hébreux, mais avec un développement et des péripéties que n'a pas connus l'histoire des Juifs. Les prophètes de la Judée ont d'ailleurs toujours respecté la loi de Moïse dans leur

antagonisme, tandis que les bouddhistes ont été de véritables réformateurs. Ils ont renversé *Brahm* de son trône céleste, pour élever à sa place leur inspiration personnifiée : la sagesse, la science, en un mot, le nom de *Bouddha*. Dans tous les écrits des bouddhistes on aspire à s'approcher de l'arbre de la science. Sa possession cesse d'être réservée aux seuls Brahmines. Les nouveaux prophètes sont nombreux, enthousiastes, d'une intrépidité que rien n'arrête, et toutes les classes de la société sont admises sans distinction dans cet ordre où le sacerdoce n'est plus un droit de naissance, où la fraternité humaine n'est plus un vain mot.

La doctrine bouddhiste prévalut dans l'Indoustan. Mais les persécutions ne lui furent pas épargnées. La querelle des Brahmines et des Bouddhistes a fait couler des flots de sang. Au huitième siècle de notre ère les Brahmes ont fini par triompher au cœur de l'Inde. Ils règnent sans partage sur les bords du Gange. Le pays au-delà de ce fleuve leur a échappé. Ils ont été chassés de Ceylan. Le bouddhisme s'est étendu dans la presqu'île de Malaca, dans l'empire des Birmans, dans l'Annam, à Siam; il a été porté en Chine, au Japon, au Thibet, et parmi les Mongols et les Kalmouks, au milieu de l'Asie centrale; il avait même pénétré à Bactres et dans le Pont avant l'apostolat chrétien. On peut juger par ces faits de l'ardeur du prosélytisme des missionnaires de Bouddha, connu aussi sous le nom de *Bout* ou *Pout* (celt. *gout*, savoir). Cet instituteur symbolique est purement légendaire. Ses sectateurs en ont fait une incarnation divine, conçue dans le sein d'une reine. Au moment de sa naissance, Brahmâ le reçut sur un vase d'or pour qu'il ne touchât pas la terre, et ce fut sous un arbre, probablement un hêtre (puisqu'on l'appela *Fo, Foë* et *Fohou)*, qu'il fut mis au monde. C'était à l'ombre d'un figuier qu'il parlait au peuple avide de son enseignement. Les ministres du bouddhisme au Thibet, au Japon et dans la plupart des lieux où il ssont établis, se servent de la langue *Pali*. Tous les pontifes de ce culte ont pris le titre de *Bouddha*. Au Thibet et dans la Mongolie on les qualifie *Lamas*, et là ils sont réputés *Hommes-Dieu*.

Nous savons déjà l'étymologie celto-aryenne du mot *Bouddha*. Il a dû être appliqué aux inspirés de l'Inde comme aux sorciers et aux fées, qui n'avaient été originairement que des prophétesses, à cause de leurs prières récitées à voix basse et sourde, à cause de ces mots inintelligibles qu'ils font entendre dans leurs adorations, et d'où sort pour eux l'inspiration qui les embrase.

Lama n'est pas absent du dictionnaire breton. Il signifie ôter, retrancher. Les *Lamas* sont réellement retranchés de la société humaine. Le peuple ne les voit pas, leur palais est un couvent où ils reçoivent les fatigants hommages des moines auxquels leur approche est permise, et qu'ils prennent ou non leur déification au sérieux, plus d'un au milieu de sa gloire a dû regretter la vie de simple mortel.

Les bouddhistes ont été fortement appuyés par les philosophes de l'Inde à leur début. La légende en témoigne. Elle fait reconnaître d'abord les caractères de la divinité de Bouddha par les *Mounis* et les *Pandits*. Les *Richis* n'interviennent pas : leur temps paraît avoir été très antérieur. Ce sont des espèces de patriarches d'un caractère tout à fait mystérieux, indéfini, dans les Védas, et qui pourraient bien avoir précédé les Brahmanes et opposé même de la résistance à leur établissement ; néanmoins, ces ancêtres des Aryens de l'Indoustan ne pouvaient pas être effacés de la mythologie brahmaniste. Leur nom décomposé en celtique *Riz-Kis*, donne en français, *je fis le nombre*. On en compte sept, tous me semblent affublés de titres composés de racines celtiques, mais faute de renseignements qui puissent guider, ils se prêtent mal à des interprêtations raisonnables. L'un deux seulement *a tri* se traduirait *de trois* ou *à trois*.

Les *Pandits*, que l'on écrit aussi quelquefois *Pandects*, sont les doctes du brahmanisme, et plus particulièrement ceux qui se destinent à l'enseignement (celt. *Pan-dez*, lumière du pays).

Les Mounis (celt. *Moun-iz*, j'allai manchot) se disent également *Cateris* (celt. *Kas-Terriz*, mot à mot, haine-mis en pièces, c'est-à-dire par haine je détruisis, je rompis, je mis en pièces). Sous cette dernière dénomination, ils apparaissent comme des esprits follets, sans corps et, par conséquent, sans mains, ayant le pouvoir de revêtir les formes qu'il leur convient d'adopter, et faisant leurs rondes nocturnes pour nuire aux hommes. Ils conduisent aux précipices et aux rivières les voyageurs égarés pour les y précipiter. Pour satisfaire leur malignité, ils se montrent à leurs malheureuses victimes sous l'aspect de lumières, de maisons, d'hommes ou d'animaux. Ce sont leurs moyens d'attraction. Ils sont complètement les parèdes des *Ankelc'hers* bretons sous ce rapport. Mais très probablement les *Mounis*, fictifs, n'ont monté dans l'imagination populaire au rang des Farfadets auxquels on élève des statues colossales pour se les rendre propices, qu'à raison des habitudes des *Mounis* de chair et d'os, solitaires, savants, poëtes inspirés, s'abstenant des œuvres manuelles pour se consacrer exclusivement à l'étude, et pâlissant sur leurs livres à la lueur de leurs lampes attardées. Quoi d'étonnant dans cette transition de la pensée, de la croyance des masses? Au moyen-âge, les grands travailleurs passant leurs nuits à résoudre des problèmes avaient-ils une autre réputation ?

Quand les solitaires de l'Inde ne s'occupent pas de sciences, on dit en parlant d'eux : *lohans* (celt. *Léan* solitaire).

Les philosophes religieux ont pris divers autres noms. Les Pères de l'Église et Porphyre nous parlent des samanéens, les Grecs des gymnosophistes, Strabon (liv. xv, ch. 1er, 59 et 60) des garmanes, le *Dharma-sastra* (liv. x, nº 43 et 44) des *Dravidas* et des *Sakas* auxquels il donne toutes ses malédictions et qu'il fait descendre du rang de Kchatriyas

à celui de Soudras en punition de leur rupture avec les brachmanes. Malgré cette excommunication, *Bouddha* auquel ses fidèles donnent l'épithète de *Saka,* est parvenu à s'introduire, comme nous l'avons dit, dans le rituel du brahmanisme. La bouderie continue, soit dit sans jeu de mots. On le prie du bout des lèvres, faute de pouvoir faire accepter l'anathème contre lui par les Hindous.

XIII

Les *Dravidas* anathématisés sont certainement les Druides, prêtres-philosophes de la dernière phase de la vie nationale des Gaules, ou, pour parler plus exactement, la souche d'où est issu le sacerdoce gaulois. La décomposition en racine celtique *dra-vi-das* correspond au français : *ce qui est puissant germe de vie.* Les Celtes appelaient les Druides *Drouiz,* mot fort éloigné du celtique *derô, derv* et *derf,* chêne, et qu'on a fort mal à propos, suivant moi, rattaché au *drus* des Grecs qui ne peuvent pas avoir nommé les prêtres nationaux de la Gaule. Si nous ne nous trompons pas, *drou* et *dru* ont dû être deux racines concomitantes et similaires de la langue celtique en état de parenté avec le grec *drus*. *Dru* est l'expression de la vigueur de la force, de l'ampleur, du signe physique de la santé, c'est-à-dire, d'un embonpoint sans exubérance. Il est resté dans le vieux français et s'emploie encore aujourd'hui. *Drou* n'existe plus que dans un composé du français actuel. Il a eu probablement à peu près le même sens dans l'ancienne langue française. On doit être convaincu de l'étymologie en apercevant dans le gaël d'Irlande et d'Écosse le nom des anciens prêtres du pays écrit *Druidh,* mais toujours prononcé *Drouiz.* Le vocabulaire breton ne fournit plus la racine *drou* dans sa simplicité. Elle y est affectée de la lettre terminale *k* ou *g* dont l'emploi a tout l'air d'avoir dans l'espèce et pour beaucoup d'autres termes un caractère privatif, quoique les grammairiens bretons n'aient pas signalé cette particularité. *Drouk* ou *droug* est tout ce qu'il y a de plus mauvais au monde, au moral et au physique, la maladie, la douleur, la rancune, le crime et la méchanceté. *Dru* et *drou,* au contraire, auraient été partout une expression symbolique de santé et de vie physiques et morales.

On comprendra par ces observations que *dravidas* et *drouiz* ne diffèrent pas pour le sens, et que le chêne, symbole de longévité dans toute la race aryenne, ait été *drus* dans la Grèce.

La confirmation de nos idées existe dans Strabon (liv. IV, ch. IV, n° 5) qui nous apprend que l'apparition des druides était un heureux pronostic pour les terres et les personnes qu'ils visitaient.

Au reste, le même phénomène linguistique se rencontre dans le

sanscrit *dru* et *drû*, aller, pousser, *druva*, ferme et fidèle, et *druh*, haïr, s'efforcer de nuire, tromper, offenser et menacer.

On nous pardonnera, en faveur de son importance, cette trop lougue digression sur un mot.

XIV

Je n'oserais pas dériver *samanéens*, malgré la conformité de prononciation, du celtique *sama-né-hen*, qui équivaudrait à *porter une charge non ancienne*. On revendiquerait probablement le mot pour le sanscrit *samma-ned*, ensemble de blâmes. Les deux interprétations ne sont ni l'une ni l'autre sans à propos. Mais, je serai moins circonspect pour les *garmanes* de Strabon (celt. *gar-man*, amitié-figure). La racine *kar* se changeant fréquemment en *gar* dans le substantif amitié, affection, amour et dans le verbe aimer, la substitution du *g* au *k* ne saurait être de l'arbitraire dans la circonstance.

La bienveillance des relations de ces philosophes, les services qu'ils rendaient comme médecins et comme conseils, et l'attachement qu'ils inspiraient justifient la qualification en langue aryenne reproduite par le prince des géographes de l'antiquité.

Leurs habitudes n'étaient pas uniformes. Une partie de ces philosophes ne quittait pas ou quittait bien rarement leurs retraites, où ils menaient la vie la plus austère au milieu des bois, se livrant assidûment à l'étude et aux méditations. Les autres se tenaient en contact avec les habitants des villes et des campagnes, traitant les malades, apaisant les querelles et moralisant. Les uns et les autres conseillaient même les rois.

Encore bien qu'ils fussent probablement affiliés au brahmanisme, l'exclusivisme des institutions brahmanistes convenait trop peu à leur indépendance pour que leurs tendances ne fussent pas hostiles à la caste. Il est même impossible de ne pas le pressentir dans les données du livre de Strabon. Beaucoup d'entre eux avaient pu tourner au bouddhisme ou à des croyances encore plus hétérodoxes.

Avec eux je ne confonds pas les pénitents dont l'Inde est inondée, qui abusent de la crédulité publique par leurs faux airs de dévotion et leurs pratiques ascétiques. Ces derniers sont les *joghis*, terme prononcé *goghis*. On trouvera sans doute le mot en correspondance parfaite avec le breton *gogé* et *gogéi*, tromperie et tromper.

Je ne crois pas devoir insister sur les atteintes portées au brahmanisme par la philosophie religieuse de l'Indoustan. Ce que nous avons laissé entrevoir offre des aperçus suffisants, et il s'en produira d'autres accidentellement dans la succession de nos recherches.

XV

Nous ne parlerons pas longuement non plus de l'antagonisme du pontificat militaire. L'alliance consommée par le mariage de ***Brahmane*** avec la race des géants est un mythe assez significatif pour dispenser de longs développements. On s'explique fort bien la mauvaise humeur du brahmanisme obligé de fortifier ou de rajeunir sa caste par une fusion avec les prêtres guerriers de l'aryanisme. Il a cédé à la nécessité comme il l'a fait à propos de ***Bouddha*** et en tant d'autres occasions qui ont perverti ses dogmes en renfermant l'unité de Dieu comme dans une gangue de mythes, de termes incohérents et d'attributs personnifiés. Il n'y a rien de bien transparent dans les légendes concernant les démêlés du sacerdoce et du sabre, pas plus que pour les rapports des Brahmanes et des Richis. C'est d'abord *Ravana*, géant à dix têtes (celt. *rav-anat,* chaîne de fer en renom) qui ose soulever de sa main la demeure de *Siva*. Il fait pénitence et obtient du Dieu une remise de son châtiment. *Rama,* septième incarnation de Vichnou (celt. *rams*, géant et expression de commandement) doué d'une grande force et d'une grande beauté, partage sa vie entre les batailles et les austérités religieuses. Il se mesure avec les démons et des guerriers fameux. Il finit par être un civilisateur, par donner des lois et enseigner l'adoration des dieux. Un de ses premiers exploits fut de parvenir à tendre un arc semblable à l'arc *Daroudj* qui figure dans la légende de Krichna (celt. *Darou-di,* redoublement de larmes). *Krichna*, huitième incarnation de Vichnou, l'incarnation rédemptrice passe son enfance au milieu des bergers. Il ose briser l'arc Daroudj qui donnait la mort à ceux qui le touchaient. Les combats contre les monstres et les géants ne font pas faute dans son histoire, mais ce sont, en traduisant les noms par le celtique, des allusions aux arts et aux besoins de la vie qui domineraient dans son mythe. Il rend le dernier soupir cloué par une flèche sur un sandal et prédit dans cette position les maux qui allaient fondre sur la terre.

Évidemment on ne peut rien démêler dans tout cela. La légende d'Hercule, indien *Sandès* (celt. *san-dez*, canal de lumières), rapportée par Strabon, est plus satisfaisante. Son empire était dans les plaines. Ses sujets sont appelés Silbées (celt. *sil-bet*, passage soit du monde soit du genre humain, et *sil-bez,* passage de la tombe.) Il a tous les attributs d'un chef militaire exerçant le pontificat avec la teinte religieuse des Hindous. Sa vie terrestre, suivant un usage indien, se termine par sa volonté sur un bûcher allumé de ses propres mains. Il y a tout lieu de le considérer comme étant de la race dominante du pays encore bien qu'il y soit venu en conquérant. On le dit Titan, ce nom dont les anciens ne donnent pas l'explication autrement qu'en signalant comme adonnés à la chasse les peuples qui le portaient, était bien approprié (celt. *ti-tann,*

maisons des chênes). Ils étaient donc désignés par leurs habitudes de vie au milieu des forêts de chênes. Mais, en supprimant un *n, titan* devient dans le celtique la maison du feu. Qui sait si la double signification ne leur convenait pas, si ces chasseurs des bois de chênes n'étaient pas en même temps des adorateurs du feu. Telle serait l'origine de la population amenée par Hercule *Sandès*. Son état, d'après l'auteur que nous citons, aurait dégénéré en démocratie après plusieurs siècles. Ce changement n'a pu être que la substitution d'une sorte de démocratie religieuse à l'autocratie sacerdotale et d'un gouvernement monarchique accepté par les peuples à la domination militaire. Car, aucune partie de l'Inde n'a vécu en république. On a regardé Hercule *Sandès* comme relativement récent et comme postérieur à Bacchus de vingt-cinq générations. Ce n'en est pas moins un personnage très antique.

Hercule, suivant Diodore (liv. II, n° 39) et Arrien aurait fondé une très grande ville, entouré d'un fossé profond recevant l'eau d'un fleuve. Le premier la nomme *Palibothra* (celt. *Pali-bod-raz*, rassemblement-défense-plein bord). Le second la nomme *Pandœa* (celt. *Pan-Déac'h*, lieu d'hier). *Pali* n'est mentionné dans les dictionnaires bretons que dans le sens de manteau, vêtement qui protége le corps. Mais il est resté dans l'usage de certaines localités de la Bretagne, pour indiquer un système de clôture des terres, un moyen de les rendre défensables, et le substantif sanscrit Pâla est synonyme de protecteur et gardien. On retrouve la même racine dans *Palès*, déesse sicilienne, gardienne du bétail et protectrice de la contrée, dans le *Palladium* et peut-être dans le vieux mot français Paladin.

XVI

Bacchus, dont le nom réduit en racine celtique donne ***Bak-us*** ou ***Bag-us***, que nos bretons traduiraient par bateau haut, et qui selon les conceptions particulières des Perses et des Mèdes expliquées ci-dessus est le dieu des hauteurs, Bacchus, disons-nous, avait un culte restreint à des contrées montagneuses de l'Inde, ainsi que nous l'apprend Strabon. Il représente comme Hercule une royauté militaire mais non susceptible de se fondre avec le brahmanisme ou le bouddhisme. Ceux qui ont cru reconnaître ***Brahma*** dans Bacchus ont méconnu des différences caractéristiques. Le brahmanisme n'admettait pas les femmes à l'initiation religieuse et ne leur confiait aucun sacrifice. Le culte de Bacchus au contraire ne pouvait se passer du concours de celles-ci. Elles étaient prêtresses et interprètes de la volonté divine. Dans le brahmanisme le monde n'est qu'une série de phénomènes de l'esprit universel. Le culte de Bacchus est très réaliste et n'a jamais été autre chose qu'une des formes de l'adoration de la nature. Que signifie en définitive ***Meros***,

nom donné par Diodore (liv. II, n° 38) et par tous les écrivains à l'endroit où Bacchus et la population qui l'accompagnait prirent position sur une montagne de l'Inde ? Laissons de côté la cuisse de Jupiter dans laquelle un mythe grec enferme Bacchus arraché avant terme du sein de sa mère foudroyée. *Meros* étant la cuisse en grec, l'imagination des Hellènes avait dû nécessairement trouver cette explication. *Mer-oz* en langue celtique est le gardien, le directeur de la nature cultivée. Laquelle est le plus en rapport avec les attributs de Bacchus, de l'interprétation grecque ou de l'interprétation celtique ? Au surplus le *Meros* des grecs n'est qu'un dérivé celtique en corrélation avec le phallus, emblème de Bacchus.

Les *oses* ou *oxi* de la Médie, de la Bactriane et de la Margiane dont Bacchus était suivi, avaient eux-mêmes une dénomination concordante. Partout où ce nom se reproduira nous aurons devant nous le culte organisé d'un dieu ou d'une déesse de la fécondité agricole et des peuples qui le pratiquaient, généralement avec des rites sanglants.

Il est certain, d'après les récits de Diodore et de Strabon, que, de leur temps, cette religion naturaliste n'était pas encore évincée de l'Indoustan. Elle résistait donc à toutes les influences brahmanistes.

XVII

Nous avons beaucoup moins de données sur les autres cultes hétérodoxes ; mais les mythes et les légendes en laissent apercevoir l'existence sous leur voile. Les Védas en condamnent spécialement un certain nombre.

Il ne serait nullement surprenant que les dissidences religieuses de l'Inde, où elles ont été très ardentes, eussent déterminé plus d'une expatriation. On comprend quelles ont été les ramifications des peuplades de cette contrée et des missionnaires qui en sont sortis, lorsqu'on trouve les noms des Odryses, l'un des principaux peuples de la Thrace, des Kasars, des Chinois, des habitants du Pont et du Cambodje, des Javanais, des Daradas ou Doriens et des Druides accolés à ceux des Saces et des nations parlant le Pehlvi dans la mise à l'index des sécessionnistes.

Ces différents groupes n'ont pas pu être tous très nombreux dans leurs désertions de l'Inde. Il en est même qui n'avaient point résidé dans ce pays et qui ne sont nommés, comme les Chinois, par exemple, qu'à l'occasion de leur adoption de la doctrine hétérodoxe de *Bouddha,* sans avoir été auparavant dans l'obédience des Brahmanes. Ce sont les prêtres aryens de Bouddha, en Chine, que nomment les Vedas, et non le peuple chinois. On doit en dire autant du Cambodje, et il est présumable que, dans le livre sacré du brahmanisme, le nom d'*Odryses* ne

s'est également appliqué qu'aux Semnothées de la Thrace, le nom de *Pôndrohas* qu'aux importateurs successifs des religions dissidentes de l'Inde dans le Pont, et celui de *Dravidas* qu'aux prédicateurs du druidisme, dont le passage de l'Asie dans la Bretagne insulaire n'a laissé aucunes traces.

XVIII

Telle était l'Inde aux temps antiques, telle nous la retrouvons aujourd'hui, tourmentée par ses pensées religieuses, respirant la controverse et toujours en présence d'un principe de fixité qui procède par assimilation quand il ne peut plus autrement se défendre, principe qui s'est usé et perverti. En regard de cet élément d'attraction religieuse, un autre système de gravitation, la langue première subissant des compositions diverses, travaillée par le génie de races différentes, mais reparaissant toujours aux yeux de l'observateur, et ne se retrouvant plus dans sa pureté native qu'aux extrémités de l'Occident.

XIX

Dans la Médie, la Bactriane et la Perse, les choses se sont passées à près de la même façon. L'origine du langage est aussi patente, si elle ne l'est pas davantage, et le prosélytisme religieux n'a pas été moins vif.

Nous n'avons pas l'histoire de ses controverses et des commotions politiques auxquelles il a donné naissance. Cependant quelques faits historiques soulèvent un coin du voile.

A la mort de Cambyse, c'est un mage, un des ministres du culte, qui devient roi de la Perse. A en juger par les déclarations de Darius dans les inscriptions cunéiformes, un des premiers actes du nouveau souverain, Gaumatès, avait été de proscrire les religions opposées à la sienne, et une persécution très violente avait commencé.

La supercherie à laquelle les historiens ont attribué le couronnement du roi-mage, est très invraisemblable. Une révolution politique et religieuse est la cause que nous présumons.

Gaumatès, frappé par une conspiration de hauts personnages, ne tomba pas seul. Tous les Mages qu'on rencontra furent massacrés publiquement ou dans leurs retraites. C'était une révolution nouvelle succédant à la première et développant la même violence. Elle était également politique et religieuse.

Comment expliquer cette époque historique? Un peuple très religieux assassinant ses prêtres....

Rien de plus obscur que les conditions d'existence de l'ancien magisme et l'étendue de sa domination. Je suis convaincu qu'il y avait au moins trois religions ennemies chez les Mèdes et chez les Perses.

Dans les institutions de Cyrus (Xénophon, l. III, ch. III, nos 35 à 40),

nous voyons ce roi réunir autour de lui, pour un sacrifice et dans un conseil, tout ce que ses sujets comptaient de plus illustre. Les pronostics des Mages sont acceptés; mais là, près d'eux, sont les *Omotimes*, qui ont une autorité politique supérieure. Cette qualification rappelle trop l'ancienne divinité principale de la Perse, *Hom*, reléguée par le mazdéisme au rang de premier ange ou de premier génie, comme il l'a été également dans le brahmanisme, pour que l'on ne soit pas amené à croire que l'aristocratie persane demeurait attachée aux vieilles croyances. Le roi et la cour ménageaient toutes les convictions. *Hom*, dont les attributs se reliaient au culte naturaliste malgré l'idéologie qui s'en était emparé, aurait été sans collége de prêtres et de pontifes que je n'en serais pas surpris. Il arrivait souvent, dans la race aryenne, que le pouvoir religieux appartenait aux chefs civils et militaires. Ce qui est certain, c'est que rien ne fait pressentir en lui la divinité sous la forme élémentaire, unique, du feu. C'est que ce ne sont pas les prêtres, mais les grands qui, au temps de Cyrus, s'honoraient du titre d'*Omotimes*.

Le sacerdoce proprement dit, le magisme, aurait pu paraître plus homogène. A mes yeux, il était profondément divisé, soit qu'il n'y eût qu'une seule caste de Mages partagée en sectes, soit qu'il y eût plusieurs castes portant le même nom, mais adorant des dieux différents.

A coup sûr, Gaumatès ne desservait pas la religion d'*Oromazes* ou *Ormuzd*, qui représentait le principe divin de la bonté et de la toute-puissance sous l'essence du feu; en effet, l'inscription de Darius, dont nous avons parlé, attribue à la protection spéciale d'Ormuzd tous les succès de ce souverain : succès de sa conspiration, succès de ses guerres contre tous les peuples de l'empire de Cyrus et de Cambyse.

Il est évident que le concours des partisans du mazdéisme avait partout servi les intérêts de Darius contre l'aristocratie, contre les *Omotimes*, et aussi contre les autres dissidences religieuses et nationales dans lesquelles il faut compter le grand parti dont Gaumatès avait été le représentant. Des savants de nos jours ont dit que ce mage et ses auxiliaires étaient les adorateurs du mauvais principe, religion dont les dernières traces ne sont pas encore effacées en Orient, et qui a donné naissance à des hérésies chrétiennes. Cette hypothèse est au moins séduisante, si elle n'est pas certaine; et la terreur superstitieuse qui détermina la reddition de la capitale des Mèdes, assiégée par les Perses, fournit un grave indice de la réalité du fait.

XX.

Sans creuser davantage la question, nous avons à définir les religions connues de l'empire des Perses et les mots qu'elles employaient.

Hom, en pehlvi, qui devient *Héomo* en zend, a son parède dans le *Soma* des Brahmines. L'hymne, par lequel on rend hommage à *Soma*

dans la religion hindoue, célèbre ses attributs en des termes identiques à ceux dont s'est servi l'Avesta en publiant les louanges de *Hom*.

Comme Dieu se qualifiait lui-même dans l'Exode, ch. III, n° 14, *Hom* signifie *celui qui est*. Le verbe breton *beza*, être, se dit *omp* à la première personne du pluriel de l'indicatif présent : *nous sommes*.

« *Hom*, déclare le livre sacré des Parsi, préside à l'arbre de vie qui » donne l'immortalité. Il habite sur l'Albordj. Il est le roi des astres. » Son palais est situé dans le pays de la victoire. Hom bénit les trou- » peaux. Il dispense les eaux, la pluie. Il distribue l'éclat, la lumière, » les beaux jours. Il a écrasé le serpent à deux pieds. Il seconde » Tachter et Barsom dans leurs œuvres bienfaisantes. Il chante sans » cesse les louanges d'Ormuzd. »

Hom est en outre la première incarnation d'*Honôver* et l'une des premières productions du taureau *Aboudad*. Dans ses fonctions d'*ized*, il sort de son rôle de génie pour apparaître en qualité de législateur et de dieu donnant aux mortels la loi vivante.

A-boud-ad, eu langue celtique, a pour signification littérale *de sourd mugissement* ou *de bruissement-semence*.

Hon-ôbér, notre œuvre, est en rapport avec la qualité de créateur ou de l'auteur d'une institution.

Les deux auxiliaires célestes de *hom*, *bar-som* et *tach-ter*, dispensateurs comme lui et avec lui de la pluie, des eaux et des autres bienfaits les plus désirés par un peuple agriculteur, sont, d'après le sens de leurs racines celtiques, le premier l'habitant des sommets d'où sortent les sources et les cours d'eau, et où se forment les nuages ; l'autre le trait d'union, l'instrument servant à fixer l'association de la trinité homoniste.

Nous pouvons mesurer par ce qui précède la route qu'avaient parcouru l'esprit des aryens-Mèdes, l'esprit des aryens-Hindous et l'esprit des aryens-Persans, Actéens suivant Hérodote (l. 7. n. 61), comme ils s'appelaient autrefois et étaient appelés par leurs voisins, Céphènes suivant les Grecs. On pressent un amalgame de croyances hétérogènes, voilant une religion primitive sans métaphysique et purement aryenne, à laquelle nous n'essaierons pas de remonter, faute de jalons, pour marquer notre route. Arrêtons-nous seulement à l'étymologie des noms des Perses et des Mèdes.

XXI.

Les Grecs, comme nous venons de le dire, désignaient les Perses par Céphènes. L'expression est significative : (celtique *kef-hen*, vieille souche). C'est bien des Perses qu'avaient dû sortir les premiers Grecs, ceux qui parlaient la langue aryenne. La vanité nationale des Hellènes transformant cette situation, faisait dériver le nom de Perse de celui d'un de leurs héros devenu le gendre et le successeur d'un ancien

dynaste de la Perse. Artéens (celtique *ar-téein*) marquerait un peuple établi sur les ruines d'autres nationalités fusionnées, fondues ou disparues. Les noms finalement donnés à ce grand peuple coïncident tellement avec les racines bretonnes et gaëliques d'Irlande et d'Écosse *perz, parz, parth, perc'h, perc'hen*, que je leur crois le sens de maîtres, possesseurs, propriétaires. Sous cette forme ce seraient des quasi-homonymes de *galloud* et *d'Arya*.

La Bactriane (celt. *bak-tri-ann*, les trois bateaux ou plutôt les trois dieux), qui aurait été la patrie primitive de Bacchus, a bien pu donner aussi naissance à la première triade. Son nom en serait l'indice ; mais cette triade n'a pas dû sortir des limites du naturalisme.

Med est à la fois celtique et sanscrit ; celtique il dénote que le peuple qui a porté ce nom était agriculteur, moissonneur et guerrier (coupeur, sabreur) ; sanscrit, il signale des aptitudes à la méditation et aux travaux intellectuels. Les Mèdes possédaient toutes ces qualités : ils ont été riches, conquérants, dominateurs, en possession de terres bien cultivées, constructeurs d'une capitale dont les ruines, décrites par Xénophon, attestent une civilisation très antique et très avancée, inventeurs d'une langue habilement tissue (le Pehlvi) et de religions supposant tout un système d'observations pshycologiques, physiques et morales. S'ils n'ont pas d'abord mérité le titre de Mèdes comme penseurs, ils le méritaient pour leur industrie agricole et leurs qualités guerrières. Le sanscrit en aura peut-être fait un type des hommes intelligents, quand les aryas de l'Inde ont reconnu la grande intelligence de leurs voisins de la Médie.

Le *Zend avesta* est leur grande œuvre intellectuelle, en fait de religion.

Je n'ai point à contester la signification qu'on a donné au mot *avesta* en le traduisant du Zend. Si on devait le rattacher au celtique, il ferait *awen-stad*, empire de l'inspiration. La première partie du livre a pour rubrique : *Vendi-dad-sadé*. Nous sommes au moins tentés de le traduire par le celtique ; *venji-da-sa-dé* (joie de la vengeance des torts, élévation à la lumière). Le récit des luttes contre le génie du mal, sa défaite et le règne de la lumière et du bien font l'objet de cette division de l'avesta.

Elle se subdivise en trois chapitres ou *fargards*. Dans le sens littéral du celtique *far-gard* serait une jambe du livre destiné à soutenir un fardeau, une jambe de force.

Le premier fargard est le combat du bon principe et de ses génies contre le mal et ses légions, le *vendi-dad*. L'intitulé ramené au celtique est caractéristique. Du *sa-dé*, élévation à la lumière, point n'est question ici.

Le second fargard l'*izech-né* est un recueil de prières pour les fidèles : en celtique *iset nef* (excité vers le ciel) et *iset nec'h* (excité au lieu haut).

Le troisième fargard est le *vispered* qui nous donne l'état des chefs des êtres : en celtique *vi-peb-red,* œuf ou germe pour chaque courant, pour chaque vie qui s'écoule.

La seconde subdivision du vendi-dad-sadé, l'*iecht-sades*, consiste en un recueil de prières dont plusieurs sont en Pehlvi et en Parsi (celtique *iec'hed-sa-dé*, santé, élévation au ciel, où en d'autres termes *prières, santé de l'âme*).

La troisième subdivision du vendi-dad-sadé nous offre un calendrier liturgique et pour chacun des trente jours du mois des invocations aux génies. Le titre est *sir-ou-zé* (celtique *kir-hou-sé*, précieux vêtement, celui dont vous aimez qu'on vous pare).

La seconde partie principale de l'avesta a pour rubrique *boundéhech.* Elle traite un peu de tout, cosmogonie, astronomie, religion, institutions civiles, agriculture. La généalogie de Zoroastre y prend place. En celtique *boun-de-hec'h*, identique avec le titre de la seconde partie de l'avesta, répond au français *charge à généalogie* ou *recueil généalogique.*

Le nom d'*Ormuzd,* le bon principe, dieu unique du mazdéisme, peut se décomposer dans le celtique *or-mud,* bouche muette, ou *hor-mud,* notre muet, et ainsi entendu il s'expliquerait parfaitement, puisque *Ormuzd* ne rendait pas d'oracles et que ses fidèles détruisaient les lieux qu'on y avait consacrés. La qualification *ahura Mazda*, qui lui est donnée dans la langue Zend et que les orientalistes traduisent par *seigneur grandement savant,* n'a pas l'apparence d'affecter la prétention de traduire le mot Pehlvi.

Les livres sacrés des Parsi ont déterminé d'une manière bien formelle la distance qui sépare le mazdéisme du brahmanisme. Cette dernière religion admettait, comme nous l'avons vu, que tout est dans Brahm. Le mazdéisme répond dans un hymne (Yaçn. hym. 1er) : « Ormuzd est le principe de tout bien. Il est dans la nature, mais la » nature est distincte de lui. »

C'est à tort qu'on a dit qu'au-dessus d'Ormuzd se plaçait un dieu suprême : Zervane-Akérène. M. Burnouf a démontré l'erreur.

XXII.

Dans les idées du mazdéisme, le principe du mal est l'obstacle au bien. Sa personnification religieuse n'est pas l'égale d'Ormuzd. Elle lui est, au contraire, non-seulement inférieure mais assujettie. Cependant le génie du mal possède la liberté, et il en use pour nuire aux œuvres du bienfaiteur en leur opposant les siennes. Il jette partout ses entraves. Tel est son caractère exactement rendu par son nom, pur celtique *Arhi-man* (lien-figure ou figure du ligateur). Tel est le rôle

auquel Zoroastre avait réduit le génie du mal. Son pouvoir divin, que l'on suppose d'origine touranienne, était complètement supprimé. Vaincu, mais incapable de se résigner à sa défaite, il est désormais chef de révoltés. Ses légions sont nombreuses. La langue bretonne revendique aussi leur noms comme ceux de leurs glorieux antagonistes.

Examinons. — Les noms communs des suppôts d'Arhiman sont *Devs*, *Darvands*, *Daroudjs*.

Le premier révèle l'hostilité du mazdéisme et du brahmanisme. Il vient (nous l'avons déjà observé) de *devi*, brûler, mais tandis que sur les bords du Gange il s'applique aux dieux de second ordre, aux divins, il est donné ici à des êtres qui ne brûlent pas du feu céleste. Les deux autres, traduits ordinairement par *Tueurs*, sont en celtique *dar-vand*, les hommes au dard, et *darou-dis*, le tronc des larmes.

Pour les noms propres, je me contenterai de ceux des chefs.

Le *Dev*, auteur de la pauvreté : *Derv-esch* (celtique *Deru-hest*, cause, stérilité).

Le *Dev* de l'avarice : *Tarik* (diminutif du celtique *Tarak*, insecte attaché à la peau des animaux, se gorgeant de leur sang, et qu'on ne sépare le plus souvent de sa proie qu'en l'écrasant).

Dev de la famine : *Zaretch* (celtique *Sa-recheit*, grande affliction).

Dev destructeur : *Naonghes* (celtique *Naon-égez*, famine, considérée avec raison par les aryens comme le fléau le plus destructeur).

Dev auteur de l'hiver : *Eghtesch* (celtique *Eget-esch*, stérilité ou épuisement provoqué).

Dev de la corruption des cœurs : *Ach-mogh* (celtique *Ach'-mog*, sale vapeur ou grande saleté).

Dev de la séduction : *Devesch* (celtique *Devi-esch*, brûler jusqu'à l'assouvissement. Le sens littéral d'*Esch* est épuisement).

Dev des mauvais discours : *Pectesch* (celtique *Pek-esk*, poix, matière gluante dont on se débarrasse difficilement quand elle s'attache à la peau et stérilité ou épuisement).

Dev du rachitisme : *Kesoch* (celtique *Kez-hod*, souffrant dans l'entrave).

Dev de la violence : *Savel* (en celtique *Savi* ou *Savel*, marque de puissants efforts. Seulement il s'emploie ordinairement dans le sens du bien).

Dev du vol : *Boété* (en celtique *Boëtet*, amorcé par des moyens qui flattent l'esprit et les sens).

Restent deux chefs de démons dont je n'ai pu découvrir les fonctions dans la religion Parsi. L'un est *Echem* ou *Sor* et l'autre *Khevezo*. Le premier, interprété d'après le celtique, me paraîtrait être la vieille chicane et le querelleur ou sorcier, et le second la rivalité.

XXIII.

La liste des commandants de la ligne démoniaque est épuisée. Nous passons à la revue des bons génies.

1er ordre : *Amschaspands*. Ils communiquent directement avec *Ormuzd* (celtique *Am-kas-pan*, pour envoyer ou pour donner des ordres aux contrées).

2e ordre : subordonné aux *Amschaspands*. Les *Izeds* (celtique *Iz-hed*, j'allai de lieu en lieu ou j'allai à la volée comme un essaim d'abeilles). On les nomme également *Gahs*. Ce terme est resté dans le sanscrit *gâh*, aller, traverser. Il a disparu du celtique, sauf dans *gâd*, lièvre et dans la forme privative *gag* ou *gak*, bègue.

3e ordre : soumis aux *Gahs* ou *Izeds*. Les *Amkars* (celtique *Am-kar*, sans parents).

Les *Amschaspands* proprement dits, sont au nombre de sept. *Hom*, qui est le premier, occupe une place à part. On sent toujours en lui le vieux souverain détrôné auquel on a conservé une cour et des honneurs royaux.

Nous l'avons défini ailleurs comme dieu. Nous nommerons les six autres Amschaspands suivant le rang que chacun a pris dans l'Avesta.

1° Dans la partie pehlvi du livre, *Bahman* et dans la partie zend *Vagu Mano*, traduit, bonne pensée, bon cœur, par les orientalistes (celtique *Bad-man*, figure éblouissante, et *Vad-man*, personnification de la bonté).

2° *Ardibéhesch*, dans la partie Pehlvi et Parsi où le génie dont nous parlons porte au roi *Goustap*, de la part d'*Ormuzd*, l'ordre d'écouter le prophète Zoroastre. Dans la partie zend, où il devient le symbole de la pureté, son nom est *Acha-Vahista* (en celtique *Hardiz-Bec'h*, hardi voyage ou intrépide dans les difficultés, et *Ac'h-vad-isa*, race excitant au bien).

3° *Schah-river*, traduit roi désirable (celtique *Kef-ribler*, chef joyeux aimant à répandre les joies). C'est le génie de la richesse.

4° *Sapandomad*, patronne de la terre, traduit sainte soumise (celtique *Sa-pan-donaad*, orgueil de la terre dompté).

5° *Chordad*, dans le Pehlvi et *Haurvâtat* dans le zend, traduit celle qui produit tout (celtique *Choer-da*, sœur des joies et *Haurek-vad-ta*, guéret ton plaisir).

6° *Amerdad*, dans le Pehlvi et *Ameretât* dans le zend, traduit celle qui donne l'immortalité (celtique *Am-er-da*, pour la joie, pour le bonheur).

Les Izeds sont nombreux, et quelques-uns ne sont pas seulement *Izeds*, par exemple Hardibéhesch que nous avons vu figurer parmi les Amschaspands. Je ne donne pas tous les noms.

1° *Aban*, présidant aux mines de fer et au mois qui porte son nom (celtique *A-bann*, mot-à-mot à rejets de terre, à rayons, à écheveau). Je n'ai pas besoin d'observer que les opérations des mineurs sont des creusements de galeries, des constructions d'espèces de labyrinthes et des rejets de terre.

2° *Achtad*, sans fonctions connues (celtique *Ac'h-tad*, père d'une race).

3° *Ader* ou *Azer*, qui préside au feu (celtique *Ad-err* ou *Az-err*, vitesse redoublée).

4° *Behrain* appelé aussi *Behram*, le plus puissant des Izeds auquel est attribué la présidence du feu qu'*Ader* personnifie (celtique *Bed-rin*, mystère de l'univers et *Bed-ramps*, géant de l'univers).

5° *Dahman*, qui conduit au ciel les âmes des justes et auquel on adresse des prières pour les défunts (celtique *Da-man*, figure de la bonté et de la joie).

6° *Din*, génie de la loi (celtique *Din*, forteresse sur une hauteur). Les Perses et les Mèdes symbolisaient ainsi la puissance de la loi.

7° *Farvardin*, qui préside au premier mois de l'année et au 19° jour de chaque mois (celtique *Far-var-din*, fier sur la forteresse).

8° *Goch*, Ized, mâle, présidant à la vitalité (celtique *god* ou *kod*, partie du corps de l'homme ou se trouvent les organes les plus essentiels à la vie, et *Kof*, sein de la femme, partie de son corps où s'opère la conception).

Ce génie prend quelquefois le nom de *Drouasp*. En partant de ce qui ressort de la discussion à laquelle nous nous sommes livrés touchant la racine *Drou*, accompagnée de la particule réduplicative, nous traduirions du celtique le mot *Drouas*, par vigueur redoublée.

9° *Gochoroun*, Ized, femelle, parède de *goch*, (celtique *god-c'hoer-oun* ou *god-chouaer-oun*, moi sœur de god).

10° *Man res pand*, génie de la parole divine (celtique, *Man-reiz-pann*, manifestation de la loi des contrées).

11° *Mirh*, Ized, à fonctions indéterminées (celtique *Mirer*, protecteur, défenseur, observateur de la loi. Chez les Grecs modernes, les *Mires* sont des fées qui accordent des maris aux jeunes filles quand elles les en prient bien. *Mirokou*, dans la religion du Sinto au Japon, est un des quatre dieux de la richesse et du bonheur).

12° *Nerioceng*, Ized, envoyé à Zoroastre pour lui annoncer sa mission (celt. *Né-riot-kent*, plus des disputes d'autrefois). C'était tout-à-fait le caractère dogmatique du mazdéisme. Il n'admettait pas la controverse qui avait été grande et tapageuse dans les précédentes religions. Elle avait conduit aux plus grandes superstitions.

13° *Pârvand* (celtique *Par-van*, compagnon de l'homme).

14° *Ramechné-Karom*, dont nous ne savons qu'une chose, c'est que, bien qu'il appartienne aux Izeds, il est le *Hamkar* de Sefendomad et

de Havan (celtique *Ramps-ec'h-nés-karomp*, géant race proche nous aimons.

15° *Rachné-rast*, dont la définition ne semble pas avoir été donnée (celtique *Rac'h-nés-raz*, tout près du plein bord, probablement de la source céleste qui déborde sur l'univers).

16° *Seroch* ou *Tachter*, présidant à la pluie et au dix-septième jour du mois. Nous avons déjà dit que sous le nom de Tachter il était dans l'*Homonisme* le clou affermissant la jonction de la vieille trinité persane. (Serc'hok en celtique de Galles signifie celui qui aime.)

17° *Vad*, Ized, sans attributs spéciaux (celtique Vâd, bien, plaisir).

18° *Vanant*, point de renseignements sur lui (en celtique *Va-nant*, courants des lieux que je crois pouvoir traduire par fleuves de la terre).

19° *Ard*, Ized sans attributs définis (celtique *ar*, au-dessus).

20° *Ardvicour* ou *Ardvizour*, personnification chez les Perses de l'eau céleste primordiale (celtique *ar-vi-zour*, œuf ou principe de l'eau d'au-dessus, en d'autres termes, principe de l'eau céleste).

21° *Anahid*, Ized, présidant à la planète de Vénus, dont le nom appartient aussi à la déesse de l'amour chez les Babyloniens, et faisant figure un peu disparate dans le sévère mazdéisme qui n'a pu faire disparaître le sens du mot (celtique *an-ach-id*, pour renoncement à toi, pour te délaisser quand je le voudrai).

22° *Aniran*, Ized, présidant au mariage (celtique *ann-hir-ann*, pour longtemps ici). Le mariage n'était pas plus chez les aryens que chez nous une union éphémère.

23° *Haf-torang*, Ized, qui dispense la santé et sanctifie les pieux adorateurs d'*Ormuzd*. Il a la charge de garder le Nord (celtique *Haf-tor-ann*, je romps l'été).

Nous avons à nous occuper maintenant des *Gahs*. Je relève dix noms.

1° *Honouet*, Gah femelle, présidant au premier des trois jours complémentaires de l'année, c'est-à-dire au 21 septembre (celtique *Hon-oëd*, notre âge).

2° *Och touet*, présidant au second jour épignome (celtique *oc'h-touet*, en faisant serment).

3° *Sapandomad*, nous en avons parlé à son rang d'Amschaspand.

4° *Fohou-Khéchetré*, invoqué conjointement avec Mithra et que les orientalistes traduisent par roi pur (celtique *Fo-hou-Keit-étré*, littéralement votre hêtre ou votre inflammation dans le temps, au figuré *pureté temporelle*, le hêtre et la flamme étant le symbole de la pureté).

5° *Fechech-toes-toech*, traduit par *l'excellent* (celtique *fec'hein-tóez-toech*, vaincre-farine détrempée et pétrie-toison). On voit comment les Mèdes et les Perses concevaient ce qu'il y a de plus essentiel et de meilleur : la victoire à la guerre, le brouet et le pain pour se nourrir et la laine pour se vêtir.

6° *Havan*, surnommé le bienfaiteur des rues, présidant à la pre-

mière partie du jour. (Celtique *Haf-an, point de chaleur*, en d'autres termes, *fraîcheur.)*

7° *Rapitan*, présidant à la seconde partie du jour et s'abîmant dans la terre durant l'hiver, pour y conserver la chaleur nécessaire à la vie. (Celtique *Rag-pi-tann*, devant la pointe du feu.)

8° *Ochi-ren*, présidant à la troisième partie du jour qui est le milieu de la journée, le moment où la chaleur est accablante dans les contrées méridionales, (celtique *Oc'hi-rems*, durée des plaintes).

9° *Efes-routhrem*, présidant aux cinq parties du soir (celtique *Échouez-rouez-remps*, repos général, durée de la transparence.)

10° *Och-em*, présidant au temps qui suit la soirée (celtique *Oc'h-en*, au plus haut du ciel).

Le mazdéisme a en outre des génies émanés d'Ormuzd, types primordiaux et immaculés de tous les êtres. Platon paraît leur avoir emprunté l'idée de ses iynges. Ce sont les *fervers*. Chaque chose a le sien, les étoiles, le verbe céleste, le feu, l'eau, la terre, les arbres, les troupeaux, les hommes. (Celtique *Ferv-er*, les sévères; *Fervder*, sévérité.

Les enfants et les néophytes étaient baptisés chez les Perses avec l'eau *zour*, réputée la plus efficace de toutes les eaux sacrées et qualifiées reine et fille d'Ormuzd dans les Naçkas (celtique Dour, et devant une voyelle Zour, l'eau).

Pour les ablutions journalières et la purification des maisons, on se servait de l'eau *padiave*. Le prêtre la consacrait au nom des anges et de la source ardviçour. (Celtique Pad-hi-aven, les fleuves du temps, les fleuves temporels).

Je viens de parler incidemment des *Naçkas*, hymnes consacrés à la célébration des mystères (celtique *Naka*, cacher, couvrir). Ces poésies nous parlent, sous le nom de période *pich da dienne*, d'un cycle de cinq cents ans, terminé par le partage de la terre entre *Selm*, *Tour* et *Irets*, c'est-à-dire entre les Sémites, les Touraniens et les Iraniens ou Aryens. Elle a l'air de fournir une grande épopée, mais elle devient une simple allégorie agricole en appliquant à sa terminologie le procédé de décomposition celtique qui nous a servi jusqu'ici.

Pik-da-den signifierait *instrument servant à percer et à fouiller la terre, joie de l'homme*. Le principal héros est *Féridoun* (celtique *Fer-hi-doun*, les profondes lentilles, c'est-à-dire les lentilles semées profondément). Il a le surnom d'*Afridoun* (celtique *A-fri-doun*, à nez profond, racines profondes). Son règne est tourmenté par *Zohak* (celt. *Sav-hak*, élévation du hoquet). Mais Féridoun est secouru par le forgeron gaô (celt. gaô, le tort, le mal bâti, comme Vulcain, le forgeron divinisé). Il repousse son ennemi. *Feridoun*, fils d'*Athvian* (celtique *At-vi-han*, semence, principe de l'été) et petit-fils de *Dchemchid* (celt. *Kemm-chik*, choix des Piks), reçut d'Ormuzd pour lui et ses sujets le

don d'un lieu de félicité, le férène (celt. *féren*, lentilles). Ne nous étonnons plus qu'Ésaü ait troqué avec son frère Jacob sa royauté nomade contre un plat de lentilles. Il achetait sa part du paradis. Messieurs les orientaux étaient, paraît-il, très friands de ce légume. Quant à Gaô, son allié lui donna la principauté d'Ispahan, et son tablier *Dirfech-gaviani* promené dans les processions perpétue sa mémoire (*Dir-fech-gao-hi-ann-hi*, acier dompté, les torts en ce lieu). Les représentations de Féridoun lui donnent la mitre solaire. Il a pour monture la vache *Pourmadji* (celt. *Pour-mad-hi*, poireau le bien). Sa massue est une tête de bœuf. Si les lentilles nous reportent à l'histoire d'Ésaü, l'estime que l'Orient faisait des poireaux nous reporte aux regrets des Hébreux privés dans le désert des oignons de l'Égypte.

Que de mystères, que de symboles naïfs nous seraient expliqués si nous savions mieux lire les inscriptions et les vieux livres de l'Asie ! Nous aurions encore beaucoup à dire sur les religions, la langue et les antiquités de la Perse, mais ce serait oublier que nous faisons seulement un mémoire.

XXIV.

Passons aux Assyriens qui retarderont moins notre marche.

Nous avons soupçonné sans le dire une participation de la race touranienne dans l'antique civilisation de la Bactriane, et une triade religieuse signalée par son nom. De nouvelles études conduiront, je l'espère, à déterminer chacun des trois termes et son origine. En Mésopotamie je ne remarque pas d'emprunt religieux fait aux touraniens. En fait de rites et d'institutions religieuses, ils ont eu l'esprit très peu inventif, même en admettant comme constant un vieux culte d'Arhimane dont l'idée première leur appartiendrait. Le positivisme, la réalité sensuelle constitue le fonds de leur génie. Mais s'ils ont laissé aux sémites et aux aryens l'enseignement religieux et la création des formes de l'adoration divine, ils les ont distancés pendant de longs siècles dans l'industrie et dans l'art de figurer la pensée.

Les caractères cunéiformes qui surchargent les monuments de la Mésopotamie sont essentiellement touraniens. Les hiéroglyphes de l'Égypte ont à mes yeux le même caractère. Les Tyriens ont trouvé plus tard une écriture purement phonétique, importée en Grèce par Cadmus, importée aussi en Égypte par les rois Tyriens qu'elle a appelés ou qu'elle a subis.

Les touraniens, inférieurs aux sémites et aux aryas sous le rapport philosophique et religieux, le sont également par la force, les proportions et les formes corporelles. Si l'industrie n'avait pas développé chez eux la richesse et ne leur avait pas fourni des moyens d'action compensant l'infériorité physique, leur vie eût été un perpétuel esclavage.

Leur race a dominé à diverses époques grâce à des temps de désarroi chez d'autres peuples, grâce aussi à sa confiance dans ses chefs, à des moyens artificiels, à l'influence que crée une civilisation industrielle, et peut-être parce qu'ils ont eu l'argent nécessaire pour stipendier les hommes forts. Si les chamites et les touraniens sont identiques, je ne dirai plus des premiers qu'ils sont indéfinissables, qn'ils n'ont ni une langue, ni un caractère connus; seulement les éléments de l'histoire générale de leurs origines ne sont pas dans la bible, et s'ils ont été les premiers civilisateurs de l'Égypte, ils n'ont fourni qu'un faible contingent à sa population.

J'en dirai autant du premier empire ninivite et du premier empire babylonien. La genèse de Moïse attribue la construction de Ninive à Assur, fils de Sem, d'abord établi dans la Babylonie, et à Nemrod, descendant de Cham, la fondation de Babylone. Pourquoi non? même comme simple histoire, la bible est d'une très grande autorité. Les ruines de Ninive offrent, ce nous semble, plus d'une analogie avec les constructions, le choix des emplacements, le goût et la manière d'entendre le confortable en Chine. L'architecture et la sculpture de Ninive, de Babylone et de la vieille Égypte, sont sœurs. Mais l'art architectural et l'écriture cunéiforme sont à peu près tout ce qui rappelle le passage des touraniens dans la Mésopotamie. La langue avait une autre origine: sémitique, si le langage officiel et scientifique des Chaldéens en marque le caractère, elle retenait beaucoup d'expressions aryennes. On aurait eu lieu de s'étonner qu'aucune trace de l'origine *aryâ* des Kasdes ne fut restée dans leur civilisation et les fêtes célébrées chaque année, cinq jours durant à Babylone sous la dénomination de *Sacéennes*, où l'on voyait les esclaves commandant aux maîtres, et l'un d'eux, revêtu d'un vêtement royal, nommé *Sagane*, exerçant les fonctions de l'édilité urbaine (voir fragment de Berose, l. 1er, n. 3), ne nous racontent-elles pas la tradition d'un empire aryen tombé dans l'esclavage? Dans cette contrée, un chef intrépide n'avait besoin que de soldats dévoués et impitoyables pour établir une solide domination. Les moyens mis en œuvre font frémir. Qu'on lise les inscriptions des autocrates chaldéens pour comprendre l'oppression des masses les plus nombreuses par une minorité armée et gorgée de butin.

Si ce qu'il y avait de plus vital dans une nationalité vaincue n'était pas chargé de chaînes et conduit dans l'immense forteresse où régnait le despote pour être massacré au moindre symptôme de révolte, on crucifiait les rois devant la principale porte de leurs capitales, on écorchait vifs les plus vaillants généraux, et leurs peaux servaient à tapisser les murailles des villes qu'ils avaient défendues, ou bien on pratiquait une excavation dans les ouvrages de défense, et sous les yeux de la population terrifiée les principaux citoyens y recevaient vivants leur sépulture.

Ce sont là les hauts-faits gravés sur leurs monuments par les rois

chaldéens et dont ils remercient leurs dieux. Les actes racontés par les souverains de l'empire des Perses ont un caractère moins odieux. On sent qu'ils étaient plus sympathiques à leurs sujets et qu'ils n'ont pas eu besoin des mêmes rigueurs. Les rois de la Perse étaient restés aryens, et ils s'en font même un titre d'illustration dans les inscriptions qu'ils ont laissées.

XXV

Ce n'est pas à ces inscriptions que j'aurai recours actuellement, mais à celles des Chaldéens. Je commence par l'inscription de Nabuchodonosor à Babylone. (Voir voyage en Mésopotamie de M. Jules Appert, t. Ier, p. 231 et suivantes.)

Voici par extrait la traduction française du texte assyrien :

« Nabuchodonosor, roi de la justice, le pasteur véritable des peuples, » guide de l'humanité qui dirige l'adoration due aux dieux *Bel-dagon*, » *soleil* et *Merodach*, qui exécute leurs décrets profonds, le maître » de la vie, le monarque auguste et sans reproche, reconstructeur de la » pyramide et de la tour, fils de Nabopolossar, roi de Babylone, moi... » La tour est la demeure du roi du troisième mois *nébo*. Néanmoins, » il y a un sanctuaire de *nébo* dans la pyramide. Babylone est le refuge » du dieu *Mérodach*.... La tour, la maison éternelle dans *Borsippa*, » je l'ai fondée et achevée..... C'est là que trônent *nebo* et *nana*... » Au huitième jour de lulu, je mis le ginië du dieu Nergal et du dieu » Nibhaz à conta.

» J'ai fondé et construit Ikul-anu à Nipur, en l'honneur du dieu » *Oannès* mon maître. J'ai porté l'attention de ma puissance vers le » temple d'*Oannès*. J'ai déblayé et mis à nu la pierre angulaire anté- » rieure du temple d'*Oannès*. Sur cette pierre angulaire antérieure » j'ai posé..... J'ai propagé en homme pieux la splendeur de *Merodach* » et de *nébo* mes maîtres..... »

L'inscription se termine par une invocation à Merodach et le monogramme *Bil, Bil, Bil*.

Merodach (celtique *Mer-od-ac'h,* race gardienne - bord de l'eau) ne pouvait manquer de figurer au premier rang dans un pays sillonné par le cours des fleuves. Aussi fait-il partie de la trinité assyrienne avec le dieu soleil, symbole de la lumière, et *Bel*, le pouvoir suprême qui est toujours nommé le premier. Sous un roi conquérant *Bel* devait prendre un titre spécial en rapport avec ses attributs guerriers, convenant en même temps aux habitudes agricoles des Assyriens. *Dagon* (celt. *dag-on*, moi, la dague, le poignard, et par extension les instruments propres à percer le sein de la terre). *Nébo,* dieu du troisième mois de l'année assyrienne, n'a pas d'autre emploi connu (celt. *neb-hô*, votre indéfini). Le *ginië* nous semble être l'effigie (celt. *gin*, revers, *gen*, joue. Le

chaldéen *gin* se traduit par le mot être). *Ner-gal* (celt. *ner-gal*, seigneur des étrangers) était sans doute ce que son nom indique, la divinité tutélaire des personnes de tous pays qui affluaient à Babylone. *Nibhaz* (celt. *nib-as*, chagrin redoublé) qui partageait un sanctuaire avec *Nergal*, passait pour l'analogue d'Anubis, le dieu égyptien du royaume des morts. *Nana* (celt. *na-na*, double négation) associé au culte de *nébo*, n'a pas de caractère déterminé dans l'inscription. Sur d'autres monuments, il paraît désigner le dieu de la lune ou la lune nouvelle.

Oannès, objet d'une vénération particulière de la part de Nabuchodonosor, nous occupera tout à l'heure.

Le monogramme *Bil*, *Bil*, *Bil*, est remarquable comme signe de la trinité divine. Le celtique *bil* ou *bili*, *bal* et *bel* en composition marque la forme ronde. Le rôle du cercle dans le symbolisme assyrien est connu. Il figure l'année, il figure Dieu. Le monogramme est donc la triple sphère, la plénitude divine, la puissance des puissances. *Bal* qui permute en *pal* est l'année, la révolution solaire. Il est d'autant plus évident que *bil* et *bal* ont été empruntés par les Assyriens à la langue primitive des aryens, que nous retrouvons *bal* dans le vieux danois et l'islandais avec le sens : lumière, éclat, frapper. Cette dernière signification appartient d'ailleurs à *bal et b'al* du sanscrit et les deux autres à *b'â* et *b'âla* du même idiome.

Voyons ce que la genèse assyrienne nous dit de *bel*? La terre et l'eau sont confondues. Des êtres de formes bizarres et incohérentes existent. *Bel* sépare les deux éléments, anéantit ces existences monstrueuses. Il procrée les hommes en répandant son sang. Il met l'ordre partout où était le désordre. Il donne des lois à la terre et régularise sa fécondité.

Bel, créateur, ordonnateur et souverain du monde, n'a vraisemblablement pas été compris de la même façon par tous les maîtres de l'Assyrie. Mais son nom, symbole du suprême pouvoir, de la force dans l'esprit du peuple, a triomphé de toutes les défaites et a reçu les adorations de tous les vainqueurs.

Merodach revient souvent dans les invocations des rois assyriens. Dans celle donnée au t. II, p. 292 du voyage en Mésopotamie, Nabuchodonosor lui demande entre autres choses *labar Pali*. On a vainement cherché ces mots dans les langues sémitiques. L'ensemble de la prière indique qu'il s'agit d'une arme triomphante ou d'une défense que rien ne saurait surmonter. M. Appert a traduit dans le premier sens (la victoire du glaive). Si nous recourons à une décomposition celtique *Lab-ar-Pali* se traduira littéralement *abri - au-dessus - manteau*. Suivant mon interprétation, Nabuchodonosor demanderait ici que l'ombre céleste du dieu des rives le couvre comme un manteau.

Dans d'autres inscriptions rapportées dans le même auteur, nous voyons figurer 1° *Nisroch* comme dieu du mariage (celt. *Niz-roc'h*, proche du hautain, ce qui pourrait bien être une allusion aux mœurs

conjugales de l'Orient) ; 2° *Istar*, déesse de la vie (celt. *Iz-ar*, au-dessus du bas) ; 3° le titre de *nik-ir* donné aux rois d'Assyrie et traduit du chaldéen par Honoré des grands dieux (celt. *nik-hir*, entièrement grand).

Mais ce qui nous frappe le plus dans les cultes de Babylone, c'est l'*Oannes* de Nabuchodonosor, d'Apollodore, des fragments de Bérose et d'Abydène.

Oannes est dépeint comme un animal d'une prodigieuse grandeur qui serait sorti de la mer rouge dans les limites de la terre des Babyloniens. Son corps et sa tête à forme de poisson étaient surmontés d'une autre tête. A sa queue se rattachaient des pieds humains, et il avait le langage de l'homme. Il parut dès l'origine de la contrée et son image subsistait encore dans les temples au temps de Bérose.

Cet être, qui se met parfois en communication avec les hommes, nous disent les anciens auteurs que nous citons, ne prend aucune nourriture. Il a enseigné aux mortels les lettres, les arts, la culture, la construction des temples, les lois et la science de gouverner. Trois autres amphibies semblables auraient paru depuis. Apollodore leur donne l'épithète d'annédotes (celt. *anez-dotes*, sans jeu, histoires vraies). Selon cet historien, la dernière annedote serait appelée *Odacon* (celt. *Od-ac'h-on*, nous, race du rivage de la mer.) Abydène lui donne le nom d'*Anemonte* (celt. *Anez-mont*, devenir difficile). Il désigne la première sous la dénomination *Eudoque* (celt. *Heud-oc'h*, contre les entraves) ; la seconde par *Eneugame* (peut-être le celt. *Enev-gamm*, l'âme du cercle) ; la troisième par *Eneubule* (peut-être le celt. *Enev-bul* qui répondrait à âme ou esprit de la loi). Le nom générique de cette entité affecte quatre formes différentes : *Oannès*, *Oanès*, *Oan*, *Oès*. Il nous semble hors de doute que la dernière forme *Oès* est la seconde personne temps passé parfait du verbe celt. *Beza, tu fus*. *Oan* quoique écrit par un seul *n* dans la troisième forme, est suivant moi le celtique *Oann*, j'étais, et les deux premières sont la répétition du même mot accompagné de la racine bretonne *ez*, facile. En sorte que les deux premières évolutions *oanniennes* se seraient accomplies sans difficultés. Un des noms signale les civilisateurs comme peuple maritime. *Oann* est en quelque sorte la contre-partie de *hom*, ancien dieu de la Perse affirmant son être divin au temps présent. Plus humble, *Oann* se contente du souvenir de sa grandeur sans partage. Il se réfère à un passé glorieux, attestant une antique religion civilisatrice qui a passé par quatre phases dont les auteurs venaient de la mer rouge et ne pouvaient être que des aryens comme l'indique la langue dans laquelle a été gravé le nom symbolique de leur œuvre.

Nous ne prétendons pas fixer et caractériser ces époques mystérieuses. La concordance établie, ainsi que nous venons de le faire, entre les données de tous les anciens auteurs, suffit à notre étude.

Avant de quitter la Mésopotamie, nous trouvons sur les bords du Tigre deux villes dont les noms sont encore de l'aryen primitif. *Opis*, près du mur de Sémiramis, et plus loin *Bagdad*. Nous n'examinerons pas ici l'étymologie du mot opis. Nous renvoyons cette discussion à la seconde partie de notre mémoire, mais il servait à désigner la principale divinité des habitants de la Chersonèse tauride, dont le culte fut importé par Oreste et Iphygénie à Athènes, et il s'offrira de nouveau à nos regards chez les oses ou opsciciens de l'Italie. Une vague tradition à laquelle la langue assyrienne ne donnerait aucun appui, mais qui en trouverait un dans le celtique *Bag-da*, embarcation de plaisir, signale cet endroit comme ayant servi originairement de lieu de plaisance et de délassement aux souverains du pays.

XXVI

L'Arménie nommée, comme nous l'avons déjà dit, par la langue celtique (*Ar-menez*, les montagnes), présente beaucoup plus de débris du même idiome.

Je soupçonne que, chez les Arméniens aussi bien que chez les Perses, les Mèdes, les Hindous et la plupart des peuples de l'antiquité, l'agriculture a tenu la place la plus importante dans les mythes et dans la religion. L'éponyme auquel répondaient les Arméniens, symbolisé suivant la coutume dans un père commun, était *Aram*, qui avait engendré une autre célébrité mythique *Ara*, et avait eu pour père *Harma*. « C'est de son nom, nous dit l'histoire d'Arménie de Marapas- » catina, que tous les peuples appellent notre pays : les Grecs, Armen » (αρμενος), les Perses et les Syriens, Arméni. »

Faire dériver arménie et arméniens d'*Aram* était un hommage naturel à la mémoire de ce personnage légendaire. Seulement l'analogie est tellement forcée qu'elle ne peut séduire aujourd'hui aucun lecteur impartial. Plusieurs savants veulent que cette dénomination ait été donnée par les sémites, quoique la racine n'existe pas dans leur langue, et des hommes de la science ont pensé que l'*Erieméno* du Vispered, ch. I, II, et de divers autres passages de l'Avesta était l'Arménie. Cette dernière opinion ne manque pas de probabilité, mais elle confirmerait notre étymologie au lieu de la détruire. L'autre opinion est purement hypothétique, et quand on rencontre un sens parfaitement approprié dans une langue primitive parlée par les hommes de la race dominante du pays, il ne faut pas chercher ailleurs sous peine de s'égarer.

Cette langue a laissé ses racines dans les noms de lieux et dans les noms d'hommes. On est frappé de cette remarquable circonstance quand on parcourt la collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie, Marapas-catina, Moïse de Khorène, Faustus de Byzance, Élisée Vertabed, Lazare de Pharbe, Agathange, etc.

Pour les lieux nous citerons : 1° le château de *Karni*, bâti par Kegham, sur un escarpement de rochers (celt. *karn-hi*, les rochers) ; 2° *Mogdoun* également écrit *Moggoun*, lieu où furent massacrés par ordre du roi Daron les ambassadeurs du roi des Perses et leur nombreuse escorte (celt. *Môg-doun*, grand creux, grande tombe ou tombeau des grands) (1) ; 3° *Harztan*, fleuve bordé de forêts servant aux chasses royales (celt. *Raz-tann*, bord du plein-chêne) ; 4° *Bévezmank*, aujourd'hui *Kerezman*, *Medj* (2), colline où Bel et ses guerriers succombèrent dans sa lutte contre Haïg (celt. *Ker-ez-man*, lieu de la figure commode (3), et *Ker-ez-mank*, lieu de la privation ou mort des commodes) ; 5° *Kirehn* (celt. *Kır-hen*, vieux village) ; 6° *Baris* (celt. *Bar-is*, sommet inférieur), le sommet relativement bas faisant partie de la chaîne de montagnes d'un difficile accès qui traverse l'Arménie, celui où d'après Nicolas de Damas, beaucoup d'hommes auraient trouvé un refuge pendant le déluge et où l'arche de Noé se serait arrêtée (4) ; 7° le canton de *Rec'hdouni*, sur les rives méridionales du lac du *Van*, frappé, dit-on, avec un chef arménien de la malédiction de saint Jacques (celt. *Rec'h-doun-hi*, les chagrins du creux, du lac, *Van* pour *Mân*, les hommes) ; 8° *Mog*, l'une des plus grandes provinces du pays (celt. *Mog*, grand) ; 9° *Douroupéran*, autre province arménienne (celt. *Dour-hou-Peran*, les quartiers de l'eau) ; 10° le village *Aramana*, (celt. *Ara-mana*, travailler à la charrue et demeurer) ; 11° *Doun*, district célèbre par le château-fort renfermant plusieurs sépultures royales (celt. *Doun*, profond, creux, vallon) ; 12° *Ankegh*, le château dont nous venons de parler (celt. *Anken*, chagrin, affliction) ; 13° *Antmesch*, autrement dit *Aniousch* et par Ammien Marcellin *Agabana*, le château des oubliettes où Archage, roi d'Arménie fut renfermé et chargé de chaînes par ordre de Sapor, roi des Perses (celt. *Ant-Mesk*, fosse, confusion, *An-iouest*, pour devenir mort, *Ac'ha bana*, eh bien ! jeter avec violence) ; 14° le château d'*Ardakers*, dit aussi *Ardarakers*, de la province d'Arscharouni, où se refugia la reine d'Arménie, suivant Faustus de Byzance (liv. IV, ch. 55), (en celtique *Ar-da-ker*, le lieu de plaisir, *Ar-da-rat-ker*, lieu de la bonne pensée).

Nous pourrions indiquer beaucoup d'autres noms de lieux se décomposant parfaitement en langue celtique et en concordance rigoureuse pour le sens. Nous pourrions y ajouter un nombre bien autrement con-

(1) Les orientalistes traduisent maison des Mages. Je n'ai pas besoin de faire observer que le *d* permute souvent en *g*.

(2) *Medj* est évidemment le Mède. Cette tradition rattacherait Bel, roi de Babylone, contemporain et ennemi de Haïg, à la branche médique.

(3) Les morts étaient dits bons. Nous verrons qu'ailleurs des peuples de la race aryenne priaient les dieux de ne pas les rendre bons, c'est-à-dire, de ne pas les faire mourir.

(4) Flavius Josèphe, *Antiquités juives,* liv. Ier, ch. IV.

sidérable de dénominations où les racines celtiques sont évidentes, sans que l'interprétation, faute de renseignements, puisse être donnée avec certitude.

Dans les noms des chefs historiques et légendaires, les racines celtiques les plus caractéristiques se montrent constamment, par exemple, la racine *war* ou *var*, au-dessus.

Les noms des rois et des généraux de la Perse, mêlés à l'histoire d'Arménie, donneraient lieu à la même observation.

Aram (breton de Vannes, celt. de Gall., gaël d'Écosse et islandais *ar-am*, littéralement pour dessus ou pour au-dessus), personnification planant sur les origines arméniennes, est un embarrassant problème. Les derniers habitants le réclament comme leur fondateur, et cependant le nom des habitants primitifs (les Araméens), rejetés très anciennement dans la Syrie, où ils se sont fixés, nous dit que le surnom d'Aram, appartenant aux populations arméniennes, est antérieur à ce refoulement. D'un autre côté, les Araméens parlent une langue sémitique, et la langue des anciens conquérants est aryenne comme leur race. La solution de cette difficulté est, peut-être, dans la coexistence des races sémitique et aryenne avant la conquête d'Haïg en Arménie. Les Sémites expulsés auraient conservé le nom d'Aram dans leur nouvelle patrie, et les nouveaux venus l'auraient adopté en se fusionnant avec leurs congénères indigènes. En Arménie, le nom est resté sans aucune addition à côté du nom régional *Ar-menez*. Chez les expulsés, il a subi une modification (celt. *Aram-hé-hen*, les anciens Aram.)

Harma (celt. *arm-a*, d'airain, *arma*, armer) est plus encore qu'Aram un ancêtre à classer dans les légendes mythologiques; mais il nous montrerait un peuple qui se forme grâce à la découverte de l'airain et à son emploi dans les arts et dans la guerre.

Ara (celt. *ara*, travailler à la charrue), petit-fils d'Harma, marque vraisemblablement une époque de développement agricole en Arménie. Moins habile guerrier ou moins heureux à la guerre que son père Aram, vainqueur de l'Assyrie, de la Cappadoce et d'autres contrées, il est défait par Schamiram (Sémiramis) dans les plaines de l'Ararat. Il périt dans le combat. Ses sujets, après une lutte prolongée, passèrent sous le joug assyrien. Une forteresse et une chaussée gigantesque furent construites par Schamiram.

Soit regret de cette mort, soit politique de la part de la reine d'Assyrie, elle invoqua publiquement les *Arlez* ou *Aralez*, êtres surnaturels, divinités secondaires, amies et voisines de l'homme, qui, suivant les croyances populaires des Arméniens, avaient le pouvoir de rappeler un mort à la vie en léchant ses blessures (1). Les *Arlez* (celt. *ar-lez*, les soutiens, les proches) n'obéirent pas, bien entendu, à l'invocation, et,

(1) On les disait nées d'un chien.

après avoir entretenu quelque temps le bruit d'une résurrection, en faisant aux dieux des sacrifices d'actions de grâces, elle dut prendre des moyens plus efficaces de domination quand la guerre eut cessé.

Après Sémiramis, tantôt tributaire, tantôt indépendante, l'Arménie n'abdiqua jamais son caractère national. Avec des croyances particulières généralement très superstitieuses, elle avait reçu le culte du feu et la réforme de Zoroastre. Le mazdéisme y était en grand honneur. Néanmoins on sent, dans le mazdéisme arménien, la couleur locale et l'empreinte de la nationalité.

Ormuzd se nomme, en Arménie, *Aramasda* (celtique *aram-as-da*, Aram le très bon, littéralement, Aram doublement bon). Marapas-Catina (l. XXIV, ch. 31) se montre fort embarrassé pour interpréter l'épithète *gunt*, qui accompagne ordinairement ce nom (celt. *gûn* ou *kun*, doux, bienfaisant, clément).

La foi la plus caractéristique de la branche arménienne avait pour objet une hiérarchie d'êtres surnaturels qu'on n'aperçoit pas dans la mythologie des Mèdes et des Perses. Ces essences, les *tutzazn*, sont traduites invariablement, dans les livres des orientalistes, par hommes d'origine divine. Le celt. *tud-az*, qui est identique, aux lettres additionnelles près, nous donne le sens d'hommes redoublés ou d'une nature supérieure. L'analogie du nom avec les *teuz* et les *duz* des Bretons, natures également surhumaines, n'échappera pas non plus à notre attention.

Les principaux *tutzazn* sont *Pap*. (celt. *pap*, bouillie), *Diran* (celt. *dirann*, indivisible), *Vahaken* (celt. *va-hakein*, mon bredouiller, mon bégayer).

Pour reconnaître l'exactitude de notre interprétation du dernier nom, il faut se reporter à sa légende donnée par Marapas-Catina (l. XXIV, ch. 41) : « Le ciel et la terre étaient dans l'enfantement. Dans la mer » naquit un petit roseau vermeil. De ce roseau sortait de la fumée et » jaillissait la flamme. De cette flamme s'élançait un jeune enfant. Ce » jeune enfant avait une chevelure de feu. Il avait une barbe de flamme, » et ses petits yeux étaient deux soleils. »

Nous ne nous chargeons pas d'expliquer ce chant populaire répété en Arménie au son du pampirn. Mais il n'est pas hors de propos de dire que la même légende donne pour fils à Vahaken *Aravan* (celt. *ara-van*, figure d'Ara), pour petit-fils *Nerseh* (celt. *ners-hé*, sa force), et pour arrière-petit-fils *Zareh* (celt. *sarret*, qui affecte un air grave et sérieux).

Un dernier trait des mœurs religieuses des Arméniens est bon à noter. Il indique une grande déviation de l'esprit du prophète Zoroastre. Nous l'empruntons à Marapas-Catina (l. XXXIII, ch. 8) : « Valarsace bâtit un temple à Armavir, où il mit les images du soleil » (Arékagen), de la lune (Lousin) et celles de ses ancêtres. »

Nous n'avons pas besoin de dire en quoi consistaient les divergences de ce paganisme et du mazdéisme pur. Les noms donnés au soleil et à la lune seront seulement l'objet de nos remarques.

Arekagen ressemble singulièrement au celt. *aret-agen*, source du labouré. Sans soleil, point d'agriculture. *Lousin* m'a tout l'air de ne pas être la chaste Hécate, mais le celt. *louz-en*, l'impudique, expression assortie aux attributs de cette divinité, s'il est vrai, comme l'affirment des savants distingués, que la lune était, dans les idées arméniennes, le symbole du feu sexuel chez la femme, de même que le soleil aurait symbolisé parfois le feu sexuel chez l'homme L'explication paraît d'autant plus probable que Moïse de Khorène (histoire des Vierges) appelle la lune le *feu sœur*.

XXVII.

L'Arménie confinait à la Cappadoce et à la Paphlagonie. Ces deux dernières contrées avaient subi des invasions et de nombreux changements à diverses époques. Les Cimmériens avaient occupé la Paphlagonie et en avaient été expulsés. Les Hennètes ou Vennètes, nation slave celtisée, la possédaient en partie avant de passer en Italie, sur les bords de l'Adriatique ; mais, quoique devenus peu nombreux dans le pays après leurs migrations, ils y ont conservé des représentants, au moins jusqu'au commencement de l'ère chrétienne. Les autres peuples paphlagoniens étaient manifestement frères des Phrygiens, d'après les détails dans lesquels Strabon est entré. La Cappadoce offrait, d'après le même auteur, plus de variété dans ses habitants. Au midi, du côté de la Cilicie, on ne parlait qu'une seule langue. Vers l'Orient, dans la direction de l'Arménie et de la Colchide et dans la région intermédiaire, on se servait de différents idiomes. La partie confinant à la Paphlagonie avait beaucoup de mots paphlagoniens. Parmi ceux que cite Strabon, je n'en vois que deux qui appartiennent certainement à la langue celtique : *Bagas* (*baga*, embarquer, porter sur les eaux), et *Manès* (*manné*, montagne). Mais des particularités trop importantes nous sont transmises par notre auteur, pour qu'il soit possible de méconnaître que la langue antique du pays était celle dont nous avons constaté l'existence dans les autres parties de l'Asie où nous nous sommes arrêté.

La première particularité est le nom de *Bagadaoni* donné à une plaine stérile malgré sa latitude qui semblerait devoir la rendre très frugifère. Nous savons la signification celtique de *baga*, et l'extension que lui avaient donné les Mèdes et les Perses, *daoni*, est aussi un verbe celtique. *Bagadaoni* marque cette plaine du sceau de la malédiction de Dieu.

La seconde particularité est le nom de *Ma* donné par les Cappadociens à la divinité, dieu ou déesse des deux Comagènes (Comagène de

la Cappadoce et Comagène du Pont). Le pontife de cette religion était presque l'égal du roi, et la foule des fervents adorateurs très considérable. Le plus souvent ce chef religieux appartenait même à la famille royale. Souverain du temple, il avait six mille prêtres sous ses ordres. On attribuait l'institution des rites à Oreste et à Iphigénie, et on les considérait comme identiques à ceux de Diane Tauropole. Il en résulterait que *Ma* serait la déesse *Opis* des Cimmériens de la Tauride, que l'on confond souvent avec Diane, avec Hécate et avec la lune. *Opis* est un peu tout cela, mais sans être bien définie ailleurs qu'en Italie où elle était la nature cultivée. On comprend par quelle évolution naturelle de l'esprit on lui a rattaché la vertu des simples, les phases diverses de la lune, dont l'influence sur l'état atmosphérique et par suite sur l'agriculture est certaine, et enfin les succès de la guerre donnant la puissance et les bras des esclaves pour féconder le sol sous les ordres des guerriers.

Quels attributs donnait-on à la déesse de Comana? Strabon ne s'en est pas occupé; mais, quoique les Romains l'aient reçue plus tard sous le nom de Bellone, déesse de la guerre, et que les Grecs la nommassent Enyo, à Rome et en Cappadoce, il est manifeste qu'elle ne représentait pas seulement l'ardeur guerrière, la fureur aveugle des combats. Les inspirations religieuses, qu'elle communiquait à ses adeptes, supposent des idées d'un ordre plus élevé.

Le nom cappadocien le démontre, du reste. *Ma* est, par une contraction très usitée dans la langue celtique, la forme de la troisième personne indicatif présent du verbe breton *beza*, être. *Ma* est l'*être*, celui qui est, comme le dieu de la genèse, comme l'*hom* ou *omp* des anciens Perses. En lui résidaient le pouvoir, la providence, les destinées, la dispensation de tous les biens et en particulier la prospérité agricole. Il avait sa place, en qualité d'*ized*, dans le panthéon du mazdéisme. Il y figurait comme génie de la lune. Mais les habitants de la Comagène n'avaient pas accepté cette transaction trop insuffisante pour leur foi. Ils avaient maintenu le premier rang à leur dieu, et la dévotion au temple de Comana n'était pas seulement attestée par le pays. Les étrangers y affluaient.

Le mazdéisme avait cours néanmoins dans la Cappadoce. On y comptait sept vastes temples du feu, et le culte des différents dieux ou génies de la Perse y était en grand honneur. *Anaïtis* et *Omane* avaient leurs chapelles où s'observaient les rites des mages, notamment la récitation de prières d'heure en heure, l'entretien du feu sacré, le sacrifice des victimes à coups de pieux, sans qu'il fût fait usage du couteau. Le simulacre d'*Omane* était promené en grande pompe. Mithra, figure très vague dans le Zend-Avesta, avait aussi dans la Cappadoce et en Phrygie un culte très répandu, qui prit un grand développement dans les deux premiers siècles du christianisme.

Nous avons établi l'origine celto-aryenne du nom d'*Anahïd* ou *Anaïtis*. Nous devons signaler maintenant celle des deux autres divinités que nous venons de nommer. Mithra se traduit ordinairement le doux. Le celtique *mit-rat* nous donne douce pensée (1). Quel que soit son rôle divin originaire, qu'il fût le soleil ou tout autre chose, il est avéré par cette signification que Mithra était le symbole de la douceur. *Omane*, nommé pareillement *Amane*, adoré principalement à Zéla avant d'être reçu en Cappadoce, ne se définissait pas mieux que *Mithra* dans la religion qui le consacrait. Les uns le considèrent comme la personnification du feu perpétuel, d'autres comme personnification du mont Amane qui fait partie de la chaîne des monts Taurus. Une troisième opinion l'assimile au soleil. Nous n'avons pas à résoudre ces difficultés ; mais nous croyons que c'est tout simplement une déviation des idées mazdéistes ou une idée idolâtre antérieure que le mazdéisme n'avait pu déraciner. *Omane* (celt. *ho-man*, les figures ou leur figure) n'est pas autre chose que l'emblème matériel de la divinité, fabriqué par la main de l'homme. La variante de son nom *Amane* (celt. *aman*, ici, en ceci), loin de faire échec à cette interprétation, lui fournit un nouvel appui.

On sent à quel point les Cappadociens s'identifient avec la race des Perses et des Mèdes. Nous pouvons en dire autant des Bithyniens et des peuples de la Colchide et du Pont, sauf que, dans la Colchide, on apercevait, à côté des aryens, des Mongols et des Sémites, et que des croisements avaient eu lieu.

Je ne parle pas, en particulier, des Galates de la Cappadoce et de la Bithynie. Ceux-là étant Celtes, leur langue était nécessairement le celtique. Circonstance singulière, cependant, la preuve directe nous manque presque sous ce rapport. Nous n'avons qu'un petit nombre de noms comme éléments de démonstration. La déesse des Galates *Agdistin* (celt. *ach-disten*, race relâchée, dissolue), qualification justifiée par les mœurs de ses prêtres ; *Drunemète*, lieu où se jugeaient exclusivement les homicides en assemblée nationale (celt. *drouk-nemet*, uniquement la malfaisance) ; *Dindymen*, surnom de la déesse attribué à la position de son temple au pied d'une montagne (celt. *din-dim-en*, point dans la forteresse sur la hauteur) ; *Tolisboges*, *Tectosages* et quelques autres mots constituent tous les vestiges de l'idiome recueillis par les géographes et les historiens.

---

(1) *Mit* ne se trouve pas dans les dictionnaires bretons ; mais comme *Mitouik*, très en usage en langue bretonne, signifie doucereux, il est évident que la racine *mit* a le sens de doux. Seulement, elle ne s'emploie aujourd'hui qu'avec le diminutif. Le sanscrit *Mitra, Mittra* signifie aimé et doux.

XXVIII.

Le moment serait venu de soumettre la Phrygie à notre revue analytique, si nous n'avions un retour à faire dans la Phénicie. Nous ne parlerons au surplus de cette dernière contrée que pour interroger la langue de Sidon et de Tyr, et nos documents sont fort restreints. La Genèse de Sanchoniathon sera le seul dont nous ferons usage.

Voici le début de la création. L'amour des principes rudimentaires s'empare de l'esprit. Il s'unit à eux et produit *Mot*, que les compilateurs se déclarent impuissants à caractériser. Ce pourrait bien être le substantif celt. *Mog*, grand, un demiurge. La genèse continue : « De *Colpia*, » le vent (celt. *koll-kia*, souffrir dommage), et de son épouse *Braau* » (celt. *braô*, belle), que les Grecs appellent *Nucta*, c'est-à-dire la » nuit, naissent *Eon* (celt. *eon*, mousse, écume sur un liquide), qui » découvrit l'art d'extraire des arbres des substances nutritives (1) et le » premier né..... Du fils de celui-ci et d'*Ève* (celt. *ev*, le ciel) sont » provenus des enfants également sujets à la mort : la lumière, le feu » et la flamme (2). » Sanchoniathon parle ensuite de *Muth* (celt. *mud t* muet), que les Phéniciens appellent tantôt la mort et tantôt dieu de la mort. Il fait épouser à Saturne une princesse du pays nommée *Anobret* (celt. *anô-bré,* montagne du lieu, au figuré princesse du pays). Saturne, décoré de l'épithète *el* (celt. *el*, ange), donne à Neptune et aux Cabires Biblos, ville de la déesse *Baaltide* (vieux danois et islandais *baal*, lumière, celt. *ti* et gaël d'écosse et d'Irlande *tigh*, maison (3), maison de la lumière), qu'on appelle, suivant Philon, *Dione* (celt. *dioni*, écumer). Le mythe la représente comme une titanide, fille de l'Océan et de *Téthys* ou d'Uranus et de la terre. Le même nom est donné à Aphrodite (Vénus), née de l'écume de la mer. Du mariage de Saturne et d'*Anobre* on vit naître *Jeud* (celt. *iéeu,* attelage de bœufs pour le labour).

Un nom que Sanchoniathon n'a pas reproduit est trop notoire pour ne pas trouver place dans nos pages. *Adad*, connu également sous la forme *Adod* (celt. *had-had,* semence des semences, et *had-od,* semence du bord de l'eau) était qualifié roi des dieux en Phénicie et en Assyrie. *Adon*, qui figurera incidemment plus loin, aurait pu être également cité ici.

En voilà assez, surtout en rapprochant ces étymologies de ce que nous

(1) Nous ne savons quelle peut être cette découverte.

(2) Le ciel est pris ici dans le sens de partie supérieure du monde, celle où se meuvent les astres.

(3) Le vieux danois et l'islandais étant des langues gaëliques, il est permis d'y chercher la signification celtique d'un mot qui n'est pas inscrit dans les dictionnaires bretons, ou qui, comme le substantif *baal,* n'y a point l'acception encore en usage dans des idiomes de même provenance.

avons dit de l'origine du mot *Cabires* et du *Bel* des Tyriens, pour constater que la langue celto-aryenne avait des attaches très sérieuses chez les Phéniciens.

XXIX.

Nous nous hâtons d'arriver en Phrygie, en remarquant que Tantale (celt. *tan-tal*, fond de feu ou fond de chêne), revendiqué par cette contrée, la Lydie et la Paphlagonie, sans que sa patrie ait jamais été bien déterminée, serait une sorte de révélation de la fraternité des Lydiens, des Paphlagoniens et des Phrygiens, si cette fraternité n'était pas un fait déjà acquis à l'histoire.

Le personnage célèbre dont nous parlons, placé au début de son règne sous les auspices d'une divinité adorée sur le Tmole, en Lydie, essuya dans la suite de grands revers. Un de ses enfants, *Brotéas*, (celt. *brôtéaz*, je corrompis ou j'altérai le pays) étant, sinon l'identité, au moins l'homonyme d'un fils de Vulcain, qui, par dégoût de la vie, aurait cherché la mort dans les flammes, on serait porté à se demander si Tantale n'aurait pas appartenu aux croyances de l'Inde ou au culte du feu. Ses deux autres enfants : 1° *Pelops*, civilisateur et roi du Péloponèse (celt. *bel-ops*, *guerre-organisation* ou *guerre-culture*) et 2° *Niobé*, épouse d'Amphion, roi de Thèbes, mère de six fils et six filles, trop fière de sa fécondité et punie par Apollon et Diane pour s'être préférée à Latone, (cel. *ni-ôber*, nous faire) avaient quitté l'Asie pour se mêler directement aux temps héroïques de la Grèce.

Les *Phrygiens* ou *Priges*, venus de la Thrace, y avaient porté le nom de *Briges*, et la conformité d'idées, de mœurs et de religion était telle entre eux et les habitants de la Lydie et de la Mysie, qu'on les confondait souvent, au dire de Strabon. L'île de Crète et Athènes participaient également à leurs rites et à leurs initiations.

Les Thraces, conduits par Eumolpe, avaient pris possession de l'Attique. Les Phrygiens, commandés par Pelops, s'étaient emparés du Péloponèse, concurremment avec les Égyptiens de Danaüs, les Pelasges, les Lélèges et d'autres. On voit quels liens existaient entre la Grèce et la Phrygie malgré leurs rivalités. Cette connexité nous impose l'obligation de ne pas terminer la première partie de notre mémoire sans faire une excursion en Grèce, qui a, d'ailleurs, été une des dernières étapes des diverses branches de la race aryenne avant leur passage en Italie.

Si *Briges* et *Priges* ne sont pas de simples variantes du même mot, je crois devoir les rattacher aux termes celtiques *Brig* (montagne en gallois) et *Pri-gez* ou *Pri-Keis*, qui indiquerait cette race comme adonnée à la fabrication des poteries ou au labourage des terres argileuses. *Priam*, en grec *Priamos*, (celt. *pria-moz*, moule à traiter l'argile ou manière de travailler les terres argileuses) devrait son nom à la même cause. Dans son enfance, il avait été appelé *Podarcès* (celt.

po-dar-kest, manche de charrue-javelot-corbeille), ce qui correspondait probablement à trois des industries plus particulièrement pratiquées dans ses États. Ses sujets faisaient un commerce très étendu, et le véritable motif des Grecs en venant assiéger Troie, était l'ambition d'anéantir au profit de la Grèce et de ses colonies une prospérité qu'elles n'avaient pu atteindre.

Les cultes de la Phrygie, dont la couleur locale est la plus saillante, sont ceux de *Priape* nommé *Priapos* par les grecs, de *Cybèle*, d'*Atys*, de *Rhée*, de *Sabazios*, de *Zeus*, des *Dactyles Idéens*, des *Telchines*, des *Corybantes* et des *Curètes*. On peut y joindre *Silène*, les *Satyres* et les *Tityres*.

Priapos (celt. *Pri-ap-oz*, terre argileuse-fils-nature façonnée), dieu de la fécondation agricole, doué de la vertu prophétique comme toutes les divinités champêtres, avait un temple dans une ville de la Troade portant son nom, et un autre à Lampsaque, en Mysie, sur l'Hellespont.

Sabazios (celt. *Sa-baz-hi-oz*, mot à mot *élévation-bâtons-la nature*, expression pittoresque justifiée par le port du thyrse, javelot orné de pampres et de lierre qui figurait dans la mise en scène des Orgiaques) nous paraît avoir été le Bacchus primitif de la Thrace, le *Dionizios* (celt. *Dioniz-hi-oz*, j'écumai-la nature ou la préparation), avant les institutions orphiques.

Cybèle (celt. *Kibel*, baignoire) dont les fêtes étaient accompagnées de la cérémonie d'un bain complet donné à son effigie dans un cours d'eau (1) et d'un baptême par immersion à ceux qui les célébraient, avait une très grande analogie avec *Rhée* (en grec *Rhéè* et *Rhéiè* (celt. *Rei*, faire don, *Reiz*, règle, ordre, arrangement). Ces deux divinités, qui se sont confondues plus tard, apparaissent dans les Mythes comme inventrices des flûtes, des tambours, de la médecine et de l'art vétérinaire, et comme ayant donné des lois à la Phrygie. Elles se présentent aussi comme déesses de la nature, et ce sont elles qui en frappant les rochers de leur sceptre en ont fait jaillir les sources voisines de leurs temples. Toutes les deux ont aimé le jeune et beau *Atys* (celt. *At-is*, semences basses ou plutôt semences de la terre, et *Atiz*, persuasion) qui, suivant la version de Pausanias, avait introduit et propagé en Lydie le culte de Cybèle. Frappé de mort par des bergers que Mœon, père de cette déesse avait excités contre lui, ou par un sanglier que la jalousie de Jupiter avait envoyé ravager le pays, ou enfin tué de sa propre main dans un accès de frénésie à la suite d'une affreuse mutilation, il fut longtemps pleuré par sa divine amante. *Atis* est aussi appelé *Papas* (celt. *Pap-as*, abondance de bouillie). Tous les ans, la commémoration de sa mort

(1) Le même rite s'observait dans le culte de la déesse *Herta* chez les Angles, les Nuithones, les Varins et autres peuples de la Germanie nommés par Tacite, Germ. n. 40.

était célébrée en grande pompe au printemps. A Rome, les cérémonies duraient du 22 au 27 mars, mais c'était une importation phrygienne acceptée par la capitale de l'Empire, sous le règne de Claude. Au lieu où le culte d'Atys avait pris naissance, les fêtes étaient de trois jours seulement. La première journée se passait en lamentations. On abattait un pin qu'on promenait après y avoir attaché l'image d'Atys et qu'on déposait dans le temple de la déesse qui ne prenait probablement qu'à cette occasion le nom de *Cybebé* (celt. ***Kib-é-bé,*** rond - moi - tombeau, ou ***Kib-hé-bé,*** rond - son tombeau, allusion à l'arbre symbolique). Une musique étourdissante succédait au deuil le second jour et le troisième la fiction rituélique de la découverte du corps donnait lieu à des orgies où le sang coulait.

Atys était en Phrygie à peu près le parède de l'*Adon* ou *Adonis* des Phéniciens (celt. *Had-on,* moi - semence), né d'une mère changée en un arbre qui produit la myrrhe. Adonis était sorti après dix mois du sein de la métamorphose. Vénus et Proserpine se le disputèrent à cause de sa beauté, et pour tout concilier le maître des dieux décida que chaque année il vivrait quatre mois pour lui-même et quatre mois près de chacune de ces déesses. Dans la suite, atteint à la chasse par un sanglier qu'il avait blessé, il mourut, mais Vénus obtint qu'il ne passerait tous les ans que six mois dans le royaume de la mort et qu'il lui serait rendu pendant les six autres mois. Deux jours consécutifs étaient consacrés à Adonis dans la ville de Biblos et en Grèce, l'un pour pleurer son trépas et l'autre pour fêter sa résurrection.

Les deux cultes dérivent du même mythe. C'est l'alternative personnifiée de la stérilité ou mort de la nature durant l'hiver et de la fécondité ou renovation de la nature dans les autres saisons.

Dans la Thrace, *Cotys* (cel. ***Kod-is,*** sein bas, c'est-à-dire, sein de la terre), et *Bendis,* déesse de la lune (celt. ***Pen-dis,*** tête cube, ou ***Ben-dis,*** taille - cube), possédaient les mêmes attributs que Cybèle, et étaient adorés avec observance des mêmes rites. Aussi, Diodore indique-t-il *Nysa* en Thrace (celt. *Niza,* vanner le grain), comme lieu de naissance de Cybèle ou de son culte. Ce dernier trait confirme le caractère commun à ces diverses divinités qui ressort de tous les faits.

Les *Corybantes* (celt. ***Korr-hi-bann-tes,*** nains, sorciers, magiciens ou génies - les jetées - tas) étaient prêtres de Cybèle et de Rhée. Ils exécutaient tantôt des mouvements orgiaques, tantôt des danses martiales en choquant leurs boucliers et leurs épées, et en se poussant dans une mêlée à laquelle leur nom semble faire allusion. Ce sont les premiers Corybantes ou les instituteurs de ce collége de prêtres qui ont été élevés au rang de génies.

Les Telchines (celt. ***tell-ki-nés,*** tribut-proche du chien) n'ont rien de commun avec les divinités de la nature dont nous nous sommes occupés, ni avec leurs prêtres. Soit qu'on doive reconnaître en eux, ce qui est

probable, un peuple très antique, importateur de divers dieux en Phrygie, en Grèce et en d'autres lieux où ils se seraient fait payer des tributs, soit qu'ils n'aient jamais eu d'existence réelle, on les avait admis comme génies dans les croyances phrygiennes.

Les mythes leur font prendre des figures très variées — instituteurs religieux et pieux artistes, fils de Neptune et de Thalassa — suivant Pausanias et Strabon, plus anciens que le culte de Neptune dont ils seraient même les fondateurs — d'après les métamorphoses d'Ovide, ensevelis sous les eaux et changés en rochers par Jupiter — d'autres fois êtres surnaturels, malfaisants et grossiers — réduits par quelques mythologues à une origine purement bestiale et à former la meute d'Actéon qui dévore son maître pour obéir à la vengeance de Diane, et obtient en récompense de devenir des hommes. Ils sont, comme on le voit, difficiles à définir. Ceux de leurs noms appartenant à la langue celtique nous offrent le reflet de ces différentes versions.

J'indiquerai seulement les suivants :

1° *Mylos* (celt. *Mil-oz,* figure de bête ou *animal - nature); 2° Chalcon* (celt. *Chal-kon*, l'angle du flot); 3° *Hormenos* (celt. *Hor-menoz,* notre pensée); 4° *Nicon* (celt. *Ni-kon*, nous, angles, ou en d'autres termes, nous, récifs); 5° *Chryson* (celt. *Kriz-on*, moi, l'inhumain); 6° *Lycos* (celt. *Lik-oz,* figure ou nature impudique); 7° *Argyron* (celt. *Ar-gir-on,* moi, la parole) 8° *Antœos* (celt. *Ant-é-oz*, moi, façon du sillon).

Silène, en grec *Silénos* (celt. *Sil-en*, dans la goutte ou goutte du ciel ou passage du ciel), père nourricier et compagnon de Bacchus, toujours plongé dans l'ivresse, les *Satyres* (celt. *Sa-tir*, élévation-terre), et les *Tityres* (celt. *Ti-tir,* maisons-terre), tous figurant des fêtes de Bacchus et représentant les scènes des vendanges, les habitants des côteaux et les familles des vignerons avaient été transformés en génies.

Les Cabires, *Kabirim* dans la Phénicie et probablement chez les premiers Prygiens, *Kàbeiroi* en Grec, avaient une toute autre origine que nous avons expliquée. Associés dans la Samothrace à une déesse locale et ayant reçu dans cette île des adjonctions qui en avaient modifié la physionomie, ils y avaient emprunté certains traits tout-à-fait étrangers à la conception tyrienne. Voilà pourquoi de graves autorités, en s'attachant trop à des circonstances accidentelles, les ont assimilés aux Corybantes, aux Dactyles et aux Curètes. En prenant à la lettre le mot *kàbeiroi* qui n'a pas l'apparence d'une racine grecque et ressemble au moins beaucoup au celtique *kab-erô-hi* (les chefs de la culture agricole et horticole), réduirait même le rôle des Cabires à une seule industrie. Leur patronage primitif les embrassait toutes.

Les *Dactyles,* autrement dits *Goëtes* (celt. *Goëd,* forgerons, fouilleurs de terre), habiles mineurs et artistes métallurgistes dans les montagnes de l'Ida qui traversent la Phrygie, ont en outre l'honneur de passer pour inventeurs ou premiers maîtres d'enseignement de l'alphabet, de

la musique cadencée, de l'arithmétique et de la magie. Il est certain qu'ils ont exercé ce dernier art et procuré une civilisation nouvelle aux habitants du pays. Disparus avant l'époque historique, ils sont restés dans la mémoire des hommes comme doués d'une nature surhumaine.

La divination et certaines pratiques religieuses dans les lieux déserts et boisés de la chaîne de montagnes de l'Ida, sont tout ce qui pourrait leur donner un air de famille avec les Corybantes. Ce n'est pas assez pour les confondre. Ils restent parfaitement distincts. On les invoquait pour découvrir les choses cachées ou perdues et pour lire dans l'avenir.

Les Curètes (en grec *Kouretes*) ont constitué une nation connue, repoussée de la Colchide et de l'Élide, émigrée dans l'Étolie et l'Acarnanie. Les auteurs regardaient généralement les prêtres des *Zeus* phrygien et crétois comme issus de ce peuple dont ils portaient le nom. Strabon révoque en doute cette origine. Sans chercher à résoudre la question, je remarque que, dans les historiens et les mythologues, peuple et prêtres du nom de Curètes sont réduits à des stratagèmes pour se dérober et soustraire l'enfance de leurs dieux aux poursuites de l'ennemi (1).

Les Grecs se sont épuisés en recherches étymologiques qui n'ont pas conduit à des résultats bien satisfaisants. Le celtique *küz-ret*, retraite ou cachette nécessaire serait en complète concordance avec les situations légendaires de la nationalité et du sacerdoce. Faut-il admettre pour cela l'interprétation ? J'inclinerais à le faire et je n'ose toutefois m'y arrêter. Dans tous les cas, il serait difficile de ne pas reconnaître que la religion de *Zeus* a eu ses jours d'épreuves en Phrygie et en Grèce, qu'elle s'est réfugiée dans les cavernes de l'Ida et de l'île de Crète pour fuir les persécuteurs. Ces missionnaires dissimulaient leur culte sous des formes étrangères. Cette induction découle du mythe de la naissance et des soins donnés à Jupiter enfant. Les combats des Titans et de cette religion nouvelle se donnèrent plus tard en Thessalie. La guerre dura dix ans. Les adorateurs de *Zeus* triomphèrent sans qu'on voie les Curètes mêlés à la lutte.

Les fragments du liv. VII de Strabon, nos 1 et 2, nous fournissent une preuve historique directe de notre thèse en ce qui concerne la langue antique de la Phrygie, de la Thrace et de la Grèce. Suivant ce qu'il rapporte chez les Macédoniens (congénères des Thraces et des Phrygiens), ainsi que chez les Thesprotes et les Molosses, les hommes occupant les hautes charges sont nommés *Peligones* (ancien celt. *Beli-gounez*, cultiver ou exercer le pouvoir), et les personnes des deux sexes avancées

(1) Ce sont les Curètes qui cachent l'enfance de Jupiter et font un grand bruit pour que Saturne et les Titans n'entendent pas ses cris. Ce sont eux encore qui protégent Bacchus *Zagréus* contre les Titans. Strabon, liv. VII, ch. VII, no 2, liv. X, ch. III, nos 6, 7 et 8, raconte les ruses de guerre employées par le peuple des Curètes. Élevés au rang de dieux ou de génies, ils avaient un temple en Messénie.

en âge avaient la qualification de *Pelios* et *Pelias* (celt. *Pelia,* devenir chauve, ou *Beli-oz,* figure de dignité et *Beli-as,* grande dignité, grand honneur). Le substantif *Beli*, qui se représente ici n'a pas été retenu par la langue grecque, issue du celtique comme toutes les autres langues aryennes ; mais on y retrouve à l'état de composition les racines *Bel*, bataille, et *oz*, figure, nature, façon, manière, disposition, préparation, arrangement, état, etc. Elles se trouvent réunies d'une manière très remarquable et propre à donner une idée du travail de l'esprit des Grecs sur le fonds celtique dans *Belos*, trait, dard, flèche (celt. *Bel-oz,* préparation-bataille). La langue grecque, dans ses parties purement aryennes, est due toute entière au même procédé et à la même source. Ses formes grammaticales savantes et beaucoup plus propres à accentuer les nuances diverses de la pensée, diffèrent grandement de celles du breton et des gaëls d'Écosse et d'Irlande, mais impossible de ne pas voir les liens qui rattachent le grec à cette souche-mère.

Du reste, nous n'avons pas le dessein d'entrer ici dans une démonstration approfondie du système de formation de la langue grecque. Nous voulons uniquement rechercher dans la Grèce et dans la Thrace les noms qui rappellent par des traits bien saillants la langue aryenne primitive, et confirment de nouveau son identité avec l'idiome celtique.

Dans cette recherche, nous nous attacherons à un nombre de mots relativement fort restreint. Nous eussions pu en produire beaucoup d'autres :

1° *Braurun* (celt. *Bro-run,* région des collines) était le bourg de l'Attique où Oreste et Iphygénie avaient importé le culte d'*Ops, Oz* ou *Aoz,* divinité de la Chersonèse tauride que l'on a considérée comme l'analogue de Diane.

2° *Ops* est le nom sous lequel la déesse a été connue en Italie, et où elle avait la signification et le patronage de la terre travaillée par la main de l'homme (1). Il est hors de doute que ce n'était qu'une variante dialectique d'*Oz* et d'*Aoz*. Car, les adorateurs italiens d'*Ops* se nommaient indifféremment Opsciciens, Oses, Ausones. On les appelait aussi *Opisciens,* ce qui se refère à la forme *opis*. Cette dernière forme est à peu près celle du grec *opsis,* aspect, apparence, spectacle qui s'identifie sous plus d'un rapport avec le breton *oz* et *aoz*. Le substantif grec *ophis,* serpent, si souvent pris pour symbole de la nature, est vraisemblablement provenu de la même racine.

Le dialecte dorien substituait *oupis* à *opis* (celt. *houpiz,* je hérissai). Il mettait la dénomination de la divinité en rapport avec l'horreur des rites attribués à son culte et avec le délire légendaire d'Oreste.

---

(1) *Varron de lingua latina,* liv. v, nos 57, 64 et 74. Il reconnaît à ce nom une origine sabine, c'est-à-dire celtique, comme nous l'établirons plus tard. Il le fait dériver d'*opus*, travail. C'est au contraire, suivant nous, d'*ops* qu'est venu *opus*.

3° *Peloponèse,* promontoire fort étendu dont l'entrée était l'isthme de Corinthe (celt. *Pelops-enez*, île de Pelops). Tous les auteurs grecs avaient attribué à Pelops l'origine du nom de cette péninsule, mais l'étymologie ne peut être complétée comme nous le faisons qu'au moyen du vocabulaire breton.

4° *Apia,* nom primitif du Peloponèse, avait été emprunté, suivant Strabon et Pausanias, à celui d'un ancien roi, *Apis* (celt. de Vannes, *Ap-ias,* fils de la terre, comme pour indiquer que l'appellation avait été donnée par un peuple réputé autochthone).

5° *Pan* auquel les Athéniens firent un vœu au moment de la bataille de Marathon, qu'ils ne connaissaient pas avant et qu'ils eurent depuis en grand honneur, avait été ignoré jusque là de tous les autres Grecs. Car, si après la défaite des Perses, les Arcadiens comptèrent pour quelque chose dans les affaires de la Grèce, ils n'étaient pas fusionnés antérieurement avec les autres habitants du Péloponèse. En possession de leur indépendance, au milieu de leurs montagnes d'un difficile accès, ils n'appartenaient à la Grèce que par leur enclave. Or, *Pan* était un dieu de pure nationalité arcadienne (celt. *Pan,* pays, lieu, contrée, et *Pann,* végétation des champs). On ne saurait l'assimiler au grand tout, au dieu universel de la nature nommé *Pan* en grec, qui s'introduisit par la suite et dont l'idée devint souvent l'objet d'une confusion avec le *Pan* arcadien dont il n'était qu'une amplification, de même que le mot grec constituait une simple et large extension du mot celtique. Au surplus, quoique localisé en Arcadie, quoique réduit au patronage d'une petite nationalité montagnarde dans les temps anciens de la Grèce, Pan n'en avait pas moins son type primordial dans une conception plus haute. C'était le principe du feu répandu dans la nature, source de vie et de fécondité, rappelé dans le nom des *Devas* de l'Inde, manifesté dans les attributs et le rituel d'*Hom,* d'*Oman* et d'*Aman,* et devenu l'unique symbole du *Mazdéisme.* Un brasier perpétuel existait dans ses temples de l'Arcadie où se rendaient des oracles. Ce dieu n'était certainement pas sorti du *Mazdéisme,* religion très spiritualiste et ennemie de l'esprit prophétique, mais il ne s'écartait pas des croyances primitives de la Perse.

6° Les *Azanes*, l'un des peuples les plus anciens de l'Arcadie (celt. *Az-ann,* doublement du lieu, tout à fait indigènes, c'est-à-dire autochthones) n'avaient aucune légende qui les rattachât de près ou de loin à d'autres peuplades.

7° Les *Parrhases* (celt. *Par-as,* doubles mâles, les hommes les plus énergiques, les plus vigoureux), également très anciens en Arcadie, passaient pour avoir envoyé une colonie parmi les *Anariaces,* dans l'Hyrcanie, sur les bords de la mer Caspienne, où ils auraient changé

leur nom en celui de Parses (1). Nous retournerions volontiers cette tradition pour y avoir, sinon la preuve, au moins une très forte présomption que ce sont les Parses de la mer Caspienne qui avaient envoyé un de leurs essaims en Arcadie.

8° Les *Odryses* (en grec *Odrusai*), démembrement probable d'un peuple dont les cultes étaient si mal notés dans les *Vedas*, nous sont représentés par Strabon, liv. VII, n° 47, comme voués au brigandage et occupant les montagnes qui dominent les rivages maritimes de l'Hèbre à Odesse (celt. *Od-ri*, nombre des côtes, c'est-à-dire peuple des côtes, et *Od-ruz*, rivages rouges).

9° Les *Chaones* en grec *Xaones* (celt. *Saônen* vallée), premiers dominateurs de l'Épire, relégués en dernier lieu au pied des monts Acrocérauniens, habitaient entre les hauteurs et la mer.

10° Les *Perrèbes* (celt. *Perr-heb* sans bassins d'airain), très anciens habitants de la Thessalie, d'où ils furent chassés par les Lapithes, étaient, selon toute apparence, d'une civilisation très arriérée.

11° Les *Lapithes* (celt. *Lap-hi-tes*, les réunions de constructions basses), peuple agriculteur très belliqueux, dont le chef le plus célèbre fut Pirithoüs, avait conquis sur les Centaures, sur d'autres peuplades de la race pelasgique et sur les *Perrhèbes* la majeure partie de la Thessalie.

12° L'*Athos*, chaîne de montagne de la Thrace, (celt. *atô*, expression marquant une continuité) est trop connu par le passage que Xercès y avait ouvert à sa flotte pour que nous ayons besoin d'en préciser davantage la direction ; mais l'étymologie celtique de son nom est d'autant plus certaine, qu'il se reproduit dans la mythologie grecque toujours dans des circonstances appartenant aux contrées montagneuses, ainsi que nous le voyons à l'article qui vient immédiatement après celui-ci.

13° *Elatos* (celt. *el-atô*, ange ou jeune cheval de la chaîne de montagnes), est un nom attribué dans les mythes héroïques à un roi de l'Arcadie, à un des chefs Lapithes et à un Centaure, ces deux derniers excellents cavaliers de la Thessalie.

14° *Ossa* (celt. *Oz-sa, nature, aspect* ou *figure-élévation*) est une montagne abrupte de la Thessalie.

15° *Dracanon*, île et ville de l'Icarie, remarquable, au dire de Strabon, l. 14, ch. 1, n. 19, par son temple de Diane Tauropole, (celt. *dra-kannon*, moi chose brillante) est un nom qui s'explique par l'iden-

---

(1) Strabon, liv. VIII, ch. VIII, n° 1, et liv. IX, ch. VII, n° 1. Nous avons établi, en parlant des Perses, que leur nom avait dû répondre aux mots celtiques Parz, *Parth*, *Pert*, *Perc'h* et *Perz*, part, côté, endroit. Les *Parses* hyrcaniens auraient donc été signalés par leur nom comme ayant la marque d'un indigénat et d'une possession locale incontestés. Leur caractère guerrier et énergique leur méritaient également le nom de *Par*, qu'ils paraissent avoir aussi porté en Hyrcanie.

tification de Diane avec la lune. Le sanscrit a le mot *c'and*, briller, racine identique au *Kann* celtique.

16° *Onca* ou *onga* (celt. *on-kad* ou *on-gad*, moi-combat) était une divinité guerrière assimilée à Minerve, l'*Arthémis* des Grecs, à laquelle elle ne ressemblait qu'en partie. On l'adorait en Béotie, chez les Delphiens et à Amyclée. Eurotas lui avait fait élever en ce dernier lieu un temple dont la construction se trouvait en rapport avec l'origine qu'on peut supposer à cette déesse. Il se composait de cinq pierres noires, toutes brutes, dont l'une servait de couverture. Le mot *kad* existe en sanscrit dans le sens de *tomber*. La même langue possède le verbe *cas*, frapper, briser, blesser.

17° *Pandore* (celt. *Pan-dor*, porte de la contrée ou des contrées) était la dénomination donnée à la partie méridionale de la Thessalie soumise à Deucalion, et que l'on supposait être un pieux souvenir de la mère de ce roi. *Pandore* est d'ailleurs le personnage mythologique, cause involontaire de tous les maux de l'humanité. Elle avait, par une indiscrète curiosité, donné accès aux fléaux sur la terre, en ouvrant la boîte où les avait enfermés le maître des dieux.

18° Les *Dolopes* (celt. *dol-ops* pour *dol-oz*, nature - lieu bas et fertil), peuple de Thessalie, habitaient au midi du Pinde une région sillonnée par les nombreux affluents de l'Achéloüs et du Sperchus.

19° *Pelorios* (celt. *pell-orio*, oiseau de mer venant de loin), est l'étranger qui avait découvert la vallée de Tempé, en Thessalie.

20° *Inous* (celt. *inou*, tristesse, ennui, mélancolie), nom patronymique de Palémon, dieu marin, ou Mélicerte, fils d'*Ino* (même racine et signification celtique), précipité par elle dans la mer. Il avait un temple sur l'isthme de Corinthe, où les flots avaient rejeté son cadavre. On lui sacrifiait des enfants à Ténédos.

21° *Cadmus*, en grec *Kadmos*, roi de Thèbes, guerrier habile, condamné à servir Mars pendant sept ans, pour expier le meurtre d'un serpent qui avait dévoré ses compagnons (celt. *kad-moz* méthode de combat).

25° *Sémélé* (celt. *semel-é*, moi fantôme ou dans le fantôme), fille de Cadmus, morte suivant les uns pour avoir imprudemment contemplé Jupiter dans l'éclat de sa majesté, et, selon d'autres, parce que son père, apprenant qu'elle était devenue grosse hors mariage, l'avait fait enfermer dans un coffre et jeter à la mer. Le Bacchus grec fut retiré de son sein lorsqu'elle avait déjà cessé de vivre.

23° *Amalthée* (*am-al-tech* pour une autre inclination, ou *am-al-tez*, pour une autre pis) était le nom de la chèvre nourrice de Jupiter dans l'île de Crète.

24° *Irra* (celt. *hirra*, la plus grande) est citée par Strabon, l. VII, ch. 7, n. 8, comme appartenant à une des familles princières de l'Épire.

25° *Tethys*, mère d'Achille, l'une des Néréïdes (celt. *te-tiz*, toi, activité).

26° *Ischys*, simple mortel, fils du roi arcadien Elatos (celt. *iskis*, laid, vil, bas, difforme). Il devait être jugé tel, par rapport à Apollon, l'un des grands dieux, type de beauté et de distinction, dont il s'était constitué le rival.

27° Nous avons constaté que le mont *Nysa* en Thrace (celt. *niza*, vanner le grain) était indiqué par Diodore comme lieu de naissance de Cybèle, l'une des déesses de la culture. Cette tradition, que nous ne retrouvons pas ailleurs, laisse subsister celle qui place au même endroit le berceau du culte de *Dyonisios, Sabazios* ou Bacchus ; mais elle tend à démontrer qu'à l'origine, les deux religions ont pu se confondre, et que Bacchus était alors le dieu des champs plus que celui de la vigne. Tous les noms se rattachent à ses mythes, les plus anciens en font foi.

28° *Lycurgue*, roi de Thrace, ayant employé des moyens violents pour arrêter les progrès du culte de Bacchus, fut détrôné et remplacé par *Tarops* (celt. *taro-ops*, taureau-nature cultivée).

29° En Béotie, pays agricole, les missionnaires de *Dyonisios* étaient des femmes nommées ou surnommées les *Ménades* (celt. *menad* mesure de blé et *mennad*, tribut, intercession).

30° A la tête des Ménades était la mère du roi du pays, *Agavé* (celt. *ac'h-avé*, race du vent).

31° Le roi *Panthée* résiste à l'introduction des rites de *Dyonisios*. Il est mis en pièces par Agavé et ses compagnons. (Celt. *Pan-tech*, coutume de la contrée. C'est elle que l'on déchire pour la nouveauté religieuse.) (1)

32° *Minos*, organisateur du peuple crétois, législateur et juge mythique des enfers. (celt. *Min-oz*, figure de l'ordre, de la règle ou civilisation du promontoire. Comparez celt. *ménoz*, pensée, jugement.)

Nous arrêtons ici la première partie de notre mémoire. Notre seconde division sera exclusivement consacrée à l'Italie, où nous retrouverons, avec sa langue et ses idées morales et religieuses, cette race aryenne, dont les traits distinctifs se sont montrés à nous jusqu'ici d'une manière si frappante.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(1) Le grec παντη, toujours, entièrement, ne m'a pas paru pouvoir être l'origine du nom *Panthée*.

ÉTUDE
SUR LE CRUCIFIX ANTIQUE
(STYLE BYZANTIN)
DÉCOUVERT DANS L'ILE DE GAVRINIS (MORBIHAN).

(Par M. le Dr G. de Closmadeuc.)

I

En matière d'archéologie, il est toujours utile de revenir sur des sujets dont la notion est incomplète ou fautive. C'est pour me conformer à ce précepte que je demande la permission de ramener l'attention de la Société sur un objet que je lui ai présenté à une des précédentes séances. Je veux parler du crucifix de Gavrinis.

Depuis sa découverte, les mentions qui en ont été faites pèchent toutes par leur brièveté, et si quelques-unes des descriptions sommaires ne sont pas rigoureusement exactes, il en est d'autres qui sont en tous points erronnées. Cela tient à ce que la plupart des auteurs qui ont signalé ce crucifix n'ont pas eu le loisir de l'examiner avec soin et d'en distinguer les détails, fort curieux cependant. Moi-même, lorsque j'ai publié, en 1864, une notice sur l'île et le monument de Gavrinis, je n'ai pas échappé à cette cause d'erreur. C'est afin de la réparer que j'ai voulu depuis me livrer à une étude sérieuse, et combler la lacune par une monographie complète et raisonnée du crucifix en question. — Le sujet en vaut la peine. Tel qu'il est, peu séduisant d'aspect, grâce à sa vétusté et aux mutilations dont il porte l'empreinte, le crucifix de Gavrinis est une pièce d'archéologie religieuse, dont la valeur a été entrevue par tous les antiquaires. On l'a dit avant moi, et je le rappelle ici : C'est une œuvre rare, dans le style byzantin, de l'orfévrerie du moyen-âge, remontant au moins au-delà du *treizième siècle*, par conséquent antérieur d'au moins cent ans au fameux reliquaire de Sainte-Geneviève de Paris.

Un mot d'abord sur l'historique de la découverte.

Le crucifix a été trouvé, il y a une quarantaine d'années, au milieu des ruines d'une chapelle élevée anciennement dans l'île de Gavrinis (Morbihan), à quelque distance du célèbre monument dit celtique, que vous connaissez tous.

Cette chapelle, dont la légende attribue l'érection aux *Moines rouges*, se rattachait, par son architecture, à l'époque antérieure à l'art ogival. Nous avons vu nous-même, parmi les derniers débris de l'édifice, des fragments d'arceaux en plein cintre provenant de voûtes ou de baies, et des chapiteaux sculptés, dans le genre roman, en granit, dont la coloration rougeâtre semblait indiquer qu'un incendie avait passé par là.

Vers 1830, l'île était sans culture de temps immémorial, et à peine accessible à cause des touffes de landes et des hautes fougères qui en couronnaient toute la superficie. Les premiers travaux de déblaiement mirent à découvert, indépendamment des murs lézardés de la chapelle, qui étaient debout, et dont deux embrasures étaient conservées, une sorte de cimetière contenant de nombreuses sépultures. Puis, plus à l'est, des ruines de maisonnettes ; au sud, un puits et une citerne ; des fragments de poteries diverses répandues çà et là ; des briques et des ardoises ; plusieurs meules à bras en grès et en pouddingue, et jusqu'à des fers de chevaux oxydés en grand nombre. Dans beaucoup d'endroits de l'île, on reconnaissait que le sol avait jadis été mis en culture, la forme des sillons rappelant ceux de la vigne.

C'en était assez, la tradition aidant, pour en inférer qu'une communauté de religieux avait autrefois habité l'île, et que les ossements recueillis dans les tombes, au pied de la chapelle, pouvaient bien être les squelettes des *Moines rouges* ou Templiers, auxquels la légende faisait constamment allusion. Un fait qui mérite d'être noté, c'est que tous ces ossements, que j'ai pris soin de conserver dans un caveau de ma maison de Gavrinis, appartiennent à des squelettes d'hommes vigoureux et adultes.

II

Quoiqu'il en soit, le crucifix découvert parmi les décombres intérieurs de la chapelle est resté pendant bien des années dans la maison du fermier, qui le montrait aux visiteurs. Les touristes de tous les pays, qui en ont fait mention dans leurs ouvrages, n'ont pu le voir que là, et la rapidité de leur examen, je l'ai dit plus haut, explique l'insuffisance de leur description. Vous allez le comprendre par des exemples.

En 1843, l'auteur de la note moderne ajoutée à l'art. *Baden* du dict. d'Ogée s'exprime ainsi :

« . . . . M. Cauzique nous a montré un Christ trouvé dans les ruines de cet édifice (la chapelle) actuellement remplacé par une ferme... Ce Christ et la croix de cuivre qui le supportait sont d'un style qui rappelle effectivement les derniers âges des Templiers ; il est coiffé de longs cheveux retombant sur les épaules et partagés en deux sur le milieu du front. La croix est la croix des Templiers.

(Dict. d'Ogée, 2e édit., p. 63, vol. I, — 1843.)

Dans cette citation, la seule erreur que je tienne à relever est celle-ci; puisque l'auteur nomme les Templiers, il eût été beaucoup plus dans la vérité archéologique, en rapportant le style du crucifix aux premiers âges des chevaliers du Temple, c'est-à-dire au XIIe siècle, les derniers âges de l'ordre du Temple correspondant au XIVe siècle et à l'épanouissement du style gothique ou ogival, qui n'a rien de commun avec notre crucifix. Quant à la forme pattée de la croix, il faut bien se garder d'attacher trop d'importance à l'expression usuelle de : Croix des Templiers ou de Malte. — Les croix pattées se retrouvent bien avant la fondation de l'ordre du Temple. — Vous en verrez des représentations jusque sur les fresques des catacombes, et, un peu plus tard, au VIIe siècle, l'orfévrerie des Visigoths nous en fournissait de splendides spécimens ornés de pierreries, que nous avons tous admirés au musée de Cluny.

Cayot-Délandre, dans son livre du *Morbihan* n'oublie pas de mentionné le crucifix de Gavrinis. Voici le passage :

... « *En déblayant les ruines, dit-il, on trouva de nombreux ossemens humains, et ce qui est plus curieux, un crucifix en cuivre émaillé de style byzantin* » (Cayot-Délandre, Morbihan, p. 161).

Une erreur et une hypothèse gratuite. La croix seule est en cuivre. De plus la croix est ciselée, mais elle n'est pas et rien ne prouve qu'elle ait été émaillée.

Je n'omettrai pas de noter un dessin lithographié du crucifix, par M. Ramé, que vous trouverez dans un des bulletins des congrès d'Archéologique Bretonne. Ce dessin, en réduction de moitié, reproduit assez exactement l'original. La planche porte pour légende : Orfévrerie du XIIe siècle. — Croix en cuivre gravée et ciselée. — Gavrinis. — Morbihan.

Notre savant collègue, M. Rosenzweig, dans son répertoire archéologique du Morbihan, qui renferme des détails si étendus et si précieux sur les monuments religieux du département, ne pouvait manquer, à l'article *Baden*, de mentionner le crucifix de Gavrinis.

« Dans l'île de Gavrinis, écrit-il, crucifix de 0m,25 de longueur environ, en cuivre, de forme byzantine, peu épais, à bras très larges et pattés, orné des deux côtés de dessins gravés curvilignes. Christ à membres grêles et anguleux; le corps couvert d'une jupe courte, au sommet l'inscription ordinaire, mutilée postérieurement par le percement d'un trou pratiqué pour suspendre l'objet. » — (Répert. archéol. Morb. p. 432, 1863. — Rosenzweig).

Je suis obligé de rappeler de nouveau que le Christ n'est pas en cuivre, mais en bronze. J'ai démontré en outre, dans une des précédentes séances, que ce trou du sommet de la croix que notre collègue avait pris pour une mutilation ayant un but de suspension, n'est en définitive, vous avez été unanimes pour le reconnaître, qu'une ouverture oblongue, pratiquée avec intention par l'artiste, pour y en-

châsser une pierre de couleur, ou un cabochon d'émail. J'y reviendrai plus loin. Quant à la lecture de l'inscription, qui a été donnée par notre collègue, si elle est vraie quant à l'ensemble, je crois qu'elle est inexacte quant aux détails. En 1864, sous ce rapport, je n'ai pas été moi-même plus heureux, je l'avoue. J'ai mal rapporté l'inscription. Je la rétablirai tout à l'heure dans sa pureté originelle, de manière qu'il n'y ait plus de doute dans vos esprits.

III.

Je reprends donc la description du crucifix, et je me propose d'en compléter l'étude par quelques considérations d'archéologie qui fixeront sa place dans le cadre chronologique des antiquités religieuses. La planche gravée que nous joignons au texte dans le bulletin permettra de suivre la description dans tous ses détails.

Tel que nous le possédons aujourd'hui, le crucifix de Gavrinis se compose de deux pièces : la croix, qui est en cuivre, et le Christ qui est coulé en bronze.

1° *La Croix*. — La croix est faite d'une lame de cuivre rouge, ayant en épaisseur environ 0m,003. Sa longueur a près de 0m,28 ; mais il s'en faut que cette mesure soit celle de la croix primitive, dont le pied a été manifestement mutilé à son extrémité. Quant à la longueur d'un bras de la croix à l'autre, en tenant compte de la cassure d'une des extrémités, elle est exactement de 0m,19. La largeur moyenne des croisillons est de 0m,04, à 0m,045.

Sous le rapport de la forme, c'est une croix pattée, c'est-à-dire que les extrémités vont en s'élargissant.

Chacune des quatre branches est percée, à son extrémité, d'une large ouverture, de forme ovalaire, ayant environ 0m,02 dans son grand axe, qui est vertical.

Il est impossible, en jetant les yeux sur ces quatre ouvertures, d'égale dimension et symétriques, de ne pas reconnaître que ce sont des ouvertures pratiquées dans le métal à l'emporte-pièce, pour y enchâsser ou y sertir des pierres de couleur, rubis, émeraudes, topazes ou turquoises, comme les artistes du moyen-âge, par un procédé usité en orfévrerie, avaient l'habitude d'en appliquer aux croix processionnelles, aux reliquaires, aux crosses épiscopales, aux monstrances, aux tabernacles, et autres objets composant le fonds des trésors d'église. Nous pourrions citer de nombreux exemples de ces sortes de décorations. Les orfèvres et les émailleurs limousins excellaient, dit-on, dans la confection de ces pièces d'orfévrerie. On en verra des spécimens au musée de Cluny, et des dessins fort curieux dans le grand album de M. du Sommerard (les arts au moyen-âge), ainsi que dans les magnifiques atlas des *mélanges d'archéologie chrétienne* par MM. Cahier et Arthur Martin, Pères Jésuites.

Dans nôtre Morbihan, nous ne pouvons mentionner que la croix reliquaire de la Vraie-Croix en Sulniac, qui, indépendamment de son ancienneté, offre ceci de remarquable, qu'elle est ornée de pierreries.

Sans compter ces quatre chatons oblongs, que présentent les extrémités des branches de notre croix, vous remarquerez cinq autres trous circulaires, beaucoup plus petits, n'ayant guère que 0m,005 de diamètre. Ils sont disposés ainsi qu'il suit :

Deux trous, dont un à chaque branche horizontale de la croix, correspondant à des ouvertures semblables traversant les mains du Christ, et destinés à recevoir les clous de la passion.

Un troisième trou, percé à la partie moyenne de la branche descendante, se rapporte à un trou d'égale largeur pratiqué dans le Christ, à la jonction du tronc et des membres inférieurs ; il devait recevoir un clou de fixation sur la croix.

Un quatrième trou est situé plus bas, à 0,01 centimètre environ, au-dessous des pieds du Christ. Il est probable qu'il servait à maintenir un escabeau ou *suppedaneum* (ὑποπόδιον), qui supportait les pieds non croisés de l'Homme-Dieu.

Enfin, le cinquième trou est percé sur la branche ascendante de la croix, à un peu plus de 0,01 centimètre au-dessus de la tête du Christ, et à gauche. Ce n'est pas aller trop loin que de conjecturer que ce trou supérieur était destiné à fixer un *nimbe crucifère,* qui couronnait la tête du Christ, comme les représentations de crucifiement de la même époque en offrent des exemples.

Étudions maintenant les ornementations gravées sur cette croix ; mais, auparavant, faisons remarquer une chose qui paraît avoir échappé jusqu'ici aux observations. Sur différents points de la surface, et des deux côtés, il existe des traces nombreuses, parfaitement visibles, d'une dorure primitive. La croix était donc en cuivre doré, et gemmée, c'est-à-dire rehaussée de cabochons aux quatre extrémités.

Les deux faces de la croix présentent des décorations gravées au ciselet, et une inscription.

La face postérieure de la croix se distingue par une ornementation d'un caractère particulier. Une ligne gravée pour bordure et faisant le tour de la croix, et, dans l'intervalle, la surface est couverte du haut en bas de rinceaux imitant les enroulements du chèvre-feuille, formant un ensemble qui ne manque ni d'originalité ni d'élégance.

Au milieu, c'est-à-dire au centre de la croix, une figure de quadrupède représentant l'*agneau symbolique*, la tête couronnée d'une *auréole crucifère*, et les deux pattes de devant appuyées sur une bande flottante qui doit être un étendard.

La face antérieure de la croix, c'est-à-dire celle sur laquelle s'applique le Christ, présente une ornementation gravée d'un système différent.

C'est d'abord, au sommet, l'inscription disposée sur cinq lignes, puis, au-dessous, séparée par une courbe, la figure d'une *main renversée* ayant deux doigts étendus, symbole du Père éternel ; par une erreur, qui est le fait de l'ouvrier, cette *main bénissante* est ici la main gauche, en contradiction avec la règle du symbolisme chrétien qui veut que ce soit toujours la main droite (1).

L'ombre du Christ, ou si vous l'aimez mieux, sa silhouette, est figurée sur la croix par une sorte d'encadrement flexueux qui circonscrit le corps du Christ, y compris les membres inférieurs et les bras.

La partie supérieure des traverses est parcourue par deux lignes parallèles, sous forme de bordure, qui enferment une série d'oves ou grosses perles alignées visibles au-dessus des bras du Christ. Au-dessous de ceux-ci, l'ornementation ne consiste qu'en une combinaison de lignes droites dessinant des carrés à peu près égaux.

La branche verticale inférieure de la croix est ornée de lignes longues et parallèles, divisées par des zigzags et des dents de scie.

IV.

INSCRIPTION.

L'inscription latine qu'on remarque au sommet de la croix est en écriture romaine, mais négligemment exécutée. Les lettres inégales et mal indiquées sont toutes en écriture capitale, sauf les lettres z, x et M qui sont en écriture onciale. L'ensemble de l'inscription accuse, à première vue, les derniers temps de l'époque romano-byzantine.

La légende n'a pas été toujours bien lue par les écrivains qui en ont parlé ; parmi eux je trouve que c'est M. Ramé qui, par son croquis, s'est approché le plus près de l'exactitude paléographique.

Indépendamment de l'exécution imparfaite qui caractérise les lettres de la légende, il faut noter que le chaton qui recevait le cabochon, en supprime quelques-unes.

Rétablissons donc l'inscription comme nous la lisons nous-même.

1re ligne	I H S N A z	Traduction : (IHS) Les deux premières et la dernière lettre grecque de Jésus, IHS monogramme du Christ, qu'on a traduit par Jesus hominum salvator.
2e —	A R E N 9	Nazarenus, rex Judeorum.
3e —	R E x I	Jésus sauveur des hommes, de Nazareth, roi des Juifs.
4e —	V D E O	
5e —	R V m	

(1) Iconographie chrétienne, DIDRON, 1843. — Histoire de Dieu, documents inédits sur l'histoire de France.

M. Martin s'exprime ainsi : « Il est fort rare que cette main céleste soit une main gauche ; et je ne sais même si, quand ce cas se rencontre, il n'en faudrait pas rejeter la faute sur le dessinateur ou le graveur plutôt que sur l'artiste primitif. » *(Mélanges archéol.,* p. 214.)

En réalité, le cabochon supprime à peine quatre lettres. A la première ligne, la plus grande partie de l'S du monogramme du Christ, et l'N du commencement de NAZARENVS ; à la seconde, deux lettres seulement, RE et le premier jambage de l'N de RENVS. Les deux dernières lettres de RENVS sont remplacées par le signe abréviatif 9, qui se rencontre souvent à partir du XIe siècle. Encore une remarque : la lettre H du monogramme du Christ est figurée par deux signes en forme d'u opposés, que je n'ai retrouvés dans aucune inscription de l'époque. Au-dessus du monogramme, je découvre encore un signe indéterminé dont il n'est pas possible de saisir l'intention, à moins que ce ne soit l'Ω, signe abréviatif employé si souvent au-dessus des mots abrégés ; enfin, pour être complet, n'oublions pas qu'au-dessous de l'inscription principale et à gauche de la *main bénissante*, on distingue un essai d'inscription où la lettre N est très reconnaissable.

J'ai noté d'autre part, que la croix était mutilée inférieurement. C'est qu'en effet, on y distingue la trace incontestable d'une brisure, qui a même subi une ou deux réparations grossières. Cette mutilation laisse assez entrevoir que la croix avait un pied fiché, ou qu'elle se terminait par une base ; particularités qui, jointes aux dorures et aux décorations gravées sur les deux faces, semble indiquer que le crucifix était destiné à être exposé sur un socle, ou porté au bout d'une hampe. Croix reliquaire, ou croix processionnelle, et nous penchons pour cette dernière signification, le crucifix de Gavrinis ne manque pas de terme de comparaison dans les trésors de nos vieilles cathédrales, et sous les vitrines de nos musées d'antiquités.

V.

Le Christ. — Passons maintenant à la description du Christ. Il est en bronze, avons-nous dit, et a été moulé. Malgré l'examen minutieux que nous en avons fait, même en nous aidant de la loupe, ils nous a été impossible de découvrir la moindre trace de dorure à sa surface. Pourquoi cette singularité ? Il est vrai que primitivement la couleur jaune métallique du bronze ne devait pas trancher trop désagréablement sur l'éclat de la dorure de la croix, et plus tard, la teinte vert-foncé du bronze devait faire ressortir davantage le Christ.

Le Christ est nu jusqu'à la ceinture, d'où part une sorte de draperie ou jupe, qui descend jusqu'aux genoux. Le corps et les membres sont grêles. La tête est allongée, légèrement penchée en avant et sur l'épaule droite, couverte de longs cheveux lisses, finement dessinés, retombant de chaque côté sur les épaules, et séparés au milieu par une raie, qui s'étend depuis le front jusqu'à l'occiput.

La barbe également lissée avec soin ombrage toute la partie inférieure du visage depuis le nez, y compris la lèvre supérieure, se terminant

au-dessous du menton par deux petites pointes. Les paupières sont closes et saillantes, ainsi que les pommettes des joues. Le tronc est maigre, aplati. La poitrine est moulée carrément, sans trace de plaie au côté. Les saillies curvilignes des côtes sont bien marquées, de même que les plis de l'abdomen. Les hanches sont d'une étroitesse excessive, et les jambes un peu fléchies sont émaciées. Les deux pieds non-croisés, sont simplement juxta-posés, sans perforation. Les mains seules sont percées pour recevoir les clous de crucifiement, et les pouces sont repliés dans la paume des mains (1).

Tous ces détails ont leur importance, parce qu'ils vont tout à l'heure nous servir pour traiter le problème archéologique.

Le trou qui se voit au milieu du corps, ou plutôt au point de jonction des cuisses et du tronc, est un trou de fixation à la croix, qui en présente un semblable.

La jupe du Christ, dont la partie supérieure entoure les reins en forme de ceinture ou de *perizonium*, descend en avant jusqu'aux genoux, en figurant des plis roides et verticaux, avec deux bandes, en guise de bordure, ou d'étole, ornée de pointillés d'un joli effet; en arrière la jupe descend par un bord oblique plus bas encore, jusqu'à mi-jambe.

Abstraction faite de la question du style qui, dans les deux pièces (croix et Christ), appartient à n'en pas douter à la même époque, il n'échappera à personne que, sous le rapport de l'exécution, le Christ en bronze est de beaucoup supérieur à la croix, qui n'est qu'en cuivre. Cette différence très sensible dans le fini des détails, jointe à l'absence de dorure, et à quelques autres désaccords, permet au moins de supposer que le travail n'est pas dû au même artiste, ni même à deux artistes de mérite égal. Si réellement dans le principe le Christ a été fabriqué pour cette croix, on est autorisé à penser que les deux ouvriers, l'orfèvre et le fondeur étaient d'une habileté pratique différente. Pour ne citer qu'un détail, vous remarquerez comme moi que la jupe du Christ est un chef-d'œuvre de draperie, qui ne se retrouve nulle part à un pareil degré de perfection, dans les innombrables représentations de crucifiement que j'ai eues sous les yeux. En émettant cette conjecture, qui résulte d'une impression, je conserve, bien entendu, les points de doute, qui sont indispensables en pareille matière. Je serais plutôt disposé à croire que le Christ actuel a remplacé un Christ plus ancien, et par conséquent que la croix est antérieure au XIIe siècle, si le Christ est de cette époque.

---

(1) C'est là une particularité qui se rencontre rarement. Je la signale cependant dans un Christ du XIe siècle, sculpté en ivoire, sur la couverture d'un manuscrit, bibliothèque nationale (voir Iconogr. chrét., page 276, Didron), et dans un Christ du XIIe siècle (voir Manuel des œuvres de bronze et d'orfévrerie, Didron, 1859, p. 90).


UNIV.
OF
MICH.



VI.

Cette description aussi complète que possible une fois faite, il nous reste à aborder le problème archéologique qui en découle.

Tout d'abord, il est certain que nous n'avons pas à contredire l'opinion émise par nos devanciers sur la date approximative qu'ils ont cru devoir attribuer au crucifix de Gavrinis. Nous y trouvons, comme eux, tous les caractères réunis des œuvres de l'époque désignée sous le nom d'époque romano-byzantine. Cette forme de croix pattée, en cuivre dorée, ornée de pierreries, ce système d'ornementations gravées curvilignes, ces rinceaux élégants, ces oves alignés, ces combinaisons en dents de scie, tout, jusqu'aux lettres de l'inscription, accuse une œuvre pure de tout mélange gothique, par conséquent antérieure à l'époque ogivale, c'est-à-dire au XIIIe siècle.

Le Christ lui-même avec sa coiffure et sa physionomie originales, son corps allongé, ses hanches étroites, ses membres grêles, et sa demi jupe à plis comptés verticaux, offre le type de la statuaire de l'époque. La plupart des auteurs qui ont mentionné le crucifix de Gavrinis le déclarent du XIIe siècle. M. Ramé, qui en a donné un assez bon dessin lithographié, le rapporte à la même date. Nous n'avons aucune raison, nous le répétons, pour contester cette opinion, bien que certains détails nous feraient penser à une date plus ancienne encore ; l'art byzantin proprement dit ayant mis son cachet aussi bien sur les monumens du Xe et XIe siècles, que sur ceux du XIIe.

Par comparaison à des œuvres d'orfévrerie religieuse de même nature et de même style, que nous connaissons, la date du crucifix de Gavrinis se détermine approximativement.

Le musée de Cluny possède des crucifix en cuivre doré ornés de cabochons, qui, sans être identiques, sont de la même famille que le nôtre. Le livret fixe leur date au XIIe siéle (1).

La planche XXXVII du grand atlas de M. du Sommerard représente une crucifixion dorée, avec pierres de couleur enchâssées aux extrémités, du XIIe siècle, qui a cela de particulier que la jupe du Christ est de la même longueur, et l'ornementation de cette jupe n'est pas sans ressemblance, pour l'intention, avec celle du Christ de Gavrinis.

Citons encore la grande plaque de Limoges, incrustée d'émail, byzantine de style et de procédé, sur laquelle une légende présente des lettres de même facture que celles de notre inscription, particulièrement les A et les E. Les jambages des A, séparés supérieurement, sont réunis par une barre qui déborde, et les E ont une barre verticale qui est courbe. La date de ce travail remonte au XIIe siècle. Vous en trouverez le dessin colorié à la planche XII, du 3e volume de l'atlas de M. du Sommerard.

(1) Voir le catalogue du musée de Cluny, page 182 et suivantes.

Notons de même, comme œuvre du même style, le grand triptyque émaillé de la cathédrale de Chartres. Là, comme sur la croix de Gavrinis, la décoration à rinceaux byzantins est adoptée, et la silhouette du Christ est tracée sur la croix; les pieds ne sont pas croisés, et la main symbolique plane au-dessus de la tête de Dieu, comme sur la branche supérieure de la croix de Gavrinis.

Dans le même album, vous remarquerez une couverture de livre gemmée, et ornée de rinceaux à feuillage, portant un crucifiement avec l'inscription habituelle. Le caractère byzantin de ce travail a un rapport évident avec celui de notre crucifix. M. du Sommerard fixe la date de cette pièce au XIe siècle.

Voyez encore, dans l'album de M. du Sommerard (10e série, planche XXXVI) la croix-reliquaire en filigrane d'or, et gemmée, conservée dans l'église de Rouvres (Côtes-d'or). Quel air de parenté avec le crucifix de Gavrinis! — Ici la date est certaine. L'objet a été donné au prieuré d'Epoisses, lors de sa fondation, en 1189, par Hugues III, duc de Bourgogne.

J'appellerai également votre attention sur les admirables dessins de l'ouvrage de MM. Cahier et Martin (Mélanges archéologiques, 5 vol. texte et planches). Les ornementations de la croix dite de Charlemagne, conservée à Aix-la-Chapelle, ont une grande ressemblance avec celles de la croix de Gavrinis. A ce propos, M. Arthur Martin avertit que cette croix est faussement attribuée à Charlemagne, puisqu'elle a tous les caractères d'une œuvre du XIIe siècle (1).

Citons encore, dans le même atlas, qu'on ne se lasse pas d'admirer, les cinq ivoires sculptés, dans le style byzantin, dessinés par M. Martin, dans les collections d'Allemagne. Nous y trouvons des crucifixions, dont les détails permettent des rapprochements avec ceux du crucifix de Gavrinis.

Par le même procédé de comparaison, on trouverait des points de contact intéressants dans les crucifiements représentés sur les velins et sur les vitraux du XIIe siècle. Par exemple, cette miniature française du XIIe siècle, conservée à la bibliothèque de Troyes, et provenant de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains. L'ornementation végétale de l'auréole se rapproche singulièrement de celle de la face postérieure de notre croix. L'analogie, sans être parfaite, n'est pas moins saisissante, lorsqu'on compare le corps des deux Christs, leur physionomie, et leur façon d'être posés sur la croix (2).

---

(1) Parmi *les ornements peints des châsses d'Aix et de Cologne,* et sur la *couronne* de lumière d'Aix-la-Chapelle, œuvres du XIIe siècle, vous trouverez des motifs dessinés qui ont une analogie frappante avec les ciselures de la face postérieure de notre croix.

(2) *Iconogr. chrét.*, Didron, p. 593.

Si maintenant il vous plaît de tenir compte de la tradition locale, qui répète que l'île de Gavrinis était autrefois habitée par les moines rouges (les templiers), la date du XIIe siècle attribuée à l'origine du crucifix se trouve en parfait accord avec les données historiques. Les Chevaliers du Temple, cela est certain, ont eu des possessions en Bretagne à partir du milieu du XIIe siècle, et n'ont dû disparaître du pays qu'au commencement du XIVe, lors de leur condamnation.

Il est regrettable que la charte de Conan III n'ait pas spécifié les concessions faites dans le Morbihan à l'ordre du Temple. La partie du problème que nous laissons en suspens à propos de Gavrinis serait résolue. Dans le doute, on ne peut faire que des suppositions. Qui sait? Le petit établissement monacal de Gavrinis dépendait peut-être primitivement, comme le prieuré de l'Ile-d'Arz, de la grande abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, et dès-lors, je ne puis me défendre de cette pensée qu'Abeilard a pu s'agenouiller sur les dalles de cette chapelle, pendant une de ses tournées pastorales qu'il faisait souvent, comme il le dit lui-même, dans les obédiences, pour se dérober au poison et au poignard des moines dissolus de Saint-Gildas (1).

Comme vous le voyez, le champ est ouvert aux conjectures, et ceux qui aiment les rapprochements et les contrastes sont libres de s'y engager.

On n'est pas plus heureux lorsqu'on recherche à quelle époque le prieuré de Gavrinis a été déserté par ses religieux, la chapelle dévastée et la croix processionnelle du couvent laissée au milieu des décombres après avoir été mutilée et dépouillée de ses pierreries.

Si les Templiers ont été réellement les desservants de la chapelle depuis le XIIe siècle, hypothèse que rien ne contredit, il est possible que le désastre ait eu lieu lors de la condamnation et de la suppression de l'ordre, de 1307 à 1314. L'histoire est muette sur les persécutions que les chevaliers eurent à subir en Bretagne; mais la réaction violente ne les épargna sans doute pas plus qu'ailleurs. Ce qu'on peut affirmer, c'est que le souvenir de cette catastrophe ne s'exprime dans le pays que par des traditions vagues. Lorsque le propriétaire de l'île s'avisa d'en défricher le sol, celui-ci était inculte de temps immémorial, et les murailles de la chapelle, dont les pierres étaient noircies et rougies par le feu, témoignaient seules d'une destruction causée par l'incendie. Les ronces et le lierre vigoureux qui embrassaient les ruines attestaient en outre que l'édifice était abandonné depuis plusieurs siècles.

(1) Voir sa lettre à un ami : *Terra quippe barbara, et terræ lingua mihi incognita erat, et turpis atque indomabilis illorum monachorum vita omnibus fere notissima et gens terræ illius inhumana atque incomposita.....*
Concubinas suas cum filiis et filiabus.

CONCLUSION.

Le crucifix de Gavrinis, dont la croix était en cuivre doré, ciselée et gemmée, ornée de figures symboliques, n'était sans doute qu'un crucifix processionnel.

Aujourd'hui il est mutilé. La dorure a disparu à peu près complètement ; il en est de même des quatre cabochons, des clous de crucifiement, du suppedaneum sur lequel posaient les pieds ; et de l'auréole crucifère, qui couronnait la tête du Christ.

Le caractère éminemment byzantin de l'œuvre ne permet pas de l'attribuer à une époque postérieure au XIIe siècle. Il est incontestablement antérieur de plus d'un siècle à la croix reliquaire de la *Vraie-Croix,* en Sulniac, qui est du XIIIe ou du XIVe siècle.

Si donc il est fâcheux que le crucifix de Gavrinis ne soit parvenu jusqu'à nous qu'à l'état de mutilation, tel qu'il est aujourd'hui, privé d'une partie de ses ornements, dorure et pierreries qui en faisaient la richesse, il n'en est pas moins une pièce originale d'orfévrerie chrétienne de l'époque byzantine, très rare, peut-être la plus ancienne du même genre qui existe en Bretagne.

Je me suis servi de l'expression : œuvre originale ; c'est qu'en effet, après avoir compulsé ce qui a été écrit sur la matière, et examiné avec soin les innombrables dessins et croquis dispersés dans les albums et les atlas d'archéologie religieuse qui me sont tombés sous la main, j'ai pu m'assurer que le crucifix de Gavrinis est unique, la répétition du modèle n'existant nulle part. — Notre collègue, M. Prével, de Nantes, que j'avais prié de faire de son côté des recherches sur ce point, m'écrivait, il y a quatre jours, qu'il n'avait pas été plus favorisé que moi. « Je n'ai pu trouver, me dit-il, qu'un spécimen de croix et surtout de Christ approchant *un petit peu* du vôtre, et ce Christ est conservé au Vatican. »

Ce n'est donc pas la chose la moins curieuse à relever dans cette étude, puisque le crucifix de Gavrinis, jusqu'à plus ample informé, se trouve être un prototype d'orfévrerie chrétienne de l'époque romano-byzantine, découvert dans une des îles du Morbihan.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire d'Ogée.
Le Morbihan. — Cayot-Délandre.
Répertoire archéologique. — Rosenzweig.
Iconographie chrétienne, par l'abbé Crosnier. — Paris, 1848, 1 vol.
Iconographie chrétienne, par Didron. — Paris, 1843.
Mélanges d'archéologie, par MM. Cahier et Martin. — 1847-53, 5 vol. texte et atlas.
Orfévrerie. — Article du dictionnaire encyclopédique, 30 vol.
Histoire de l'orfévrerie française. — Bibliographie Jacob. — Paris, 1858.
Les Arts au moyen-âge. — du Sommerard. — 3 atlas.
Les vitraux de la cathédrale de Bourges. — M. Arthur Martin.

PROCÈS-VERBAUX.

227e SÉANCE.

25 Juin 1872.

PRÉSIDENCE DE M. ARRONDEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Cussé, Taslé, Burgault, Bouvant, Grandpair, Marchais, Mauricet fils, Salmon, Bernard, Bassac, Peyron, Bourdonnay, de Lamarzelle et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Les mémoires de la Société archéologique du midi de la France (Toulouse).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (1871 et 1872.) 3 livr.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. (T. xv. 1871.)

Études sur les calculs des organes salivaires, par M. le docteur de Closmadeuc (de la Société).

M. Taslé met sous les yeux de la Société, pour le Musée d'histoire naturelle, un *Squale lamantin* et un *nid de Loriot avec quatre œufs*.

Sont admis en qualité de membres titulaires de la Société : M. le docteur Foulon, de Nantes, et M. Rougier, inspecteur de l'instruction primaire, à Vannes.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle une commission de membres de l'Institut demande l'adhésion de la Société à une démarche toute patriotique que des amis de la science se proposent de faire auprès du Gouvernement et de l'Assemblée nationale. Il s'agit d'assurer au pays la possession du magnifique médailler gaulois formé par M. de Saulcy. La collection, composée aujourd'hui de 7,117 monnaies, dont près de 1,000 en or, est un ensemble de monuments tels qu'il est permis d'affirmer que de longtemps il ne s'en reformera pas un autre aussi précieux pour l'histoire de notre antiquité gauloise.

Le gouvernement anglais, qui trouve toujours des ressources lorsqu'il s'agit d'augmenter ses richesses scientifiques, est, croit-on, disposé à acquérir la collection de M. de Saulcy pour le British-Museum, où elle est en dépôt depuis le commencement des malheurs de la France : il ne faut pas laisser perdre par une coupable indifférence les véritables archives qui constituent les titres de noblesse de la race dont nous sommes issus. La Société, comprenant toute l'importance scientifique et historique de la question, s'empresse de s'associer au vœu formé par les auteurs de la dépêche.

M. de Cussé rend compte des fouilles qui ont été commencées dans un souterrain découvert auprès du village de Tréhuinec. Il fait passer sous les yeux de la Société des fragments de poterie gauloise trouvés dans les déblais. L'opération n'étant pas terminée, l'auteur se réserve d'en parler ultérieurement.

Les diverses modifications à apporter au règlement sont discutées et adoptées. Elles sont assez importantes pour nécessiter un nouveau tirage, afin que chaque sociétaire puisse avoir en sa possession un exemplaire du règlement général de la Société.

M. Burgault continue la lecture de son mémoire sur les Aryens de l'Orient et les Celtes de l'Italie :

Les idées spiritualistes des Aryas, observe l'auteur, les ont conduits à donner aux âmes des morts qui étaient tombés en combattant, qui s'étaient illustrés ou signalés par des services envers leurs semblables, et à celles des chefs de familles, de tribus et de peuples, une sorte de fonctions divines. De là les *Lases* du Thibet et de Rome, les *Lares, Larg* ou *Lark* de l'Italie, les *Penates* romains, les *Kab-irs* de Tyr et de la Samothrace. Tous ces noms sont celtiques. Les génies ont été tantôt des êtres immatériels qui n'avaient jamais vécu de la vie de l'homme, tantôt des âmes humaines transformées dans les croyances.

Les conceptions aryennes spontanées, lorsqu'elles n'ont pas enfermé la divinité dans une gangue matérielle, l'ont désignée par les mots celtiques *Ez-us*, en haut, *Bel*, la guerre, *Beli*, pouvoir. La racine Bel se retrouve partout dans les pays aryens, sauf dans les dernières religions de l'Inde et de la Perse où le sémitisme a eu une puissante action. Le *Brahm* des Hindous indiquant une manifestation sous la forme d'un vent bruyant dans le breton, les autres langues gaëliques, l'allemand et même le grec, et le *Baga*, dieu chez les Perses (celt. *Baga*, porter sur les eaux) sont des idées empruntées au sémitisme. Bacchus originaire de la Bactriane, devenu le dieu d'une contrée montagneuse de l'Inde, nous offre un nom appartenant à la même racine *Bak* ou *Bag* (celt. *Bak-us*, bateau haut ou plutôt dieu des hauteurs). Ses attributs sont définis par l'appellation du lieu où son culte commença dans l'Inde, *Meroz* (celt. *Mer-oz,* gouvernement de la nature cultivée).

M. Burgault passe en revue les désignations des divinités et des

génies de l'Inde, de la Perse, de l'Assyrie, de l'Arménie et de la Cappadoce. Il les décompose en racines celtiques. Il applique le même procédé à la langue liturgique de chacune des nations asiatiques dont il parle.

Les noms mythologiques de la Phrygie et de la Grèce sont traités d'une façon analogue par l'auteur du mémoire. Il serait impossible de reproduire par voie d'analyse les rapprochements auxquels il se livre. Nous remarquons cependant qu'il traduit ainsi les noms qui suivent appartenant à la religion des Parsi : 1o *Arihman,* chef des génies malfaisants, auquel la foi zoroastrienne ne donnait d'autre pouvoir que celui d'entraver les œuvres d'*Ormuzd* (celt. *Ari-man*, lien-figure) ; 2o *Dev,* auteur de la pauvreté, *Derv-esch* (celt. *Deru-hesk,* cause-stérilité) ; 3o *Kesoch, dev* du rachitisme (celt. *Kez-hod,* souffrant dans l'entrave) ; 4o *Zaretch, dev* de la famine (celt. *Sa-recheit,* grande affliction) ; 5o *Naonghes, dev* de la destruction (celt. *Naon-égez,* famine) ; 6o *Boété, dev* du vol (celt. *Boétet,* amorcé) ; 7o *Ader* ou *Azer,* génie bienfaisant, présidant au feu (celt. *Ad-err* ou *Az-err,* vitesse redoublée) ; 8o *Dahman, ized* chargé de conduire au ciel les âmes des justes (celt. *Da-man,* figure de bonté et de joie) ; 9o *Manrespand,* génie de la parole divine (celt. *Man-reiz-pann,* manifestation de la loi des contrées) ; 10o *Haftorang,* génie du nord (celt. *Haf-torram,* je romps l'été) ; 11o *Fechech-toes-toech,* génie que les orientalistes traduisent par *excellent* (celt. *Fec'hein-toez-toech,* vaincre farines-détrempées et pétries-toison, toutes choses considérées par les Perses et les Mèdes comme ce qu'il y a de meilleur) ; 12o *Ochi-ren*, génie présidant au milieu du jour, à la partie la plus chaude de la journée (celt. *Oc'hi-rems,* durée des plaintes) ; 13o *Efes-routh-rem*, présidant aux cinq parties du soir (celt. *Ec'houez-rouez-rems,* repos général. Durée de la transparence).

M. Burgault conclut de tous les mots, qu'il relève dans les divers pays aryens de l'Asie et dans la Grèce, qu'à l'origine la langue celtique ou langue bretonne a été parlée non pas par toutes les races humaines, mais par toutes les branches de la race *Arya.* C'est surtout cette langue, dont les idiomes aryens ont retenu les racines, qui ne permet pas de la confondre avec les races qui en sont distinctes. Ici se termine la première partie du mémoire.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

228e SÉANCE.

30 JUILLET 1872.

PRÉSIDENCE DE M. TASLÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Burgault, Lallemand, Fouquet, Perrin, Galles, Salmon, Forestier, Marchais, Mauricet fils, Peyron et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Le bulletin de la Société de statistique, sciences et arts des *Deux-Sèvres* (Niort).

Les annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

Les mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, (1872 nº 1er).

Mémoires de l'Académie du Gard (novembre 1869, août 1870).

Bulletin de la Société dunoise (nº 13, juillet 1872).

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (T. 25 et 26).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

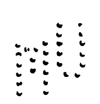
Académie de La Rochelle. — Section de littérature. — Choix de pièces lues aux séances (nº 16, 1870).

Recherches sur les voies romaines dans le département des Côtes-du-Nord, par M. Gaulthier du Mottay (de la Société).

Lecture est donnée d'une dépêche par laquelle M. le ministre de l'instruction publique fait savoir qu'une allocation de 400 fr. est attribuée à la Société. Des remerciements sont votés à M. le ministre.

Divers objets (armes et ornements de chefs de l'Océanie) sont donnés au Musée par Mme Ve Edmond Pradier. Remerciements.

M. le secrétaire général de la Société d'émulation de Saint-Brieuc annonce l'envoi prochain d'une médaille de bronze, destinée à perpétuer les services en tous genres qui ont été rendus au congrès scientifique, par la Société et quelques-uns de ses membres.



A l'occasion du concours régional de Rennes, M. Ropartz, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, demande qu'il plaise à la Société de vouloir bien prêter à l'exposition d'objets d'art et d'archéologie la collection de Tumiac qui a figuré à Saint-Brieuc. La Société polymathique, favorable au désir exprimé, autorise l'envoi à Rennes de la collection dite du Mont-Saint-Michel de Carnac. Elle sera confiée aux soins spéciaux de M. Ropartz.

Il a été acquis pour le Musée une monnaie en or, Charles IX, 1566, et un jeton, Louis XIV, 1672, représentant un porc-épic, *Telorum æterna seges*, a été donné par M. Galles.

M. l'abbé Guillotin de Corson, vicaire à la Noé-Blanche (Ille-et-Vilaine, donne sa démission de sociétaire.

M. Galles lit, au nom de M. l'abbé Piéderrière, curé de la Trinité-Porhoët, un essai sur la généalogie des comtes de Porhoët, d'après les documents recueillis par Dom Morice et Dom Lobineau.

Le même membre donne lecture de son travail sur l'*origine de l'épée moderne*. L'auteur, s'appliquant à prouver que la forme de l'épée dérive de celle de la *hache en silex*, dont se servaient nos ancêtres aux temps préhistoriques, met sous les yeux de la Société des calques de divers instruments, calques relevés d'après les figures accompagnant les relations de découvertes faites en des lieux très différents. Pour généraliser la question et par conséquent la démonstration, suivant M. Galles, la hache de pierre est le même outil retourné, l'arme qui, de tranchante qu'elle était, est devenue piquante, grâce à l'adjonction de quelques trous et d'un manche, etc. L'auteur ne demande pas une foi pleine et entière : ceci, dit-il, n'est pas parole d'évangile ; mais il a cru entrevoir une petite lueur au milieu des ténèbres des temps passés, et il a dû en entretenir ses collègues, qui, plus autorisés que lui, jugeront la question.

M. Lallemand rend compte à la Société des principaux faits et incidents du congrès de Saint-Brieuc. Le projet de rétablissement de l'Association bretonne y a été étudié, discuté, mais il paraît que l'entente n'a pu s'établir complètement, et la question est restée *sub judice*. « La circulaire rappelle que l'Association bretonne a fleuri de 1843 à 1858, époque où un pouvoir ombrageux la supprima d'un trait de plume, bien que son règlement et ses traditions constantes l'eussent absolument fermée à la politique. Une circonstance unique s'offre, dit-on, pour la rétablir..... »

M. Guyot, arrivé trop tard, le 12 juillet, à Saint-Brieuc pour profiter des séances du congrès, a fait une visite à ce qu'on appelle aujourd'hui le *camp vitrifié de Péran*, en la commune de Plédran, à 9 kilomètres de la ville. C'est une enceinte ovale de 134 mètres sur 110, entourée d'un double parapet ébrêché çà et là, et présentant une hauteur qui varie de 2 à 3 mètres. Le parapet intérieur, plus élevé que le premier, est formé

d'une masse compacte de pierres calcinées et soudées les unes aux autres par une espèce de lave. De volumineux spécimens sont mis sous les yeux de la société. Quelle a pu être la destination de ce terrain? Les uns y voient, on ne sait pourquoi, un curieux débris de castramétation celtique, d'autres, un camp romain; pourquoi n'y verrait-on pas aussi bien les restes d'un établissement métallurgique, si, comme le prétend la tradition, le feu y aurait été entretenu pendant sept ans, et que deux fourneaux ou foyers voûtés, destinés à soumettre toute la masse pierreuse à l'action de la chaleur, ont été reconnus dans l'enceinte de Péran. (Voir l'article Plédran, dans le dictionnaire des communes de M. A Joanne.)

M. le docteur A. Mauricet fils, communique la notice suivante empruntée au catalogue analytique de la bibliothèque de Quimper, sur un manuscrit breton intitulé : *Cantiqueu spirituel ar devérieu ar christen en quenver an autrou Doué en quenver e hunon hac en quenver e nessan, — composet dré per Barisy, person a pares Inguinel, escopti a Guénet, MDCCX.*

Ce recueil de cantiques commence par une préface de 18 pages en langue française. L'auteur y prouve d'abord l'utilité des cantiques spirituels. Il s'est, dit-il, proposé deux fins : la première, d'enseigner les principales vérités de la religion d'une manière insinuante, la seconde a été de déraciner, s'il était possible, un abus trop fréquent dans son siècle, où la plupart des chrétiens ne chantent plus que des chansons profanes ou galantes pour ne pas dire impies ou dissolues. Il donne ensuite le plan de son ouvrage qu'il divise en trois parties, selon les trois genres différents des devoirs du chrétien, par rapport à Dieu, à soi-même et au prochain. Ces trois parties sont précédées d'autant de cantiques qui servent comme d'introduction à tous les autres. Ce recueil de cantiques se compose de 330 pages ; l'ouvrage se termine par une table suivie de quatre pages de corrections.

L'abbé Barisy fait connaître le grand embarras où l'a jeté la différence de tant de dialectes qu'offre la langue bretonne et qui lui inspirait la crainte de n'être pas intelligible à tout le monde. Après bien des doutes et des irrésolutions, il a pris le parti d'écrire dans le langage usité entre le haut pays de Vannes et le diocèse de Quimper, pensant qu'il se ferait mieux comprendre de ces deux contrées. Ces cantiques sont notés en musique, afin que ces airs bretons paraissent dans leur justesse, ce qui ne serait pas possible s'ils étaient notés en plain-chant.

L'œuvre du prêtre Barisy, recteur d'Inguiniel, est propre à inspirer d'une manière aisée et familière l'amour des vertus nécessaires à chacun dans son état. La peinture qu'il y fait des mœurs des gens de la campagne est un secret que son zèle a trouvé pour faire naître entre eux l'horreur du vice. Les cantiques sont pleins de bon sens, le style

en est clair, les pensées choisies, les expressions convenables à leur sujet, tout y est édifiant et instructif.

Cette notice est de M. Derennes, le savant et infatigable bibliothécaire de la ville de Quimper.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

229e SÉANCE.

27 AOUT 1872.

PRÉSIDENCE DE M. ARRONDEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Taslé, Fouquet, Galles, Peyron, Bouvant, de Lamarzelle, Bourdonnay et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 34e.

Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis (1869-71).

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (1870-71).

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure (t. 10e, 1870-71).

Revue des Sociétés savantes (t. 3, mars-avril 1871).

Archæologia cambrensis — The journal of the cambrian archæological association. — July 1872.

Essai sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes, par Gérard-Mellier, maire de Nantes. (Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.)

Invasions de l'étranger dans les XIVe et XVe siècles. Documents inédits, par M. du Chatellier, de la Société.

Souvenir du Congrès de Saint-Brieuc. *Avant, pendant* et *après*, par un membre de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Au nom de M. Rémy, professeur au lycée de Lorient, le secrétaire fait don à la Société d'une épée gauloise en bronze.

Une quantité de médailles romaines et autres sont mises à la disposition

de la Société par la famille de M. Lorois, ancien préfet du Morbihan, pour qu'elle y choisisse les types qui pourraient manquer à sa collection.

M. Taslé fait un dépôt du même genre.

La Société vote des remerciements à MM. Rémy, Lorois et Taslé.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. l'abbé Le Mené, secrétaire de l'Évêché, et le R. P. Carel, attaché à l'école libre Saint-François-Xavier.

M. le docteur Bourdais, quittant le département, donne sa démission de membre titulaire et devient membre correspondant. *(Faubourg Saint-Sébastien, à Nantes.)*

M. Bouvant termine la lecture de la traduction en vers du premier livre du Tasse. Les auditeurs remarquent avec plaisir l'habileté dont l'auteur a fait preuve pour soumettre aux règles si sévères de la forme française la poésie de la Jérusalem délivrée.

La séance est levée à deux heures.

A la séance du 24 septembre, il est remis pour la Bibliothèque :

Le répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet.

Le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Les Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.

Le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1872, nº 2.

Les Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

Le Bulletin mensuel de l'observatoire physique central de Montsouris.

Il a été acquis récemment pour la Bibliothèque :

Les antiquités du Morbihan, par M. de Fréminville ;
Ample discours de la surprise du Concq ;
Combat des Trente ;
Poëme de ce combat ;
Mémoire du comte de Belle-île ;
Voyages en France ;
Monuments celtiques, par Cambry ;
Origines gauloises de La Tour-d'Auvergne.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

230e SÉANCE.

24 Septembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. DE CLOSMADEUC.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Taslé, Peyron, Fouquet, Galles, Salmon, Mauricet père, Mauricet fils, de Lamarzelle, Rosenzweig, Grandpair, Tessier, Marchais et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. de Closmadeuc offre, au nom de M. Alfred Vincent, un sac de médailles parmi lesquelles notre conservateur a choisi un certain nombre de pièces en bronze, entre autres : une monnaie d'Auguste, une de Constantin, une de Néron ; — puis quelques pièces de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI, et de la Révolution. Plusieurs médailles commémoratives, parmi lesquelles un jeton de la mairie de Nantes, sous Me Bellabre, 1752 ; et la belle médaille grand module frappée en l'honneur du duc d'Aguillon (combat de Saint-Cast — 1768).

Au nom de MM. Lendormy, expert à Ploërmel, et Rouleau, secrétaire de la mairie d'Augan, M. Rosenzweig donne 4 monnaies, trouvées dans un cercueil de l'ancienne église paroissiale d'Augan, aujourd'hui détruite, savoir :

Une du Mans, au droit *comes cenomannis ;* au revers : *signum Dei vivi ;* croix pattée au milieu, XIIe siècle.

Trois de Bretagne : au droit ✝ *Conanus* (Conan IV) (dux) ; au revers : *Redonis ;* croix pattée, XIIe siècle.

Ces trois dernières manquent au musée. La Société vote des remerciements aux donateurs.

M. de Limur met sous les yeux de la Société divers échantillons minéralogiques, savoir : 1o un d'*orthose cristallisé* provenant de la tranchée faite pour le chemin neuf de Vannes au Vincin. Cette matière est jaunâtre et présente des cristaux d'une netteté exceptionnelle : le tout forme des groupes qui ne le cèdent en rien aux gisements cités à l'étranger.

2o Un de *Giéseckite,* minéral très rare, provenant des carrières de la Tousche et de la Providence, près de Fougères, matière connue jusqu'à

ce jour sur deux points du globe seulement, au Groenland et aux États-Unis.

3° Un fragment de Roche X ou innommée, à petits grains verts-noirs, également disséminés dans la masse qui paraît être un talc silicifère. Elle peut être aussi facilement taillée que le Kersanton vieux.

M. Galles rend compte de l'exploration d'un dolmen et de deux sépultures de l'époque du bronze au Rocher, en Plougoumelen, pays riche en monuments préhistoriques. Dans le premier, il a été découvert, entre autres objets, des bracelets plus ou moins entiers dont étaient ornés les bras ou les jambes du corps déposé dans ce sépulcre.

Le terrain sur lequel s'opérait cette fouille présente dans un espace exigu une accumulation de sept monuments funéraires, aussi le travail avait-il été entrepris sur deux points. L'exploration d'une des tombelles a amené la découverte d'un vase formé d'une feuille de cuivre rouge enroulé en espèce de cornet dans le sens de la hauteur. Le fond, qui compte 14 centimètres de diamètre, est formé d'une plaque de cuivre. Le vase s'élargit jusqu'à sa partie supérieure où il mesure 26 centimètres. Sur le vase est un couvercle, espèce de calotte hémisphérique assez aplatie et relevée en bord horizontal. Le cuivre est pur et de couleur rouge sous sa patine verte. Ce vase est complètement rempli d'ossements. A l'appui de sa description, l'auteur met sous les yeux de la Société les plans des tumulus et deux dessins représentant l'objet qui vient d'être décrit. Ce travail est dû à MM. Platel et Bain, que la Société remercie du concours intelligent qu'ils ont prêté à M. Galles dans cette intéressante exploration.

M. de Closmadeuc met ensuite sous les yeux de la Société trois dessins représentant l'île d'er Lanic (golfe du Morbihan) et son monument mégalithique, c'est-à-dire *deux cromlechs*. Le premier offre ceci de remarquable qu'une moitié est dans la mer. Le deuxième cromlech, découvert il y a quinze jours seulement, est en entier submergé. Ces deux cromlechs sont constitués par près de *cent* menhirs ou blocs de granit, et figurent assez bien un 8 de chiffre, dont les 3/4 sont dans l'eau à marée haute.

Le diamètre de chaque cromlech est d'une cinquantaine de mètres environ. M. de Closmadeuc a recueilli, dans l'enceinte du premier cromlech, des *silex ouvrés* en quantité innombrable, des fragments de *celtæ* en diorite, en quartz-agate, et en fibrolite; des *boules en silex*, des *mortiers* ou meules creuses en granit, et des *poteries* en tout semblables aux vases que nous sommes habitués à rencontrer sous les dolmens.

M. le Dr de Closmadeuc donne lecture d'un travail dans lequel il a rassemblé tous les détails relatifs à un conflit qui s'éleva au XVIIIe siècle entre l'Évêque de Vannes et le Parlement de Bretagne. Sur le réqui-

sitoire de M. le Procureur général du roi, le Mandement de l'Évêque fut condamné par arrêt de la cour (27 juin 1744). Les détails de ce curieux procès sont puisés dans les registres du présidial de Vannes.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

231e SÉANCE.

29 Octobre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. ARRONDEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Closmadeuc, Taslé, de Cussé, Peyron, Fouquet, Lallemand, Mauricet père, Perrin, l'abbé Le Mené, Bassac, Marchais, Bouvant, Monprofit, Rosenzweig, Mauricet fils, Galles et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Le recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1871-72.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 2e semestre 1871 et 1er semestre 1872.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, mai et juin 1872.

Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.

— de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux, juin 1872.

Revue des Sociétés savantes des départements, mai et juin 1872.

Indicateur de l'archéologue et du collectionneur, septembre 1872.

Catalogue des mollusques du musée de la Société. Manuscrit relié, grand in-8o, offert à la Société par M. Taslé. Remerciements.

Genres des coléoptères d'Europe, par M. Jacquelin du Val (Camille) (catalogue), grand in-8o broché, don de M. Griffith.

Revue archéologique, mai, septembre et octobre (abonnement de la Société).

Bulletin monumental, M. de Caumont (abonnement de la Société).

Le Verger, août et septembre 1872 (abonnement de la Société).

M. le Conservateur du Musée archéologique a acquis 5 pièces d'argent d'Édouard V d'Angleterre, dont l'une frappée à Évreux.

5 pièces d'or dont 3 Charles V, 1 Jean II, 1 Raymond d'Orange, trouvées dans le Morbihan.

1 pièce en or, Charles V, Saint-Jean-Baptiste, trouvée Avenue de la Gare.

Sont données : une pièce en argent d'Henri III, par M. Taslé père ;

Pièces diverses en bronze ou cuivre, par M. Perrin ;

2 pièces en argent, trouvées à Augan, par M. Salmon, au même endroit que celles qui ont été données à la séance précédente.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. Platel de Ganges, officier de marine, à Lorient, et Mahé, propriétaire, à Locmariaquer.

Au nom de M. l'abbé Chauffier, M. Galles lit un travail relatif à une bulle inédite du pape Innocent III, du 12 mai 1200, trouvée dans le fonds du chapitre de Vannes. Ce document concerne une lutte des métropoles de Dol et de Tours, grande affaire qui mit en jeu pendant plusieurs siècles les intérêts politiques et religieux de la Bretagne, et vint se terminer au moment où, ébranlée par les convoitises des rois de France et d'Angleterre, la nationalité bretonne reçut les plus graves atteintes. Il répond à plusieurs questions posées par les évêques de Bretagne sur la manière de faire exécuter un interdit lancé sur la province, et apporte quelques adoucissements à la discipline ecclésiastique alors très sévère. La Société remercie l'auteur de sa communication.

M. Rosenzweig donne lecture d'une ballade (*la caqueuse*) qui lui a été communiquée par M. Francisque Michel, auteur de l'histoire des *races maudites de la France et de l'Espagne*. Ce dernier y trouve l'occasion de donner une preuve de la supériorité des chants populaires de la Bretagne, sur ceux du pays basque. Comme les contrées pyrénéennes, dit-il, la Bretagne avait ses cagots, qu'elle aussi traitait en marâtre. Cette ballade en témoigne, et de plus elle porte l'empreinte d'une richesse d'imagination, d'un talent de mise en scène, dont le dialogue basque est dépourvu. Elle a été découverte par M. Th. Hersart de la Villemarqué, au bourg de Plumélio, près de Lannion, où elle a dû être composée antérieurement au xv[e] siècle.

Le même membre lit ensuite une note sur le *Prieuré de femmes*, situé à Locmaria, en Plumelec. Ce prieuré, dont les bâtiments sont détruits, avait une juridiction dont les audiences se tenaient au bourg de Plumelec, et jouissait d'une foire, qui a lieu encore de nos jours, audit lieu de Locmaria, le 16 octobre de chaque année. En 1865, le propriétaire actuel, M. Ruault, y a fait exécuter des fouilles qui amenèrent la découverte de traces d'incendie, tant à la chapelle qu'au prieuré lui-même ; de nombreuses sépultures de femmes et d'hommes ont été signalées, ce qui a fait penser qu'un prieuré d'hommes aurait

précédé l'établissement des femmes. Dans un coin du cimetière, au dire de M. Ruault, on remarqua un fait étrange : une même fosse renfermait, enveloppés d'une couche de chaux, deux corps dont l'un, couvert d'un suaire, avait le crâne scié au-dessus des yeux et remis en place, et l'autre, tout habillé, paraissait avoir été enterré vif, et maintenu de force dans cette position. Avis à M. le docteur Fouquet qui nous a donné, en 1859, une intéressante légende sur le prieuré. M. Ruault n'a pas trouvé les caveaux souterrains, mais il aurait mis au jour les traces d'un lugubre épisode.

Le même membre rend compte de découvertes archéologiques qu'il a faites dans la commune de Guer, aux lieux appelés l'*abbaye*, le *château de Couëdor* et le *prieuré de Saint-Étienne*.

A un kilomètre environ au nord de Guer, se trouvent deux fermes désignées sous le nom : l'une de Petite-Abbaye, l'autre sous celui de Grande-Abbaye. Cette dénomination a excité la curiosité de notre confrère, et il en a recherché l'origine. Après avoir parcouru le chemin de saint Gurval et le chemin des moines, il arrive à la première maison qui n'offre rien à signaler ; à la deuxième on lui montre, dans un grenier, la chambre de saint Gurval, avec fenêtre en plein cintre dont les jambages et les voussoirs sont formés de pierres plates grossièrement taillées ; tout à côté s'ouvre une cheminée dans le fond de laquelle s'étalent trois assises de construction en feuilles de fougère, faites de briques. C'est un échantillon de l'art romain de la décadence, ou le roman primitif (du ve au xie siècle).

Dans une autre excursion, M. Rosenzweig a visité le château de Couëdor dont la position, sur un escarpement de terrain, dans un demi cercle de l'Oyon, faisait un véritable château-fort, et, à 600 mètres plus loin, le village et le prieuré de Saint-Étienne.

La chapelle, devenue une grange, a conservé des cordons de briques horizontaux, entre lesquels s'étagent des lignes de triangles creux formés aussi par des briques arcboutées. C'est, de l'avis du visiteur, ce que le département possède de plus ancien en fait de constructions religieuses.

M. le Dr de Closmadeuc lit un travail intitulé : les *Celtæ* ou *haches en pierre des dolmens armoricains*.

Il est des sujets, dit l'auteur, dont la Société polymathique du Morbihan a le droit de dire qu'elle en aborde l'étude avec connaissance de cause : ce sont ceux qui ont trait aux antiquités mégalithiques, représentées dans notre Musée par cette merveilleuse collection qui fait l'admiration du monde savant.

Quel était l'usage des Celtæ ? C'est en se plaçant au milieu de l'œuvre de la Société polymathique, et prenant pour base de ses appréciations les objets mêmes du Musée, que notre collègue examine successivement les nombreuses opinions qui ont eu cours dans la science. Instruments de

travail, outils, engins de chasse ou de pêche, armes de guerre, couteaux de sacrifice, ornement de luxe, marques de distinction, objets votifs, amulettes, fétiches, et même monnaie d'échange. Les *Celtæ* ont représenté tout cela, et chacune de ces hypothèses a été avancée et retirée tour à tour.

L'auteur résume son opinion ainsi qu'il suit :

« Dans la religion des Armoricains primitifs qui ont construit nos dolmens, le *Celtæ en pierre* ou *men-gurun*, pierre de foudre, était purement et simplement un objet sacré, qu'on déposait dans les tombeaux à côté du mort : simulacre, ou sorte d'idole à laquelle on rendait un culte, et qui se présente à nous avec sa signification éminemment religieuse de divinité tutélaire.

» Nous sommes de plus porté à penser que cette superstition funéraire, érigée en dogme, s'est perpétuée par une tradition non interrompue, jusqu'aux Gaulois devenus Romains, qui, appliquant l'écriture aux inscriptions tumulaires, avaient adopté la coutume de consacrer leurs tombeaux aux dieux Mânes représentés par des figures en forme de haches, et par la dédicace : *Sub ascia.* »

En émettant cette double thèse, M. de Closmadeuc a la prétention de formuler une bonne fois, à voix haute, à propos des *celtæ,* une opinion qu'il a toujours eue, et qu'il entend murmurer tout bas dans la Société polymathique du Morbihan, depuis bien des années.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

232e SÉANCE.

26 NOVEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. ARRONDEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Closmadeuc, Taslé, de Cussé, Burgault, Fouquet, Rosenzweig, Grandpair, Marchais, Bouvant, Monprofit, Galles, Mauricet fils, Salmon et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2 vol. 1872.

Essai sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes.

Guillaume de la Barre, roman d'aventure. — Étude par M. le docteur Noulet (de la Société).

Sont admis comme Membres titulaires : MM. Boruet-Auberto, propriétaire, à Arradon; Le Gal, Alphonse, avocat, à Josselin; Le Roux, négociant, rue Arthur III, Nantes; Talbot, propriétaire, à Arradon.

M. de Cussé dépose pour le Musée archéologique :

Le couvercle en bronze du vase contenant les ossements, découvert au Rocher, en Plougoumelen.

M. Galles a acquis, au prix de 40 fr., pour le Musée, un lot de médailles diverses provenant de la collection de M. l'abbé Marot, ancien curé de Rochefort.

M. Galles donne lecture d'un travail de M. Platel de Ganges, intitulé : *Étude sur les monuments préhistoriques de la lande du Rocher.*

Dans ce mémoire l'auteur se livre à une longue dissertation archéologique sur l'origine de ces monuments, leur degré d'ancienneté, et sur la race qui les a élevés. Ses raisonnements, fondés sur des considérations historiques et ethnologiques, aboutissent aux conclusions suivantes :

Les deux tumulus à dolmen et enceinte continue peuvent, sans grande erreur, être attribués aux premiers Kymris de Hu-Cadarn, c'est-à-dire à la fin du VII[e] siècle ou au commencement du VI[e] siècle avant Jésus-Christ; les deux tumulus de l'âge du bronze sont plus modernes. Pour ce qui est de la sépulture du tumulus méridional, où ont été découverts les bracelets en bronze, sa date *atteint peut-être* le premier siècle de notre ère.

Quant au gigantesque dolmen tumulaire à galerie coudée, qui se remarque sur la même lande et sur la même ligne, et qui est connu depuis longtemps, il est pour M. Platel comme le monument d'une *race éteinte*, les *Autochthones* d'Armorique.

Après cette lecture, M. de Closmadeuc demande la parole : il me semble, dit-il, qu'il y aurait lieu de faire plus d'une objection au travail, fort intéressant d'ailleurs, qui vient d'être lu. Je n'en adresserai qu'une à l'auteur. Pourquoi a-t-il intitulé son mémoire : *Étude sur les monuments préhistoriques de la lande du Rocher?* Et qu'entend-il, et que veut-il que nous entendions par ce titre? Si on veut parler de monuments et de peuples antérieurs en date à tous les monuments et à tous les peuples dont l'histoire écrite nous a donné les noms, il est du moins permis de douter que la définition soit applicable aux sépultures de la lande du Rocher. Du reste, notre collègue paraît d'accord avec nous sur ce point puisqu'il s'efforce, dans sa discussion, de nous convaincre que l'érection de ces tombeaux ne remonte pas au-delà du VII[e] siècle avant notre ère.

Comment dès-lors serions-nous autorisés, avec lui, à nommer *préhistoriques* des monuments qui, dans la pensée de l'auteur, sont peut-être

de beaucoup postérieurs à la fondation d'Athènes, de Sparte, de Rome, de Carthage et même de Marseille, en Gaule ?

M. le docteur Fouquet et M. Lallemand objectent que la classification des trois âges de pierre, de bronze et de fer, est trop souvent en défaut, quand on l'applique aux monuments dits celtiques du Morbihan, pour qu'on en tire des conclusions archéologiques. Ils tiennent à faire remarquer que dans ces tombeaux du Rocher, que M. Galles a désignés sous le nom de monuments de l'âge du bronze, et M. Platel sous celui de monuments préhistoriques, on a rencontré non-seulement des bracelets en bronze indiquant une industrie assez avancée, mais encore une urne en cuivre présentant un cercle en fer à son ouverture, et dans cet urne, pêle-mêle avec les os, des débris de fer façonné et des clous de même métal.

M. le docteur de Closmadeuc partage en tous points l'opinion de ses honorables collègues, et, comme eux, il constate que les découvertes archéologiques faites dans le Morbihan, donnent des démentis continuels à la théorie des trois âges inaugurée par les savants du Danemark.

M. Galles prévient la Société que M. Platel lui a écrit pour faire enlever le mot *préhistorique* du titre de son mémoire.

M. le docteur de Closmadeuc donne lecture de la première partie d'un travail intitulé : *Sculptures* et *inscriptions gravées des dolmens armoricains*.

L'auteur entre en matière par l'historique complet de la question, depuis les fouilles de M. Renaud, d'Auray, en 1811 et en 1813, qui mirent à découvert les signes gravés du *dolmen des Marchands* et des *pierres plates*, en Locmariaker, jusqu'aux travaux récents de la Société polymathique.

Après cet exposé, M. de Closmadeuc soumet à la Société le résultat de ses observations relativement à la distribution géographique des monuments qui présentent des sculptures et des ornementations lapidaires. Le plus grand nombre des dolmens sont dépourvus de signes sculptés, et jusqu'ici on n'en a remarqué que dans les monuments mégalithiques de la bande de littoral qui s'étend de la presqu'île de Rhuys à la presqu'île de Quibéron, en comprenant le golfe du Morbihan et ses îles.

Habituellement les décorations lapidaires siègent à l'intérieur des dolmens, le plus souvent sur les menhirs-supports, plus rarement au plafond des cryptes, et quelquefois sur les dalles mêmes qui servent de parvis.

Aucune règle ne préside à la position des sculptures, aucune symétrie, aucun ordre dans l'agencement des caractères. Une observation, déjà faite par les antiquaires irlandais, peut être vérifiée à Gavrinis et sur d'autres dolmens. En différents endroits, les sillons gravés semblent se perdre dans les interstices des blocs qui les recouvrent plus ou moins ; c'est la preuve que la sculpture des pierres précédait leur rapprochement.

Au milieu de combinaisons étranges de lignes brisées, courbes ou spirales, qui échappent à toute interprétation, et parmi ces signes innombrables gravés confusément avec une patience inouïe, il en est qui, par leur forme moins vague et moins excentrique, apparaissent de temps à autre comme pour permettre à l'esprit une ébauche de conjecture.

L'auteur leur donne un nom, sans y attacher d'autre importance que celle de rendre la description et l'étude plus aisées, en y joignant les dessins.

1° Le signe *Celtiforme* (image de la hache en pierre ou du celtæ).
2° Le signe *Cupuliforme* (en forme de coupe hémisphérique creusée dans la pierre).
3° Le signe *Pédiforme* (en forme de crosse ou de houlette).
4° Le signe *Jugiforme* (en forme de joug ou d'*υ* grec).
5° Le signe *Pectiniforme* (en forme de peigne ou de rateau).
6° Le signe *Scutiforme* (en forme de cartouche ou d'écusson).
7° Le signe *Asciforme* (en forme de hache emmanchée).

M. de Closmadeuc, étudiant ce dernier signe, le signe *asciforme* des dolmens, ne fait aucune difficulté de reconnaître qu'il rappelle l'image d'une hache emmanchée, de même que l'*ascia* des tombeaux gallo-romains rappelle le même instrument. Mais il ne saurait y voir l'image d'un *celtæ* pourvu d'un manche.

Du reste, cette sculpture colossale du dolmen des Marchands, qui est le type du signe asciforme, a ouvert la carrière à une foule d'explications aventureuses, dont le seul mérite est d'égayer le sujet. Exemple : M. l'abbé Mahé qui y découvre un phallus ; et M. l'abbé Cahour, qui tient absolument à nous convaincre qu'on y remarque, sous des traits obscènes, le dogme du péché originel.

M. de Closmadeuc fait justice de toutes ces théories excentriques, de tous ces systèmes préconçus, où l'inexactitude le dispute à l'absurde, et il tient absolument à en débarrasser la science. La Société polymathique a le droit de protester hautement contre cette prétention qu'ont certains écrivains d'expliquer quand même ce qui est inexplicable ; c'est de plus, ajoute l'auteur, un devoir pour nous de formuler notre opinion sur ces questions, en toute liberté, car ce sont nos monuments, nos découvertes et notre musée qui font malheureusement les frais de ces extravagances.

Un membre réclame contre une assertion contenue dans un article de la *Semaine religieuse* du diocèse de Vannes (bulletin du 9 mai dernier, page 302), relativement à la pierre tumulaire des Daniélo, archidiacres et chanoines de Vannes au XVIe siècle. D'après l'auteur de cet article, la pierre en question serait aujourd'hui déposée au Musée archéologique de Vannes. Or, il est facile de constater aux archives de la Société que les démarches faites, il y a une dizaine d'années, dans le but d'obtenir la concession de cette pierre, ont échoué, et il y a d'autant

plus lieu de le regretter qu'elle a été, depuis cette époque, encastrée dans le dallage de la chapelle du Saint-Sacrement, à la cathédrale, *sous le marche-pied de l'autel.*

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

233e SÉANCE.

24 DÉCEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. TASLÉ (DOYEN D'AGE).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fouquet, de Closmadeuc, Peyron, Burgault, Lallemand, Rosenzweig, Galles, de la Hitolle, Bouvant, Salmon, Tessier, Griffith, Perrin, l'abbé Le Mené, Forestier, Bassac, Bourdonnay, de Lamarzelle et Guyot-Jomard.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Le bulletin mensuel de l'Observatoire de Paris.

La Revue archéologique (novembre 1872).

Le Verger, collection, etc.

Conformément à l'article 8 du règlement, il est procédé au renouvellement du bureau.

M. de Closmadeuc, vice-président pendant l'année 1872, devient de droit président pour l'année 1873.

A la majorité des suffrages sont proclamés :

M. Fouquet, vice-président ;

M. Peyron, trésorier ;

M. Arrondeau, conservateur de la Bibliothèque ;

M. Bourdonnay, secrétaire-adjoint ;

MM. Arrondeau et Griffith, conservateurs-adjoints du musée d'histoire naturelle ;

MM. Galles et de Lamarzelle, conservateurs-adjoints du musée archéologique.

Les conservateurs élus pour cinq ans, et le secrétaire pour trois, n'étaient pas renouvelables cette année.

Sont admis en qualité de membres titulaires : MM. Champion, général commandant la subdivision du Morbihan, et Paul Guieysse, ingénieur hydrographe de la marine, rue Littéraire, 2, à Lorient.

M. Taslé dépose le compte-rendu annuel de la situation du Musée d'histoire naturelle. La Société constate avec satisfaction que ses collections sont l'objet des constantes préoccupations de son honorable conservateur, et lui vote d'unanimes remerciements. Ce travail trouvera sa place au prochain bulletin.

M. Rosenzweig donne lecture de la note suivante : « S'il est, dit-il, du devoir de la Société de signaler à l'appréciation du public des faits qui sont du plus mauvais exemple, en ce qui concerne la conservation des richesses archéologiques du département, comme la vente des stalles de Brandivy ou celle du reliquaire de l'hôpital de Pontivy, il ne lui appartient pas moins, et son devoir est ici plus doux à remplir, de faire connaître les actes profitables à la science qui lui sont révélés, et de payer un tribut d'éloges à ceux qui, par leur bonne volonté ou leur intelligente initiative, concourent avec elle au progrès de nos études. A ce titre, je viens vous prier aujourd'hui de voter des remerciements et des félicitations à M. l'abbé Rio, recteur de Saint-Gildas-de-Rhuys, pour les améliorations que, suivant les avis de la commission des fouilles, il a déjà apportées et se propose d'apporter encore dans l'entretien des différents objets, bénitiers, pierres tumulaires, etc., qui donnent tant de prix à l'église de cette commune. » La Société s'empresse d'accueillir cette proposition.

Au nom de M. l'abbé Euzenot, le Secrétaire lit une notice ayant pour titre « Le tombeau de saint Mériadec, à Noyal-Pontivy ».

On sait que, dans le cimetière de cette commune, se trouve un cercueil de granit, réputé dans le pays pour être le tombeau de ce saint personnage. L'auteur recherche si cette tradition a quelque valeur et si elle peut se rapporter à saint Mériadec, évêque de Vannes. L'examen de la bière, dont l'excavation est ménagée dans des proportions répondant à l'ampleur des membres, donne à penser que ce travail doit remonter à la période comprise entre le XIIe et le XIVe siècle. D'un autre côté, au dire d'Albert-le-Grand, saint Mériadec, évêque de Vannes, fut enterré dans la cathédrale. Ce cercueil ne peut donc être le tombeau du saint. L'auteur explique la dénomination qu'il a reçue, et que la tradition lui maintient, en supposant que le souvenir du saint Évêque, qui avait séjourné longtemps à Stival, non loin de Noyal-Pontivy, aurait fait perdre de vue les événements de la fin de sa vie, et qu'à l'époque relativement récente où le tombeau a été découvert, le peuple, surpris de sa forme caractéristique, et jugeant qu'un cercueil de ce genre devait indiquer un grand personnage, en a fait celui d'un des saints du pays. Quoi qu'il en soit, le tombeau de Noyal-Pontivy n'a rien de commun avec saint Mériadec, évêque de Vannes.

M. Burgault, donne lecture de la suite de son mémoire intitulé *les Aryens en Orient et les Celtes en Italie.*

Il entre d'abord dans des détails historiques et géographiques sur les peuples de l'antique Italie. Il recherche l'élément celtique dans les noms des nationalités, des lieux, des divinités, dans les termes que les monuments et les auteurs nous ont conservés des vieilles langues, et en même temps dans le latin et l'italien qu'il compare aux divers idiomes gaëliques, au grec et au sanscrit.

M. le Dr de Closmadeuc continue la lecture de son travail sur les *sculptures et les signes gravés des dolmens Armoricains*. Cette deuxième partie est consacrée à l'examen en particulier de quelques pierres de dolmens, remarquables par leur système décoratif.

C'est d'abord la dalle de granit découverte à l'entrée du dolmen tumulaire de Mané-er-Hroëck (Locmariaker), avec ses gravures en creux représentant un cartouche original, et les huit *signes asciformes,* dont quatre sont situés au-dessus de la figure centrale, et quatre au-dessous. — La distribution spéciale de ces signes asciformes, leurs rapports déterminés avec cet étrange cartouche, qui lui-même est couvert de signes, tout concourt à donner l'idée d'un arrangement conventionnel, et d'un véritable monument épigraphique.

L'étude d'un des menhirs de l'allée couverte de Gavrinis (le 10e du côté gauche) mène à des résultats non moins intéressants. Là encore, c'est un écusson gravé, d'une forme différente, au-dessus duquel 18 figures de celtæ en relief (*signes celtiformes*) sont disposés sur trois étages, et partagés en quatre groupes : le premier groupe comprenant trois celtæ ; le second, quatre ; le troisième, cinq ; et le quatrième groupe, six. Sur ces 18 haches, 5 ont le tranchant dirigé en bas, et 13 le tranchant en haut.

La pierre de tête du dolmen des Marchands (Locmariaker) donne lieu à des observations de même nature. C'est un vaste cartouche, ayant la forme d'un triangle curviligne, dans le champ duquel sont gravés en relief des crosses *(signes pédiformes),* rangées avec une certaine symétrie, de chaque côté de la ligne médiane, sur 4 étages. Ces *signes pédiformes* sont divisés en 8 groupes, deux à chaque étage; et si on les compte de haut en bas, en allant de gauche à droite, on peut noter que les groupes sont successivement représentés par les chiffres : 4, 5, 6, 7, 8, 8, 9, 9.

M. de Closmadeuc accompagne sa démonstration de dessins dont il garantit l'exactitude.

La dernière pierre, sur laquelle la Société doit fixer son attention, est celle du dolmen tumulaire du Petit-Mont (Arzon).

En mettant sous les yeux le dessin relevé au pantographe par M. de Cussé, M. de Closmadeuc fait remarquer, au milieu de la pierre, cette curieuse représentation de deux plantes de pieds humains. De toutes les sculptures de nos dolmens, celle du Petit-Mont est la seule qui échappe

à la règle qui veut que les figures gravées en creux ou en relief, sur les pierres des dolmens du Morbihan, ne sont l'image sensible d'aucun objet de la nature vivante.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. l'Inspecteur d'académie fait connaître à la Société que M. le Ministre de l'Instruction publique, organisant à Paris un Musée scolaire, réclame le concours des bibliothèques publiques et des sociétés savantes. Il s'agirait de faire relever la liste des ouvrages manuscrits ou imprimés, documents d'intérêt général, monographies locales, règlements, statistiques, antérieurs ou postérieurs à 1789, se rapportant aux écoles primaires ou à ce qu'on appelait, avant la Révolution, petites écoles, écoles de charité, etc., etc.

La Société regrette de ne pouvoir répondre utilement aux intentions de M. le Ministre; elle ne possède aucun document qui rentre dans la catégorie de ceux qu'indique la circulaire en question.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

DÉCOUVERTE
D'UN
DOLMEN DE L'ÉPOQUE DU BRONZE
AU ROCHER, EN PLOUGOUMELEN.

(Par M. L. Galles.)

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte d'une fouille que j'ai faite, le 19 septembre dernier, dans un tumulus voisin de la maison de campagne du Rocher, en Plougoumelen, ce pays si riche en monuments préhistoriques. M. Platel, officier de la marine, m'avait fait remarquer, il y a quelques mois, ce monument qui ne ressemblait pas en tout à ceux que nous connaissons jusqu'à présent, et je lui avais exprimé le désir d'en faire une étude sérieuse au moyen d'une fouille. Par les soins de M. de Thévenard, qui mit gracieusement à ma disposition sept ouvriers, ce travail a pu être opéré. Les résultats en sont extrêmement précieux, et, pour plus de clarté, je vous les exposerai avec ordre en vous disant d'abord ce qu'était le monument avant la fouille; puis comment on a opéré cette fouille et ce qu'elle a fourni; ensuite ce qu'était le tumulus après l'opération; et enfin je vous entretiendrai de quelques considérations de nature, je crois, à fixer l'ordre de succession des différentes espèces de dolmens que nous connaissons.

I.

État du monument avant la fouille.

Le tumulus dont il s'agit se trouve sur un sillon de terre rocheuse assez élevé. Ce sillon est limité à l'Ouest par la rivière d'Auray, à l'Est par un petit ruisseau; au Nord se trouve le hameau de Ǩnoz, et, vers le midi, il descend en pente abrupte jusqu'au rivage. Ce petit canton de terre est riche en monuments, car on y rencontre, en sortant du village de Ǩnoz et à quelques mètres de distance l'un de l'autre : d'abord un petit tumulus fouillé récemment par M. Lukis; à quelques pas, une autre élévation de même nature dont j'ai fait commencer la fouille et dont je vous rendrai compte; puis trois autres tumulus plus

aplatis que je dois aussi étudier. Vient ensuite le grand tumulus à dolmen appelé ordinairement le dolmen du Rocher, enfin le monument que je veux vous décrire.

Cette accumulation de sept monuments funéraires sur un espace de terre si exigu est remarquable et fait songer à une population assez sédentaire dans ce coin de terrain, où d'ailleurs on a souvent rencontré épars çà et là des haches en pierre, des silex, des bracelets en bronze et autres objets.

On comprend ce séjour prolongé d'habitants en ce lieu à une époque reculée si on remarque d'un côté la proximité de l'eau douce, de l'autre les contours de la côte qui y forment plusieurs petites criques, chose nécessaire à une peuplade essentiellement maritime.

En arrivant sur le terrain de notre monument, on remarquait d'abord un petit dolmen ruiné ayant 2 m,80 de long sur un mètre de large, ouvert directement au Sud ; la table, parfaitement reconnaissable, a été déplacée et s'appuie sur la terre et sur un des supports. Donc, malgré son exiguïté, ce dolmen réunit toutes les conditions des autres ; j'oubliais de dire qu'un support isolé du côté de l'Ouest annonce une galerie. Le dolmen se trouve posé sur la circonférence d'un cercle de 11 m,50 de diamètre, formé de pierres posées sur la terre et présentant à l'extérieur une sorte de parement. Ce cercle, facile à suivre quoique plusieurs pierres manquent ou soient enfouies encore, est sensiblement de niveau, et tout à l'entour le terrain s'abaisse, de manière à donner au tumulus une élévation d'un mètre au-dessus du sol environnant (Pl. I).

II.

Fouille du monument.

Il était naturel d'opérer la fouille suivant la ligne de l'axe du dolmen, d'autant plus que cette ligne passait justement par le centre du cercle, et se trouvait, à très peu de chose près, Nord-Sud, ou plutôt dans l'axe du méridien magnétique, c'est-à-dire inclinée de quelques degrés vers le Nord-Ouest.

Presque aux premiers coups de pioche, M. Platel remarqua deux pierres posées à plat l'une près de l'autre et formant par une de leurs parois une ligne droite. Au bout de quelque temps, d'autres pierres de même nature se montrèrent vis-à-vis des premières, de manière à former deux lignes droites avec les supports du dolmen. Je compris que là devait être la sépulture et je fis continuer la fouille à l'intérieur de ces deux lignes et à fleur du sol, en me contentant d'enlever la terre végétale et les bruyères qui recouvraient, comme je m'en assurai tout de suite, une couche de terre franche. Les deux parois de maçonnerie sèche étaient distantes de un mètre l'une de l'autre, et je pus les suivre

N

O E

S

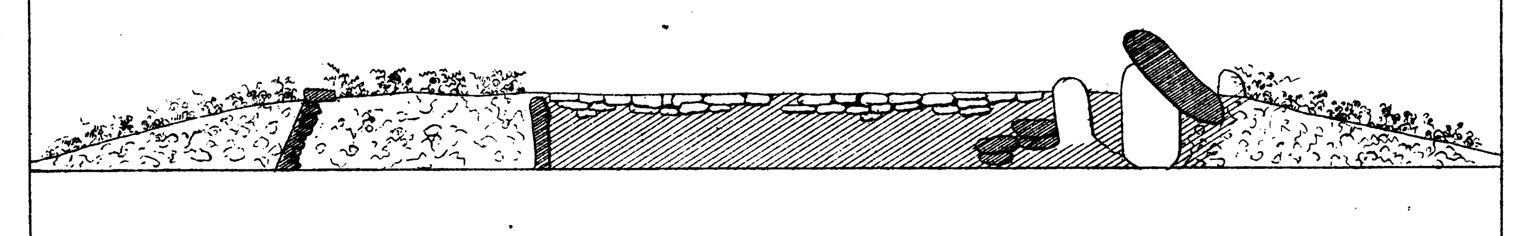
A

Dolmen de l'époque du Bronze

au Rocher Plougoumelen.

Echelle de $0^m.01$ pour 1 mètre.

Lith J. Grinsard, Nantes.



Dolmen de l'époque du Bronze, au Rocher (Plougoumelen)

Coupe suivant la ligne Nord-Sud.

Echelle de 0m.01 pour 1 mètre.

TUMULUS SÉPULCRAL DE L'AGE DU BRONZE
AU ROCHER EN PLOUGOUMELEN.

N

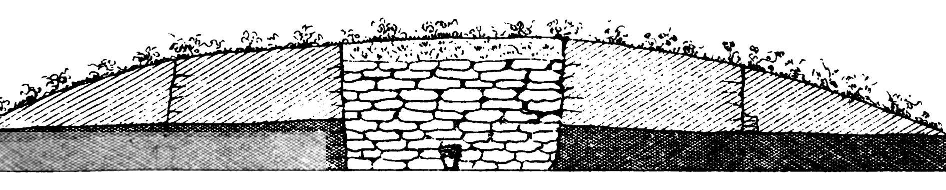
O E

B

A

S

PLAN



COUPE SUIVANT AB.

Échelle de 0m. 01 pour 1 mètre

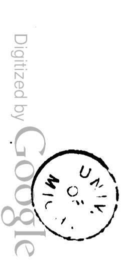
Lith. J. Grinsard, Nantes

VASE EN BRONZE.

RESTITUTION 1/3 GRAND.R NAT.LLE

ETAT AU MOMENT DE LA DÉCOUVERTE.

Lith. J. Grinsard, Nantes.



sans peine jusqu'à six mètres environ du dolmen, endroit où je les trouvai arrêtées et réunies par deux pierres plantées en terre comme deux petits supports, qui fermaient cette espèce de fosse du côté du midi. Une fois toute la terre végétale enlevée, nous nous trouvions en présence d'une fosse de 6 m,50 de long sur un mètre de large, et c'est alors que je fis creuser entre les supports du dolmen par un ouvrier intelligent, qui rencontra, à environ 40 centimètres de profondeur, une pierre plate posée transversalement, et formant comme un seuil entre le dolmen et la fosse; à 15 centimètres plus bas et plus au Sud, il trouvait une autre pierre plantée sur le champ dans le sens de sa longueur, qui formait avec la première comme deux degrés. Voulant absolument connaître l'intérieur du dolmen, je fis enlever le seuil supérieur après en avoir constaté exactement les dimensions et la position, et je reconnus qu'il reposait sur une autre pierre posée aussi à plat qui, elle, ne gênait pas mon opération; puis je fis creuser entre les supports jusqu'au sol. C'est dans cet endroit que M. Fernand Bain découvrit un petit silex taillé que je prendrais très volontiers pour une tête de flèche brisée à l'extrême pointe.

Pendant ce temps, les terrassiers de la fosse continuaient leur besogne, et on pouvait constater déjà que les deux parois de maçonnerie en pierres sèches n'avait guère que deux assises faisant une épaisseur de 25 centimètres à peu près et qu'au-dessous on ne trouvait que de la terre franche. Un coup de pioche nous amena un petit bracelet en bronze, formé d'un tore hémisphérique de l'épaisseur de 4 millimètres et contourné en ovale de manière à prendre la forme du bras ; les deux extrémités étaient usées ou plutôt brisées depuis longtemps. Un instant après, et vers le milieu de la fosse, on aperçut une petite masse verdâtre qui était certainement de l'oxyde de cuivre. Je fis retirer les ouvriers et, avec l'aide intelligente de M. Platel, je déchaussai soigneusement cet amas qui était composé de bracelets, car, avant tout, je voulais étudier la sépulture en place. Nous remarquâmes que ces bracelets se touchaient les uns les autres; ils n'étaient pas à plat, mais posés de biais, de manière à faire croire, et ce fut notre conviction à tous, qu'enroulés autour d'un bras, ils étaient d'abord posés verticalement, c'est-à-dire de champ sur la terre, le bras étant horizontal, puis, que les chairs de ce bras se décomposant peu-à-peu et n'offrant plus de résistance, le poids des terres supérieures avait fait incliner ces bracelets et peut-être avait été cause de leur rupture : nous n'avons pu, en effet, retirer de ce groupe aucun objet entier. A quelques centimètres de cet amas de bracelets, nous en trouvâmes un second posé de la même façon que le premier, et dont nous n'avons pu retirer qu'un seul bracelet intact. Ils étaient environ au nombre d'une douzaine dans chaque groupe. D'après la position de ces objets et en supposant qu'ils fussent placés près des poignets du cadavre, les deux bras devaient être

ployés au coude et ramenés sur la poitrine, peut-être même croisés, car l'axe des bracelets, représenté par l'os long qu'ils devaient circonscrire, était perpendiculaire à l'axe de la fosse.

Le travail des ouvriers ayant été repris après cette opération délicate, notre attention fut bientôt appelée sur un troisième groupe d'ornements placé tout contre la paroi Est de la fosse. Nous reconnûmes que ces nouveaux bracelets n'étaient pas de même forme que les autres qui présentaient un cercle épais orné de pommettes et dont vous avez des spécimens dans votre musée archéologique, mais qu'ils se composaient d'un fil de cuivre d'un millimètre et demi d'épaisseur qui devait être enroulé en spirale autour du bras ou de la jambe. Ces fils étaient réduits par l'oxyde à l'état de fragments, et cependant il me fut donné, à force de recherches, de rencontrer un os long que nos outils et nos doigts avaient fait éclater dans le sens de sa longueur, avec le canal médullaire rempli d'une substance noirâtre; au-dessus et au-dessous on voyait les traces de ce bracelet en spirale qui l'entourait. Je fis constater ce fait par toutes les personnes présentes, et il ne s'éleva aucun doute à ce sujet dans leur esprit.

Je rencontrai aussi, mais sans être en place, les fragments d'une sorte de vase d'une substance noire, brillante et assez dure que nous pensâmes être de la corne ou du bois. Cet objet est orné, le long de son bord, d'une ligne de dents de scie ressemblant parfaitement aux dessins qu'on observe sur certaines poteries des dolmens. On trouva encore une petite bague formée d'un tore en cuivre ayant à peu près 3 millimètres ; enfin un morceau de grès, long de 5 centimètres, taillé en forme de parallélipipède rectangle de 15 millimètres de côté, et brisé à une de ses extrémités ; à l'autre on remarque une rainure faite en forme de cran et paraissant destinée à recevoir une ficelle de suspension.

Cependant les ouvriers achevaient de vider la fosse, et j'arrivai au sol naturel à un mètre environ de la superficie sans rencontrer autre chose. (Pl. II).

Le lendemain, M. Platel fit pratiquer une fouille le long et à l'extérieur du cercle de pierres. Cette fouille mit à nu une muraille haute d'environ 30 centimètres, non pas d'aplomb, mais incliné légèrement vers l'intérieur du monument, et formée de pierres plates de moyenne grandeur, posées les unes sur les autres sans ciment ni mortier.

III.

Le monument après la fouille.

J'étais en présence d'un monument d'une nature singulière, unique jusqu'à présent dans nos contrées. Un dolmen, petit et un peu ruiné, il est vrai, mais obéissant bien aux conditions signalées dans les autres.

Devant ce dolmen un commencement de galerie indiquée par un seul support, et puis, comme pour continuer cette galerie, une fosse de 6 m,50 de long et de la même largeur que le dolmen. Enfin, entourant tout le monument et lui faisant comme une sorte de parvis, un mur en pierres plates non cimentées, délimitant ainsi le lieu de la sépulture, qui se trouvait à peu près au centre du cercle et en un point bien circonscrit. D'ailleurs aucune trace d'incinération ni sur les ossements, ni sur quelques morceaux de bois qu'on a rencontrés. Au contraire, à l'endroit où était le cadavre, et à cet endroit seul, une terre noire, visqueuse, adhérant aux doigts, encore toute imprégnée de substances animales décomposées.

Nous avions donc devant les yeux un dolmen sépulcral de l'âge du bronze.

Voyons maintenant quelles conclusions on peut tirer de cette découverte, non pas relativement à l'époque de sa construction, mais à la place qui doit lui être assignée dans l'ordre de succession des monuments préhistoriques.

IV.

Considérations.

Ici, Messieurs, je procéderai par hypothèse, et si vous trouvez mon hypothèse vraisemblable, si les analogies auxquelles je vais avoir recours vous semblent, comme à moi, presque évidentes, l'hypothèse que j'aurai émise deviendra presque une certitude.

Voici cette hypothèse : — 1° Les dolmens les plus anciens sont ceux sans galerie, renfermant de très belles haches, des colliers en pierre, pas de poteries, pas de métaux. — 2° La seconde période se compose des dolmens à galerie, renfermant quelques haches médiocres, du silex, beaucoup de poteries, quelquefois de l'or, pas de bronze. Il va sans dire que j'admets des monuments de transition entre ces deux périodes.

Avant d'aller plus loin, je vous prierai de convenir, avec Lucain et avec moi, et je crois que ceci ne souffre aucune difficulté, que l'âge de la pierre a précédé l'âge du bronze.

Ceci posé, j'étudie en quelques lignes les dolmens sans galerie. Qu'est-ce que j'y trouve en fait de sépulture? A Tumiac, à Saint-Michel, au Mané-er-hroëg, quelques fragments d'os dans la chambre, non pas dans la galerie, puisqu'elle n'existe pas.

Dans les dolmens à galerie, je trouve bien à Ꝁgonfals des ossements dans la chambre et dans l'allée ; mais aux dolmens de Plouharnel, les colliers d'or qui, selon moi, indiquent l'endroit de la sépulture sont dans la galerie ; aux dolmens de Mein-er-roh, d'er Roh, de Ꝁmarker,

de Ꝃvilor en la Trinité-sur-Mer, la sépulture, représentée par des vases, était à l'entrée de la chambre ; à Bilgroez en Arzon, les vases étaient en plus grand nombre vers le milieu du corridor ; à Park-er-Guéren en Crach, au Moustoir en Carnac, la sépulture était au milieu du monument. Généralement les objets se trouvent, non pas dans la chambre, mais vers le centre de la galerie.

Que déduire de ceci, en nous plaçant en face du monument que nous étudions ? Nous y voyons un dolmen, et, au-devant, non pas une galerie, mais une fosse qui, au pis aller, peut très bien en tenir lieu, et au milieu de cette fosse une sépulture bien évidente, comme dans les corridors des dolmens. Il me semble que ces remarques nous portent à classer les dolmens à galerie, tels que ceux de Ꝃcado, Gavrinis, Mané-lud, etc., comme succédant immédiatement aux monuments sans allée de Tumiac et de Mané-er-hroëg, et précédant immédiatement les monuments de l'époque du bronze. Ainsi, d'après ces conjectures, les dolmens sans corridor seraient les plus anciens.

En même temps que le dolmen va en rajeunissant, c'est-à-dire en même temps qu'il s'allonge en forme d'allée ou de fosse, nous voyons aussi le tumulus qui le recouvre aller en diminuant de hauteur : ainsi celui du Mont-Saint-Michel, ceux de Tumiac et de Mané-er-hroëg, qui ne renferment qu'une crypte, sont énormes ; puis viennent ceux du Moustoir et de Mané-Lud, où la galerie n'est pas encore bien longue ; ensuite les tumulus plus petits de Ꝃcado, de Ꝃgonfals, du Rocher, où la galerie a atteint sa plus grande longueur ; enfin, et c'est presque le zéro de l'échelle, l'espèce de tumulus, car ce renflement de terrain en mérite à peine le nom, qui enfouissait naguères le monument dont je viens de vous entretenir.

Je vous présente ces idées, Messieurs, avec toute la timidité qui doit accompagner les discussions touchant des monuments dont les caractères sont si fugitifs, dont l'histoire nous échappe totalement. Je ne vous demande pas de les partager, mais de les étudier ; heureux si mes efforts pouvaient jeter quelque lumière sur cette époque antéhistorique si richement représentée dans notre Morbihan, et dont l'étude est encore si peu avancée.

DÉCOUVERTE

DE

DEUX SÉPULUTRES DE L'ÉPOQUE DU BRONZE

AU ROCHER, EN PLOUGOUMELEN.

(Par M. L. Galles.)

MESSIEURS,

Je viens de vous dire qu'une autre tombelle, la seconde à partir du Nord, avait été attaquée en même temps que celle dont je vous ai entretenu. Cette fouille ayant été poussée avec activité pendant mon absence, je suis retourné au rocher hier, 23 septembre, et je viens vous rendre compte de cette deuxième découverte.

.Guidé par MM. Platel et Bain, qui ont conduit cette fouille avec intelligence, je me suis trouvé en présence d'un monument circulaire de 7^m,50 de diamètre, maçonné à sa paroi extérieure avec des pierres assez longues posées par assises régulières, et reposant, dans un tiers de la circonférence du côté de l'Est, sur un soubassement formant retrait en dehors et formé de dalles moins épaisses. Ce parement pouvait avoir de 75 à 80 centimètres au-dessus du sol. (Pl. III).

M. Bain a fait ouvrir l'intérieur de ce cercle et a constaté, au milieu, l'existence d'une fosse rectangulaire munie, à sa partie supérieure, d'une maçonnerie grossière et sans ciment comme celle qui entoure le monument. Cette fosse a 3 mètres de long sur un 1^m,45 de large. La fouille en a été poussée jusqu'à 1^m,70, bien en contre-bas du sol environnant, et on a rencontré à cette profondeur, sur le sol et vers la partie du nord, un vase en cuivre contenant des ossements, dont je vous donnerai bientôt la description (Pl. IV). Ce vase était posé, debout, sur une couche de charbon de bois, qui paraît être du chêne, épaisse de quelques centimètres et d'un diamètre d'un mètre environ. La direction de la fosse est du Nord-Est au Sud-Ouest.

M. Platel a ensuite fait ouvrir un autre tumulus au nord du grand dolmen, et qui est le cinquième à partir de celui fouillé par M. Lukis. Comme le précédent, ce monument présente une muraille circulaire plus en ruines que l'autre et enfermant un cercle de 9 mètres de diamètre. Au centre se trouve une fosse de forme rectangulaire, maçonnée à la partie supérieure seulement, et qui, fouillée jusqu'au sol, n'a produit aucun résultat.

Il est évident, ce me semble, que les deux autres tombelles sont pareilles à celles-ci. Cependant, ces messieurs ont l'intention de les étudier, et je vous ferai part du résultat de leurs recherches (1).

Description du Vase.

Ce vase se compose de deux parties qui n'ont probablement pas été faites l'une pour l'autre : le vase proprement dit et son couvercle.

Le vase a été formé d'une feuille de cuivre rouge enroulée en espèce de cornet dans le sens de la hauteur et dont les deux bords, superposés l'un à l'autre, sont reliés au moyen de huit rivets en cuivre. Le fond, qui a 14 centimètres de diamètre, est plat et formé d'une plaque de cuivre. Le vase va en s'élargissant jusqu'à sa partie supérieure, où il mesure 26 centimètres; alors les parois rentrent un peu en dedans, en laissant une ouverture de 20 centimètres, et sont roulés de dedans en dehors sur un gros fil de fer, de manière à figurer un tore assez gros. A toucher ce tore et au-dessous se trouvent deux anses, vis-à-vis l'une de l'autre, formées d'un fil de cuivre de 3 millimètres environ, dont le milieu forme une boucle qui dépasse l'ouverture du vase ; chaque extrémité de ce fil est fortement aplatie et vient s'appliquer horizontalement sur la panse du vase où elle est fixée par deux rivets en cuivre.

Le couvercle est une espèce de calotte hémisphérique assez aplatie et rélevée en bord horizontal de 2 centimètres tout au plus de large. Ce couvercle n'a pas de rivets.

Le cuivre qui forme ce vase est pur et de couleur rouge sous sa patine verte. Le vase est complètement rempli d'ossements. L'examen et l'analyse nous feront savoir s'ils ont été brûlés, ce qui, à première vue, paraît ne faire aucune doute. Il sont blanchâtres et assez durs pour présenter une certaine résistance au couteau.

Je mets sous vos yeux, Messieurs, avec le plan du premier de ces tumulus, deux dessins du vase faits par MM. Bain et Platel : l'un représente ce curieux objet tel qu'il a été trouvé, l'autre en est la restauration, réduite d'un tiers (2).

Comme appendice à ce travail, je dois vous faire part de l'existence d'un petit dolmen, à 300 mètres vers le Sud, sur la butte du Mané-Verh,

(1) Ces tombelles ont été fouillées depuis et ont présenté les mêmes dispositions que les premières, sauf que la cavité rectangulaire de l'une d'elles était bornée vers l'Ouest par deux grandes pierres debout, absolument semblables à des supports de dolmen.

(2) Ce vase et les objets trouvés dans le premier tumulus ont été déposés au musée archéologique par Mme Bain de la Coquerie et M. de Thévenard, propriétaires du terrain fouillé.

Ce dolmen a été fouillé par M. Platel qui n'y a rien trouvé. Il a $1^m,50$ de long sur $0^m,65$ de large, c'est-à-dire qu'il ne pouvait servir qu'à la sépulture d'un enfant. Il faudrait plutôt le ranger dans la classe des stone-cists que dans celle des dolmens. Il est orienté de l'Est à l'Ouest et se compose de dix petits supports sans table.

DES OSSEMENTS INCINÉRÉS

CONTENUS

DANS UNE URNE EN CUIVRE DÉCOUVERTE AU ROCHER EN 1872.

(Par le docteur Alfred Fouquet.)

MESSIEURS,

Mon confrère de Closmadeuc et moi avons examiné successivement, puis conjointement, les ossements que contenait l'urne en cuivre que des fouilles pratiquées près du Rocher, en Plougoumelen, ont fait découvrir.

Je ne vous parlerai point ici du vase dont vous avez vu le dessin, et dont le couvercle en cuivre a été mis sous vos yeux dans une de vos dernières séances de 1872 ; mais je vais vous donner la nomenclature et la dénomination anatomique de tous les fragments d'os déterminables que contenait cette urne. Je dis avec intention *déterminables*, parce que la plus grande partie de ces os était tellement réduite en parcelles, qu'en y mettant tout le soin possible, on ne pouvait assigner à ces parcelles une place quelconque dans un squelette.

Crâne. — Nous avons reconnu de nombreux fragments des os du crâne, et entre autres un fragment du frontal avec une partie de la voûte de l'orbite.

Face. — Un fragment de l'os malaire avec une partie du plancher de l'orbite. — Un fragment de l'os maxillaire supérieur avec la partie inférieure de l'antre d'Hygmor.— Un maxillaire inférieur avec quelques dents en place et dont le corps bien conservé s'étendait de la symphise du menton à l'apophyse montante.

Tronc. — Plusieurs fragments de côtes, — plusieurs fragments de vertèbres et même des vertèbres lombaires presque entières.—Quelques fragments d'os iliaque dont un présentait une partie de la cavité cotyloïde.

Membres. — Deux têtes fémorales, — deux fragments de têtes humérales, — deux extrémités inférieures articulaires de deux humérus, l'un droit et l'autre gauche avec throchlées et condyles bien conservés,

— les extrémités articulaires supérieure et inférieure d'un radius droit bien entières.

Des examens comparatifs que mon confrère de Closmadeuc et moi avons établis entre ces os et ceux d'un squelette d'homme adulte de belle taille, il est résulté, pour nous, que les ossements contenus dans l'urne en cuivre du Rocher, avaient dû, presque certainement, appartenir à un homme adulte de taille au moins moyenne. Il est résulté aussi, qu'il y avait eu incinération d'un corps unique, puisque nous n'avons trouvé aucun os faisant double emploi.

Nous avons observé sur certains fragments osseux des particularités dont nous devons faire état : ainsi, un fragment de côte a été coloré par l'oxyde de cuivre pris par lui certainement au contact du vase dans léquel il avait été déposé ; ainsi encore, un petit fragment de côte fortement teinté d'oxyde de fer, et un petit fragment d'os plat, se trouvaient implantés au milieu d'une tête humérale à laquelle ils adhéraient, tant par l'oxyde de fer, que par une matière animale qui avait fusé sous l'action du feu, sans être entièrement consumée.

Ces ossements, Messieurs, peuvent-ils nous édifier sur l'âge dans lequel ils ont été incinérés ?

Non à coup sûr ; mais le métal du vase dans lequel ils étaient enfermés et dont un cercle en fer en avait donné la forme d'ouverture ; mais les objets en fer œuvré qui se trouvaient parmi ces os brûlés, *tels qu'un petit crampon de serrure et une lame garnie de deux rivets*, doivent, si l'on s'en rapporte au dire de certains archéologues, placer cette sépulture par incinération dans l'âge de fer, dernier âge qu'ils admettent pour les choses antiques.

M. Worsaae, dont la célébrité est incontestable et dont l'opinion à ce sujet a fait école, avance que l'usage du fer n'a été introduit en Europe qu'au second siècle de l'Église. Donc, d'après cet auteur, on doit placer l'incinération qui nous occupe, au second siècle de notre ère, ou dans un siècle postérieur à celui-là.

Permettez-moi, Messieurs, d'examiner la valeur de cette opinion.

— Nous lisons dans la Bible, au chapitre IV de la Genèse, verset 22 : « *Sella enfanta aussi Tubalcaïn qui eut l'art de travailler avec le marteau, et qui fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer.* »

Or, Sella était une des deux femmes de Lamech, descendant direct de Caïn, à la cinquième génération.

Quand Noé fils de Lamech construisit l'arche de pièces de *bois aplanies*, suivant les paroles et l'ordre de Dieu, il connaissait, à coup sûr, le fer et l'airain connus avant lui, et ni lui ni ses enfants n'ont perdu cette connaissance à leur sortie de l'arche.

Il est donc établi, d'après les livres saints, que l'airain et le fer étaient connus en Asie avant et après le déluge.

Or, les Celtes venus d'Asie ont dû porter en Europe, avec eux, l'usage de ces deux métaux, à leur première invasion, que beaucoup d'historiens font remonter à 1200 ans avant Jésus-Christ.

Il y a du reste beaucoup de preuves que l'usage du fer et de l'airain était établi en Europe, de bien ancienne date, puisque Hésiode, Homère et Hérodote parlent souvent d'armes de fer et d'armes d'airain ; et les Phocéens, qui ont fondé Marseille 599 ans avant notre ère, ont certainement fait pénétrer dans les Gaules l'usage de ces deux métaux dont ils se servaient, si cet usage n'existait pas déjà avant leur venue.

Les monuments mégalithiques, qui passent avec juste raison pour être les œuvres des Celtes, puisque ces monuments se rencontrent partout où les Celtes ont pénétré en Asie, en Afrique et en Europe, depuis les Indes jusqu'en Sibérie, et de Sibérie jusque chez nous, nous donnent quelquefois du fer. M. de la Fruglaye, notre regretté collègue, a recueilli un fer façonné, ainsi qu'un celtæ et un fragment de celtæ dans un dolmen inviolé du Resto en Moustoir-ac. J'ai recueilli moi-même un fer œuvré, à 1^{m},15 de profondeur, sous la base d'un menhir de Trénéué en Plaudren, et dans le tumulus de Tumiac, à une grande profondeur, une certaine quantité d'oxyde de fer, dans un moule allongé d'argile.

Qui prouvera (non par des affirmations, mais par des exemples pratiques) que les auteurs quels qu'ils soient du monument de Gavrinis, ont pu, sans instruments de métal, orner de dessins en creux tous les piliers de cette grotte remarquable, et surtout creuser une assez vaste cavité au milieu d'un des piliers de la chambre, en ménageant deux anses ou poignées polies et arquées ?.....

Or, à tort ou à raison, nos monuments mégalithiques sont dits préhistoriques et sont certainement très anciens, qu'ils soient dus aux Celtes, Gaëls ou Kimris, des deux invasions en Gaule.

Les Venètes qui, au temps de César, étaient assez avancés en sidérurgie pour fabriquer des ancres et des chaînes en fer pour leurs vaisseaux, ne passent point pour avoir créé l'usage de ce métal. Ne tiendraient-ils pas cet usage des Celtes leurs ancêtres ?

L'opinion de M. Worsaae, appuyée de l'autorité de M. Mérimée, est donc essentiellement fausse, puisqu'il est établi, par mes citations, que l'airain et le fer sont contemporains ; que, longtemps avant le déluge, leur usage existait, et que, postérieurement au déluge, les plus anciens auteurs parlent de l'un et de l'autre métaux, sans interruption jusqu'au temps de César.

Ce n'est donc ni dans les ossements brûlés du Rocher, ni dans le vase en cuivre qui les contenait, ni dans les objets en fer œuvré qui s'y trouvaient en mélange avec les os, que nous devons chercher l'âge de l'incinération et de la sépulture qui nous occupe. C'est bien plutôt dans les dispositions extérieures de la sépulture elle-même que nous devons chercher cet âge, qui, jusqu'à preuve contraire, est pour moi postérieur à l'âge des dolmens et des menhirs.

Quand nous aurons vu et comparé beaucoup de ces tombes, nous serons peut-être édifiés sur leurs âges relatifs ; en attendant, faisons-en un objet d'étude, et parlons moins, s'il est possible, des âges prétendus successifs, de la pierre, du bronze, du fer, ainsi que des peuples authochtones dont rien de sérieux n'a pu, jusqu'à ce jour, établir l'existence dans le Morbihan.

Affirmer sans preuves, c'est desservir la science !

ÉTUDE

SUR

LES MONUMENTS DE LA LANDE DU ROCHER.

(Par M. Platel de Ganges.)

Messieurs,

Lorsqu'au milieu du mois de septembre 1872, je pus voir exécuter enfin le projet, que je nourrissais depuis plus de onze ans, de fouiller la ligne entière des tumulus du Rocher, je ne pensais certainement pas que ces fouilles mettraient au jour des monuments d'un ordre assez spécial pour motiver ce mémoire : mais le résultat a dépassé, a trompé, pour être plus exact, toutes mes prévisions. Au lieu des simples foyers funéraires que je pouvais attendre, c'est tout un nouveau système de sépultures qui est venu brusquement apparaître à nos yeux : c'est de ces sépultures, et par la même occasion de toute la nécropole du Rocher, que je veux m'occuper ici.

Je ne ferai, avant d'entrer en matière, qu'une courte description du lieu des fouilles : à M. Louis Galles est échue la tâche si intéressante de décrire minutieusement les tombes elles-mêmes, je me garderai d'empiéter sur son sujet. Je m'efforcerai en revanche de prouver par des arguments sérieux que l'anomalie présentée par ces tombes n'a rien qui doive nous surprendre ; le peu que nous savons des migrations étrangères sur les côtes de Bretagne nous en donnera une très plausible explication.

La crête de la lande où s'échelonnent les tumulus du Rocher, court comme d'ailleurs presque toutes les crêtes à gisement funéraire d'Armorique, en contre-bas d'une colline plus importante où se trouve aujourd'hui un village, portant, peut-être par un simple hasard, un nom assez typique : Ker-Nôz, le *Village de la Nuit*. Ce sommet comprend sept tombes disposées en ligne droite et à intervalles presque

égaux, et cependant entre lesquelles il faut compter des siècles, car elles n'appartiennent pas toutes au même âge archéologique. En effet, cinq se rapportent à l'époque du bronze et une à celle de la pierre ; la septième est encore à fouiller. Le tumulus de l'âge de la pierre est connu depuis longtemps, mais les autres n'ont été remués qu'aux fouilles du mois de septembre, et on peut dire d'une façon générale qu'ils se composent d'une sorte de terrasse circulaire à revêtement extérieur de pierres taillées, ressemblant à la base d'un moulin, et d'une tombe rectangulaire également revêtue de pierres et située au centre de cercle. La tombe la plus méridionale ressemble à un long fossé se terminant par un dolmen à cheval sur le revêtement circulaire de la terrasse. La troisième tombe possède également deux supports indiquant un dolmen aujourd'hui détruit, et qui aurait en partie recouvert la tombelle même.

Le petit vallon qui sépare, à l'Ouest, cette lande de la pointe même du Rocher, est également semé de tombes, et celles-ci bien plus nombreuses : c'est un véritable champ des morts. Mais ici, ni tumulus ni dolmens ; de larges foyers de pierres calcinées, quelques charbons épars, des piles de bracelets de bronze au milieu de cendres d'os, et voilà tout. Sur la pointe même du Rocher, des briques romaines, un retranchement et des foyers, mais pas de tombes.

L'autre vallon, vers l'Est, est une alluvion aujourd'hui défrichée en prairies, et où un ruisseau coule pendant toute la saison pluvieuse. Là, certainement, il n'y eut jamais de tombes. Sauf quelques sépultures égarées, comme un stone-cist parfaitement intact qui se voit sur la lande opposée, elles durent avoir pour limite le long remblai que tout œil observateur peut voir, bordant le ravin, parallèlement aux sept tumulus.

Pour moi, je crois que ce vallon, creusé profondément par la nature entre deux arêtes de granit, renferme des trésors... Peut-être trouverait-on là, où fut sans doute le vieux port de pêche armoricain, assez d'épaves pour classer ces époques et la race d'hommes qui dort sur la lande : la terre argileuse garde longtemps intacts ses secrets, tandis que sous nos dolmens de granit nous ne retrouvons plus que les traces du passé !

C'est un fait acquis à la science par les travaux modernes d'anthropologie, qu'en Armorique, aussi bien que partout ailleurs en Europe, l'âge de la pierre polie, l'âge néolitique comme l'appelle Lubbock, est antérieur à l'époque celtique.

Tous nos monuments mégalitiques, et le dolmen coudé du Rocher en est un beau spécimen, appartiennent à la race authochtone primitive, que j'ai appelée Armoricaine, ne sachant vraiment quel nom lui donner. Aujourd'hui, les uns rattachent ces races à l'homme quaternaire..... d'autres aux Basques..... voire même aux Finnois, comme M. de Quatrefages vient récemment de le concéder à M. Wirchow et à ses autres adversaires prussiens. — J'avoue mon incompétence absolue sur cette

question. Je ne m'occuperai pas davantage de chercher si cette race vient du Nord comme le prétend le général Faidherbe, ou du midi comme le soutient le savant M. Worsaae; je me borne à constater en ce moment que le grand tumulus du Rocher est parfaitement un authochtone et non pas un celte; ceci est un jalon qui me sert à affirmer l'antiquité préhistorique et préceltique de la peuplade du Rocher.

Cette tribu dut naturellement coloniser tous les points voisins des rivières d'Auray ou du Bono, où l'établissement d'un port de pêche était possible : aussi n'ai-je aucune hésitation à lui attribuer non-seulement les dolmens voisins du Bono, du Venhy et de Kerentrech (celui-ci coudé et presque absolument semblable à celui du Rocher), mais aussi les dolmens à demi-submergés du moulin de Pont-Sal et de Lan-er-ster.

Quant aux sépultures de l'âge du bronze appartenant au même sytème que le grand tumulus du Rocher, et pour ainsi dire alignées sur lui, leur genre de construction ne se rapporte aucunement à ce que l'on sait des tombes disséminées dans le reste de la Bretagne. Si l'on en excepte Arradon, où M. Louis Galles a trouvé un foyer funéraire au milieu d'une enceinte de pierres taillées, cette forme de tumulus ne paraît pas avoir de congénères dans notre pays.

Une observation que j'ai pu faire pendant la guerre de 1870 m'a au contraire prouvé que ces tombes ont une parenté évidente avec les tombes danoises de l'âge du bronze. Grâce à l'hospitalité si empressée que nous recevions à Copenhague, j'ai pu visiter le musée royal d'archéologie, bien qu'il fût officiellement fermé à cette époque, et j'y ai vu des reproductions de tumulus qu'on eût dit calqués sur ceux du Rocher. A vrai dire, le dolmen ne s'y montre jamais; mais c'est une chose connue de tous les archéologues, qu'en Danemark il y a une scission brusque entre les deux âges de tumulus; on peut croire qu'en Armorique, au contraire, la race envahissante, trop peu nombreuse d'abord pour imposer brutalement ses coutumes, fit, dans ses premières tombes, quelques concessions au système des vaincus. La construction grossière des enceintes des deux sépultures à dolmen du Rocher vient d'ailleurs corroborer cette opinion que ce sont des monuments intermédiaires, c'est-à-dire plus anciens que la sépulture à fosse parallélogrammique, qui possède une enceinte si parfaitement édifiée. Une autre différence à signaler entre les tumulus du Rocher et leurs similaires du Danemark est le nombre de squelettes contenus dans ceux-ci lorsque la tombe est en forme de longue fosse, comme nous en avons justement un exemple au Rocher. Mais je ne crois pas à l'antiquité du squelette unique dont les ornements ont été trouvés au Rocher dans cette tombe; les bracelets sont identiques à ceux, si nombreux, trouvés dans le vallon Ouest, et qui appartiennent à un système de sépulture bien plus moderne; ils ne se rapportent guère au silex taillé découvert sous le dolmen, et cette tombe, comme tant d'autres d'ailleurs, a dû servir plusieurs fois.

Dans les vallées si riches en souvenirs archéologiques de la Marne et de la Somme, les enceintes de pierres ne sont pas rares autour des tumulus de l'âge du bronze ; enfin, un de mes amis, M. Nicolaë Demetrescow, qui habite près des bouches du Danube un pays où une colonie de Belges s'était établie dès le temps de Strabon, m'a décrit des monuments absolument analogues.

Passant maintenant aux foyers funéraires découverts dans les fouilles du jardin du Rocher, je dirai seulement qu'ils ne constituent plus, comme les tumulus à enceinte, une anomalie en Armorique ; ils appartiennent évidemment à une race qui a vécu presque partout dans notre pays, et ne font que témoigner par leur nombre et l'époque à laquelle il faut les rattacher, de l'importance et de la persistance de l'agglomération armoricaine du Rocher.

Je vais essayer, en m'appuyant sur le peu que nous savons des vicissitudes de la vieille Armorique, d'expliquer les tumulus de l'âge du bronze qui forment la portion la plus intéressante de tout ce vaste ensemble de tombeaux.

On sait que les Kymris venus des bords de la mer Noire et établis vers l'an 613 avant Jésus-Christ dans le Sleswig et le Danemark, ne tardèrent pas à faire une campagne maritime victorieuse sur le littoral de la Gaule, où ils atteignirent jusqu'aux bouches de la Charente et de la Gironde. Les belles études d'Amédée Thierry sur cette première invasion des Cimbres conduits par le légendaire Hu-Cadarn (Hu le puissant), nous montrent que, dès cette époque, ils eurent assez d'influence dans nos pays pour contraindre l'Armorique, déjà conquise alors par les Celtes de la Gaule, à adopter l'idiome kymrique encore parlé de nos jours. Ces vainqueurs étaient toutefois peu nombreux, et ils ne purent modifier que l'ethnologie des côtes, sans entamer à ce point de vue la masse celtique de l'intérieur. Et, en effet, si nous prenons la carte d'Armorique dressée avec tant de soin par Broca, le savant secrétaire général de notre société d'anthropologie, nous voyons que tout le centre de la Basse-Bretagne est habité uniquement par des hommes de petite taille, bruns et quelquefois brachycéphales, types presque purs de la race celtique (des Galls pour prendre la terminologie de Thierry), ou plutôt de la race croisée des Celtes et des Authochtones, car la brachycéphalie est forcément l'indice d'un élément étranger à la famille indo-européenne. Au contraire, si l'on s'approche de la côte, on trouve aux endroits favorables à un établissement maritime, c'est-à-dire à l'entrée de l'Odet et sur la côte profondément découpée qui court — Quibéron mis à part — du Poul-du à la Vilaine, une race aussi pure peut-être, mais grande, aux cheveux châtains plutôt que noirs et quelquefois blonds, aux yeux clairs et souvent bleus, au front élevé. — Ce sont les fils des Kymris de Hu-Cadarn. Je ne prends à dessein comme exemple que les côtes du Finistère méridional ou du

Morbihan : c'est en effet surtout à une immigration bien postérieure des Kymris de la Cornouaille anglaise, — elle date du ve siècle et du vi^e siècle de notre ère, — que le pays de Léon et toute la Domnonée durent d'appartenir à la grande race jusqu'à une si grande distance de la mer.

A mes contradicteurs — et je sais que les partisans de la Basse-Bretagne une et celtique sont encore nombreux — je me bornerai à répondre ceci :

Allez un dimanche près du Rocher, au bourg de Baden, à l'heure de la sortie de la messe : vous me direz ensuite si ces jeunes gens élancés, aux yeux presque sans exception bleu de mer, au cou dégagé et aux cheveux bruns et non pas noirs, sont les frères des hommes de Scaër et de Guémené !

Lorsque les Kymris apparurent entre 500 et 600 avant Jésus-Christ dans le golfe intérieur du Morbihan, trois points surtout durent attirer leurs regards : Locmariaquer, Arradon et le Rocher. L'un commande la mer, l'autre la rivière de Vannes, l'autre celle d'Auray, et là habitaient trois peuplades authochtones que les Kymris durent nécessairement vaincre et subjuguer. La peuplade de Locmariaquer devait être puissante, si nous en jugeons par les traces gigantesques qu'elle a laissées de son passage; les Kymris ne furent là que des vainqueurs bientôt absorbés et se plièrent aux coutumes des vaincus. La rivière de Vannes était loin ; la peuplade d'Arradon évita peut-être longtemps, abritée derrière ses courants et ses bas-fonds, la visite des terribles envahisseurs. — Mais le Rocher était sur la route directe des Kymris cherchant fortune, et, plus forts numériquement, sans doute cette fois, que la peuplade vaincue, ils implantèrent leurs coutumes.

Exterminèrent-ils ce petit peuple ? Non certainement, les deux tombes à dolmen de l'âge du bronze en font foi. Les premiers chefs kymris, ne se sentant évidemment pas assez forts pour agir d'autre sorte, sacrifièrent aux vieilles coutumes des aborigènes ; ils mirent des dolmens à leurs tombes. Toutefois ils conservèrent des usages danois les parties essentielles de la sépulture : l'enceinte circulaire, puis la tombe murée ; celle-ci longue, ou courte et large, suivant qu'un ou plusieurs cadavres devaient y être ensevelis. Plus tard, les Authochtones disparurent. La race jeune absorba la vieille race, parce qu'elle était d'une sélection supérieure, c'est la grande loi de nature et la confirmation des théories de Darwin. Les Armoricains du Rocher se fondirent avec les Kymris comme leurs frères s'étaient fondus avec les Celtes ; et l'anthropologie seule, par l'étude de la dolichocéphalie ou de la brachycéphalie des crânes, nous dénonce aujourd'hui que le vieux sang des Authochtones coule encore quelque peu dans nos veines. Le vase de bronze rempli d'ossements trouvé dans une des tombes du Rocher, contient assez d'os crâniens intacts pour permettre la restauration de ce

crâne. Je ne sais si ce travail a déjà été fait à la Société polymathique, ou s'il se fera ; mais je suis persuadé que sa dolichocéphalie, bien plus considérable que celle peu accentuée des Celtes, et l'acuité plus prononcée de son angle sphénoïdal viendraient ajouter un nouvel argument à mon opinion.

On peut m'objecter que, si l'invasion de Hu-Cadarn a eu tant d'influence sur les Celtes que de leur imposer un idiome étranger, cette invasion a dû par contre occuper — et occuper en force — bien des points sur la côte. Comment se fait-il donc que les monuments des Kymris ne se retrouvent, hors du Rocher, qu'aux environs de la rivière de Vannes ?

Cette objection est sérieuse, et je vais m'efforcer d'y répondre.

D'abord, je crois que les tumulus à enceinte circulaire, qu'on ne retrouverait probablement en aucun point de l'intérieur, sont bien plus communs qu'on ne pense sur les côtes. Les Kymris ne faisaient point de grands tumulus, et si deux d'entre eux, au Rocher, sont très appréciables, le peu d'élévation des quatre autres les eût peut-être à tout jamais fait échapper à nos regards sans le dessin par trop régulier du gisement général des tombes. On a le plus souvent dédaigné de visiter ces légères extumescences, ou bien, si on les a fouillées, on l'a fait par leur centre. C'est ainsi qu'il y a trois ans un archéologue anglais distingué, M. Lukis, fouillant le tumulus nord du Rocher, a procédé au moyen d'un puits central, dans la certitude où il était de ne pas rencontrer de dolmen. Il a découvert un vase en bronze rempli de cendres et d'ossements au niveau du sol naturel, et a certainement été persuadé que la fouille était complète. Cependant les constatations les plus précieuses pour l'archéologie, l'enceinte murée extérieure et la tombe murée centrale, ne sont même pas encore déblayées aujourd'hui. C'est d'ailleurs un véritable hasard qui m'a fait découvrir il y a quelques mois le monument méridional, dont le petit dolmen était cependant connu de moi depuis plus de dix ans. Sauf la belle tombe rectangulaire qui porte le nº 2 dans la ligne des fouilles, et qui contenait la grande urne en bronze, on eût très bien pu, en fouillant sans précaution, détruire sans la remarquer la partie de l'enceinte circulaire rencontrée par la tranchée.

En second lieu, il ne faut pas perdre de vue que si la race mégalithique authochtone a été seule maîtresse de l'Armorique pendant peut-être des milliers d'années, l'influence des Kymris n'a pas, elle, duré plus de trois siècles, quatre au plus, dans le Morbihan. En effet, lorsque César attaqua les Venètes, alors dans toute leur puissance, ceux-ci n'élevaient plus de tumulus, ils incinéraient simplement leurs morts sur des foyers funéraires, comme on le voit dans le vallon Ouest de la nécropole du Rocher. Évidemment l'immense masse des populations celtiques avait réagi à son tour, et peu à peu les coutumes du Nord avaient cédé le pas aux habitudes des Gaulois.

Du reste, je crois que, même à l'époque des foyers d'incinération du Rocher, les chefs continuèrent à être ensevelis dans les tombes de leurs ancêtres, et cette coutume devait être bien enracinée dans les mœurs puisqu'elle durait encore au temps de Charlemagne. J'ai, en effet, sous les yeux le texte authentique d'une loi des capitulaires qui défend expressement de continuer à employer pour sépultures les tumulus païens. N'avons-nous pas encore de nos jours l'habitude des tombes de famille; et celui-là serait bien naïf qui jugerait par le dernier squelette ou les derniers ornements l'antiquité du tombeau.

Voilà pourquoi je ne veux admettre qu'exceptionnellement une relation entre l'âge des tombes sans galerie et celui des objets qu'on y recueille. Ceux-ci sont une espèce de preuve à *minimâ,* ils affirment simplement que la tombe est au moins contemporaine de l'époque à laquelle ils se rattachent eux-mêmes. Je fais une réserve pour une partie des monuments mégalithiques : leur dolmen est quelquefois tellement enfoui sous le tumulus qu'on peut, sans trop de risques, le supposer respecté depuis son érection, et les ornements qu'on y découvre acquièrent alors une véritable valeur comme date archéologique du monument.

Résumant ces diverses considérations en ce qui se rapporte aux tombes du Rocher, je crois qu'on peut sans grande erreur attribuer les deux tumulus à dolmen et enceinte circulaire — et peut-être la sépulture sans dolmen qui se trouve entre eux et la grande butte — aux premiers Kymris de Hu-Cadarn, c'est-à-dire à la fin du VII[e] ou au commencement du VI[e] siècle avant Jésus-Christ. Les deux tumulus de l'âge du bronze, situés plus au Nord et incomparablement plus considérables, sont aussi plus modernes, mais toutefois purement kymriques et bien antérieurs à la conquête de César.

Quant au stone-cist voisin, isolé sur la lande du Mané-Verh, la fréquence de ces monuments en Jutland et dans la Cornouaille anglaise, et son absence presque absolue dans l'intérieur de la Basse-Bretagne, me le font également considérer comme une sépulture kymrique de l'âge des tumulus, et probablement des plus anciens.

Enfin, le champ funéraire que recouvre aujourd'hui partiellement le jardin du Rocher se rattache à une époque plus jeune ; il atteint peut-être le premier siècle de notre ère si l'on en juge par les ornements qu'on y a trouvés, ornements caractéristiques cette fois, car ils sont absolument semblables dans tous les foyers d'incinération mis au jour. Cette date serait aussi celle du dernier cadavre enseveli dans la tombe longue du tumulus méridional, et dont nous avons retrouvé les bracelets de bronze dans les fouilles de cette année.

Le grand dolmen, ou si l'on veut le grand tumulus à galerie coudée, reste donc seul comme le gigantesque témoin de l'existence au Rocher d'une race éteinte, les Authochtones d'Armorique. Saurons-nous jamais quelle fût cette race ? La terre de Bretagne ne conserve malheureuse-

ment pas ses trésors, et nous sommes réduits à envier les autres parties de la France, où un terrain plus propice permet de restituer leurs caractères ethnologiques aux populations disparues.

Je ne parlerai pas des quelques débris et du grand retranchement romain qui appartiennent à la presqu'île du Rocher proprement dite. Ces épaves sans importance nous prouvent seulement la persistance de la peuplade d'alentour. Les gens de Ker-noz, qui ne s'en doutent guère, ont grandes chances d'être les fils aînés des farouches hommes du Nord qui, voilà vingt-cinq siècles, mirent pour la première fois le pied sur cette lande semée de tombeaux !

LE TOMBEAU DE SAINT MÉRIADEC A NOYAL-PONTIVY.

(Par M. l'abbé Euzenot.)

MESSIEURS,

Dans le cimetière de Noyal-Pontivy se trouve un cercueil de granit, long de 2m,40, large de 0m,90 à la tête et de 0m,40 aux pieds : il est taillé de manière à figurer en creux la place de la tête. On le connaît dans le pays sous le nom de Tombeau de saint Mériadec.

Cette tradition a-t-elle quelque valeur? Peut-elle se rapporter à saint Mériadec, évêque de Vannes ?

J'essaierai de répondre à ces questions, en déterminant, d'une manière approximative, l'époque de la construction de ce tombeau et celle de la mort du solitaire de Stival. Il ne sera pas nécessaire d'entrer dans les détails de la légende, ni de disouter longuement l'autorité des documents sur lesquels elle s'appuie.

I.

Le culte de saint Mériadec s'étend à différentes paroisses de Bretagne. Plusieurs édifices lui ont été consacrés : la chapelle du château de Pontivy, l'église paroissiale de Stival, la chapelle qui porte le nom du saint en Plumergat. Dans le diocèse de Tréguier se trouvait « une ancienne chapelle appelée *Traoun-Mériadec,* c'est-à-dire, *le Val de Mériadec,* en la paroisse de Plougasnou, au lieu où est maintenant la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt. » — *Vies des saints de Bretagne,* par D. Lobineau, édit. de M. Tresvaux, 1836, t. II, p. 124. — Divers Propres de diocèses contiennent sa légende : l'ancien Bréviaire de Nantes et celui qui fut publié, en 1790, par Mgr de La Laurencie ; les Propres de Vannes de 1660, de 1726, de 1757, ce dernier réimprimé sans correction en 1849. Les *Actes,* insérés dans le vieux *Légendaire* de

Tréguier, ont été vus par le P. Albert Le Grand. Ils ont été la base des Vies du Saint. Les *Bollandistes*, — IIe tome de juin, — n'ont fait que reproduire les détails fournis par le livre du P. Albert Le Grand.

La date de la mort de saint Mériadec varie avec les auteurs. Ne pouvant entrer ici dans de longs développements que l'objet de ce travail ne comporte pas, nous dirons seulement que, suivant la plupart des hagiographes, le saint évêque de Vannes a vécu au milieu du VIIe siècle. Le Propre du diocèse, imprimé, en 1660, par ordre de Mgr Charles de Rosmadec, met son ordination vers l'an 659. Le Propre, dû à Mgr de Bertin et repris en 1849, indique le commencement du VIIe siècle comme l'époque de sa naissance et l'année 666 comme la date approximative de sa mort : « *Mereadocus..... ortus est ad initium seculi septimi..... Circa annum sexcentesimum sexagesimum sextum.... obiit.* » (Propre de Vannes, off. du 7 juin.)

De tous les écrivains qui ont parlé de saint Mériadec, D. Lobineau (*Vies des saints de Bretagne*) est le seul qui le porte dans une période différente. Il le fait vivre au XIVe siècle. Se fondant sur ce passage de ses *Actes* qui donne au seigneur du pays le nom de vicomte de Rohan, il fait observer, avec raison, qu'il n'y avait pas de vicomte de ce nom au VIIe siècle. Nous n'avons pas à discuter les sentiments des auteurs sur le sujet qui nous occupe, nous les exposons seulement. Peut-être néanmoins sera-t-il permis de placer ici quelques remarques. N'est-il pas à croire que l'auteur des *Actes* ou un copiste du XIVe siècle aura substitué ce titre et ce nom de Rohan au nom du seigneur de Stival, afin de flatter une famille alors puissante dans la province ? (Note de M. Tresvaux, loc. cit., p. 120). Le *Légendaire* de Tréguier fixe la mort de saint Mériadec à la sixième férie de juin de l'an 1302. D'après D. Lobineau lui-même et d'autres auteurs, ce recueil paraît avoir été écrit au XIVe siècle ou dans les premières années du XVe. Ne peut-on penser encore que ce millésime a été mal lu ou mal copié et qu'il n'indique pas autre chose que l'année et le jour où le manuscrit a été achevé ? Du reste, la question paraît insoluble, le *Légendaire* de Tréguier, le seul document où il fût possible de se renseigner, ayant disparu, depuis la Révolution, avec toutes les archives de cette église. D'ailleurs, ces Actes ne jouissent pas d'une bien grande autorité. L'affirmation que le solitaire de Stival descendait du Konan Mériadek, — insertion insérée au Propre de Vannes de 1757, — l'histoire de l'extermination des brigands et de l'établissement de trois foires à Noyal, et d'autres détails encore, comme les mille génuflexions par jour et les mille par nuit, semblent bien n'être que des additions ou des changements dus à l'excessive crédulité du copiste ou au désir de faire honneur à la famille de Rohan qui se prétendait issue du fabuleux fondateur de la royauté bretonne.

II.

L'usage de l'ensevelissement dans des cercueils de pierre a été pratiqué pendant de longs siècles ; il a subsisté du IVe au XVIIe, avec des variations diverses dans la forme des tombeaux. Ce n'est pas le lieu de rechercher l'histoire de ces modifications. Il convient de s'arrêter uniquement au genre qu'affecte le tombeau dit de Saint-Mériadec. Dans ces bières, au lieu d'être faite carrément et en forme d'auge, l'excavation est ménagée dans des proportions répondant à l'ampleur des membres : arrondie à l'endroit où la tête devait reposer, elle s'élargit aux épaules et se rétrécit graduellement avec le corps jusqu'à la place des pieds. Or, sans apporter d'autre témoignage, il suffit de dire, avec M. de Caumont (*Cours d'antiquités monumentales*, 6e partie, p. 312), que cette forme n'a été attribuée aux cercueils de pierre que du XIIe au XIVe siècle. Il faut donc rapporter à une date comprise dans ces limites la construction du tombeau de Noyal-Pontivy.

Il s'agit maintenant de déterminer, à l'aide des données précédentes, la valeur de la dénomination qu'il a reçue dans le pays.

III.

D'après un sentiment — à mes yeux, le mieux appuyé, — saint Mériadec, évêque de Vannes, a vécu au VIIe siècle. Le tombeau de Noyal, par sa forme spéciale, ne peut avoir de droit à porter son nom, puisque les cercueils de pierre n'ont été ainsi excavés que du XIIe au XIVe siècle.

D'après l'autre opinion, saint Mériadec serait mort en 1302. Cette date concorderait avec l'époque où cette forme de bière a été en usage. Mais il faut considérer le lieu où l'évêque a été inhumé. Or, le P. Albert Le Grand affirme qu'il fut enterré dans l'église cathédrale de Vannes. Les *Bollandistes* signalent le même fait, qui est également indiqué au Propre du diocèse : « *in Cathedrali sepultus.* » (Off. du 7 juin). Le tombeau de Noyal-Pontivy, dont la construction remonte à la période comprise entre le XIIe et le XIVe siècle, ne peut donc être celui de saint Mériadec, à supposer même que ce dernier eût vécu vers cette époque.

Mais comment expliquer la dénomination qu'il a reçue et que la tradition lui maintient ? Ici, nous devons nous contenter de conjectures qui, il faut l'avouer, ne s'appuient sur aucun fait.

Avant d'être appelé au siége épiscopal de Vannes, saint Mériadec séjourna dans le voisinage de Noyal-Pontivy, à Stival. Le souvenir de ses vertus et peut-être de bienfaits obtenus par son entremise, vécut longtemps parmi le peuple. Dans le cours des âges, la mémoire des faits est devenue moins distincte ; le nom est resté, on s'est rappelé confusément que Mériadec a demeuré dans la contrée, mais on a oublié

les événements de la fin de sa vie et son inhumation à Vannes. A une époque relativement récente, mais qu'on ne peut préciser, lorsque le tombeau a été découvert, le peuple a été surpris de sa forme caractéristique; il lui a reconnu, avec raison, une haute antiquité ; et, jugeant qu'un cercueil de ce genre devait indiquer un grand personnage, il en a fait celui d'un des saints du pays.

Peut-être encore faut-il admettre qu'un Mériadec, différent du Saint historique, mais, comme lui, éminent par sa sainteté, a vécu à Noyal, vers l'époque à laquelle se rapporte ce tombeau et qu'il y a été réellement déposé. Dans cette hypothèse, on s'expliquerait sans difficulté que, le confondant avec le solitaire de Stival, le peuple eût attribué à ce dernier ce qui serait vrai de son homonyme.

Quoi qu'il en soit, le tombeau de Noyal-Pontivy n'a rien de commun avec saint Mériadec, évêque de Vannes.

LE PRIEURÉ DE LOCMARIA, EN PLUMELEC.

(Par M. Rosenzweig.)

Il existait autrefois, vous le savez, Messieurs, à Locmaria en Plumelec, un prieuré de femmes, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. Ce prieuré, dont les bâtiments sont à présent détruits, avait une juridiction dont les audiences se tenaient au bourg de Plumelec, et jouissait d'une foire qui a lieu encore aujourd'hui, à Locmaria même, le 16 octobre de chaque année. Vous vous rappelez sans doute le récit saisissant que nous faisait, en 1859, un de nos collègues, M. le Dr Fouquet, d'un drame dont ce monastère fut le théâtre au siècle dernier. Les notes suivantes que j'ai pu recueillir à mon tour dans ma tournée de cette année ne pourront manquer d'accroître votre curiosité à l'égard d'un établissement dont l'histoire semble devoir nous révéler plus d'un épisode tragique.

Voici, en effet, quelques renseignements que je tiens de M. Ruault, propriétaire actuel de Locmaria, et que je reproduis sous toutes réserves. En 1865, il y fit exécuter des fouilles qui amenèrent la découverte de traces d'incendie, tant à la chapelle qu'au prieuré lui-même. Immédiatement au-dessous du sol de la chapelle se trouvaient des sépultures de femmes ; un seul tombeau contenait un cœur en plomb indiquant la sépulture d'un seigneur de Cadoudal, si l'on en croit un document conservé aux archives d'Ille-et-Vilaine; dans une autre partie de la chapelle, mais à une plus grande profondeur, des squelettes d'hommes à crâne très développé, ce qui fait penser à M. Ruault qu'il y avait un prieuré d'hommes à Locmaria antérieurement au prieuré de femmes ; dans une de ces dernières fosses on recueillit un vase funéraire.

Entre la chapelle et le prieuré s'étendait, en outre, un cimetière offrant plusieurs couches de corps superposés; dans un coin de ce cimetière on remarqua un fait étrange : une même fosse renfermait, enveloppés d'une couche de chaux, deux corps dont l'un, couvert d'un suaire, avait le crâne scié au-dessus des yeux et remis en place, et l'autre, tout habillé, paraissait avoir été enterré vif et maintenu de force dans cette position. Divers objets recueillis sur ce dernier, ainsi que le crâne du premier, sont aujourd'hui entre les mains de M. Ruault.

Notons encore, parmi les objets que les fouilles mirent à découvert, un carreau de terre cuite (qui a été donné à M. de Bréhier), portant en relief un lion à la queue relevée, avec une fleur de lys sur le dos, et l'inscription : *Reverendus dominus*, en caractères gothiques ; d'autres carreaux offrant en relief une sorte d'étoile ; enfin des liards du règne de Louis XIV.

Quant aux caveaux souterrains mentionnés dans le récit de M. le Dr Fouquet, M. Ruault n'en a point trouvé trace ; je laisse à notre habile collègue le soin de rectifier en ce point sa légende.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LA COMMUNE DE GUER.

(L'Abbaye. — Le château de Couëdor. — Le prieuré de Saint-Étienne.)

(Par M. Rosenzweig.)

Messieurs,

Lorsque j'entrepris, il y a une quinzaine d'années, le Répertoire archéologique du Morbihan, je ne me dissimulais point les difficultés d'une semblable tâche : études spéciales à compléter, adoption d'un plan uniforme, fatigues de toutes sortes à surmonter, longueur du travail, mauvais vouloir à combattre chez quelques-uns de ceux dont le secours m'était indispensable, ignorance ou apathie des autres ; je savais tout cela ; j'entrevoyais également dans le lointain les fourches caudines de la critique signalant, comme c'est son droit et même son devoir, ici une erreur, là une omission de détail ; je pressentais, en outre, les nombreuses modifications que devaient entraîner prochainement pour mon travail les découvertes quotidiennes de la Société polymathique. Et cependant je marchai résolûment au but que je m'étais proposé, persuadé que j'entreprenais une œuvre utile, n'eût-elle d'autre mérite que celui d'attirer l'attention du monde savant sur notre beau département.

Mais ce n'était pas tout pour moi que de voir avec conscience, et de décrire ce que je voyais avec autant d'exactitude que me le permettaient en pareille matière une attention souvent fatiguée, des loisirs quelquefois restreints ; ma principale préoccupation était surtout de n'omettre rien de ce qui devait être signalé dans chaque commune que je traversais ; c'est là le propre d'une statistique ; c'était là aussi ma plus grosse pierre d'achoppement. Que de démarches ! Que de renseignements erronés, contradictoires ou incomplets ! Que de courses inutiles à la recherche de monuments sans valeur ! Et, par contre, ce qui est bien autrement fâcheux, que de lacunes involontaires à combler ! Il m'a été donné à moi-même d'en constater récemment plusieurs, et de très regrettables, dans la seule commune de Guer ; permettez-moi de vous en entretenir aujourd'hui, quelque désagréable que puisse sembler pour moi cette mission.

A un kilomètre environ au nord de Guer se trouvent deux fermes assez importantes, éloignées l'une de l'autre d'une centaine de mètres, et désignées l'une sous le nom de Petite-Abbaye, l'autre sous celui de Grande-Abbaye. Je savais que ces fermes avaient été jadis deux seigneuries distinctes, ce qui ne m'inquiétait guères, car les seigneuries abondaient autrefois, surtout de ce côté ; mais le nom *d'Abbaye* avait excité particulièrement ma curiosité, et je résolus d'en rechercher l'origine. Si votre curiosité est égale à la mienne, veuillez me suivre, Messieurs, dans cette courte excursion ; j'espère que vous n'aurez pas lieu de le regretter.

Quittons le bourg à la place de la Rue-Haute, et prenons la route qui se dirige vers le nord ; à 300 mètres environ de notre point de départ, nous apercevons sur la droite un mauvais chemin creux en partie détruit; c'est le *chemin de Saint-Gurval* conduisant à la Grande-Abbaye ; continuons d'avancer par le sentier direct, nous suivons ainsi le *chemin des Moines* qui nous mène, après quelques détours, à la Petite-Abbaye. Les moines, Saint-Gurval, le pays est plein de ces souvenirs, et nous comprenons maintenant cette dénomination *d'abbaye*, non pas qu'il y ait eu là, croyons-nous, une abbaye dans le sens ordinaire de ce mot, mais là se trouvait sans doute l'ermitage bâti au VIe siècle par saint Malo, et habité au VIIe siècle par saint Gurval qui y mourut et devint le patron de l'église paroissiale de Guer. Nous visitons d'abord la Petite-Abbaye qui n'offre rien de remarquable ; on nous y apprend seulement que dans le chemin des Moines a été recueilli un bénitier provenant sans doute de l'ancienne chapelle, mais on ne peut nous le montrer. Nous nous dirigeons alors vers la Grande-Abbaye ; nous y serons peut-être plus heureux. Chemin faisant, on nous raconte que, il y a une soixantaine d'années, en démolissant un vieux mur de cette dernière ferme, on mit à découvert un petit pain parfaitement conservé dont un chien fit son régal. Arrivés sur les lieux, nous pénétrons d'abord dans un cellier

dont les ouvertures en plein-cintre révèlent l'âge respectable. « A présent, » nous dit le propriétaire du ton le plus naturel, « vous allez voir au-dessus la chambre de saint Gurval. » Nous grimpons aussitôt à une échelle, tout en réprimant un sourire d'incrédulité, jusqu'à une lucarne qui donne accès dans le grenier ; mais notre surprise est au comble en mettant le pied dans une salle heureusement vide en ce moment. Nos regards se portent, en effet, sur le mur du levant où nous remarquons une petite fenêtre également en plein-cintre, dont les jambages et les voussoirs sont formés de pierres plates grossièrement taillées. Tout à côté s'ouvre une cheminée dans le fond de laquelle s'étalent horizontalement trois assises de construction en feuille de fougère ou en arête (*spicatum opus*), faites de briques peu épaisses, et séparées entre elles par des cordons de briques semblables. Cela sent, à n'en point douter, la décadence de l'art romain ou le roman primitif; nous avons donc le choix depuis le v[e] jusqu'au xi[e] siècle. Pensez-en ce que vous voudrez, Messieurs, quant à moi, je ne sourirai plus en visitant la *chambre de saint Gurval.*

Voulez-vous m'accompagner maintenant dans une promenade un peu plus longue, mais plus fructueuse encore que la précédente ? Prenons à l'ouest la route de Ploërmel ; nous ne tardons pas à rencontrer, à 1 kilomètre de Guer, à gauche, sur le bord du chemin, une petite chapelle, puis un village ; ce sont le village et la chapelle de Saint-Marc. En passant, saluons de leurs noms les anciens *cacous* qui y tressent la corde depuis des siècles, et qui nous regardent étonnés de ce que nous les connaissions sans les avoir jamais vus. Plus loin, après avoir parcouru environ 4 kilomètres, après avoir traversé le ruisseau du Pont-de-Bas grossi du Vau-Marqué, arrêtons-nous et cherchons, sur la gauche encore, un chemin qui nous conduise au château de Couëdor, au-delà de la rivière d'Oyon ; ce n'est pas chose facile, et, bien que nous n'en soyons séparés que par quelques centaines de mètres, ce n'est qu'après force marches et contre-marches à travers des champs et des prairies humides que nous atteignons notre but.

Construit dans un des nombreux replis de l'Oyon, le château de Couëdor, après avoir, à l'origine, abrité les seigneurs de ce nom, appartenait, à la Révolution, à la famille de Marnière de Guer ; vendu nationalement à cette époque, ainsi que la métairie voisine, à un sieur Grée, il a été racheté depuis par M. de Vitton, oncle du marquis de Guer actuel. Le procès-verbal estimatif dressé à la suite de la confiscation décrit le château de la manière suivante : « Un grand corps-de-logis avec ses chambres, cuisine, cave, cour, emplacement d'écuries, grande et petite portes d'entrée, avec un pont-levis ; le tout entouré de douves, contenant ensemble un journal, et estimé 600 livres. » Ajoutons à cette description, quoique nous n'ayons pu visiter que l'extérieur du monument, que sa position sur un escarpement du terrain, dans un

demi-cercle de la rivière, en faisait un véritable château-fort, et que ses ruines, du milieu desquelles s'élève une petite tour ronde d'appareil irrégulier, accusent une très ancienne construction.

Si du château de Couëdor nous nous dirigeons vers le sud, nous entrons aussitôt dans un petit bois de pins; suivons le sentier qui le traverse et nous allons jouir d'un spectacle qui nous dédommagera amplement de notre course vagabonde de tout-à-l'heure. Bientôt, en effet, nous arrivons sur une hauteur d'où l'on découvre un panorama délicieux; à nos pieds, sur la droite, s'étend un charmant vallon au fond duquel coule paisiblement la rivière d'Oyon qui nous sépare du manoir de la Mulotière; au-dessus et de tous les côtés, le regard embrasse un vaste horizon; devant nous enfin, à 600 mètres au sud de Couëdor, se dressent les maisons d'un village; c'est Saint-Étienne et le prieuré du même nom.

La paroisse de Guer renfermait autrefois deux prieurés : le prieuré de Saint-Nicolas, membre de Marmoutier-de-Tours, annexé à celui de Saint-Nicolas de Ploërmel, et le prieuré de Saint-Étienne dépendant de l'abbaye de Paimpont. Il n'y a rien à dire du premier, situé au sud de Guer, sur l'ancienne route de Redon à Dinan, et dont la chapelle est encore aujourd'hui desservie. Quant à Saint-Étienne, c'est autre chose; et, puisque nous y sommes rendus, examinons ce qui en reste avec d'autant plus d'attention que ce prieuré est aujourd'hui mis en vente, et que sa chapelle va probablement disparaître. Déjà vendue une première fois, à la Révolution, cette chapelle avait été adjugée, avec la métairie attenante et les dépendances, pour la somme de 8025 livres, au citoyen Grée, l'acquéreur du château de Couëdor. Voici la métairie, c'est-à-dire sans doute l'ancien prieuré lui-même; une pierre encastrée sur la façade porte cette inscription :

FAIT PAR VÉNÉRABLE ET DISCRET FRÈRE GUY PROVOST PRIEUR DE CEANS, 1633.

C'est un peu moderne pour nous; voyons la chapelle; hélas! ce n'est plus qu'une grange sur laquelle nous lisons la date : 1681; entrons; rien de remarquable non plus à l'intérieur. Décidément nous ne rapporterons de ces lieux que le souvenir d'un site pittoresque, et nous lançons à la chapelle un dernier regard d'adieu. Mais qu'est-ce cela? Voici cependant de vieux contreforts à peine saillants. Nous serions-nous trop hâtés, et la date de 1681 n'indiquerait-elle qu'une époque de restauration? En effet, voilà aussi de petites ouvertures romanes aux murs de la nef, ouvertures bouchées avec tant de soin que nous ne les distinguions pas d'abord; puis des restes de cordons de briques que nous n'avions remarqués jusqu'ici dans aucune chapelle. Nous escaladons la haie d'un courtil qui nous masquait le pignon de l'Est; ô bonheur! il est chargé lui-même de cordons de briques horizontaux, très apparents cette fois, entre lesquels s'étagent des lignes de triangles creux formés

aussi par des briques arc-boutées (sorte de *reticulatum opus*). Nous admirons, car c'est, à notre avis, avec la *chambre de Saint-Gurval*, ce que le département possède de plus ancien en fait de constructions religieuses.

Et dire que ce curieux et unique spécimen de notre architecture primitive est voué sans doute à une prochaine destruction, que nous n'avions pas entre les doigts l'habile crayon de plusieurs de nos collègues pour en perpétuer le souvenir, et que le Répertoire archéologique est sur ce point complètement muet! N'y a-t-il pas là, pour un auteur scrupuleux, de quoi être longtemps inconsolable?

LES ARYENS EN ORIENT

ET

LES CELTES EN ITALIE.

(Par M. Émile Burgault, avocat.)

2e PARTIE. — LES CELTES EN ITALIE.

I.

Une nature très accidentée, propre aux cultures les plus diverses; un sol d'une grande richesse mais tourmenté par les convulsions volcaniques qui ont soulevé les Alpes et les Apennins, fait jaillir tant de cratères éteints avant les temps historiques et séparé du continent la Sicile et les autres îles qui bordent ses côtes, tel fut manifestement l'état physique de l'Italie primitive. Ses hauteurs couronnées de forêts, ses plaines et ses vallons sillonnés par des cours d'eaux sujets à de fréquents débordements; d'abondants pâturages; beaucoup de sources, de lacs et de marécages; des défenses naturelles sur les aspérités et les sommets, viennent compléter le tableau. L'aspect et la fertilité du pays conviaient les populations énergiques et industrieuses à venir s'y fixer malgré les calamités inséparables de la situation.

Que les premiers habitants aient été redevables de leur nourriture à leur travail ou l'aient demandée à des végétaux produits sans culture, à la chasse opérée par des moyens très défectueux, à une pêche manquant des instruments qui nous sont connus, ce fait n'a qu'une importance secondaire au point de vue de nos recherches. Nous donnerons incidemment quelques aperçus sur ce point dans le cours de notre travail. Pour le moment, nous nous attachons seulement à une circonstance

qui ressort d'une manière si évidente de toutes les traditions, de toutes les légendes et des vestiges observés qu'elle ne saurait être un problème. C'est que l'industrie humaine s'est exercée de bonne heure sur une vaste échelle dans la péninsule, qu'elle a semé partout ses monuments, attesté sous toutes les formes sa puissante activité, mais en même temps les épreuves des tribus que la Providence et leur instinct conduisaient vers la contrée. Leurs luttes avec la nature locale, les vicissitudes de leurs guerres offensives et défensives, ont eu une influence décisive sur leur caractère, leurs mœurs, et leurs religions.

II.

Celles des populations primitives de l'Europe, dont la tradition a conservé le souvenir, étaient, nous l'avons dit, ibériennes et liguriennes. Les traces des Ibères et des Ligures apparaissent en Espagne, en Irlande, dans l'île de Bretagne, dans les Gaules et dans le Nord de l'Italie. Le reste de cette contrée semble leur avoir également appartenu, mais de nouveaux arrivants les auront refoulés d'un côté vers les Alpes, de l'autre, dans la direction de la Sicile. Strabon (l. VI, ch. II, nº 4), s'appuyant sur les plus graves autorités, considère les Ibères comme les plus anciens habitants de cette île, comme ceux du moins dont la trace n'avait pas absolument disparu.

Ils n'en étaient pas demeurés paisibles possesseurs. L'obstacle de la mer n'avait pas arrêté les envahisseurs italiens. Les Sicanes, les Sicules, les Morgètes, les Morgans y ont successivement abordé, s'y sont établis au détriment des Ibères et les ont finalement absorbés (1); tout au plus ceux-ci avaient-ils conservé leur nationalité originelle dans quelques cantons.

Sur le continent italien, il serait impossible de reconnaître les Ibères aux temps historiques ailleurs que parmi les Ligures ou les Lygies qui vraisemblablement n'étaient même pas de purs ibériens. Toutes les autres populations, étaient Aryennes et Celtes en majeure partie.

Le mouvement des peuples, longtemps continué, ne permet pas d'assigner à chaque territoire des limites d'une bien rigoureuse exactitude. Pour essayer une division aussi rapprochée que possible de la vérité, il

---

(1) En disant que les Sicanes, les Sicules et les Morgans ont absorbé les antiques Ibères de la Sicile d'après Strabon et Éphore, je ne préjuge rien touchant les origines très indécises de ces derniers peuples. Les Sicanes avaient, au témoignage de Denis d'Halycarnasse (Antiquités romaines, l. Ier), fait partie des populations de l'Espagne, et les Ligures les en avaient chassés. Leur établissement en Sicile était récent. Les Sicules, poussés à leur tour par les Œnotriens, s'y réfugièrent, et après avoir essuyé des revers dans les batailles, ils devinrent dominants. Les Sicanes et les Sicules n'avaient-ils pas du sang ibérien? Cette question reste à l'état de problème.

faudrait distinguer les époques : nous suivrons celle de Strabon et de Pline. Elle suffit à l'objet de nos études, encore bien qu'elle ne réponde guère qu'au dernier état de la carte de l'Italie ancienne.

III.

La vaste plaine commençant au pied des Alpes, coupée des collines et partagée par le Pô se nommait Gaule cisalpine. Les Gaulois qui l'occupaient n'étaient pas en général au nombre des populations primitives. Plutarque (1) assigne à leur arrivée une cause invraisemblable. Ce serait séduits par les discours d'un Toscan (Aruns), qui n'avait pu obtenir de ses compatriotes la réparation d'une offense dont un Lucumon s'était rendu coupable envers lui, séduits surtout par le vin de l'Étrurie qu'il leur avait fait goûter, qu'ils auraient passé les monts pour arracher aux Tusques le beau pays auxquels ils donnèrent leur nom. Mais ce récit révèle l'antériorité des habitants de la Tyrrhénie, l'extension de leur puissance jusqu'aux Alpes et le despotisme du lucumonat, l'une des plaies de la société étrusque. Il dit en même temps une autre vérité certaine : la fécondité de la contrée avait provoqué l'invasion des Celtes comme toutes les invasions précédentes, et ses possesseurs pratiquaient l'art d'une culture très avancée. L'époque de la conquête des Celtes n'est pas pour celà datée, et tout porte à croire qu'elle a été progressive. Strabon (2) affirme avec tous les historiens que les Celtes cisalpins avaient la même origine que les Transalpins. Mais après l'expulsion des Boiens et l'entière destruction des Gæsates et des Senones par les armes romaines, il n'était resté dans leurs résidences que des Ligyes avec des colonies romaines entremêlées de quelques tribus ombriennes. Les Ligures n'avaient, du reste, jamais cessé de vivre à côté des Celtes dans la Cispadane. Dans la Transpadane se trouvaient, avec les Carni, les Cenomani, les Medoaci et les Symbri, nations gauloises, des Istriens et des Venètes.

Entre la Cisalpine cispadane et la Tyrrhénie se plaçait la Ligurie. Puis, au midi de cette dernière contrée, la Tyrrhénie qui s'arrêtait au Tibre ; se groupaient ensuite les diverses parties du Latium, l'Ombrie, la Sabine, le Picenium, le Samnium, la Campanie, la Messapie, l'Apulie et les territoires de Rhegium, Locres, Crotone, Sybaris, Turium, Héraclée, Syris et Métaponte, qui formaient autant de républiques réputées d'origine grecque, constituant ce que l'on appelait la Grande-Grèce, et au milieu desquels d'anciens habitants (Morgètes, Sicules, Œnotriens) s'étaient maintenus. Les Brutiens, provenus d'une défection des pasteurs lucaniens, y occupaient aussi une étendue assez considérable.

(1) Camille, nº 17.
(2) Prolegomenes, l. II, ch. v, nº 28.

IV.

Les Liguriens, habitant principalement les montagnes, n'étaient point Celtes quoique ayant des habitudes analogues (1). Nous les avons déjà classés dans la race ibère, mais nous les croyons issus d'un croisement des races mongole et aryenne (2). C'étaient, comme les Celtes cisalpins, les ennemis naturels des Étrusques, et des voisins fort incommodes (3); mais ils étaient plus anciens que les Celtes dans la contrée, et on doit voir en eux des représentants d'une nationalité refoulée par les Tyrrhéniens. Les Venètes étaient Slaves, on paraît le reconnaître généralement aujourd'hui. Strabon ne rapporte que deux opinions sur leur origine. De son temps, les uns en faisaient des descendants des Hennètes de la Paphlagonie et disaient qu'après le siége de Troie où ils avaient été auxiliaires des Troyens, ils avaient passé la mer sous la conduite d'Idoménée pour s'établir sur les bords de l'Adriatique. D'autres en faisaient une colonie de Venètes de l'Armorique, sans indiquer l'époque de leur établissement en Italie.

Quelque soit leur point de départ, il est vrai de dire qu'on ne saurait distinguer leur race de celle des Hennètes paphlagoniens et des Venètes armoricains. C'était une branche slave celtisée (4).

V.

Les Toscans offrent moins de prise à la définition, quoiqu'ils aient laissé un grand nombre de monuments. Strabon (5) les signale comme provenus d'une colonie de Lydiens qu'une famine avait contraints à s'expatrier sous la direction d'un jeune prince (Tyrsenos ou Turrenos) auquel s'était joint un nombre de Pelasges de la Grèce.

Si nous n'avons pas le même témoignage pour l'ancien Latium, il faut bien reconnaître que tous les traditions nationales des Latins les faisaient descendre des Pelasges, Arcadiens, Thessaliens et Troyens, et admettaient des colonisations successives, sous des formes plus ou moins mythiques. Quant aux Sicules, Sicanes, Eques, Opisci et Apuli, rien ne les rattache nécessairement aux Pelasges. Mais le caractère et l'origine des Pelasges sont eux-même des problèmes historiques insolubles, si on assimile tous ceux qui ont porté ce nom. Les Centaures, les Lapithes et les Perrhèbes,

(1) Strabon, Prolegomènes, l. II, ch. V, n° 28.
(2) Mes aperçus historiques, n° 17.
(3) Strabon, l. V, ch. II, n° 5.
(4) Mes aperçus historiques, n° 8 et 21.
(5) L. V, ch. II, n. 2, 3 et 4.

tous réputés Pelasges, étaient, sous le rapport industriel, bien au-dessous des hommes qui ont élevé les coustructions massives bravant l'effort des siècles, que l'on est convenu d'appeler pélasgiques. Leur civilisation et peut-être une infériorité naturelle les avait laissés très loin de leurs congénères ou homonymes de la Troade, de la Lydie, de la Crète, de l'Argolide et de l'Attique, et entre ces derniers il pourrait y avoir lieu à plus d'une distinction.

Les Tyrrhéniens étaient très civilisés. Ils importaient en Italie les industries de l'Orient où ils s'étaient formés, évidemment un langage modifié et une religion dont beaucoup d'éléments avaient été recueillis en Asie. Tyr et Babylone même n'avaient pas dû être ignorés de ces émigrants. Un gouvernement, le plus ordinairement sacerdotal et monarchique; dans leurs cultes des pratiques tenant du fétichisme unies à des idées religieuses fort différentes et la plupart d'emprunt; pour dieux et grands génies les Cabirs, les Tripators ou Anaces, les Dioscures, les Pénates, les Titans, les Géants, Janus, Saturne, Ogen, Cérès; de grandes aptitudes à la civilisation, à l'agriculture, à l'industrie et aux arts malgré leurs commencements qui correspondent à une extrême barbarie; une puissance d'abord très étendue dans les lieux où elle s'établissait, puis un affaiblissement et une dépossession graduelle par d'autres peuples, voilà ce qui marque la race pelasgique (nous devrions peut-être dire les races pelasgiques) en Asie, en Grèce et en Italie. Dans la péninsule italienne les Pelasges furent vaincus et assujettis au XIe siècle avant l'ère chrétienne par les Rasena vomis par la Rhétie, comme ils avaient été asservis par les Doriens dans la Grèce où ils ne conservèrent que le Peloponèse, en Thessalie où ils ne retinrent que la Pelasgitide, en Macédoine où l'Épire et la Pelagonie leur restèrent.

Les Rasena fondèrent en Toscane douze lucumonies. Douze autres avaient déjà été fondées par eux dans le bassin du Pô, et une troisième confédération de douze cités entre le Vulturne et le Silare leur dut l'existence huit cents ans avant Jésus-Christ.

Après leur établissement sur le sol italien, les Rasena, comme leurs prédécesseurs, furent appelés indifféremment Étrusques, Tusques et Tyrrhéniens. Ces noms s'appliquaient donc à une nationalité formée de couches successives de populations, et il est impossible qu'il n'en soit pas résulté une confusion de nature à répandre des nuages sur les origines de la Toscane. Aussi tandis que Tite-Live (l. v, n. 33) considère les Étrusques comme sortis de la même souche que les Rhétiens, et que Niebuhr est bien près de leur donner la langue de Græden dans le Tyrol dont les racines ont un caractère d'originalité qui la sépare des autres langues connues, Humblot fait l'Étrurie latino-ibérienne, et Muller, en partie septentrionale, en partie lydienne.

Les monuments étrusques offrent des données précieuses sans

résoudre la question. Une stature épaisse et petite, des membres et une tête très développés, souvent un nez très long et très fort, assez semblable à celui des anciens Mexicains composent les particularités des représentations humaines sur les bas-reliefs et les vases de l'Étrurie. Ses images emblématiques ou religieuses rappelent à la fois celles de la Perse, de l'Égypte et des Scandinaves. Les même divergences se rencontrent en comparant les restes des productions architecturales des Étrusques. Pour s'en rendre compte, on ne peut rien faire de mieux que de se reporter au premier volume de la collection très remarquable, publiée en 1850 par M. Gailhabaud. On observe dans les anciennes fortifications beaucoup d'art pelasgique; dans les tombeaux, plus particulièrement, la forme des sépulcres lydiens, entre autres, de celui que l'on suppose être le tombeau de Tantale. On remarque aussi tantôt des tumuli à chambres et à galeries, tantôt des hypogées entièrement souterrains, des poteries, des meubles, des ustensiles de la vie, des objets d'art auprès des sarcophages; ici des morts inhumés sans qu'on eût brûlé leurs cadavres; ailleurs des urnes renfermant leurs cendres; là absence d'ornements dans le séjour de la mort; en d'autres lieux des fresques bien exécutées, des sculptures, quelque chose qu'on pourrait prendre pour inspiré par le génie égyptien; en certain cas comme un reflet de l'inspiration des temps artistiques de la Grèce. En somme la seule certitude qu'on puisse atteindre par les recherches, se résume à dire : Les Étrusques ont été les premiers en Europe, à connaître et à mettre en œuvre le système des voûtes cintrées, connu très anciennement en Perse et à Babylonne, mais fort peu pratiqué dans ces lieux.

Ces détails démontrent combien il est difficile de se fixer sur les éléments prépondérants de la société étrusque.

VI.

Des nuages aussi épais n'enveloppent pas les origines des Ombriens.

Ils étaient regardés, suivant Denis d'Halycarnasse (1), Pline l'ancien (2) et Florus (3), comme les plus anciens habitants de l'Italie; on disait leur race très nombreuse, répandue sur beaucoup de points du pays et bien antérieure aux Pelasges et aux Grecs. Avant l'irruption des Gaulois dans la Cisalpine transpadane, leurs colonies y tenaient beaucoup plus de place que celles des Tyrrhéniens. Plus tard ils reprirent sur les Gaulois les positions qu'ils avaient perdues. Les Thessaliens, fondateurs de Ravenne, leur livrèrent cette ville pour tirer vengeance des Tyrrhéniens (4).

(1) Antiquités romaines, l. I.
(2) L. III, ch. XXIV.
(3) L. I, ch. XVII.
(4) Strabon l. V, ch. I.

Les Ombriens appartenaient à la branche celtique sans aucune altération et les Sabins étaient Celto-Ombriens au dire de Pomponius Festus, Tzézès et Sorlin, chap. 8. Conséquemment, les Piceniens ou Picentins et les Samnites, colonies sabines, étaient Celtes (1). Il en est de même des Hirpins, des Lucaniens et des Frentani, tous de nationalité samnite.

Les Ombriens avaient aussi possédé la Tyrrhénie et en avaient été expulsés par les Lydiens (2). Les *Ausoniens*, qui avaient donné à l'Italie son nom primitif, ne semblent pas pouvoir être classés dans une autre race. Strabon (3) le dit équivalement en rapportant les opinions contraires.

Les *Osci, Opsci, Opisci* ou *Osques*, en disparaissant de la scène du monde, laissèrent leur langue au peuple de Rome où elle s'est conservée en se corrompant jusqu'à la fin de la République dans les rangs de la plèbe. Les poëtes s'en servaient pour la composition de pièces de théâtre toujours fort applaudies (4). Ils devaient d'ailleurs leur nom à la déesse *Ops*, symbole de leur nationalité et objet de leur culte, comme elle se trouvait placée au premier rang dans la religion des Celtes de la Tauride.

Nous n'avons pas encore comparé les anciennes langues italiques, nous n'avons même pas achevé la revue des nationalités, et cependant déjà le rôle des Pelasges se trouve amoindri, leur nombre supposé beaucoup réduit, leur domination plus brillante qu'étendue et fréquemment bornée à des occupations de villes en pays ennemi. Au surplus, les races pelasgique et celtique sont si voisines qu'il est permis de les confondre. Peut-être même ces deux races n'en ont-elles formé qu'une seule dans le principe et ne sont-elles devenues bien distinctes que quand un rameau des Pelages, celui qui est parvenu le dernier en Occident, est allé puiser, avant de s'y rendre, une civilisation nouvelle à une ou plusieurs des sources de l'Orient. Quoiqu'il en soit, ou la langue des Pelages est morte toute entière avec leur nom, ou elle ne différait pas essentiellement des idiomes celtiques. La suite de nos études en apportera la démonstration.

VII.

Le premier pas que nous essayons dans cette voie nous conduit à chercher le peuple qui introduisit dans le Latium son nom et sa langue, adoptée plus tard comme officielle par le patriciat romain.

Il est de fait que nous ne savons rien ni du lieu d'où il venait, ni du

(1) Strabon l. v, ch III, n. 1, ch. IV, n. 2 et 12.
(2) Pline l. III, ch. IV.
(3) L. v, ch. IV, n. 3.
(4) Strabon l. v, ch. III, n. 6.

temps où il est venu. Son premier ancêtre symbolique, *Latinus*, est dit fils de Faune et de la nymphe Marica, qui avait son culte près de Minturnes. Cette filiation ne signifierait qu'une chose, c'est que la peuplade latine se rattacherait à la souche des instituteurs de la civilisation antique du petit coin de l'Italie où elle s'était fixée; qu'elle avait sa poësie rudimentaire, ses poëtes, musiciens, médecins, enchanteurs; tandis que les Aborigènes étaient réduits à l'adoration de leur Silvain aussi farouche que leur caractère. Cependant nous reconnaîtrons que Faune et Marica ont été eux-mêmes nommés par la langue des Celtes.

On a remarqué l'analogie de noms des *Latini* et des *Latwni* (Lettes ou Lettons), dont le vocabulaire est celui qui se rapproche le plus du sanscrit. Il est bon d'en faire mention sans en tirer aucune conséquence. Une coïncidence de cette nature n'a pas de valeur sérieuse quand elle demeure isolée.

La langue latine que nous connaissons ne s'est formée qu'à la longue et ce qui subsiste de ses monuments anciens n'est plus intelligible. Il avait déjà cessé de l'être pour les Romains du temps de Caton l'ancien (1), et sa forme primordiale est absolument inconnue.

Au reste, tout est obscurité dans les premiers temps du Latium, et il est évident que les Latins d'origine ne l'occupaient pas tout entier, quelque restreint qu'il fût. Sans nous livrer à ce sujet à une discussion approfondie, je rappellerai une tradition historique reproduite par Varron (2). Elle nous représente le *septem montium* divisé en trois parties, et possédé dans cet état de partage par les *Tatienses* ou *Tatii*, les *Ramnes* ou *Ramnii* et les *Luceres*. Ces noms dérivaient du Tusque, d'après Volnius, auteur de tragédies écrites en cette langue. Ennius, sans s'expliquer sur l'extraction linguistique, suppose qu'ils correspondent à ceux des chefs qui commandaient ces tribus : Tatius, Romulus et Lucumon.

Nous nous garderons bien de révoquer en doute les assertions d'un juge aussi compétent que Volnius. Mais alors le Tusque, comme la langue sabine, avait les mêmes racines que le celtique. De plus aucune des tribus maîtresses des sept collines n'aurait été latine, pas même celle symbolisée par les frères jumeaux et à laquelle on fait honneur de la fondation de Rome.

Les *Tatii* ou *Titii*, originaires de la Sabine, sont en affinité bien déterminée à l'avance avec les Celtes. La décomposition de leur nom est en rapport avec cette origine. (Bret. *Tat-hi*, eux-père ; *Ti-hi*, logement-eux ; *Tiz-hi*, eux-diligence, promptitude, activité).

Luceres et *Lucumon* se retrouvent : le premier dans les mots bretons *Lusker* (celui qui brandit ou action de brandir une arme) et *Lu-ker*,

(1) Polybe, l. III.

(2) De lingua latina, l. V, nos 55 et 81.

(armée-ville ou bourgade), le second dans le breton *Lu-kumun* (armée-peuple).

La dénomination des *Ramni* ne pourrait-elle pas se reconnaître dans *ramps* (breton), géant ?

Si *Remus*, l'un des chefs, plutôt mythologiques qu'historiques de cette dernière tribu, ne s'appelait pas en réalité *Ramus* (1) conformément aux appréciations de plusieurs savants, il nous rappelerait le celtique *Rems* (durée), et Romulus vient probablement de *Rumm* (multitude, peuple, génération en langue bretonne). Enfin Quirinus, titre de l'apothéose de Romulus, et *Quirites*, qualification donnée aux citoyens de Rome, accusent le radical sabin *quir*, fer de lance (bret. *Bir*, dard, flèche), comme le latin *quire* (pouvoir). L'emblême de la puissance divine était la lance chez les Sabins.

Les temps qui ont suivi l'époque de la division du *septem montium* nous montrent les éléments constitutifs de sa population en lutte et triomphant alternativement dans l'avènement des rois ou des chefs. L'infusion du véritable sang latin dans la cité romaine ne remonte vraisemblablement par au de là dela destruction d'Albe-la-Longue dont les habitants furent transportés à Rome. La langue latine apparemment plus régulière est devenue, en se transformant, la langue savante et des délibérations ou actes publics du premier corps de l'État. L'italien pourrait bien être plus près du langage dont le peuple se servait. L'art divinatoire, les formules, la liturgie et les pompes des cultes étrusques ont prévalu à Rome dans la religion officielle. Tout ce qui est resté populaire manifeste plus de spontanéité, et est dû en grande partie à l'élément sabin et ombrien, pressenti d'après de nombreux indices. Cet élément, très sensible dans les noms des lieux et dans les termes religieux, ne l'est pas moins dans l'ensemble des langues latine et italienne, malgré les différences de terminaisons.

VIII.

Qu'il nous soit permis de placer ici une réflexion générale, afin d'épargner des redites à nos lecteurs dans la revue des noms de peuples et des villes dont nous essaierons de donner l'étymologie : nous considérons les terminaisons suivantes comme manifestant l'idée d'habitants, de citoyens d'un lieu, de tribus, etc. et toutes sans exception sont des particules ou des mots celtiques : *i* pour *hi*, eux ; *ni*, nous ; *tes*, amas, groupe ; *ti*, maison, logement ou *ni-tes*, nous maison, nous-agglomération, *enn-ti*, en ou dans la maison ; *ri*, nombre, etc. Quelquefois ces formes essentiellement additionnelles affectent les racines prin-

(1) Forme en concordance avec le nom de la tribu et celui de *Rama* compté au nombre des dieux de l'Inde comme septième incarnation de Vichnou.



cipales, en les précédant dans la composition des désignations locales. On voit dès maintenant leur rôle dans ces désignations, et l'on n'a plus à se préoccuper que du sens des radicaux.

Les premiers noms qui nous frappent sont Italia et Œnotria. Ils ont été donnés primitivement l'un et l'autre à la même contrée, au fond de la péninsule qui s'étend du détroit sicilien au golfe de Tarente, faisant face d'un côté à ce golfe, d'un autre à la Sicile et à la mer tyrrhénienne, et par un troisième côté à la mer dite de Sicile. Ce n'est que progressivement que le nom d'Italia s'est étendu au pays tout entier sans franchir les Alpes et le Var (1).

Ces noms sont dans une remarquable concordance avec les particularités topographiques que nous indiquons et avec le nombre des peuples qui l'occupèrent longtemps sans partage : Sicules, Morgetes, Œnotriens ou Chones (bret. *Tal, Taliou,* faces, fronts ; *Enez-tri,* l'île à trois côtés ou des Trois ; *Énô-tri*, trois en ce lieu).

En parlant de *Rhegium*, ville célèbre placée sur le détroit de Sicile et de la *regina regio* qui en dépendait, Strabon (2) rapporte les opinions touchant l'origine de ces appellations. Son sentiment particulier paraît pencher vers l'opinion d'Eschyle qui dérive Rhegium du grec ρηγύναι (rupture) à cause de la séparation violente de la Sicile et des autres îles de cette côte, du continent italien (bret. *Régez,* déchirure, séparation, rupture ; *regi*, rompre, mettre en pièces). L'analogie de la forme grecque est certaine. L'identité n'existe que dans la forme celtique. Aucune différence quant à la signification.

Les Morgètes de l'Œnotrie n'étaient qu'un débris de ceux que l'arrivée des Œnotriens avaient contraints à passer en Sicile où ils bâtirent Morgantium (3) (bret. *Mor-gan-ti,* maison de la race de mer; *Mor-ged,* espoir ou guet de la mer).

Des noms successifs de la grande île du sud de l'Italie, de l'île triangulaire, reproduits par notre géographe *Trinakis, Trinacria, Sicania, Sicilia* ou *Siculia,* les deux premiers s'annoncent comme celtiques (bret. *Tri-nakis*, trois je couvris ; *Tri-nak-ri*, littéralement trois couvre nombre ; étymologie grecque donnée par Strabon (4) τρια ἀκρια, trois sommets, dont on aurait fait par euphonie *Trinakis).* Les *Sicanes* et les *Sicules,* qui ont imposé les autres noms, avaient vraisemblablement des liens avec la race ibère, et ce serait à la langue de cette race qu'on devrait d'abord demander leur signification. S'ils sont empruntés au celtique, on ne se rend pas compte des causes qui en donneraient l'explication. Car, *si-kul* signifierait grasse difformité et *si-kan* vice-putréfaction, *si-kann,* vice-querelle, *si-kân,* vice-chant ou vice-canal.

(1) Strabon, l. v, ch. i, n. 1 et l. vi, ch. i, n. 4
(2) L. vi, ch. i, n. 6 et ch. ii, n. 4.
(3) L. vi, ch. ii, n. 4.
(4) L. ii, ch. i, n. 20 et l. vi, ch. ii, n. 1.

L'interprétation en langue celtique des promontoires Silybœ et Pachynum formant deux des trois pointes de la Sicile ne serait pas plus facile. Le troisième promontoire est le cap Pelorus (bret. *Pell-or,* bord éloigné, celui qui de la côte d'Italie, s'aperçoit dans le lointain). *Enna*, place forte de l'intérieur de l'île, a tout l'air d'avoir été nommée par cet idiome (bret. *Henna* très antique).

Je ne sais si tous les noms locaux anciens de la Sicile, rebelles aux décompositions celtiques, se prêteraient mieux à des décompositions grecques. J'en doute beaucoup, mais bon nombre sont manifestement grecs tels que *Panormus* (grec *Panormos*, port). On cite encore *Camarina*, sur le littoral *sud*, dominant une vaste courbure du rivage, (grec *Camara,* route, arcade, creux d'oreille). J'oppose comme présentant plus de concordance (bret. *Kamm-à-ren*, gouvernement de la courbe).

Mais revenons en Italie où l'influence grecque, quoiqu'elle soit certaine, est cependant moins sensible.

IX.

Sur le détroit de Messine, en face du cap Pelor, se trouvait la ville et le promontoire *Scyllœum* (bret. *Sila,* couler; *Skula,* épandre, épancher, verser); près de cet endroit le promontoire, apparemment peu élevé de *Cœnys* (bret. *kein-iz*, dos bas). Un peuple de la Thrace (1) était désigné par le même terme, et l'on sait la filiation des Thraces.

En remontant vers le nord sur la côte occidentale de l'Italie, dans l'Ænotrie, on découvrait *Metaurus* et *Medma* ou *Medama* au fond d'une vaste coupure ou échancrure du rivage, (bret. *Met-or*, bord de la coupure; *med-ma,* ma coupure, *Med-ama,* ici, en ce lieu-ci coupure). Non loin de là, *Valentia* dont les prairies très renommées avaient été, suivant le mythe local, fréquentées par Proserpine. (bret. *va-lenn-ti* (2) habitation du lieu humide).

Dans le Brutium, les ruines de *Teriná,* détruite par Annibal (bret. *terri,* détruire), *Cosentia* (bret. *côs-enn-ti* dont le sens est bois-converti en habitation) et au-dessus *Pandosia,* citadelle formée d'une triple enceinte et baignée par le fleuve Achéron (bret. *pan-douez*, lieu du fossé plein d'eau).

Une colonie samnite, (les Lucaniens) s'était fait place dans l'Œnotrie (bret. *lu-kann*, armée-bataille ou brillante armée). La même contrée donnait asile à un peuple agriculteur, puissant à une époque, les Thurii (bret. *turia*, fouir la terre). On y remarquait en même temps la

(1) Strab. l. XIII, ch. VI, n. 2.

(2) *Lenn*, dans l'acception propre du mot, signifie mare et étang.

ville et la forêt de *Sila* occupées par les Brutiens et très rapprochées du détroit de Sicile. De la forêt s'élançaient plusieurs cours d'eau alimentés par les sources qu'elle contenait (bret. *sila,* couler, filtrer).

La limite de l'Œnotrie était le fleuve *Silarius* qui la séparait de la Campanie, reconnaissable à l'arc de son littoral (bret. *sil-ar,* coule sur ou le cours d'eau; *kamm-pan*, courbe contrée). Le grec *kampé*, pli, courbure, inflexion se rapproche du Celtique *kamm-pan* sans donner une étymologie aussi complètement rigoureuse. Les *Picini* ou *Picentini*, celle des nations campaniennes la plus voisine de l'Œnotrie avaient adopté l'emblême du pivert, et disaient être venus sur les lieux, guidés par cet oiseau consacré au dieu de l'agriculture et de la guerre. On sait que le Sabin latinisé attribue le nom de *picus* au pivert (1) (breton *pik*, pl. *piked*, *piged*; gaël d'Écosse et d'Irlande *piked*, pie; bret. et gaël d'Écosse, *pik,* outil servant à fouiller et travailler la terre, et arme nommée pique, *pi*, *piou* en gallois et *péak* en gaël d'irl.; bret. *pika,* travailler la terre avec le pic et percer avec un instrument pointu). Les habitudes du pivert justifient le sens symbolique qui se s'y rattachait dans l'esprit de ces peuples laboureurs et guerriers.

Si le mot *pik* ne signifie pas pivert chez les bretons et les gaëls, c'est qu'ils ont d'autres expressions qui leur ont paru mieux appropriées (*kazed-koad*, jument des bois; *kilek-koad*, coq des bois; *ebeul* ou *eubeul-koad,* poulain des bois), mais le mot *pik* n'en est pas moins très ancien dans la langue des Celtes et dans celles qui en sont directement issues. Outre le rôle qu'il joue dans les traditions mythiques de la Perse, il en a un tout spécial dans les vieilles croyances superstitieuses de la Bretagne. *Poul-piket* (trou fouillé) et *poul-pikann* (je fouille le trou) servent à désigner en langue bretonne des gnomes, qu'on suppose résider dans les anfractuosités de rochers, dans des grottes naturelles où ils poursuivent avec activité la recherche des trésors cachés. Ils ont d'autres fonctions, et se trouvent un peu partout exerçant une action sur le bonheur et le malheur des familles. La tradition des mœurs et de la science relativement supérieure des anciens chercheurs de richesses minérales, peut être entrevue sous ce voile mythologique; mais nous ne citons cet exemple que comme une preuve irrécusable de l'antiquité celtique d'un des termes les plus nationaux des Sabins et des nombreuses filiations qu'ils ont produites. Picus n'était pas seulement honoré chez les Picentins de la Campanie, mais chez ceux de l'Adriatique, dans la Sabine, dans le Latium, dans le Samnium, dans l'Ombrie, et partout où apparentaient les Sabins.

---

(1) Strabon l. v, ch. VIII.

X.

Au nord des Picentins, on constatait en Campanie la présence des *Opuntii* (grec *Opounti*), représentants des anciens *Ausones, Opsisci, Opisci* ou *Osci* (1). Ops, déesse adorée par ces peuples, similaire d'*Opis* de la Tauride et de l'Attique, nous est connue. Son caractère ne laisse aucun doute. Il a cependant des faces ressortant non-seulement des faits du culte, mais des formes du nom qu'il importe d'étudier. *Oz* ou *aoz* est, dans la langue bretonne, non pas uniquement la fécondité spontanée de la nature et la nature fécondée par les sueurs de l'homme, mais en même temps la figure, la forme, la façon donnée à la terre, l'ordre et l'arrangement établis dans les œuvres de la nature, le lit naturel ou artificiel du cours d'eau qui fertilise. Cette nature, si nécessaire à tous les êtres animés; a ses cris d'appel (bret. *hopis*, j'appelai), et ses tourmentes, ses violentes convulsions, ses mugissements, ses désastres nous glacent parfois d'épouvante et d'horreur (bret. *houpi*, hérisser). On comprend l'enchaînement de ces idées, les rapports entre ces racines, et comme elles existent dans les noms divers donnés à la nationalité dont nous parlons, nous saisissons la raison de cette diversité. Le radical *hop-oun* (nous le cri d'appel) se trouve dans *Opuntii*, *hopis* dans *Opisci, aoz-oun* (nous nature) dans *Ausoni, oz-hi* (elle nature) ou *oz-ti* (demeure de la nature) dans *Osci*.

Si une nuance existait entre les Ausones, les Opiques, les Opuntiens et les Osques, comme l'a cru Polybe (2), elle serait demeurée insensible pour l'éloignement où nous sommes placés. Leur empire a eu une grande extension. Ils ont tenu les côtes depuis le détroit de Messine jusqu'aux confins de l'Étrurie. Le Latium a été à eux; mais de tout leur passé, de toutes leurs belles possessions, le petit pays des Opuntiens, et peut-être celui des Aurunces, étaient seuls demeurés à leur race avec l'attachement filial du bas peuple de Rome pour la langue qu'il avait parlée. Il y avait dans la ville une autre langue usuelle, soit pour certaines classes, soit pour certains quartiers. Je fais ici allusion à l'idiome des Sabins dont le nom ne s'est jamais perdu, et qui ont su conserver beaucoup plus longtemps leur puissance, grâce à leurs montagnes et au nombre de leurs colonies. Le moment est venu de leur consacrer un sérieux examen.

XI.

Ceux-ci ne peuvent pas avoir été nommés par une autre langue que le celtique.

Denis d'Halycarnasse (3) rapporte une opinion très grave, suivant

(1) Strabon, liv. v, ch. iv, n. 3.
(2) Fragments latins, liv. xxxiv, n. 11. — Voir aussi Strabon, liv. v, ch. iv, n. 3.
(3) Antiquités romaines, liv. ii.

laquelle ils avaient fait partie des populations ombriennes indigènes et occupé les terres de Reate; mais, refoulés par les Pelasges dans les montagnes qu'ils habitaient aux temps historiques, ils avaient changé de nom en même temps que de demeure : ils avaient cessé de s'appeler Ombriens. On les avait dits Sabins. Denis d'Halicarnasse fait connaître en même temps que Porcius Caton estime leur nom dérivé de *Sabinus* ou *Sabus*, fils de Samus, génie du lieu, que l'on désigne généralement sous le titre de *Dius fidius*. Pline (1) adopte un sentiment très différent dans un passage dont voici le texte : « *Sabini (ut quidam estimavere) a religione et deorum cultu Seuini appellati.* »

Il nous semble que l'interprétation de Pline est bien forcée. *Sevina*, émule ou doublure de la *bona dea*, était une déesse de la végétation : (bret. *sev, sabr*, sève; en gaël éc. et irl. *sivan*). Il n'y a pas d'apparence que les Sabins, dont la divinité principale était représentée sous la forme d'un dard, aient pris pour terme distinctif de leur nationalité le vocable d'une divinité inférieure qui n'avait aucun caractère guerrier. La première opinion citée par Denis d'Halicarnase est infiniment plus plausible. Les Sabins quittaient la plaine, où ils ne pouvaient plus tenir, pour la montagne où ils étaient obligés de construire des terrasses pour leurs cultures et pour leur défense. Au lieu de *Sabins*, dénomination la plus usitée, ou de *Sevins*, forme proposée par Pline, c'est *Savens* qu'il faudrait lire (bret. *saven*, terrasse). Au surplus, comme on dit à la fois *savel* ou *savi*dans cette langue, et même en Vannes *saouein*, pour signifier lever, élever, construire, le sens de *savens* et de *sevins* pourrait être identique. Reste une particularité qui ne doit pas être perdue de vue. C'est que les Sabins, d'après Denis d'Halycarnasse, avaient anciennement une civilisation et un luxe qui le cédaient peu au luxe et à la civilisation des Étrusques. Or, le breton *seven* et le gaël irlandais *sevnh* en feraient des hommes policés.

On a donc pu les appeler alternativement *Savens* ou *Sevens* en demeurant dans la vérité étymologique.

On a supposé que Sabelli, l'un des noms donnés aux Samnites, n'était qu'un diminutif de Sabini. Ce seraient les petits Sabins (2).

Ne serait-il pas plus rationnel de reconnaître dans ce nom le breton *sav-el*, en montagne, ou *savel*, élever, bâtir, construire (3). Les Samnites habitaient les montagnes et se construisaient des retranchements et des terrasses comme leurs pères, les Sabins.

---

(1) Pline sec., l. III, ch. XII.

(2) Strabon, l. V, ch. IV, n. 12.

(3) *Savel* ne se trouve pas dans le dictionnaire breton; mais tout porte à croire qu'il a dû exister dans le celtique. On trouve, en effet, dans le breton, avec le sens de construire, *sevel* remplaçant *savi* qui n'est plus usité, *saouein* (du dialecte de Vannes), *seouel* (de celui de Tréguier), et, d'après les appréciations du P. Grégoire, *sev, seo,* viendrait de *sao,* élévation.

Samnites (nom latin) *Saunitai* (nom-grec) coïncident avec le celtique *sam-ni-tes*, réunion à charge (1), et *sav-ni-tes*, nous-réunion de la hauteur; mais on ne saurait admettre que *saunion*, javelot, en grec, ait produit la dénomination *samnites* ou *savnites* (2), sans forcer singulièrement l'interprétation.

L'emblême national et guerrier des Samnites n'était pas, du reste, la lance ou le javelot comme chez leurs pères. Leur enseigne était l'image du taureau (3).

Parmi eux, ou sur les confins de l'Œnotrie, se trouvaient les *Hirpins*, colonie provenue, ainsi que les Samnites, d'un *Ver sacrum*. L'effigie d'un loup symbolisait leur tribu (4). Qu'il soit vrai ou non que le loup, dans son acception générale, se soit appelé *hirpen* dans la langue samnite (5), nous comprenons fort bien qu'il devait être, aux yeux de ces peuples, la grande tête, le grand chef (bret. *hir-penn*), puisqu'il avait été adopté comme guide dans les combats par une de leurs fractions, et qu'il règnait en maître dans les forêts de l'Italie. De là le nom de Hirpens ou Hirpins.

Les *Frentani*, autrement dits *Phrettani*, habitaient au-dessus du Picenum une contrée montagneuse, comme les *Vestini*, les *Marsi* et les *Marrucini*.

Sous la forme *fren-tan* le celtique donnerait (narine ou odorat de feu). Dans ce cas, il faudrait probablement attribuer l'expression à un état volcanique du pays. *Freta* (6), rapporté à la langue bretonne, supposerait un peuple retranché comme dans un cercle de fortifications naturelles ou créées pour sa défense. Si on le rattache à l'italien (7), il suggérerait l'idée d'une race active et prompte dans son action.

Le mot *Vestini* peut répondre au breton *gwest*, capable.

Le nom du dieu *Mars* et celui des *Marsi* doivent avoir la même origine. Nous en parlerons en traitant des religions italiques.

Les *Marrucini* peuvent avoir emprunté leur dénomination distinctive à la même racine que les Marsi. Mais on pourrait aussi y reconnaître les radicaux bretons *marv-si* (vice de mort), ce qui serait l'indice de l'habitation d'une contrée insalubre.

---

(1) *A charge* apparemment à la nation sabine obligée de les exiler à la suite d'une calamité publique pour obéir à un vœu.

(2) La forme *savnites*, employée concurremment avec l'appellation sous laquelle le nom de cette race est généralement connu, expliquerait comment s'est formé le nom de *Savenay*, qui rappelle les *Samnites*, dont son territoire était peuplé, ainsi que je l'ai établi dans mes Aperçus historiques.

(3) Strabon, l. v. ch. IV, n. 12.

(4) Strabon, au même endroit.

(5) Strabon, au même endroit.

(6) *Freta* (breton) figure dans le dictionnaire dans le sens d'entourer d'un cercle.

(7) *Frétta* (italien) se traduit par hâte en langue française.

XII.

Un retour vers l'Œnotrie nous conduit dans la *Messapia*, occupée en partie par les *Calabri* ou *Galabri*, en partie par les *Salentini*.

Mez en breton est la campagne, *mesa* signifie garder le bétail, et *pia* peut être une contraction de *piaoua,* posséder. Nous savons que la richesse du pays était le bétail et les arbres (1).

Le meilleur port de ces parages se nommait *Brendon* dans la langue des Messapiens et ce nom signifiait tête de cerf, nous dit Strabon (2). Le celtique *brenn-don* (roi ou chef doux) est en rapport avec le caractère de l'animal en question.

Kala-bré et *kala-brig* (3) en breton marquent le commencement de la montagne. Dans la même langue, *gall-à-bré, gall-à-brig* attestent le pouvoir exercé dans un pays montagneux.

La position du pays des *Salentini* sur le littoral *(est)* du golfe de Tarente indique l'origine de leur nom (gaël écoss. et irl. *sal,* mer, sel, salé).

Les Apuli (en grec *Apouloi*), placés au nord de la Messapie, avaient un sol d'une grande fertilité, en général en nature de plaines et de vallons, sauf la lisière sud : (bret. *a-pul,* d'abondant, *a-poull*, de creux).

Les Dauni (bret. *don* (4), d'humeur douce), parfois nommés *Cauni* (5), possédaient une partie de la contrée qui paraît avoir été la meilleure. Celle qui confinait à la Messapie consistait en un chaînon de montagnes couvert de bois. Les Peuceti ou *Pœdiculi* constituaient sa population : (bret. *peuket*, vivement pressé et poursuivi (6); *pedi-kul*, demander au ciel la fertilité).

Le nom de *Lucera* ou *Luceria,* ville des Dauniens, se composerait, d'après mes présomptions, des mots celtiques *lu-ker,* armée-ville, si son temple renommé de Minerve-Iliacée, dont l'image passait pour

---

(1) et (2) Strabon, l. VI, ch. n. 5 et 6.

(3) *Bria* ou *Brias* signifiant ville dans l'ancienne langue des Thraces (Strab. l. VII, ch. VI, n. 1), on pourrait s'emparer de cette circonstance pour élever quelques doutes sur l'étymologie que nous proposons; mais cette expression, qui paraît dérivée du celtique *briata, ceindre,* ne saurait entrer en concurrence étymologique. Les circonstances locales connues ne s'y prêteraient pas.

(4) Le caractère sauvage des hommes de la montagne expliquerait cette épithète donnée aux gens de la plaine et des vallées.

(5) Ce nom, s'il a une origine celtique, supposerait un peuple appliqué, inventeur, s'occupant de fouilles souterraines, de creusements de canaux et d'autres travaux analogues.

(6) Les *Peuceti*, petit peuple très resserré entre les Dauniens et les peuples de la Messapie, avaient, vis-à-vis de leurs voisins, une situation en corrélation avec le sens de *peuket*.

avoir été apportée d'Ilion (1), ne me faisait incliner à penser qu'il faut y chercher le sens de lumière (gaël irlandais *luc'her,* clarté, lumière). Telle est la déduction à tirer du culte de la ville en s'attachant à la dénomination latine du lieu. La forme grecque du même nom (*Louker*), qui incontestablement n'a pas sa racine dans la langue des Hellènes, appellerait une autre interprétation. Elle supposerait une localité marécageuse (breton de Léon et de Galles *louc'h-ker,* ville de marais, ville du lac).

L'Apulie avait sur sa côte la ville de *Barium*, aujourd'hui Bari (celt. *bar*, sommet).

La plaine de Diomède et les îles diomédéennes, ainsi que quelques-uns de ses cultes, ont paru à Strabon l'indice de certains rapports d'origine avec les peuples de la Thrace. Il est, en effet, très probable qu'il s'y trouvait des Celtes sortis de cette contrée.

XIII.

Dans le Latium, où nous passons maintenant, nous rencontrons les *Volsci* (grec Ouolski), les *Hernici* (grec Ernikoi), les *Æqui* (grec Aikouai), les *Aurunci* (grec Argurouskroi), les *Rutuli*, dont la capitale était *Ardea*; puis *Fidenæ, Ostia*, *Laurentium*, *Lavinium*, *Lanuvium*, *Minturnæ*, *Antium*, *Ferentinum*, *Mons Albanus*, *Tusculum*, *Ardicia*, *Prenestum*.

Examinons attentivement chacun de ces noms.

1° Les *Volsques* (lat. Volsci), habitant un territoire de forme très irrégulière entre les Rutules et les Herniques au nord, au midi les Aurunci, au levant les Samnites et à l'occident la mer Tyrrhénienne, étaient, d'après les apparences, non pas seulement les homonymes, mais une branche ou la souche même de la tribu *Volce*, qui possédait une partie de la Gaule narbonnaise (2). L'un comme l'autre de ces peuples était belliqueux, industrieux, navigateur, adonné à la culture et assez avancé dans l'art des constructions. La racine du nom ne se trouve ni dans le latin, ni dans le grec, et on ne le signale pas non plus dans le sanscrit.

La science se prononce en général pour son assimilation avec l'allemand *Volk,* peuple. Elle croit en outre que ce dernier mot est identique avec *Bolg*, l'un des termes dénominatifs des anciens Belges.

---

(1) Rome, Lavinium et Stiris disputaient à Lucera l'honneur de posséder la véritable statue de Minerve, enlevée par les Troyens fugitifs au moment du sac de leur ville, suivant la légende, et conduite, disait-on, en Italie. Voir Strab. l. VI, ch. Ier, n. 14, et ch. III, n. 9.

(2) J'ai établi mon opinion sur ce point dans mes Aperçus historiques, n. 18.

On va jusqu'à penser que *Belge* est une corruption de Bolg. Je ne puis adhérer à ce sentiment. *Belgi* et *Bolg* n'ont pas absolument la même signification. Ce sont deux racines parfaitement distinctes, et rien ne démontre l'identité radicale de *Bolg*, *Volces* ou *Volsci* et *Volk*, quoiqu'il soit incontestable que dans les anciennes langues européennes les lettres B, V, K, P, T, S, Z et D permutent fréquemment entre elles. Nous n'en dirons pas autant de l'E et de l'O.

Les *Belgi* du nord de la Gaule et les *Belgites* de la Pannonie sont nommés, ce me semble, par les racines celtiques *bel-giz*, coutume ou retour de la guerre. *Bolg* peut être ou l'anglais *bold*, courageux, ou le bret. *bol-giz*, usage du gouvernail. Je ne serais pas éloigné d'admettre l'étymologie *bol* ou *vol-giz* ou enfin *bol* ou *vol-tes* et *vol-ti* (1) pour les Volces et les *Volsci*, mais je considère comme beaucoup plus probable l'applicabilité de la racine bretonne *volz* ou *bolz*, voûte, arcade, tombeau élevé, accompagnée de *hi* eux ou *ès*, toi. Cette racine a été employée trop souvent dans ce sens en Italie pour qu'il y n'ait pas là une quasi-certitude.

Cependant le mot *volsi*, je voulus, employé par plusieurs auteurs en langue italienne, doit donner à réfléchir. La puissance et l'énergie des Volsques justifieraient ce dernier sens. Ce mot appartient également aux langues celtiques (angl. *would*, vouloir; all. *wollen*).

2° *Hernici*, les Herniques, formaient une population très belliqueuse, souvent aux prises avec les Romains (bret. *er-nic'h*, vol de l'aigle, *her-nic'h*, vol hardi, impétueux, ou simplement *her*, intrépide, fier, audacieux).

3° *Æqui*, les Èques, autre nationalité voisine et ennemie de Rome, n'étaient pas moins remuants et toujours prêts à prendre les armes (bret. *hek*, provocation, irritation; il provoque, il irrite, il harcelle).

4° Les *Aurunces*, resserrés entre les Volsques, la mer et la Campanie, apparaissent aux anciens auteurs comme un débris présumé des Osques du Latium. Je suis tenté de voir la signification de leur nom dans le breton *aoz-run*, culture-colline, ou *ho-run*, votre colline. Les plaines de leur pays semblent avoir été des marécages, et les demeures devaient, en général, occuper les hauteurs.

5° Les Rutules (latin *Rutuli*, grec *Routouloi*), habitant la côte du Latium (bret. de Léon *ru-tul*, poignée rouge, breton hors de Léon et gallois *ruz-ul*, qui en gaël irlandais devient *rush-ul*, une couleur rouge). Il est à croire que la teinte des cheveux de cette peuplade était en rapport avec son nom.

Ils reconnaissaient *Ardée* (Ardea) pour leur capitale (bret. *ar-dê*, *ar-deiz*, ou *ar-déz*, le jour, la clarté, la lumière).

(1) Nous avons déjà observé d'une manière générale que *ti*, maison, *tes*, agglomération, *hi*, eux, *es*, toi etc., sont les terminaisons ordinaires des composés celtiques servant à nommer les peuples.

6° *Antium*, ville maritime, puissante par son commerce (bret. *ann-ti*, la maison ou ici maison).

7° *Ostia*, à l'embouchure du Tibie, fondation attribuée à Ancus Martius (bret. *oz-ti*, maison de Oz). Encore un nom rappelant les Osques et leur culte, dont celui de *Consus* qu'on y célébrait relevait très certainement.

8° *Minturne* (Minturnæ) chez les Aurunces, ville située près du *Liris*, antérieurement *Clinis*, vers son embouchure (bret. *min-tourni*, promontoire du bruit tumultueux; *klin-iz*, pli bas; gaël d'Irlande *liz-rig* et gallois *liz-rin*, le plein froncis ou plein courant; cette dernière signification s'exprime en breton par *leiz-rid*). En anglais, la racine *turn* a plusieurs acceptions (changement, révolution, tourner). On voit qu'elle n'est pas sans relation avec le breton *tourni*. On la retrouve dans le nom du Vulturne, fleuve de la Campanie, et dans celui de Turnus, chef rutule.

9° *Fidenæ*, Fidènes, au nord de Rome, ville d'origine sabine, détruite par les Romains (gallois *fidd-ené*, foi, fidélité-âme, et gaël irl. *fiz-den*, homme de probité, méritant foi, confiance).

10° *Lanuvium*, cité romaine à gauche de la voie appienne, d'où l'on apercevait (1) Antium et la mer (breton *lanv* ou *lanô* et gallois *lanw*, flux de la mer).

11° *Lavinium* (grec *Laouinion*), ville maritime, à laquelle on a supposé une origine troyenne, et qui avait, comme on l'a vu, la prétention de posséder la statue de la Minerve d'Ilion (2).

Je ne crois pas que le nom de cette ville soit lié au culte dont nous parlons ou qu'il en découle, quoique cependant toutes les corporations des arts manuels jouassent un grand rôle dans les minervales. Ces corporations s'étaient mises sous le patronage de la déesse, de même que les professions libérales. Mais Lavinium avait un temple de Vénus entretenu en commun par les peuples du Latium (3), lien et symbole de la confédération latine (gall. *law-hini*, cette main, ce qui se dit en breton *lao, laf* ou *la-hini*).

12° *Laurentium*, port voisin de Lavinium, accuserait, suivant les opinions admises, une étymologie empruntée au laurier sacré (*laurus sacer*) qu'on y adorait. Cette étymologie est-elle aussi sûre que celle de *Lauretum* (bret. *loré-ti*, maison ou sanctuaire du laurier), désignation de cette partie de l'Aventin, garnie anciennement d'un bois de lauriers qui fut remplacé par des constructions (4)?

---

(1) Strab. l. v, ch. III, n. 12.

(2) Strab. l. XIII, ch. Ier, n. 53. — L'auteur considère comme une fable l'émigration du troyen Énée en Italie; mais l'origine troyenne ou phrygienne pourrait bien être vraie.

(3) Strabon, l. v, ch. III, n. 5.

(4) Varron, *de lingua latina*, l. v, n. 152.

Laurentium peut être certainement soit *loré-hen-ti* (bret.), vieux sanctuaire du laurier, soit *loré-enn-ti* (bret.), laurier en sanctuaire. Mais il avait été la forteresse, le siége des premiers rois du Latium (1) : il n'est pas illogique de pressentir l'origine du nom dans cette circonstance (gall. *law-ren-ti*, résidence de la main qui gouverne).

13° *Tusculum* (grec *Tousklon*), sur la croupe du mont Albin. La première syllabe indique une ville tusque ou étrusque. La seconde, si elle a un sens, est la racine bretonne *kul,* que justifieraient l'abondance et la richesse du pays.

14° *Prœneste*, située en vue de Rome, de Tusculum et de Tibur (bret. *prénest*, fenêtre, ouverture), célèbre par son temple et son oracle de la fortune, fortifiée à la fois par la nature et par l'art des ingénieurs. Son sol était sillonné par des souterrains dont les uns servaient d'aquéducs et les autres d'issues secrètes (2).

15° *Aricie* (latin *Aricia*, grec *Arikias*), avait un temple et un bois sacré affectés à un culte de Diane, qui passait pour issu de celui de Diane Tauropole. Une coutume barbare, telle, nous dit Strabon (3), qu'on en rencontre chez les Scythes, attribuait le sacerdoce de ce lieu à celui qui avait tué le prêtre de sa main, et il demeurait en fonctions jusqu'à ce qu'il eût succombé à son tour sous les coups d'un ennemi. Ce temple était renfermé dans l'enceinte du bois, et le prêtre ne quittait jamais son glaive, se tenant prêt à repousser les attaques (bret. *ari-kia*, souffrir le lien, l'attache, très probablement de la coutume dont nous parlons, de nature à révolter les sentiments d'une nation civilisée).

16° Les mots *Albania* et *Albani* réveillent tous nos souvenirs classiques. Ils nous rappellent d'abord une contrée d'une extrême fertilité, arrosée comme la Babylonie et l'Égypte, entre la mer Caspienne, l'Ibérie asiatique et le Caucase (5). Ils nous ramènent immédiatement en Italie sur le mont albain (lat. *mons albanus,* ital. *monte albano*, grec *oros albanon*).

Albe-la-longue était bâtie sur un rocher de cette hauteur, dominant du regard et par sa situation les campagnes environnantes. Le lac Fucin, vaste et profond, d'où sortait l'Anio, se trouvait près de la ville. Les eaux de ce réservoir naturel et les nombreuses sources de la montagne versaient au loin l'abondance dans le pays (6). Là se célébraient les féries latines, dans le but d'obtenir du ciel la prospérité publique.

(1) Strabon, l. v, ch. III.
(2) Strabon, l. v, ch. III, n. 11.
(3) *id.* *id.* n. 12.
(4) *id.* *id.* n. 13.
(5) Strabon, l. IX, ch. IV, n. 1, 2 et 3.
(6) Strabon, l. v, ch. III; Denis d'Halycarnasse, *Antiquités romaines,* l. 1 et 3.

Là, suivant la légende locale, s'était accompli un prodige de fécondité. Une laie y avait mis bas trente petits, et le souvenir de ce fait avait déterminé la construction de la métropole. La laie étant de couleur blanche (*alba*), nous dit gravement Varron (1), la ville a aussi été nommée *Alba*, et tout le canton *Albania*.

Nos lecteurs ont déjà pressenti, dans le nom commun à deux pays aryens, placés dans des conditions analogues, quoique très distants l'un de l'autre, le symbolisme de productivité exceptionnelle qui éclate dans la version légendaire du Latium. Or, le mot de l'énigme leur sera livré par une langue ignorée de la science grecque et latine, au moment où Varron écrivait (bret. *al banô* (2), la truie). La forme italienne *albanô* (albain), reproduite dans le datif et l'ablatif singuliers du latin *albanus* (albain), est ainsi expliquée sans laisser prise au doute.

Nulle race d'animaux domestiques n'étant aussi féconde que la race porcine, on comprend qu'elle soit devenue un type symbolique chez nos ancêtres agriculteurs.

Ferentum et la déesse *Ferentina* qu'on y adorait avaient pris leurs noms à la même source. Nous en parlerons plus loin.

10° Nous n'avons plus à nous occuper, dans le Latium, que de certains noms signalés comme primitifs par Strabon (3) : *Aborigènes, Rhæci, Argyrusci, Aricini, Arbenna.*

Si *Aborigène* était réellement un mot primordial, j'y verrais le celt. (*ab-or-higen*, fils de la lisière de forêt et de l'hameçon ou harpon de pêche). Mais il n'est probablement venu qu'après la formation de la langue latine, et alors il est rationnel de le dériver du latin *ab origine.*

Arbenna a été la dénomination du lieu qui est devenu Ardée, ou même la dénomination originelle d'Ardée. C'était le point de réunion des représentants de la confédération latine (4) (bret. *arbenn*, rencontre, en gall. *erbenn*). Le temple de Vénus, situé entre Ardée et Lavinium, était desservi par des Ardéates.

Les *Rhœci* et les *Aricini* sont assimilés, encore bien que le sens des noms ne soit pas identique. Les premiers (bret. *ret*, nécessaire, *réd*, cours, courant, flux, *redi*, nécessité, force, violence, course, incursion, Grec ῥῆξις, action de rompre), sont presque les homonymes de ῥῆσος, roi de Thrace, de ῥῆσος, fleuve de la Troade, et de la nymphe ῥητίας,

---

(1) *De lingua latina*, l. v, n. 144.

(2) *Al* ne s'emploie plus en breton que devant les noms commençant par *l*; mais cette particularité, purement dialectique ou introduite par le temps, ne saurait être ici d'aucune considération. Si la légende mythologique ne nous avait pas mis sur la voie de l'interprétation, le breton *al bann* qui, sans en forcer le sens, peut se rendre par amoncellement, rayonnement (des eaux), jet, jetée, se serait offert à notre pensée.

(3) L. v, ch. III, n. 2 et 4.

(4) *Ib.* n. 5.

donnée pour mère aux Corybantes. Les seconds (bret. *ari-kin*, soit lien d'écorce, soit lien-germe, ou *ari-ken*, lien commun, attache commune, ou enfin *ari-kén*, pas de lien, c'est-à-dire assemblage incohérent formé d'éléments nationaux divergents), ont manifestement une signification difficile à déterminer. Les plus anciens habitants vivaient certainement au milieu des bois comme Sylvain, leur personnification, et l'écorce des arbres devait être pour eux d'un grand usage. D'un autre côté, toutes les traditions nous donnent le tableau de petites bandes qui venaient chercher des demeures sur la terre du Latium, ou jetées sur ses côtes par le hasard d'un voyage sans guide ou par la tempête. Accueillies quelquefois avec hospitalité, plus souvent redevables à leurs armes de la place où elles se fixaient, elles n'ont dû parvenir que bien lentement à constituer l'accord fédératif. Mais j'ai peine à croire que le nom d'*Aricini* soit l'expression d'une phase aussi primitive de la vie des Latins. Je suppose, au contraire, qu'il a pris naissance à l'époque fédérale et qu'il en exprime absolument l'idée sans exclure l'attachement au sol nourricier.

On ne paraît pas mettre de différence entre les *Argyrusci* et les *Aurunci*. Nous avons défini ceux-ci. Si les *Argyrusci* ne sont qu'une fausse version des *Aurunci*, nous n'avons rien à en dire. Si au contraire ils représentent une nuance particulière de la nationalité aurunce, nous serions amenés à voir en eux les devins aurunces (celt. *ar-gir-uz*, parole d'en haut). Rien ne venant appuyer cette distinction, mieux vaut s'en tenir à l'hypothèse d'une simple altération dans le texte de Strabon.

XIV.

Nous avons rapporté plus haut l'étymologie du mot Sabin, sans donner les noms des diverses agglomérations et des lieux de la Sabine, qui vont maintenant fixer nos regards.

Chez ces grands constructeurs d'épaulements et de retranchements en terre, qui n'avaient pas, comme les Tusques et les Volsques, l'art d'établir les voûtes, et dont le sommet des temples était à jour (1), nous n'apercevons rien autre chose que les souvenirs de l'agriculture, de la guerre et des cultes naturalistes. On rencontrait sur la *via salaria*, d'abord *Eretum,* renommé pour ses eaux froides employées avec succès

(1) Les cercles de pierres, attribués aux Celtes en France, en Angleterre, en Suède et en Norwège, sont certainement des sanctuaires très primitifs ; mais, dans les monuments religieux où l'on a cru reconnaître l'art pelasgique, il n'est pas sans exemple (bien que les Pelasges fussent d'habiles constructeurs) qu'il y eût absence complète de couverture. (Voir dans la collection de M. Gailhabaud, t. Ier, les monuments de l'île de Gozo et celui situé près de Missolonghi.) Les Pelasges, comme les Sabins et la généralité des Celtes, ignoraient complètement la manière de façonner les cintres.

dans le traitement de diverses maladies (bret. *éré-tomm*, littéralement lien-chaleur; *érez-tomm*, antipathie-chaleur); *Cures* (bret. *kurun*, couronne), où se trouvait le symbole divin de la puissance guerrière et nationale des Sabins, le *quir*, *qir* ou *sir* (bret. *bir*, flèche, dard, lance; *gwir*, droit, justice); *Reate*, *Reati* (bret. *rea*, il faisait, ce qui annonce une action puissante de cette population); *Coitlia* ou *Cotiscolia*, lieu de sources d'eau froide en grande réputation, qui rappelle la déesse nature *Cotys* et le nom conforme de plusieurs rois de la Thrace; *Amiterne*, dont l'étymologie nous échappe.

Partout une vigoureuse végétation dans les campagnes, partout les ruines de la dévastation des Romains. Là où avaient été les villes, des retraites sur les rochers plus propres à soutenir un siége qu'à servir d'habitation. C'est ainsi, en résumé, que Strabon esquisse l'aspect du pays à son époque (1).

A côté des Sabins se placent leurs congénères les *Ombriens* (lat. *Umbri*, gr. *Umbrikoi*), que plusieurs auteurs considèrent comme homonymes des Ambrons, qui vinrent fondre sur l'Italie avec les Cimbres sous le consulat de Marius. Tout en reconnaissant la communauté d'origine de ces deux peuples, je m'élève contre l'assimilation des noms.

Le celt. *am-brô* ne se peut traduire que de deux manières : sans compatriote, sans pays, ou pour compatriote, pour le pays.

Sont-ce bien là les racines du mot *ambrons?* J'en doute un peu.

Il ne faut pas oublier que le breton contient deux autres racines qui ressemblent tout-à-fait à la seconde syllabe : *brôn*, saignée, et *bronn*, mamelle. Or, *am-brôn*, pour le sang, et *am-bronn*, sans mamelle, ou plutôt sans cœur, sans pitié, n'offrent-ils pas des qualifications en harmonie avec les mœurs historiques des Ambrons?

En définitive, j'entrevois dans *Umbri* ou *Ombri* la racine celt. *omp*, nous ou nous sommes, qui manque absolument à Ambrons. Il ne serait pas impossible de traduire par *omp-brô*, nous compatriote; mais d'autres composés celtiques sont plus en rapport pour la forme et tout aussi concordants pour le fond avec les faits connus de la nationalité ombrienne : *omp-briz*, nous mêlée, combat, *omp-brig*, nous montagne. Le pays des Ombriens était montagneux, leur race était belliqueuse.

Les désignations appellatives de lieux dans cette contrée ne portent pas en elles-mêmes un caractère assez marqué pour que nous en abordions la discussion. D'ailleurs, nous n'en avons pas besoin pour prouver que les Ombriens parlaient un dialecte celtique. Il vaut mieux à tous égards nous attacher à l'Étrurie, plus rebelle à l'étude des origines.

---

(1) Strab., l. v, ch. III.

XV.

Le nom général des Étrusques était *Tyrrennii*, *Thyrrhènes* (grec *Turrenos* ou *Tursenos*). Il est un mot breton qui pourrait bien en donner la définition : *tiren*, bouclier, targe. En sorte que si le grec signalait les Tyrrhènes comme constructeurs (τυρενω, construire), et surtout comme constructeurs de remparts, de tours (τυρσια, tour, forteresse, τυρσις, tour, rempart, retranchement, enceinte de murailles), le latin accuserait l'invention ou l'importation d'une arme défensive.

Deux surnoms leur étaient donnés par les Romains : *Tusci* et *Etrusci*. Pline explique le premier de ces surnoms (1), en disant : *A sacrificio ritu lingua Græcorum sunt cognominati*. En effet, le grec *thuô* veut dire à la fois immoler une victime pour consulter ses entrailles, brûler des parfums, encenser, être saisi d'une fureur divine, et il fait *thusô* au futur. D'un autre côté, *thusia*, dans la même langue, est le sacrifice, la victime, et *thusias* une personne saisie d'une divine frénésie. Enfin, le latin désigne l'encens par *thus*, emprunté évidemment au verbe grec *thuô*. Mais, malgré l'autorité de Pline, malgré les analogies apparentes de forme et les vraisemblances résultant de la célébrité religieuse des Tusques, j'éprouve des doutes très sérieux que je vais expliquer.

Pourquoi, si *Tusci* est la racine grecque *thusia*, les auteurs grecs ne l'ont-ils pas conservée en traduisant le nom dans leur langue ? Ils appellent les Tusques *Touskoi*.

Puis nous allons voir bientôt que les noms particuliers des lieux et des dieux toscans sont celtiques comme le mot *tiren*, et je ne perds pas de vue qu'en règle générale, dans les mots tirés du grec, l'*u* est remplacé en latin comme en français par l'*y* (2).

Cela posé, j'aperçois dans l'allemand *tusch* (Pastel, bistre), dans l'anglais *tuski* (pourvu de défenses) (3), et dans le breton *tut* ou *tud* (hommes). C'est sur cette dernière racine que s'arrête mon opinion en permutant le *t* ou le *d* en *s*. L'indice qui me conduit à cette conclusion se rencontre dans *Tuder*, l'une des villes de l'Étrurie. Son nom revêt pour moi le caractère d'un vestige d'origine nationale ; mais je n'exclus pas absolument dans mon interprétation l'anglais *tuski*.

Une des premières nécessités, l'attribut dominant de la virilité et l'élément vital d'une civilisation aux temps antiques consistaient dans l'art et les moyens de défense. On se rend compte, à ce point de vue, de la relation existante entre *tut* et *tuski*. La racine et le sens sont les mêmes (les hommes sachant créer leurs moyens de défense).

(1) Pline le naturaliste, l. III, ch. V.

(2) Ce principe est élémentaire.

(3) Le mot n'est usité que pour les défenses du sanglier ; mais cette restriction actuelle, due à l'usage, n'est pas de nature à infirmer le rapprochement que nous faisons.

A mon sens, les satiriques romains jouaient sur le mot *tut* et sur un autre radical celtique qui en est peut-être dérivé, en traitant les Étrusques d'obèses, de gens doublés de graisse (bret. *tuzum*, épais, pesant) (1), épithète justifiée au surplus par leur corpulence, si on en juge par les bas-reliefs des monuments et les peintures de la céramique étrusque.

Je présume un sens plus honorable que *tuzum* et plus caractéristique que *tut* ou *tus* dans le surnom d'étrusque ou *hétrusque* (celt. identique avec la forme grecque *é-trouz* ou *hé-trouz*, moi ou lui diversifiable, c'est-à-dire variant les procédés, le travail et les productions).

Il nous reste à parler des Étruriens, derniers venus, des derniers conquérants, les *Rasenna*, que nous avons nommés plus haut (celt. *razenn*, je ferais).

La terminaison *a* est particulière à la langue étrusque, et peut indiquer ici la transformation d'un verbe en un terme qualificatif avec la marque du superlatif. Le substantif, désignant le peuple dont on suppose que les *Rasenna* sont issus, les Rhètes, découle lui-même d'un verbe celtique (*rez*, tu fais). Il se rattache en outre aux mots bretons *ret*, *réd*, *rédi*, dont nous avons donné la signification au § 13 ci-dessus.

Nous avons trop souvent constaté que les branches aryennes avaient l'habitude de s'imposer des qualifications dérivées des verbes, des substantifs et des adjectifs celtiques, pour que les coïncidences établies ici ne deviennent pas, sinon une preuve positive, au moins une très puissante présomption (2).

Les dénominations particulières des hommes et des lieux en Étrurie semblent avoir aussi en général une relation très marquée avec le celtique. Nous en présentons quelques-unes.

Les Lucumonies, entre la Macra et le Tibre, sont principalement à remarquer, parce que c'est dans ces limites que la nationalité étrusque a persisté le plus longtemps. Voici les douze plus anciennes suivies des trois plus récentes :

1° *Argylla*, dite ensuite *Cœre*, aujourd'hui *Cerveteri*, capitale de la principauté légendaire de *Mezentinus*, qui passait pour une ville sainte, construite, dit-on, par les Pelasges, et située dans les terres à trente stades en arrière de Pyrgi, son port (celt. *a-gil*, en arrière, *ker*, cher précieux, rare). C'était en son temps une cité illustre et puissante, dont il ne restait plus que quelques vestiges à l'époque de Strabon. Elle n'avait conservé en réalité que la célébrité de ses eaux thermales douées

(1) C'est le portrait tracé par Catulle.

(2) Aux faits de ce genre cités au cours de ce mémoire, nous ajouterons le nom Hellènes attribué aux Grecs quand ils eurent perdu celui de Pelasges (celt. *hellenn* ou *gellenn*, je pouvais).

d'une grande vertu curative (1), et c'est probablement à leur existence qu'elle devait sa réputation de sainteté. Le nom du tyran que la légende lui attribue est en concordance avec son ignoble atrocité (*Méz-enn-ti*, honte dans la maison). Il faisait mourir ses victimes en les empoisonnant par l'odeur des cadavres auxquels il les liait.

2° *Veii*, Veies, ville détruite par les Romains après un siége long et extrêmement laborieux, aujourd'hui Izola Farnèse (île Farnèse), située, nous dit Denis d'Halycarnasse (2), à cent stades de Rome. Elle était très puissante, de la grandeur d'Athènes, et posée sur un rocher élevé et abrupte. Si je ne me trompe, la vallée qui entoure cette roche est un marais profond. Le nom italien l'indiquerait. Deux racines celtiques s'offrent pour la traduction (bret. *bé-hi*, fosse-eux, *gwé-hi*, sauvage, inculte, rustique, âpre-eux). La racine *gwé*, en rapport avec l'escarpement de l'assiette de Veies, est celle que je crois devoir préférer, quoique *bé* signalerait un vallon, qui était un des grands moyens de défense des Véiens.

3° *Vulsinium*, Vulsinies, siége de la diète étrusque, qui se réunissait dans le temple de Voltumna. Le nom actuel est Bolsena (bret. *volz-hini*, cette voûte, *bolz-ena*, la plus ancienne voûte, allusion évidente au lieu des séances).

4° *Cortona* ou *Corythus*, Cortone (gaël irland. *korr-tona*, la voix du nain ou magicien, bret. *korrik-us* ou *korrit-us*, génie d'en haut).

5° *Vetulia* ou *Vetulonium*, Vétulonies, puissante cité, dont les insignes royaux devinrent ceux des rois de Rome sous Tarquin l'ancien (bret. *gwé-tul*, agglomération dans une situation sauvage et abrupte, ou agglomération farouche, ou, plus vraisemblablement, agglomération de gens adonnés à l'agriculture).

6° *Camars*, nommé ensuite Clusium, aujourd'hui Chiusi, construit au pied des Apennins, dans un endroit où cette chaîne de montagnes présente une inflexion très prononcée, et en face d'une des nombreuses sinuosités des rives du lac Clusium (bret. *kamm-ar*, sur la courbe; *clos*, usité dans le sens de boîte, et qui peut se traduire par enceinte fermée, absolument comme l'italien *chiusi*, qui vient de *chiuso*, clos, enclos, clôture).

Perusia, Pérouse, dite par les Italiens *Perugia*, entre le lac Trasimène et le Tibre, dans une contrée rendue fertile par les cours d'eau qui la sillonnent. La racine du nom est en rapport au moins apparent avec cette circonstance locale (bret. *per*, bassin, c'est-à-dire bassin des eaux qui faisaient la richesse du pays).

8° *Rusellæ (Rossella*, Rosselles), peu distante de la côte et de l'Umbro, entre Vétulonie et Cosa. (L'italien *rossella* et le bret. *ruzel* expriment

---

(1) Strab., l. v, ch. ii, n. 3.

(2) Antiquités romaines, l. ii.

l'un et l'autre la maladie de la rougeole; le bret. *ros-ell* se traduirait éperon du tertre. Faute de renseignements, je ne puis indiquer aucune coïncidence avec des faits relatifs à cette ville.)

9° *Tarquinii*, Tarquinies (en italien Turchina), ville bâtie sur l'embouchure de la Marta. On y place la naissance de Tarquin l'ancien, et elle aurait été bâtie par *Tarchon*, gouverneur institué, prétend-on, par le prince Tyrrhène : (celt. *tarc'h,* coup violent, rupture avec éclat; *tarc'hein*, paraître, poindre, darder, rompre. L'histoire de Tarchon et celle de la famille des Tarquin ne sont pas destituées de toute analogie avec le sens de ces mots).

10° *Arretium,* aujourd'hui *Arezzo*, dans la belle et riche plaine de la *Chiana* (racine bretonne présumée *arez*, tu laboures, tu labourais; peut-être *arré*, de rechef).

11° *Florentia*, Florence (bret. *flour,* fleur, lustre, éclat).

12° *Teuta,* fondée par les Sicules, occupée ensuite par les Tyrrhéniens, qui la nommèrent *Pisa* ou *Pisœ* d'un mot qui, en leur langue, signifierait port en croissant.

Si ces données fournies par les auteurs anciens sont exactes, nous serions ici en présence des langues sicule et tyrrhénienne ou lydienne. Le fait est assez sérieux pour mériter une attention particulière.

Il est impossible de ne pas se rappeler, à cette occasion, que, près de Carthagène en Espagne, se trouvait un tertre relié aux défenses de la place, et qui, suivant Tite-Live, était connu sous le nom de *Mercure-Teutatès* (1).

Le même terme est employé par Lactance, et dans la Pharsale de Lucain, pour désigner une divinité gauloise sur laquelle je me suis expliqué ailleurs (2), et dont nous parlerons encore tout à l'heure.

La ville espagnole passait pour avoir été fondée par les Carthaginois; mais, située au milieu d'une population celto-ibérienne, elle avait probablement remplacé un ancien établissement ibère ou celtibère. *Theuth,* un des surnoms de Mercure en Égypte et en Phénicie, devait s'employer à Carthage, colonie tyrrhienne, et il se trouve dans une concordance de forme et de sens avec le breton *téu* (massif) et *teu* (disparition, ruse, adresse, esprit délié).

Qu'était-ce donc que cette éminence, sinon un ouvrage de main d'homme, un grand tumulus ou une butte naturelle consacrée par des rites, par la sépulture d'un chef vénéré ou par d'autres souvenirs religieux? Dans tous les cas, les racines du nom se trouvent dans le celtique (*téu-tat-ès,* massif du bon père; *teù-tat-ès,* disparition du bon père ou intelligence invisible du bon père). Je ne saurais opter avec assurance entre ces différentes significations trop rapprochées et toutes

(1) Tite-Live, deca III, l. VI.

(2) Mes Aperçus historiques, n. 27.

trop en harmonie avec les circonstances locales pour qu'elles n'aient pas un égal titre d'admission. Mais qu'importe, dès-lors que, l'idée d'un génie ayant vécu autrefois de la vie humaine, ou pure essence divine, demeurait liée à la consécration du lieu (1). N'exigeons pas que l'antiquité nous livre plus amplement ses secrets.

Si les Sicules, race ligurienne, ont apporté les racines *teû-tat* ou *teû-tad*, et par contraction *teû-ta* en Italie, quand ils sont allés y créer l'établissement devenu plus tard la ville de Pise, les Ligures auraient été, malgré le mélange présumé des sangs iranien et ouralien qui leur a donné naissance, Celtes par le langage, et, comme je l'ai dit, beaucoup plus Celtes qu'Ibériens (2).

Teuta a donc dû être à l'origine le centre, la capitale, le lieu de la nationalité sicule sur la côte italienne. Son génie-père, son pénate en avait le patronage spécial.

Le nom substitué par les Tyrrhènes, que j'aurais cru volontiers dérivé du grec *pisos*, lieu arrosé, prairie, étant donné par de graves autorités qui ont un penchant très marqué vers les étymologies grecques comme ayant un autre radical et un autre sens, je suis obligé d'essayer une traduction celtique (bret. *piz*, pois, mot dont se rapprochent beaucoup le grec *pison* et le latin *pisum*, qui signifiaient également pois). Certaines espèces de cette légumineuse ne sont pas en effet sans quelque ressemblance avec un croissant. Telle est apparemment la cause mentionnée par les étymologistes. Finalement, je traduirais (bret. *piz-aë*, forme de pois-relâche; c'est bien le port en croissant).

13° *Luca* (grec *Louka*, ital. *Lucca*), Lucques, ville située sur un des bras du Serchio, et création attribuée aux Tyrrhènes (bret. *luc'ha*, briller, ou bret. et gallois *louc'h*, amas d'eau).

La liste des Lucumonies épuisée, nous donnons ici les noms de divers autres lieux.

Liburnicus portus (ital. *Livorno*, angl. *Leghorn*). Nous savons que

---

(1) *Teû* est une expression dont le sens convient parfaitement au caractère attribué à Mercure. Je crois qu'il est la véritable forme du nom phénicien et égyptien d'Hermès comme dieu des arts, de l'intelligence et du commerce. Je suis tenté de croire que ce personnage divin ne s'appelait *thaœut* ou *thouth* que comme adjoint d'Anubis, dieu de la mort chez les Égyptiens (gallois *taw*, silence; *tav* ou *tao* en breton). *Téu* en phénicien a même pu signifier une tombe sans s'éloigner du sens celtique (massif). De là peut-être ces monticules souvent très petits, particulièrement sur le bord des routes, symbolisant Mercure dans toutes les contrées où vivaient des peuples de race aryenne. Ces points de contact eutre les langues phénicienne et celtique sont curieux. En Égypte, la rencontre est seulement le résultat vraisemblable d'une importation phénicienne.

(2) Cette particularité tend à confirmer l'opinion exprimée dans nos Aperçus historiques, n. 16. Mais je dois faire observer que, si les derniers Sicules de l'Italie septentrionale étaient des Ibériens celtisés qu'on ne paraît pas pouvoir distinguer des Ligures, il en serait autrement, suivant plusieurs indices, de ceux refoulés en Sicile.

l'emplacement de cette ville et de ses abords a dû être très marécageux, et qu'un de ses quartiers, nommé Nouvelle-Venise, est entrecoupé de canaux (gall. *liv.* débordement d'eau, submersion).

On est frappé de la ressemblance du nom avec celui des *Liburnes*, qui habitaient la partie de l'Illyrie (maintenant Croatie maritime), peuple de pirates usant de navires très légers non sujets à l'échouement.

Luna, aujourd'hui *Lunegiano*, très bon port, que l'on trouve dans les anciens auteurs sous le nom de *Sarrazana* (bret. *lûn*, effigie, figure, forme et lune dans le composé *dilûn; sa-razann*, j'enduis de chaux l'élévation).

Avant de quitter l'Étrurie, nous ne saurions omettre de faire mention de trois noms d'hommes d'une grande notoriété historique : *Cœlius Vibenna*, *Mastarna*, nom primitif de Servius Tullius, l'un des rois toscans de Rome, et *Porsenna*, roi de Clusium.

Un discours de l'empereur Claude, dont un fragment est reproduit par l'inscription d'un monument de Lyon, nous apprend que *Mastarna*, compagnon d'armes de *Cœlius Vibenna* ou *Bibenna*, était, comme intendant, dans les liens de sa domesticité. Il l'accompagna dans une expédition que Vibenna fit à la tête d'une armée d'Étrusques, et qui le rendit maître d'une des sept collines romaines. Varron (1) attribue à l'arrivée de Cœlius Vibenna, dont il latinise le nom en en faisant Vibennus, une date très antérieure. Il le considère comme un allié de Romulus contre Tatius, et l'établissement des Tusques et de Vertumne, dieu de leur nationalité, sur le mont Cœlius, devient, à ses yeux, le prix librement concédé du service rendu. La version de Claude nous paraît plus authentique; mais, en toute hypothèse, les noms sont des composés de mots celtiques.

Sell, regard, inspection, en langue bretonne, est une dénomination caractéristique d'un des attributs du lucumonat, l'art des haruspices et des augures. Telle est, suivant nous, la racine de *Cœlius*. Si on préfère le breton *kell*, retranchement, maison, logement, son sens se rapporterait à un autre art, celui des constructions, largement pratiqué chez les Étrusques.

Bena, tailler, serait en corrélation avec cette dernière acception. Mais je crois que c'est la racine celtique *penn*, tête, chef, qui devient *benn* par permutation de lettre, qu'il faut reconnaître dans *Vibenna*. L'*a* final serait, d'après moi, une marque de superlatif affectant un substantif adjectivé. *Vi*, œuf, principe en celtique, n'aurait pas d'application spéciale. Le breton *biz*, doigt, symbole du commandement, doit lui être substitué. En conséquence, la traduction la plus vraisemblable dans son ensemble est : bret. *sell-biz-benna*, regard observateur-doigt très grand commandeur).

(1) *De lingua latina*, l. v, n. 46.

Mastar-na (bret.) signifie ne souille. Ce serait la caractérisation de l'initiation, de l'élévation d'un profane, d'un homme de basse extraction à la dignité du pouvoir sacré de chef et d'augure. Cependant je présume ici une permutation de lettres, un *m* pour un *b* (1), et alors ce serait le bret. *bast-arnan* ou *bast-arné*, je pourvois, je suffis à l'orage, au tonnerre, c'est-à-dire je conjure les foudres et j'accomplis les rites de l'expiation des foudres (2).

Porsenna, le généreux vainqueur des Romains, le lar de Clusium, se traduit sans aucune difficulté par le breton *pors-enna*, qui signifie en même temps très vieille porte de forteresse, très vieille enceinte de murs, très vieux port, et *lar* par *lark* ou *larg* (bienfaisant, généreux), ou *lar* (il parle, il prononce), indiquant le commandement et le pouvoir prophétique inséparables en Étrurie.

XVI.

Dans le pays qui a conservé le nom de Ligurie, nous remarquons bien des noms d'origine celtique, entre autres ceux que nous reproduisons ici :

Genua (ital. *Genova*), Gênes, bâtie à l'endroit où commence la chaîne des monts Apennins (bret. *genn-huel*, coin de l'élevé, de l'éminent, *genn-hual*, coin de la chaîne; ital. *genove*, flexion du genou).

Trebia (la Trébie), rivière qui se jette dans le Pô à Plaisance, et dont le cours présente assez exactement la figure d'un trépied au point où les deux branches sortant de ses sources se réunissent pour former un troisième cours (bret. *trébé*, trépied, *trebiz*, trois doigts).

Entellœ, petit port à l'embouchure d'un fleuve, suivant les Tables de Ptolémée (bret. *en-tell-aé* et *é-tell-aé*, de voiles-repos).

Ericus, fleuve de l'Eri (bret. *erik*, petit aigle).

Albingaunum ou *Albintanus*, en italien *Albenga*, au pied des Alpes, sur la côte maritime de la *Centa*, première rivière au-delà des monts (bret. *al-penn-gao* ou *ál-penn-gaou*, le sommet tortueux; *al-penn-tonn*, la montagne du flot de mer; *kenta*, première).

Alpia, Alpina, Alpiona et *Albia*, anciens noms des Alpes qui commencent au *Vada Sabatorum* (3) (bret. *al-pi*, le pic; *al-pen*, la tête, le sommet; *al-pez*, le monceau; *al-biz*, le doigt, la dent du croc).

Sabata, ville placée à l'origine de la chaîne des Alpes (bret. *sav-atô*, montée continue).

---

(1) Nous avons un exemple de cette permutation de lettres dans les locutions bretonnes *mastaraz* et *bastaraz*, qui sont en réalité identiques et signifient massue.

(2) L'expiation et la conjuration des foudres, l'un des attributs des anciens faunes, rentrait aussi dans les pouvoirs des prêtres et des devins étrusques.

(3) Strabon, l. IV, ch VI, n. 1.

Monœci ou *Menaci*, aujourd'hui *Monaco*, port qui n'était susceptible de recevoir ni beaucoup ni de grands navires, et où se trouvait un temple d'Hercule, dit Monæce, circonstance qui a fait conjecturer, nous dit Strabon (1), que la côte appartenait jusque-là à Marseille (breton armoricain *monet* et gallois *menet*, aller, se mouvoir, se transporter d'un lieu à un autre, devenir, prendre naissance). Hercule Monèce nous apparaît comme un dieu de la navigation, et en même temps comme dieu générateur et protecteur.

Varus (le Var), fleuve séparant, ainsi que les Alpes, la Gaule cisalpine de la transalpine (bret. *var*, *war*, *gwar*, *goar*, sur, dessus, au-dessus).

Ligures, Ligures, que les anciens Grecs appelaient Ligyes, dans les départements actuels des Bouches-du-Rhône et du Var, Salyes et, plus tard, Celto-Ligyes (2) (bret. *lu-guéruz*, armée opiniâtre ; *lû-giet*, armée opiniâtrée ; *sa-lies*, hauteur-grand-nombre). L'opiniâtreté des Ligures à la guerre et dans les travaux est connue.

XVII.

Si les Tusques et les Ligures avaient fait fréquemment usage de noms celtiques pour distinguer les divers lieux de leurs territoires, à plus forte raison les Gaules cispadane et transpadane avaient-elles dû se servir, pour leurs désignations locales, de la langue maternelle de leurs peuples. Nous en fournissons des exemples qui, sans être nombreux, sont décisifs.

DANS LA TRANSPADANE.

Insubres et *Symbri*, les Insubriens (en grec *Insoubroi* et *Symbroi*), ayant pour capitale la ville importante et tout-à-fait centrale de *Mediolanum*, aujourd'hui Milan (celt. *in-soub*, *en-soub* ou *enn-soub*, nous infusion, mélange ou en mélange ; *kember*, compagnon, associé, camarade, confédéré ; *kem-brô*, pays-ensemble, compatriote ; *medi-holl-lan*, couper tout le lieu).

Cenomani, en grec *Kenomanoi*, Cénomans (celt. *ken-ho-man*, qui peut se traduire rigoureusement de trois manières différentes, entre lesquelles on est embarrassé pour opter : *belle leur figure*, ou *commune leur figure*, et enfin *aussi eux homme* ou *figure*).

Les *Medoaci*, près des Cénomans (bret. de Trég. *méd-oac'h*, coupure de chef de tribu ; c'est-à-dire fraction de tribu).

Les *Carni*, montagnards établis également près des Cénomans (breton *karn*, rocher).

(1) L. IV, ch. VI, n. 3.
(2) L. IV, ch. VI, n. 3.

Veneti, Vénètes, appelés par les Grecs *Enetoi* en Paphlagonie et dans la Transpadane, et *Ouénetoi* en Armorique. Pour nous, les Vénètes de ces trois points et ceux résidant sur les bords de la Baltique sont une race unique, une race slave. Nous nous en sommes expliqués dans nos Aperçus historiques (1).

En adoptant pour le nom celtique la forme usitée en ce qui concerne les Vénètes armoricains (*Gwenned* ou *Gwéned*, Vannes; *Gwénnédad* ou *Gwenedad*, pl. *Gwénedaded* ou *Gwénediz*, Vannetais, Vénètes), nous avons à nous demander si on peut dire, avec le père Grégoire, que le mot est composé de *gwenn*, blanc, et de *éd*, blé, ou s'il faut traduire, comme M. de La Villemarqué, par hommes blancs. Les deux interprétatlons sont, d'après moi, également erronées. J'en proposerai donc une troisième que nos lecteurs jugeront.

Gwenn a d'autres significations que les auteurs nommés ont complêment négligées. Il en est de même de *hed*.

Gwenn est le germe, l'extraction, la race, l'espèce; *hed*, l'essaim, la distance, l'intervalle, la longueur. Le verbe *heda* exprime l'idée d'allonger, d'étendre au loin.

J'estime par suite que *Gwened* est la race-essaim, la race qui se dissémine, qui se répand par petits groupes et à distance.

Comme le *g* devant le *w* s'élide fréquement en langue bretonne, et qu'il se prononce à peine quand on ne le supprime pas, on peut considérer cette forme comme identique à *Wened*.

Bellunum, Bellune, dans la Vénétie (bret. *bel-lun*, guerre-figure ou lune, divinité guerrière).

Berona, dite aussi *Verona* en latin (ital. *Verona*, all. *Bern*), située dans une contrée très fertile, sillonnée de rivières. Ses habitants font une pêche très lucrative, et se livrent à divers genres de commerce et d'industrie. Le nom all. *bern*, engin de pêche, filet, est une allusion au grand nombre de pêcheurs qui y résident. Le celt. *berô*, bouillonnement, *bera*, couler, est plus caractéristique.

Les *Berones* ou *Verones* de la Transpadane avaient leurs homonymes dans les Verones, dits en grec *Berones*, peuple de l'Espagne, au nord des Celtibériens, limitrophes des Cantabres et provenus d'une migration celtique (2).

Mantua, Mantoue, autre ville des Insubri (celt. *mann-tua*, couvrir le lieu).

Brixia, aujourd'hui Brescia, dans le pays des Cénomans, fondée, suivant la tradition, par les compagnons de Bellovèse (bret. *brîz-kia* ou *bréz-kia*, supporter combat, attaque, ou *briz-kia*, *bric'h-kia*, *brec'h-kia*, bigarré-supporter. La raison étymologique serait ou la force

(1) N° 8.

(2) Strabon, l. III, ch. IV, n. 12.

de résistance de la place ou la bonne entente entre les éléments divers de la population.

Cremone, ville fortifiée, bâtie par les Gaulois sur l'Addua, dont le cours est très violent (bret. *kré-mon*, devenir violent, impétueux, ou forteresse devenir).

Acherræ, ville voisine de Crémone, de même origine et située également sur l'Addua (bret. *ac'h-err*, d'impétuosité, *ac'h-éré*, de lien ou race du lien. Cette dernière forme supposerait l'exercice d'une domination despotique).

Ticinum (en grec *Tikinon*), Pavie, sur le Ticinus, rivière sortant du lac *Verbanus* et se déchargeant dans le Pô. Strabon fait dériver le nom de la ville de celui du cours d'eau. Il est présumable que c'est l'inverse (bret. *ti-ken*, belle maison, belle résidence; *ver-bann*, écoulement de la digue).

Vercellæ, sur une rivière, aujourd'hui Verceil, ville près de laquelle Marius triompha des Cimbres (bret. *ber-kel*, écoulement-bruit).

Comum (grec *Kômon*), Côme, originairement très petite ville, qui fut successivement accrue par les Romains, après avoir été ravagée par les Rhètes. Elle est au pied des Alpes, sur la branche sud-ouest du lac de Côme, qui lui a vraisemblablement donné son nom (bret. *komm*, auge et foulerie; le premier sens que nous admettons comme étant celui de l'étymologie, fait allusion à la forme du creux contenant les eaux du lac qui s'épanche en une vallée par chacune de ses branches).

Au-dessus de Côme se trouvaient, si on s'en rapporte aux indications de Strabon (1), vers l'orient, les *Rhetes*, les *Vennones;* d'autre part, les *Lepontii*, les *Tridentini*, les *Stoni* et plusieurs autres petites nations qui, dans des temps antérieurs, avaient eu des établissements en Italie (bret. *penn-ha-nès*, eux près des sommets; bret. gall. et gaël *lèz-pont-ti,* résidence près du pont. Les *Lepontii* habitaient une partie des deux rives du lac Verbanus et de l'Addua : bret. *stonn,* premier labour, hersage. Si l'étymologie de *Tridenti* doit être cherchée dans la langue bretonne, la racine principale serait *tridenn*, je tressaillais de joie. Sans données sur le caractère de ce petit peuple, nous ne saurions dire si elle peut s'appliquer).

Dans la Gaule cispadane, beaucoup moins étendue, nos remarques seront plus restreintes qu'elles ne l'ont été dans la transpadane. Néanmoins elles ne seront pas stériles. Nous y voyons :

1° Les *Senones (Senones)* et les *Gæsates*. Si le premier nom n'a subi aucune permutation, ce serait le gallois *sein-ho-nès*, eux près du chant, ayant de l'aptitude pour la musique vocale. *Gæsates* aurait un sens analogue (bret. *geza-tes* littéralement gazouiller, chanter-réunion, c'est-à-dire population de chanteurs.)

---

(1) L. IV, ch. VI, n. 6.

2° Les *Boïens (Boii)*, population très belliqueuse et d'une volonté inflexible, dont nous avons parlé dans nos Aperçus historiques (1). César la dota de terres dans la Gaule (gaël écoss. *boi*, je fus; bret. hors de Léon *bô*, cela sera, il sera).

3° *Bononia*, (grec et latin), maintenant Bologne, entre le Reno et la Savena, fondée par les Étrusques sous le nom de *Felsina* (bret. *fell-kina*, il faillit germer). Les Boïens la conquirent et lui substituèrent la désignation de *Bononia* (bret. *bô-naounia*, il sera-affamer). Le radical *bô* est celui de *Boii*. Les autres radicaux signalent vraisemblablement un lieu rendu improductif par un état marécageux.

4° *Mutina* (ital. *Modena*), Modène, réputée d'origine étrusque. Nous ne connaissons pas les particularités de sa situation; mais le rapprochement du nom ancien et du nom moderne nous ferait supposer qu'elle est placée ou que ses principales défenses existent sur une éminence (bret. *môden*, gall. *meûd* ou *mod*, et gaël irl. et éc. *mota*, terre, butte, motte). Suivant mon appréciation, le nom actuel n'est autre que le bret. *môden*, et le nom ancien précisément le gallois *meûd* ou, par élision de la lettre finale, *meû-tinel*, la résidence de la butte.

5° *Parma* (lat. et ital.), Parme, bâtie par les Étrusques dans une contrée très renommée pour la finesse et la qualité supérieure de ses laines, pour ses vins et ses autres produits (2). Les habitants se nomment *Parmesans*, et c'est dans cette dénomination, qui a l'air fort anormale en tant que dérivée de *Parma*, que je crois saisir un indice de l'étymologie (bret. *pâr-maez*, *par-méaz* ou *pâr-mez*; c'est ou un point d'observation et de garde du pays ou le chef-lieu d'une plaine, riche par son industrie et sa fertilité naturelle).

6° *Scultenna*, aujourd'hui *Panaro*, rivière qui prend sa source dans les Apennins, passe à Modène et se jette dans le Pô. On disait aussi autrefois *Scultanna* (bret. *skul-tenna*, recevoir, attirer à soi ou décharger l'épanchement; en gaël écos. *skul-teannaim*, et à la 3e personne de l'indicatif, *skul-teanna*).

7° *Spina* (lat. et grec), à quatre-vingt-dix stades de l'Adriatique (ital. *Spinarino)*, simple bourg au temps de Strabon (3), mais rappelant seulement une ville opulente de la côte (lat. et ital. *spina*, épine; ital. *spinarino*, petite épine; bret. *spina*, effleurer, excorier, *spina-dur*, écorchure, *spinac'h*, sécheresse).

Nous n'avons pas les renseignements nécessaires pour choisir en connaissance de cause entre les divers sens et conséquemment entre les langues rivales.

Avant de terminer ma revue de noms de lieux du continent italien, je

(1) N° 22.

(2) Strabon, l. v, ch. 1er, n. 11, 12.

(3) *ibid.* n. 7.

ne saurais me dispenser de chercher l'étymologie du *Padus* (le Pô), le plus grand fleuve d'Italie, commençant au mont Viso et ayant son embouchure dans l'Adriatique. Son long parcours (il est de cinq cent quatre-vingt-cinq kilomètres) lui a valu son nom (bret. *paduz*, qui dure long-temps).

Les îles de Corse et de Sardaigne ne nous arrêteront pas autrement que pour remarquer que les noms des populations gauloises, étrusques et autres de l'Italie s'y reproduisaient d'une manière significative pour leur origine.

XVIII.

Nous nous bornerions aux notions géographiques qui précèdent que déjà la preuve d'une communauté de langue des anciens peuples italiques serait faite. Les différences d'idiomes attestées par les auteurs et les monuments ne devraient plus apparaître que comme les expressions caractéristiques de la diversité de génie des nationalités, comme des modifications provenant des habitudes, des mœurs, du degré de civilisation, des situations, des influences climatériques, des nécessités et des besoins. Ce sont, en un mot, des dialectes qui tous, à l'instar des langues aryennes de l'Orient, convergent aux éléments constitutifs du celto-aryen.

Le tableau des religions italiques apportera de nouvelles lumières et confirmera la conclusion. Malheureusement cette étude, très riche pour tout ce qui est étranger aux Gaules cispadane et transpadane, nous laisse à peu près sans documents dans ces deux contrées, où il eût été si intéressant d'observer les croyances antiques des Gaulois et des Slaves celtisés, ainsi que les mots dont ils se servaient pour exprimer leurs idées religieuses générales ou locales.

Nous y suppléerons en interrogeant la mythologie des Slaves et des diverses nationalités gaëliques en dehors de l'Italie. Nous en rapprocherons quelques données relatives à l'Orient, qui n'ont pas trouvé place dans la première partie de notre mémoire, et quand nous mettrons ensuite en regard les mythes et les cultes italiques connus, nous aurons la chaîne qui unissait entre eux les peuples de l'Europe et de l'Asie, non pas continue, mais suffisamment reconnaissable pour ne pas avoir trop à regretter la rupture de quelques anneaux.

XIX.

Chez les Slaves on connaissait et on adorait :

1° *Siba* ou *Seva*, présidant aux végétaux, qui était représentée sous la figure d'une femme tenant une pomme et une grappe de raisin, et avait un très grand rapport de nom et de fonctions avec la *Sevina* sabine (en gaël écos. et irl. *sivan*; bret. *siv*, *séo*, sève; *sivi*, fraise);

2° *Léla* ou *Lelo*, dieu de l'amour (celt. *lé-la* ou *lé-law*, serment ou promesse de la main);

3° *Poléla* ou *Polélo*, déesse de l'hyménée (celt. *poella*, gall. *pouella*, retenir, former aux bonnes mœurs; bret. hors Léon *pôl*, gouvernail, timon de navire, *héla*, gouverner la charrue).

4° *Lado*, dieu de la gaieté et du bonheur, auquel les nouveaux époux sacrifiaient le jour même de leur mariage, pour le maintien de la concorde dans le ménage et pour sa prospérité (bret. *la-daô*, littéralement main-encouragement; gall. *la-dô*, main-être, *la-dou*, main-dieu; gaël. *la-do*, main à (1);

5° *Didé*, fils de Lado et frère de Léla, ayant pour attribut de rendre les hommes indifférents à l'amour (bret. *di-dé* (2), au jour, à la clarté de la lumière);

6° *Didilla*, déesse invoquée par les femmes qui désirent des enfants et un heureux accouchement (bret. *didila*, rompre le chanvre, en détacher l'écorce ou teille);

7° *Dogoda*, nom du dieu qui envoie les vents du printemps (gall. *do-goda*, être-caqueter; gaël. *do-goda*, à caqueter);

8° *Krodo*, qui avait sous son empire l'air, le temps et les saisons, que l'on représentait sous la figure d'un vieillard à longue barbe et longue chevelure, accompagné d'une roue, d'un panier plein de fruits et d'un poisson (bret. *krog* ou *krot*, prise, capture, crochet, harpon, instrument à pointes recourbées, morsure; *krâv*, prise, capture, saisissement, écorchure; *do*, être en gallois et *à* en gaël.; en sorte que le sens du mot est l'être qui use, blesse, saisit et entraîne invinciblement sa proie);

9° *Guerovid*, dieu de la guerre (bret. *guèrat* ou *gwèrat*, taquiner, quereller; *guéruz*, taquin, opiniâtre, querelleur; *vi*, œuf, principe, cause : *guerovid* est donc le principe des querelles, des conflits, des guerres);

10° *Kaléda*, dieu de la paix, dont la fête se célébrait le 24 décembre, et qui, à Kiev, où la célébration était reportée au 26, prenait le nom de *Koléda* ou *Kolinda* (bret. *kal-é-da*, commencement de joie; *kolé-da*, jeune taureau-joie; *kolin-da*, petit-joie, ton petit ou bon petit);

11° *Korcha*, inventeur divin de la bière, dont il fit présent aux habitants de Kiev (bret. *korfa* (3), prendre du corps, de l'embonpoint);

12° *Rava*, dieu suprême des Finois, emprunté ou plus probablement

(1) La main étant le symbole de l'union, de la foi jurée, de la protection et du travail, on comprend très bien l'étymologie.

(2) *Didé* devait être un symbole opposé à celui du bandeau de l'amour, un flambeau faisant ressortir les imperfections de chaque sexe aux yeux de l'autre.

(3) On sait que la bière a la réputation d'engraisser ceux qui en font un fréquent usage.

communiqué à ceux-ci (1) par les Slaves, qu'on traduit du finois par vieux (bret. *ra* pour' *gra*, fais; *ra-va*, fais-soit; *ra-vâ*, fais le lieu; *raz-va*, mon chauve; *rav*, chaîne de charrue);

13° *Vaïna-moïnen*, dieu du feu, auteur de toute civilisation, inventeur de la lyre et des chants magiques (bret. *gwenna* ou *wenna-moen*, justifier, absoudre, nettoyer, purger le menu, le grêle, le faible);

14° *Ilmarénen*, dieu de l'air et du vent, inventeur de la forge et auxiliaire de *Vaïna-moïen*, son frère, dans sa lutte contre les mauvais génies (bret. *hi-maré-nein*, mot à mot elle-sommet du temps, de la saison, de la marée, c'est-à-dire la divinité dominatrice du temps, de la saison et du flux et reflux de la mer).

Quelles causes ont pu introduire dans les religions slaves les mots celtiques que nous avons relevés? Les Slaves ont-ils parlé le celto-aryen à l'origine? Ont-ils eu seulement des celto-aryens pour instituteurs religieux?

Leurs mythes et les idées mythiques, renfermées sous l'écorce des noms de leurs dieux, ont des marques trop caractéristiques d'originalité et d'indigénat pour qu'il soit possible d'admettre qu'une langue qui leur aurait été étrangère serait devenue leur langue sacrée. On retrouve des divinités aux mêmes attributs chez les celto-aryens, mais toujours avec des formes différentes, avec des conceptions essentielles ou accessoires qui en font d'autres entités.

Les Venètes de l'Adriatique devaient avoir importé des cultes particuliers au moins analogues à ceux de leurs congénères; mais aucun culte, qui fût spécial à leur race, ne se détachait assez du fond commun des religions italiques pour attirer l'attention de la science à leur époque. Les auteurs anciens n'ont mentionné dans la Vénétie adriatique qu'un culte de Diomède.

C'est dans ce pays, a-t-on dit, que le héros aurait disparu, après avoir initié les peuples des bords de l'Adriatique à des idées et à des pratiques religieuses. Dans les légendes, on le représente comme l'auxiliaire de l'immigration phrygienne symbolisée dans Énée.

On voit qu'il n'a de commun que le nom avec le guerrier si redoutable et si redouté des Troyens. On ne peut pas davantage le confondre avec le monstre de cruauté, fils de Mars et de Cyrène, dont les mythes grecs ont gratifié les Bistoniens de la Thrace.

Ceux qui ont pensé que le Diomède des Venètes, des Dauniens et autres peuples limitrophes de l'Adriatique était un dieu fort ancien, peut-être pelasgique, homonyme du héros grec, roi d'Œtolie, et du roi légendaire des Bistoniens, ont pour eux au moins la vraisemblance.

Pindare en parle comme placé dans quelques parties de la Grèce, à côté des Dioscures. Je conjecture qu'il était un dieu de la lumière et de

(1) L'esprit finois ne s'est peut-être jamais élevé au-dessus du fétichisme le plus grossier dans ses inspirations religieuses spontanées.

l'agriculture avec des attributions guerrières (bret. de Tréguier *deio-med*, lumière-moisson, et dans tous les autres dialectes, par contraction de *diou, dio-med*, dieu-moisson, dieu-coupeur).

Nous ne retrouvons pas Diomède dans la Gaule druidique ni en d'autres lieux de ce côté des Alpes. Ses légendes se concentraient dans la Thrace, la Phrygie, l'Attique et la côte orientale de l'Italie. Dans les Gaules (d'outre-monts par rapport à la péninsule), nous rencontrons beaucoup plus de noms religieux que nous ne pouvons en faire entrer dans notre cadre. Quelques-uns, tant généraux que locaux, suffiront à notre œuvre avec les êtres de la mythologie celtique figurant dans la première partie de notre mémoire. Nous nous bornons à ceux qui suivent :

Teutates représenté, dit-on, tantôt sous la forme d'un javelot, ayant alors les attributs du dieu de la guerre, tantôt sans forme précise ou sous forme de pierres grossièrement taillées et de monceaux de pierres brutes, indiquant en ce cas le symbole de la mort, du commerce, de l'industrie, etc. (1);

Taramis ou *Taran*, dieu du tonnerre, commun aux Gaulois et aux Bretons insulaires (bret. *taran*, feu nocturne et errant, éclair qui précède le tonnerre) ;

Fadæ, sybilles gauloises (bret. *fa-dez*, lumière de la fève) ;

Penninus et *Pennina*, adorés dans les Alpes pennines (bret. *penn-in*, moi-tête, moi-sommet) ;

Marunus, protecteur des voyageurs, qui l'invoquaient en traversant les Alpes (bret. *ma-run*, il est montagne ou ma montagne);

Esterelle, déité des Voconcès ou Liguriens, invoquée comme guérissant la stérilité (bret. *esk-er-el*, l'ange de l'épuisement, de la stérilité);

Bibracte, chez les Édules (bret. *bis-brag*, ne se divertit jamais, ne s'habille jamais);

Hafva, connu seulement par une inscription découverte en Belgique (bret. *haf-va*, été du lieu ou mon été) ;

Nicneven, l'Hécate celtique, portée sur la tempête (bret. *nich-nev-en*, vol-vaisseau-ciel) ;

Roth, déesse de la beauté chez les Veliocasses, anciens Rouennais (bret. et gall. *rôd*, gaël écos. *roi*, gaël irl. *roit*, machine tournante);

Sulèves, divinité helvétique, dont les attributs n'ont pas été déter-

(1) Je ne puis m'empêcher de remarquer, au sujet de *Teutatès*, que, s'il est à la fois le dieu bon et providentiel adoré par les Druides dans la fête de la cueillette du gui sacré, décrite par Pline, et le dieu altéré de sang humain, dont la Pharsale de Lucain place le sanctuaire au milieu d'une forêt des Liguriens, les deux formes seraient trop disparates pour ne pas y reconnaître le caractère différentiel de deux nationalités ou deux religions fondamentalement différentes sous un nom commun, soit qu'il y ait eu opposition dès l'origine, soit que le druidisme ait opéré une transformation bienfaisante.

minés (bret. gall. et gaël *sûl-év*, soleil-ciel; *sûl-eves*, soleil-vigilance ou intendance);

Banire, nom d'une divinité celtique, trouvée à Malée (bret. *bann-hir*, grand-rayon).

Les Cimbres avaient trois divinités inférieures sans analogues connus dans les adorations des autres peuples. L'une se nommait Mithodis (bret. *mito-diz* (1), privé de douceur), On la rapproche de *Mithothin*, magicien célèbre qui usurpa les honneurs divins pendant les dix années d'absence d'Odin (bret. *mito-tenn*, rude douceur).

Les anciens Bretons insulaires ne sont pas restés en arrière des autres Celtes dans la création des mythes. Leurs *Teusar-Poulat*, génies trés renommés (bret. *teuz-ar-poul-at*, lutin ou génie sur la fosse qui reçoit la semence); leur *Thoramis*, dieu suprême (bret. *torr-à-miz* (2), rupture du mois); le *Mogon* des Cadènes du Northumberland (bret. et gaël irland. *môg*, grand, majestueux et foyer de la famille); *geada* ou *geta*, (garder, veiller); *Mough-ruadh*, grande déesse des Nemèdes d'Irlande, identiques aux Gaëls écossais (gaël d'Écosse *moug-ruaz* (3), crinière rouge); *Macha*, surnom donné à la même divinité (bret. *mâch'a*, fouler, opprimer, accabler); *Dicen*, déesse irlandaise, présidant au sort des humains (bret. *di-ken*, beau jour, belle clarté); les *Dicablot* (bret. *di-kab-lot*, tête part de la lumière), sacrifices offerts à Dicen et *Bath* (bret. *bag* ou *bak*, navire), colonisateur et civilisateur de l'Irlande, considéré tantôt comme un dieu, tantôt comme un émigrant venu de l'Orient, nous donnent une idée des théogonies qui se partageaient la foi des populations d'outre-Manche.

XX.

La Suède, la Norvége, le Danemark et la terre de l'antique Germanie ont leurs monuments mégalitiques peu différents de ceux de la Gaule et de la Grande-Bretagne, et leurs croyances, sans s'adresser en apparence aux mêmes dieux, s'exprimaient dans la même langue.

Pour plusieurs des peuples de la Suède et des bords de la Baltique, l'usage général du gaulois et du breton est attesté par Tacite (Germ.,

(1) Nous avons dit ailleurs que la racine *mit* n'existe plus en langue bretonne qu'affectée du signe du diminuif. On y trouve *mitouik* (petit doux, doucereux, patelin).

(2) *Miz*, mois, est probablement ici la figure du temps de la vie.

(3) Dans tous les autres dialectes, le nom comporterait les formes suivantes: bret. de Léon *moué-ruz*, hors de Léon *moué-ru*, gallois *mounk-ruz*, gaël irl. *mouing-rush* on *ruig*. Inutile de faire remarquer que les Gaels écossais et les Nemèdes, ayant les cheveux rouges, logiquement leur déesse devait en avoir de très ardents.



n. 43 et 43). Aussi la déesse des anciens Goths, chargée du soin de conduire les âmes des morts au palais d'Oden, s'appelait-elle *Dyser* (bret. *di-serr*, clôture du jour). Le dieu du ciel, de la guerre, de l'inspiration poétique et des arts magiques était *Oden* ou *Odin*, suivant les Scandinaves (bret. *hô-den*, vous être intelligent, vous la personne; *hô-din*, votre forteresse sur la hauteur). *Frigga*, femme d'Odin, coupait la trame des vies humaines et recevait dans son sein les braves tombés sur le champ de bataille (bret. *frika*, briser, écraser). *Thor*, leur fils, protecteur de l'homme contre les mauvais principes, génie de l'air, des saisons et des orages, portait une massue qu'il lançait et qui revenait toujours dans sa main. Tous les neuf ans on lui offrait des sacrifices d'hommes et d'animaux (bret. *torr*, action de briser). Le dieu dispensateur du beau temps, du soleil, de la pluie et de la fertilité, *Fréi* ou *Fréir* (1), prenait rang dans ce symbolisme religieux (bret. *frez-hir*, grand clair). On y distinguait pareillement : 1° *Eira*, déesse de la santé (bret. *era*, aérer); 2° *Sounna* ou *Suna*, déesse-soleil (anglais *sun*, soleil; all. *sonne;* bret. *sunna*, sucer, humer; *sounna*, devenir droit, perpendiculaire); 3° *Mané*, déesse-lune (2) (bret. *mané*, montagne); 4° *Lomda*, déesse de l'harmonie (bret. *lomm-dà*, bonne goutte ou goutte-joie); 5° *Lif*, déesse de la vie (bret. *lif*, enduit pour conserver et conforter; *liv*, couleur, teint); 6° *Loke*, génie du mal (bret, *loc'h* ou *louc'h* (3), amas d'eau stagnante); 7° *Var*, qui préside aux promesses des hommes (bret. *war*, au-dessus); 8° *Hermode*, messager des dieux, toujours cuirassé et casque en tête (bret. *her-mod*, intrépide-modèle et *er-mod*, vitesse-modèle); 9° les *Duergars*, génies nains, dont la parole est l'écho et la demeure le creux des rochers (bret. *du-er-gar*, la jambe noire); 10° la fameuse sorcière *Geirada*, qui fascinait tous les mortels par la puissance de son art (bret. *ger-ada*, semer parole ou promesse).

Plus près de la Gaule que les Scandinaves, la Thuringe se prosternait devant le dieu *Stouve* (bret. *stouvi*, s'incliner, action de s'incliner).

Comme divinité de la justice et de la guerre, les Germains invoquaient *Teut* ou *Thuiscon* (bret. *teû* ou *teuz*, génie, perspicacité; *tuiz-kon*, je mis l'angle, c'est-à-dire le glaive en lieu sûr). *Jedud*, patron divin du commerce et de la fraude (bret. *jed-hud,* calcul-incantation), et leur premier ancêtre mythique *Mannus*, fils de Thuiscon (bret. *man* et all. *mann*, homme, figure, personne), recevaient en même temps l'hommage national. Après eux la Germanie vénérait d'une manière toute spéciale ses prophétesses *Aurinia, Velleda* (4), qui avait

(1) Chez les Égyptiens, Fré était le dieu-soleil.

(2) Il y avait aussi un dieu-lune phrygien du nom de *Men* (bret. *men*, pierre, noyau, mon).

(3) Outre que les marécages dégagent des principes morbides, les anciens croyaient que les âmes des méchants y étaient reléguées. Cette croyance était générale dans le monde aryen.

(4) Tacite. Germains n. 8, et Hist. l. IV, n. 61, 65; l. V, n. 22, 24.

entraîné ses compatriotes à la guerre, en leur promettant des succès contre les Romains, puis *Ganna*, venue plus tard (bret. *o-rinia*, en charmant; *bel-leda*, propager, étendre la guerre, planer au-dessus; *ganna* pour *kanna*, chanter).

Les anciens Saxons avaient, en Westphalie, leur idole *Irmesnul*, dont Charlemagne abattit la colonne (bret. *hir-mèn-sul*, longue pierre-soleil), et *Jodult*, figure sans attributs bien définis (bret. *jod-ul*, une joue).

Les Celtes septentrionaux nous sont maintenant suffisamment connus. Rentrons en Italie où ils pourront fournir quelques termes de comparaison à nos lecteurs.

XXI.

Le nord a toujours eu son esprit à part : sa teinte et son originalité se manifestent surtout dans sa poésie religieuse, dont nous venons d'entrevoir quelques reflets. On y chercherait vainement ce vif coloris et ces riantes peintures qui éclosent sous un ciel plus limpide, plus éclatant et plus prodigue de ses bienfaits.

L'Étrurie aurait dû subir toutes les influences méridionales, si le caractère originel de ses peuples, sombre, sévère, quelquefois cruel, n'avait pas été entretenu par les conditions de sa vie sociale, l'insalubrité d'une partie de son territoire, les nécessités de sa défense, les vicissitudes de sa fortune et l'antagonisme plus ou moins latent, mais très réel, des éléments hétérogènes composant sa population. Elle porte l'empreinte de l'aryanisme, mais elle a évidemment puisé à d'autres sources, et on constaterait sans peine dans ses formules, dans ses pratiques, dans son ritualisme tout entier, une fusion de ce qui appartient au nord et au midi avec prépondérance marquée de l'esprit du nord. Rome lui est redevable de son minutieux formalisme et de ses rites.

Le nom générique de la divinité dans la langue des Étrusques était *Æsar* (bret. *éz-ar*, tu vas au-dessus, toi au-dessus, au-dessus du bon).

L'analogie de forme et de sens entre l'*Esus* gaulois et l'*Æsar* étrusque est trop frappante pour ne pas être remarquée. Même manière de concevoir et de rendre l'idée de la divinité. C'est aussi la conception renfermée sous le *Vazarka* des Perses (1).

Les populations italiques primitives ou les Pelasges, si ce sont eux qui ont légué le mot *numen* à la langue latine, avaient compris la divinité d'une façon toute différente (bret. *neu-men*, forme pierre). Ils plaçaient le principe de la force et le symbolisaient dans la matière.

Les dieux particuliers des Etrusques que nous connaissons s'appelaient *Tina*, *Tinia*, *Cupra*, *Menerfa*, *Summanus*, *Mantus* ou *Manus*, *Mania*,

(1) N° 9 de la première partie du présent mémoire.

Manuana, Turms, Vedius, Vertumne, Pomona ou *Puemunus*, *Than, Sethlans, Nethnus, Aplu, Nortia* ou *Nurtia* et les *Lares*. Nous allons en déterminer les spécialités et traduire le sens de chacun des noms, suivant nos appréciations.

Tina (bret. *pina*, monter, se transporter en lieu haut) équivalait au *Zeus* des grecs auquel était départi l'empire de toute l'étendue des cieux, des nuées et de l'air. *Tinia* dit aussi *Tina* (bret. *kiniad*, chanteur, musicien ; *Kina*, germer, bourgeonner, développer la végétation), reconnaissait son parède dans le dieu de Niza en Thrace, le Dyonisios des Grecs, le *Pater Liber* des Romains, Bacchus, patron des laboureurs et des vignerons dont les louanges se célébraient dans des chants joyeux. *Ferentina* qui avait son sanctuaire près de Ferentium, n'était probablement pas sans rapport avec ce dieu (bret. *feren-kina*, lentille-germer, bourgeonner, se développer).

Cupra, déesse ou dieu adoré comme génie tutélaire des femmes, appartenait, d'après Varron, à la catégorie des *divi consentes*, c'est-à-dire en état d'association (bret. ancien *kuff-rât*, bonne, douce, bienveillante et clémente pensée). Ce serait, sinon une parité divine, du moins une sorte d'homonyme du *Mithra* asiastique (*Mitra*, aimé, doux en sanscrit; bret. *mit-rât*, douce pensée), que nous avous mentionné dans la première partie de notre mémoire.

Menerfa, Menfa, Menrfa, nommée Minerva par les Latins, est bien notoirement la déesse de l'intelligence, de l'agriculture, de tous les autres arts et des hauteurs. Elle accordait sa protection aux familles, aux tribus, aux corporations d'artisans, aux joueurs de flûte et aux travaux intellectuels et manuels. Les racines des diverses formes de son nom reproduisent dans leur sens complexe l'étendue de ses attributions. Au latin *Minerva* correspondent le breton et le gallois *mîn-er-vâ* (face ou promontoire (1) dans le lieu). Le tusque *Menerfa* trouve son interprétation tout à la fois dans le breton *menner-va* (intercesseur du lieu ou mon intercesseur) et dans les composés en même idiome *menner-fa* (2) (intercesseur-fève), *menn-erf* ou *menn-erv* (endroit soit en labour soit en jardin, et encore *elle invente le sillon et la planche de jardin*), *Menn-er-va* (elle pense, elle demande dans le lieu). *Menfa*, rencontre des similaires, dans (bret. et gall. *menn-fa*, endroit de la fève, de la culture de la fève ; gaël écos. et irl. *mein-fa*, face, aspect de la fève).

Les noms latin et tusque de Minerve sont complètement étrangers à la Grèce. Pour la majeure partie des Grecs elle s'appelait *Athéné* et en

(1) Varron *de lingua latina*, liv. v, n. 74, dit que Minerve est un nom sabin. Les Sabins, nous le savons, habitaient des hauteurs.

(2) La fève étant employée dans les sacrifices expiatoires et passant pour un des aliments les plus substantiels était devenue l'objet d'une grande culture et un symbole religieux.

Arcadie *Coria* qui retient en langue grecque la signification bien peu caractéristique de jeune fille, de vierge (1). La conception n'était pas d'ailleurs absolument identique en Grèce et en Italie. La mythologie étrusque r eprésentait Minerve comme une essence divine spontanée. La mythologie grecque postérieure à Homère donne pour mère à *Athéné* μῆτις, personnification de la sagesse et de toutes les opérations de la pensée (2).

Summanus, l'un des neuf dieux étrusques qui avaient le pouvoir de lancer la foudre n'est pas parfaitement connu. Cependant, nous savons qu'il ne faisait gronder le tonnerre que la nuit (*fulgur nocturnum*) et qu'on l'a assimilé à Pluton dans le culte. Varron (3) le range au nombre des dieux apportés à Rome par les Tatienses qui l'avaient apparemment reçu des Étrusques. Les auteurs y voient un dérivé du latin *sub-mane* (sous le matin). Partant des données que nous avons sur ce dieu, nous repoussons absolument cette étymologie. A nos yeux, envisagé sous les traits du maître de l'empire des morts, il devrait se traduire (bret. *soum-man*, s'arrêter, se fixer-figure, en d'autres termes figure sans mouvement qui est celle de la mort), en tant que puissance des ténèbres je l'interpréterais par le bret. *kuc'h* ou *kuh-man*, figure mystérieuse, qui se dérobe, qui se cache.

Mantus ou *Manus* est exclusivement étrusque. Il est représenté sur les cercueils sous la forme d'un homme robuste, à l'air cruel, armé d'un marteau ou d'un glaive, pourvu d'ailes et emportant sur un cheval un mort recouvert d'un voile (bret. *man-tu*, il emporte l'homme ou la figure en cachette).

Mania, appelée mère des Lares et des Manes, a vu longtemps ses autels arrosés du sang des enfants qu'on lui sacrifiait. Ce fut Junius Brutus qui substitua dans Rome à cette abominable pratique des offrandes de têtes de pavots. Plus tard on suspendit en son honneur dans les maisons des poupées nommées *Maniæ* ou *Maniolæ*. Je m'attache pour interpréter son nom à l'opinion professée par Preller qui paraît bien établie aujourd'hui. Je fais comme lui de *Mania* une personnification de la terre, de la bonne mère. Il serait difficile de lui donner un autre caractère si on prend garde à la coutume de suspendre l'effigie de

---

(1) La signification vraie de la déesse arcadienne *Coria* doit se trouver dans la racine bretonne *corr* (petite personne, magicienne, fée). Je ne puis attribuer qu'à une suite de la même idée l'épitète *Boudéia,* qui lui était donnée en Thessalie. J'y retrouve le radical breton *boud* (bourdonnement), d'où dérive *Boudik* (fée) et *Bouda* (bourdonner), nom de l'apôtre divinisé de contrées très étendues de l'Asie. Le grec *boudepsion* (cuir de bœuf) auquel on propose de rattacher Boudéia y est tout-à-fait étranger.

(2) Minerve résume en sa personne tous les attributs d'Athéné et de Métis.

(3) *De ling. lat*. l. v, n. 74.

la déesse devant la porte de la maison lorsqu'un danger menaçait la famille (bret. *man-iac'h,* figure saine, salutaire) (1).

Manuana serait une divinité de la même famille que Mania. On les a souvent identifiées. Peut-être bien sont-elles des faces différentes d'une seule et même personnification. *Mania*, action bienfaisante de la nature, aurait combattu les maladies et les dangers. *Manuana*, au contraire, action délétère du même principe, aurait conduit l'homme à sa fin (bret. *man-huanad,* figure-soupir).

Turms est indiqué comme identique à Mercure ou ayant avec lui beaucoup d'analogie. Hermes, Thoth, Teuth, Taoh dans la Phœnicie, l'Égypte, la Crète, l'Arcadie et la Grèce, ont des rapports de ressemblance mais n'offrent pas à proprement parler un fond commun. C'est un génie national diversifié et fait en chaque lieu à l'image de ses adorateurs. Telle est, je crois, la définition la plus vraie qu'on puisse en donner. Les Étrusques habiles à construire des ouvrages de fortification, ont caractérisé cet art dans le nom de leur Mercure (allemand, *thurm* et *turn*, tour et donjon, bret. *turunel,* butte de terre, tertre, motte).

Védius est placé par Ammien Marcellin au nombre des dieux d'origine étrusque et assimilé à *Vejovis* qui frappait ses victimes de surdité avant de les foudroyer. D'autres l'identifient avec Pluton (bret. *bé-di*, tombeau du jour, de la lumière).

Vertumnes (Vertumnus) avait passé de l'Étrurie à Rome. En Étrurie, il occupait un des premiers rangs. A Rome son rôle se trouvait amoindri. Dieu agricole, présidant aux productions du printemps, de l'été et de l'automne surtout, plus d'un trait de ressemblance le rapprochait de Bacchus. On professe en général l'opinion que son nom vient de *vertere,* tourner, et le caractère mobile qu'on prête à cette divinité tendrait à justifier cette interprétation. Je crois néanmoins qu'elle manque d'exactitude. En latin *ver* est le printemps. Cette racine offre une double forme originelle et un double sens (bret. *gwer,* vert tendre, vert clair ; *ber*, liquidité, action de couler). Le printemps est l'époque où la sève coule le plus abondamment. C'est aussi le temps où tout reverdit dans la nature. Le breton ne se sert d'aucune de ces expressions pour marquer le printemps. Il dit *névez-amzer* (nouvelle année). Ce n'en est pas moins à cette langue que le mot latin *ver* est emprunté.

Dans *Vertumnus* nous remarquons d'abord l'idée de la verdure et d'une active circulation de la sève. Tel est le sens de la première syllable. Puis la seconde (tum), si elle est, comme nous le présumons, la racine celtique *tomm* ou *tuemm,* exprimerait l'idée de chaleur, de principe nécessaire pour mûrir les productions de la terre.

Pomone dont le nom est écrit *Puemunus* sur les monuments

(1) Voir Macrobe Satur, l. I, ch. VII.

d'Iguvium, dieu ou déesse, figure ordinairement à côté de Vertumne et remplit comme lui des fonctions agricoles. Nous ne savons rien de plus sur cette conception religieuse (bret. *bué-mont* ou *bué-monet*, vie-devenir, se mouvoir. *Bo-mont* ou *bo-monet*, il sera-commencer, devenir, se mouvoir). Je trouve indiqués sous ces deux formes le commencement, le mouvement de la vie végétale, l'espérance du cultivateur, la renaissance, l'activité et la fructification de la nature.

Than, l'un des dieux suprêmes, celui qui inspirait et dirigeait les augures, était toujours invoqué par eux avant qu'ils traçassent dans le ciel avec le *lituus* les lignes perpendiculaires dirigées vers les quatre points cardinaux pour préparer leurs opérations divinatoires. A Rome on le confondit avec Janus (bret. *tan*, feu).

Sethlans, dieu forgeron mis quelquefois au rang des Cabires par les Pelasges tyrrhéniens et identifié alors avec *axiero*, devenait dans les croyances étrusques une des douze divinités qui lançaient la foudre (bret. *sez-lan* ou *sez-land*, lieu consacré aux traits, aux flèches, ou *sez-lans*, flèche-lance).

Nethuus, Neptune, roi des mers, le *Poséidon* des Grecs, se rend par le breton *né-tun* (non-dune, non-falaise, ou il tord, serre, entoure la falaise). Il pourrait se rendre en la même langue par *nez-tun* (proche la dune ou la falaise). L'étymologie du latin *Neptunus* se rattache au premier sens (bret. *nép-tûn*, nulle colline, nulle dune).

Aplu, dieu-soleil de l'Étrurie, ressemble singulièrement pour la forme au breton *ap-lû* (1), fils-armée, et *ap-luc'h*, fils de la lumière. Il ne ressemble pas moins sous le même rapport au sanscrit a-plu (Jutlandais *a-flue*, grec αφλυω), *ne nager*, ne flotter sur l'eau (2). Mais le sens des racines bretonnes est plus en harmonie avec la divinité solaire appréciée sur les données que l'antiquité nous a transmises.

Nortia ou *Nurtia*, dieu ou déesse du destin, avait un temple à Volsinies. Chaque année, le premier magistrat de la ville y enfonçait un clou dans la muraille. La même cérémonie s'observait dans les temps de famine, peste, révolte et autres genres de calamités publiques. Cet usage se reproduisait à Rome comme nous le verrons plus loin.

---

(1) *Net* ou *Neton*, divinité des Acitains ou Aquitains de l'Espagne étant représenté sous les emblêmes réunis du soleil et du dieu de la guerre (Macrobe Saturnales, l. Ier, ch. XIX), et les Égyptiens donnant également au soleil des attributs guerriers (voir nos Aperçus historiques, n° 25), il n'est nullement invraisemblable que l'Étrurie ait appelé son dieu-soleil fils armée, c'est-à-dire fils du dieu des armées. L'analogie de forme entre *lû*, armée et *luc'h*, lumière, aurait même pu être une des causes de cette conception. J'observe incidemment que *net* en langue bretonne signifie pur, et *net-on*, moi, le pur.

(2) Si la composition sanscrite devait être considérée comme la véritable étymologie, il y aurait probablement ici une sorte de contraste établi entre le dieu visible dans l'espace et l'esprit divin conçu par les Bramines comme porté originairement sur les eaux.



Quelle idée symbolique associait le nord au destin ? Je ne me charge pas de résoudre le problème, mais pour moi, l'association est manifeste (bret. *nord-ti,* temple du nord. Le nord se dit *nord* en danois et en allemand, *north* en anglais et *nordr* (1) en vieux danois et en islandais).

Nous avons assez longuement traité, dans la première partie de notre mémoire (2), la question des Lares pour nous dispenser d'y revenir ici autrement que pour observer qu'indépendamment de leur qualité de bienfaiteurs, qui rattache leur nom à la racine celtique *lark, larg,* chefs religieux et civils, et possédant de plein droit les fonctions prophétiques durant leur vie, ils étaient réputés avoir conservé le don de prophétie après leur mort (breton armoricain *lar,* fais entendre la parole ou il fait entendre la parole). Nous sommes d'ailleurs portés à penser que les Lares appartenaient à des croyances italiques générales antérieures à l'arrivée des Tusques. Il est au moins certain que ce titre était pris par les roitelets de divers peuples de l'Italie indépendants de l'Étrurie, qu'au temps de Tatius, les Sabins avaient le culte des Lares, et que Varron (3) est d'avis qu'il y a communauté d'origine de cette religion au pays sabin et au pays étrusque, sans emprunt d'une nationalité à l'autre, d'une langue à l'autre langue. La seule chose qui excite ses doutes, c'est que le mot, de même que les noms des autres divinités qu'il énumère, soit toujours dû à des causes identiques dans les deux idiomes. Cette réflexion est d'une haute importance et parfaitement vraie à notre sens. La double acception de la racine *lar* en serait une preuve.

XXII.

L'ordre naturel des idées nous conduirait actuellement dans les sanctuaires de l'Ombrie, de la Sabine et de Rome. Nous ne le ferons toutefois qu'après avoir jeté un regard rapide sur les cultes nés en Sicile ou dominant chez les anciennes populations siciliennes. L'un d'eux a occupé une place trop importante dans les antiquités des peuples de l'Ombrie et du Latium pour qu'il ne soit pas nécessaire de le rappeler. Je parle de Palès, divinité de sexe incertain, sous la protection de laquelle les bergers mettaient leurs troupeaux.

Son nom est tombé incidemment sous ma plume au nº 15 de la première partie de ce mémoire. J'ai dit qu'il dérivait du sanscrit *pâla,* protecteur et gardien, et du breton *pali,* vêtement qui protége le corps.

(1) Lorsque Le Gonidec exprime des doutes sur la primordialité du mot *nord* dans le breton, il est à croire qu'il se trompe, puisque le mot existe dans cinq autres langues gaëliques.

(2) Nº 6.

(3) Varron. *De ling. lat.* l. v, n. 74.

J'ai même indiqué le mot *paladin* (1) comme dérivant probablement de la même racine commune au breton et au sanscrit. Présentement je crois avoir commis une erreur à cet endroit.

Palès personnifie la vie pastorale et nomade primitive des peuples de la Sicile et de l'Italie. La masse de ces pasteurs a été refoulée en Sicile par de nouveaux arrivants, agriculteurs et plus civilisés. Il n'est demeuré en Italie que quelques débris de ces populations, non pas toujours complètement fusionnés avec les races dominantes qui avaient démembré leur nationalité, mais modifiés par l'influence de leurs maîtres ou de leurs voisins. Or, si Palès est l'image d'un peuple errant sur les montagnes et dans les forêts, on doit logiquement s'attendre à trouver dans son nom la trace du genre d'existence de ceux qui ont créé son culte. Eh bien ! cette idée est renfermée dans le breton *balé*, marche, et *balez*, tu chemines, tu marches, tu te promènes.

La permutation de lettres est non-seulement normale, mais justifiée par un passage de Mœvius, qui appelle le mont Palatin *Balatium* (2). Nous savons en outre que ceux des Aborigènes qui vinrent du pays de Réate dans le *Septemmontium*, auraient porté le nom de *Palatini*, et que les bergers arcadiens de l'émigration d'Évandre auraient été dits *Palantiei* (3).

Les racines bretonnes *ti*, pl. *tiez*, et *tiek*, pl. *tiéein* indiquent la première une habitation et la seconde la situation de chef de famille. *Bala* est l'infinitif du verbe qui nous a donné *balez*. *Balan* est le genêt.

En raisonnant sur ces données, nous serions amenés à reconnaître dans le *Palatium* ou *Balatium* le lieu de retraite ou la résidence fortifiée qu'avaient fini par se donner les nomades chassés des environs de Réate, et les *Palantiei* ou *Balantiei* deviendraient des chefs de famille réduits à vivre avec leurs troupeaux au milieu de champs de genêts avant leur passage en Italie. Mais, sans indices particuliers sur le genre de vie primitif des compagnons d'Évandre, nons signalons une apparence étymologique de leurs noms sans vouloir nous y arrêter, et uniquement pour qu'il soit bien entendu qu'il ne se rattache pas à *Palès*.

Nous ne faisons pas aussi bon marché de notre interprétation des mots *Palatium* et *Palatini*. Nous en trouvons la confirmation dans la *diva palatua*, déesse protectrice du Palatium (bret. *bala-tua*, marcher-cacher). C'est le refuge personnifié et divinisé d'un groupe de nomades.

Les fêtes de *Palès*, s'appelant originairement les *Palilia* (bret. *baliliac'h*, allée plantée d'arbres-pierre), supposeraient un autel de pierre auquel on se rendait sous l'ombrage de grands arbres pour la célébra-

---

(1) *Paladin*, je le reconnais maintenant, vient évidemment de *balé-den* (bret. homme de marche).

(2) Varron. *De lingua latina*, l. VI, n. 53.

(3) *Ibidem.*

tion. La substitution faite par les Romains de *Parililia* à *Palilia* offre à l'esprit une idée nouvelle, celle d'une garde attentive et d'un accouplement fécond du bétail (bret. *pâr* observation, attente, affût; *par*, il accouple).

Le nom des frères *Paliques*, Dioscures de la Sicile, s'explique moins facilement. Il est fort mal interprété, à notre avis, par la contraction supposée des mots grecs *palin-icnéomai* (qui reviennent à la lumière). Une licence poétique a pu faire *ico* de *icnéomai*; mais il ne s'agit pas ici d'un des effets dramatiques produits par l'imagination d'Eschyle. Nous examinons un terme usuel, et ce n'est pas à la poésie que nous devons en demander la raison.

La légende des Paliques leur donne une naissance merveilleuse, qui les relie, comme la situation de leur temple et les circonstances de leur religion, au culte naturaliste et cosmogonique. Leur mère, Etna ou Thalie, pour se soustraire au courroux de Junon, s'enfouit dans la terre. Au jour de leur naissance, les frères jumeaux s'échappent de cette retraite et reçoivent l'adoration des mortels. Suivant les uns, Vulcain est leur père, suivant d'autres, leur aïeul maternel. Leur sanctuaire, établi à Palice, au pied de l'Etna, servait de refuge aux esclaves fugitifs. Personne n'eût osé les y poursuivre. Auprès de ce lieu, dont l'oracle était célèbre, existaient deux petits lacs d'eau bouillante sulfureuse qu'on regardait comme leur berceau. Sur leurs bords s'étaient accomplis des sacrifices humains. Dans les temps dont le secret appartient à l'histoire on n'en faisait plus; mais les serments solennels étaient prêtés par les eaux de ces lacs. Le serment était-il sincère? la tablette sur laquelle il avait été écrit surnageait. S'il se traduisait, au contraire, en un parjure, la tablette disparaissait. La mort ou l'aveuglement punissait le coupable.

Si l'on s'attache à l'ensemble de ces faits, l'induction logique à en tirer est que le nom de *Paliques* contient, tout autant que la légende mythologique, une allusion à la cause mystérieuse du bouillonnement des sources vénérées, transformée en un miracle et, par une de ces associations d'idées si familières à l'antiquité, une allusion non moins certaine au privilége qui couvrait les suppliants d'une protection inviolable, et plaçait la foi jurée sous une ombre divine (bret. *pali*, manteau; bret. et anglais *pall*, couverture; le latin *pallium* a le même sens).

Palès et les Paliques étant les deux seuls cultes saillants appartenant en propre à la Sicile, nous ne nous occuperons pas autrement des religions siciliennes.

XXXIII.

Nous avons trouvé en Sicile, et retrouvé dans toute l'Italie en la personne de *Palès*, le symbole de la vie pastorale et nomade. Son nom évoque le souvenir d'une autre divinité qui n'est peut-être pas moins ancienne, mais dont le caractère originel a été très altéré dans les religions romaines. *Sylvanus* (bret. *sil-van,* homme du filtre), est le dieu des forêts (bret. *sil-vâ*, lieu du filtre (1), c'est-à-dire lieu où se forment les sources, où s'élabore et circule la sève des grands végétaux qui les couvrent). Comme à l'origine les hommes fixaient leurs demeures dans les clairières et y faisaient paître leurs troupeaux, naturellement il aimait les bergers et les bestiaux. Il partageait ses faveurs entre eux et les chasseurs en forêts, et présidait en même temps à la végétation des arbres forestiers.

Ses attributs, comme protecteur de l'arboriculture horticole, des limites des propriétés et des basses-cours, sont des additions faites après coup, mais qui pourraient bien signaler la transition de la vie pastorale à la première période de l'existence agricole des ancieus pâtres. Les cérémonies symboliques, rappelées par saint Augustin dans *la Cité de Dieu,* encore pratiquées de son temps dans les campagnes de l'Italie, à l'occasion des accouchements, pour écarter les mauvaises influences et les attaques de Sylvain, nous reportent à l'âge reculé où les tribus adonnées à l'agriculture avaient à se défendre contre les incursions subites des populations forestières.

Faunus, souvent appelé *Fône,* quelquefois *Fons,* se distingue à peine de Silvain, quand on les compare d'une manière superficielle. Envisagé sous sa figure primitive, d'accord avec l'étymologie de son nom, Faune nous apparaît sous des traits tout-à-fait différents (bret. *fonn, fonnuz, foun, founuz,* abondant, prompt, rapide). Il en est de même de la déesse *Fauna* (bret. *fonna* et *founa,* abonder, porter profit). Ils étaient donc synonymes de fécondité, prospérité, activité, abondance, richesse, et comme la source principale du bien-être chez les anciens peuples italiens était la culture jointe à l'élève du bétail, Faune eût manqué à sa mission s'il n'avait pas protégé les pâturages et donné aux terres leur fertilité. *Faunus* est le principe fécondant de la nature, *Fauna* l'élément fécondé.

L'agriculture ayant été le premier pas de l'homme dans la voie de la civilisation, les légendes représentent Faunus comme adoucissant les mœurs, et les peuples, passant rapidement par une nécessité de conservation du travail des champs à ceux de la guerre, la voix de ce dieu

(1) Les racines bretonnes *sil-vâ* sont manifestement celles du latin *silva* (forêt).

s'élève inopinément et terrible au milieu des batailles pour jeter la terreur dans les rangs des ennemis de Rome (1).

Évandre, que les mythes font venir d'Arcadie et régner sur l'Italie, est la forme grecque du nom de Faune dans une de ses acceptions (Εὔανδρος, fertile en hommes courageux). L'immigration arcadienne a dû se trouver mêlée à la période symbolisée par Faune, mais elle ne l'absorbe pas. Elle n'en est qu'un épisode.

Ce ne sont pas seulement les soins agricoles et les habitudes de la guerre chez les mêmes hommes qui caractérisent la période faunienne. Elle vit s'élever une institution absolument inconnue en Italie dans les temps antérieurs, une corporation de prêtres, devins, prophètes, médecins, poètes et chanteurs, déployant une prodigieuse activité. Ils parcourent l'Italie dans tous les sens. Les campagnes retentissent du chant de leurs vers. Ils sont au chevet des malades et conseillent le laboureur. Par eux il apprend à purifier sa maison et ses étables, à assainir sa propriété. Ils pratiquaient les expiations.

Leurs demeures sont les cavernes au milieu des bois. Les profanes ne peuvent y pénétrer, mais on vient leur demander l'avenir à haute voix en se tenant à une distance respectueuse, ou bien on inscrit la demande sur l'écorce d'un arbre, et le lendemain, la réponse écrite au stylet se lit sur un hêtre (2).

Plusieurs arbres, le hêtre en particulier, étaient consacrés à Faune. Il est remarquable qu'il a été pris, ainsi que les prêtres, ses homonymes, pour symbole de l'abondance, de la même façon que les Druides, dont la présence sur une propriété présageait d'heureuses récoltes, suivant la foi populaire des Gaulois (3).

Faune, fécondant les troupeaux, était dit *Innus* (bret. *hinnôa*, braire), et sous son attribut de protecteur du bétail contre les loups et (je le présume) des propriétés contre les agressions, on l'appelait *Lupercus* (bret. *lu-perc'h*, armée-propriété).

Les racines des mots bretons (*fonnuz*, *fonna*, *fonn* et *foun*) des mots latins *faunus* et *fauna* et du vieux mot sabin ou ombrien *fone*, qui nous occupent en ce moment, ont déjà pris place dans notre mémoire (4). Ce sont, rappelons-le en passant, *fô*, hêtre, chaleur, ardeur, inflammation ; *faô* et *fav*, hêtre et fève ; *fa*, fève, dont nous avons expliqué la signification symbolique.

Fauna avait trois surnoms : *Fatua* (bret. *fa-tua*, dérober la fève) ;

(1) On trouve de nombreux exemples de cette croyance dans l'histoire romaine, et tout indique que les généraux romains en tiraient partie pour exciter le courage de leurs soldats.

(2) J'en ai parlé au n° 5 de la première partie du présent mémoire. (Voir aussi Varron, *de lingua latina*, l. VII, n. 36.)

(3) Strabon, l. IV, ch. IV, n. 4.

(4) Première partie, n. 5.

Favola (bret. *fav-hoalla*, exercer une attraction sur la fève ou sur le hêtre), et *Fau-la* (hêtre ou fève-main).

Fons, forme ombrienne du nom de Faune, et qui n'est qu'un dérivé de *Fone* ou *Fonn*, s'employait à Rome pour exprimer une fontaine et le dieu des fontaines. La fertilisation des terres par les eaux qu'épanchent les sources a déterminé cette application.

Le cycle faunien suivait son cours (1), lorsque survint dans le Latium une tribu dont l'unique religion, peut-être, se résumait dans un génie bienfaisant qui veillait à la prospérité des familles et de la petite nationalité. Il défendait l'entrée des maisons contre les attaques des mauvais principes et des malfaiteurs, l'entrée des forteresses et de son temple, qui était lui-même une forteresse, contre les entreprises de l'ennemi. Comme chargé de la garde du pays, il était dieu de la guerre; comme conservateur et bienfaiteur, il présidait aux naissances, à toutes les productions et même aux saisons qui exercent une si grande influence sur tout ce qui a vie et faculté de reproduction.

Ce dieu ou génie, un des plus connus dans l'histoire romaine, devait son titre divin (Janus) à la racine celtique *gana* (engendrer, produire, créer (2), mais la forme du mot est absolument sanscrite (*janus*, *jani*, *janu*, naissance, génération). Ni la racine, ni la forme ne paraissent exister en grec, en allemand, en anglais et en danois. La tribu de *Janus* était donc de race aryenne mais détachée de la souche-mère postérieurement à la séparation des Celtes : le sanscrit avait commencé et pouvait être complètement formé lors de ce détachement. En un mot cette nationalité et les peuples parlant les langues aryennes de l'Inde avaient plus longtemps apparenté.

Les Latins, employant l'expression dans un sens figuré, avaient assimilé l'entrée d'une maison à l'entrée de l'homme dans la vie et *janua* signifiait porte dans leur bouche.

Quoiqu'on en ait dit, je ne vois pas *Janus* hors du Latium dans les temps antiques. C'est là que la légende le conduit. Je reconnais que les Pelasges avaient une divinité quelque peu analogue; identique, non; homonyme, pas davantage. Les Étrusques avaient leur *Than* dont les attributs ont été plus tard réunis à ceux de Janus à Rome. Mais en réalité les deux figures primitives ne se ressemblaient pas plus que les noms. Quant aux Sabins, ils n'adoraient pas Janus. Ceux d'entre eux (les Tatienses) qui occupèrent une des sept collines et qui eurent souvent la domination de la contrée, ne lui avaient élevé aucun autel au dire de Varron (3). Ils n'avaient encore adopté que des dieux étrusques : *Védius*, *Vertumne*, *Summanus*. Les Tusques, qui incorporaient volontiers à

(1) Il serait difficile d'interpréter autrement les légendes.

(2) Les *Ganas* sont des dieux subalternes de la génération dans l'Inde.

(3) Liv. v, n. 74.

leurs religions les objets du culte des nationalités soumises, auront certainement adopté Janus pour leurs établissements du Latium. Le patriciat sabin de Rome l'adopta aussi par politique. Mais dans les histoires il reste toujours le dieu exclusivement latin. Il repousse violemment les Sabins et les frappe d'épouvante quand ils poursuivent les Latins. Enfin, malgré les honneurs rendus à son temple, malgré l'obligation rituélique de le nommer en première ligne dans toutes les invocations, il s'efface devant une autre figure (celle du dieu Mars) dans la suite des prières, ou plutôt il s'y absorbe. C'est apparemment qu'il symbolisait une minorité dans la population, minorité imposante par l'influence civilisatrice que ses ancêtres avaient exercée, mais fondue dans une masse qui avait conservé son énergie vitale et son caractère spécial.

Si les traditions du culte de Janus laissent apercevoir en lui un dieu du soleil uni aux éléments générateurs des sources (1), ce n'est à nos yeux qu'une conception dérivée d'une sorte de confusion avec le *Than* des Étrusques, avec des attributs de divinités locales et qui n'avait rien de primordial dans l'esprit des Latins.

XXIV.

L'époque du commencement de Saturne en Italie et la racine de son nom se dérobent dans un nuage. Sa divinité embrasse trop d'attributions pour ne pas être l'image de plusieurs symboles successivement réunis.

La tribu de Janus aurait eu sa forteresse sur le Janicule (2). Si on accepte comme renseignement une des traditions de l'antiquité, elle pratiquait l'agriculture, mais une agriculture dans l'enfance. La tribu de Saturne, arrivée plus tard avec des connaissances agricoles plus avancées, fut bien accueillie et occupa sans obstacle la hauteur du Capitole. Saturne disparaît nonobstant tout-à-coup. Sa tribu ne conserve pas son hégémonie. Mais quel était le peuple saturnien? La légende se charge de répondre qu'il sortait de la branche pelasgique, que chassé de ses premiers foyers, il vint, sur la foi de l'oracle de Dodone, chercher une résidence en Italie au temps des Sicules (3).

Cette légende doit avoir un fonds de vérité comme la plupart des légendes. Malheureusement il n'est pas facile de le séparer de son alliage. Néanmoins il s'en dégage un fait capital. Le caractère dominant du primitif Saturne en Italie aurait été l'art de la culture perfectionnée.

(1) Macrobe Saturnales, l. Ier, ch. IX. Aux faits mythologiques qu'il rapporte, nous ajoutons qu'on donnait pour épouse à Janus *Juturne,* nymphe romaine des fleuves et des sources, et qu'on faisait naître de cette union *Fons* ou *Fontus,* patron des fontaines.

(2) Le breton *ganiz-kul* (je produisis le fertile) indiquerait un lieu productif.

(3) Macrobe Satur., l. Ier, ch. VII. — Varron, *de ling. lat.*, l. V, n. 42.

Aussi, Macrobe déclare-t-il au chapitre VIIe déjà cité : « les Romains l'appellent *Sterculus* parce qu'il a le premier fertilisé les champs par l'emploi des engrais, » et Preller n'hésite pas à dire que Saturne ou son fils *Picus,* jouissait d'une grande considération sous le nom de Sterculus ou *Stercès*. D'un autre côté, Macrobe (Satur., l. Ier) croit que *Saturnus* est pour *Sathimus* qui dériverait du grec σάθη, et qu'il a été assimilé à χρόνος (le temps), qui est un des éléments de la création. Enfin, Preller constate qu'une inscription trouvée sur un vase antique donne son nom sous la forme *Saeturnus*.

Je reprends les divers noms que nous venons d'indiquer. *Picus* (bret. *pika,* travailler la terre avec le pic), *Sterculus* (bret. *ster-kul*, cours d'eau gras, cours d'eau fertilisant), *Stercès* (bret. *ster-kèz,* il divise le cours d'eau) annoncent une culture sachant utiliser les ressources. σάθη avait passé dans le latin *sator* (semeur) dont on avait fait un Dieu particulier correspondant au celtique *at-or,* entrée de la semence et *hader* (semeur). *Sathimus* n'est ni latin ni grec, mais si ce mot a servi pour désigner Saturne, ce serait (bret. *sasi-moz,* figure de la saison ou *sasi-mus,* il épie, il observe la saison). Voilà trois des faces de Saturne : 1° travail et engrais des cultures ; 2° ensemencement ; 3° observation raisonnée de la saison dans les opérations agricoles. Reste le *Saeturnus*, qui est une quatrième face du dieu, le relâchement des liens de l'esclavage en son honneur, la liberté qu'on rendait aux esclaves durant ses fêtes, et qui se traduisait non-seulement à Rome, mais à Babylone, en Phrygie et dans toute la Grèce en travertissements et en scènes licencieuses et bruyantes (bret. *saë-tourn*, vêtement-il fait grand bruit). Tous ces emblêmes ne représentent pas une unité d'époque. Ils syncrétisent dans leur ensemble des œuvres successives, des civilisations superposées, un fonds indigène disparaissant en quelque sorte sous la surcharge de ses emprunts.

Saturne était un dieu de la terre, mais seulement pour le travail auquel elle est soumise dans l'arrière-saison et pour la semence qu'elle réclame alors. Il se reposait ensuite attendant le retour de l'automne pour redevenir actif. De là probablement ces liens de laine qui garrotaient sa statue pendant l'année, et n'étaient enlevés qu'à l'époque de ses fêtes. De là aussi, on peut le penser, le répit donné à l'esclavage dont la main façonnait les terres dès qu'elles étaient emblavées au milieu de décembre.

Les Sabins avaient adopté Saturne comme les Latins et les Étrusques, puisque les Tatienses lui élevèrent un autel à Rome (1). Cette adoption, quelle qu'en soit la cause, n'a pas eu pour but de combler une lacune de leur religion. Mars, en effet, constituait une vaste conception divine comprenant les attributs agricoles de Saturne. Il avait, dans la Sabine,

(1) Varron, *ling. lat.*, l. v, n. 74.

le Samnium, l'Ombre et partout où avaient pénétré les populations sabines et ombriennes, une popularité et une suprématie qui ne se sont jamais démenties. Le culte officiel a pu donner à Jupiter l'empire de l'Olympe. La foi populaire des campagnes lui préférait *Mars, Mamers, Mavors* (son nom avait ces trois formes) et le paysan du Latium lui-même, tout en prenant part aux Saturnales, plaçait avant tout sa confiance en lui. Car, on se ferait une idée étrange de ce dieu, si on ne voyait en sa personne que le dieu de la guerre, l'αρης grec. Il était à la fois dieu de la guerre, dieu du labourage, défenseur des limites de la propriété, soutien de l'homme dans les dangers, maître souverain dans la paix et dans la guerre, le chef admirable qui administre et conserve miraculeusement le monde encore bien qu'il lui fasse subir de rudes épreuves.

Ses noms ont toutes ces significations : (bret. *Marr*, il travaille à la houe, il écobue ; *Mars* et *Marz*, merveille, miracle, chose digne d'admiration, frontière ; *Ma-mer*, mon gardien, mon chef, mon gouverneur et encore, il est — il règne (1) ; *Ma-hors* (2), il est massue ; *Mâr*, danger, difficulté, péril). Le sanscrit et le persan donnent à la même racine une partie des acceptions que nous venons de vérifier en langue celtique et d'autres acceptions concordantes avec le caractère et les œuvres de Mars (sanscrit *marta*, *martya*, mortel ; persan *martya*, homme. sansc. *marya*, mari, *maryâ*, borne, limite).

Pour se convaincre que ce ne sont pas de pures coïncidences, nous allons expliquer, d'après l'économie agricole de M. P. Caton, au ch. 141, les pratiques religieuses de la purification des terres dans le but d'obtenir de bons succès en agriculture. Le sacrifice offert à cette occasion (le suovitalien) consistait dans l'immolation d'un porc, d'un agneau et d'un veau non sevrés. Il y avait en outre offrande de vin, de galettes et de gâteaux. Avant d'égorger les animaux, on présentait le vin à Janus et à Jupiter en disant : « Mars, notre père, je te conjure d'être propice » à moi, à ma maison et à mes gens ; c'est dans cette intention que j'ai » fait promener une triple victime autour de mes champs, de mes terres » et de mes biens afin que tu en écartes, éloignes et détournes les maladies » visibles et invisibles, la stérilité, la dévastation, les calamités, les » intempéries ; afin que tu fasses grandir et prospérer mes fruits, mes » grains, mes vignes et mes arbres ; afin que tu conserves la vigueur » à mes bergers et à mes troupeaux et que tu accordes santé et prospérité » à moi, à ma maison et à mes gens. Aussi, pour purifier mes champs, » mes terres et mes biens et pour faire un sacrifice expiatoire, daigne » agréer ces trois victimes à la mamelle que je vais immoler. »

Il est clair que l'idée dominante de cette grande physionomie religieuse, providence des champs et de l'humanité, n'a rien du sentiment guerrier.

(1) En interprétant *Ma* dans le sens de *il est* nous rattachons le Mars sabin à la déesse *Ma* de la Cappadoce qui était aussi assimilée à Bellone.

(2) La permutation de l'*h* en *v* est normale.

Les traits du génie de la guerre sont venus s'ajouter dans le *Mars* officiel, qui n'a jamais été complètement le Mars des villageois, et n'a été accepté par l'armée que comme une des formes et l'un des vocables du *quir, kir* ou *bir* des Sabins.

XXV.

Au lieu de dénombrer immédiatement les autres dieux de l'agriculture, je poursuis la revue des divinités antiques dont le rôle a été prépondérant. En procédant ainsi, je rendrai plus sensible l'enchaînement des faits qu'il importe de mettre en relief. A ce titre *Vesta* et *Vulcain* se placent logiquement ici.

Vesta (bret. *gwestad,* doucement, paisiblement, modérément), est le symbole du foyer domestique, national et municipal ; le symbole de la paix, de la tranquillité, de l'union et de la douceur des mœurs. Autour d'elle se groupent les pénates, dieux de la patrie et de la famille, que nous avons précédemment caractérisés (1). Le grec ἐσθίω, consumer, est étranger à l'appellation de *Vesta*, et si le sanscrit *was* (2), habiter, demeurer, offrirait plus d'affinité pour le sens, la forme est trop différente pour s'y arrêter, tandis que le celtique *gwestad* satisfait pleinement l'esprit.

Le feu avait pour nos ancêtres une valeur symbolique qu'on ne soupçonnerait pas aujourd'hui, tant les idées de la race aryenne ont changé. Les colonies allumaient leurs foyers à celui de la métropole. Elles ne s'éloignaient qu'en emportant le feu sacré, et quand il venait à s'éteindre soit dans le voyage, soit à leurs nouvelles résidences, c'était au foyer commun de l'humanité, au foyer solaire qu'elles le ranimaient par les moyens que la physique nous indique, en accompagnant cette cérémonie des prières et des rites expiatoires (3).

A Rome, on avait donné la forme ronde au temple de Vesta sous l'inspiration de l'idée, passée depuis dans les doctrines de Pythagore, que le feu est l'unité et le principe d'où procèdent tous les autres, situé au milieu de la sphéricité de l'univers (4). Ce symbolisme rattache Vesta au culte dù feu chez les Parsis, non pas que leurs temples ou leurs autels soient sphériques, mais parce que leurs termes liturgiques reproduisent la même pensée.

Chez les Parses du Goudjerats et du Kerman, le feu, objet de leur adoration, est entretenu par le *Mobed* (bret. et gaël d'Irl. *môg-bed,*

---

(1) Première partie du mémoire, n. 6.

(2) le mot sanscrit *was,* habiter, demeurer, a sa racine dans les mots bretons *va* lieu, endroit, *gwaz,* homme, vassal, domestique.

(3) Plutarque.

(4) Plutarque, Vies des hommes illustres, *Numa,* n. 15.

foyer du monde). Le sanctuaire, l'*Atechgah* (bret. *a-tech-gah*, à la coutume, à l'usage du *gah*) (1), consiste en une petite chapelle carrée où se trouve l'adoscht ou pierre supportant le bois enflammé. Le *Mobed* est à proprement parler un servant du sanctuaire, quoiqu'il récite l'office du neaesch (bret. *nea-esk,* tourner en tous sens-épuisement). Ses supérieurs hiérarchiques sont les *Herbeds* (bret. *her-bed*, héritier ou possesseur du monde).

Les Romains avaient chargé un collége de vierges prises dans les premières familles de la ville de garder et d'entretenir le feu, image de Vesta. Une négligence dans le service, qui amenait l'extinction de ce feu était punie de mort comme la violation du vœu de virginité. Mais le flux de prières et le mysticisme du culte des Parses étaient bannis du temple de Vesta.

Vulcain (Vulcanus, anciennement *Volcanus)* était adoré à Rome comme dieu du feu avec Vesta et Summanus. On lui offrait les armes, et on brûlait en son honneur les dépouilles de l'ennemi. Outre son temple du Champ-de-Mars, il avait un lieu consacré, le vieux Volcanal, consistant en une simple plate-forme, élevée au-dessus du Comitium. Suivant la tradition, là s'était conclue l'alliance des Romains et des Sabins, et là aussi se tenaient anciennement les assemblées publiques.

L'étymologie de *Volcanus*, sans aucune espèce de relation avec le mot *Ephestios* qui le désignait en langue grecque, n'a jamais été donnée avec certitude. Elle me semble découler de deux idées : l'incandescence du foyer du Comitium qui s'apercevait de loin à cause de son élévation (bret. *volz-kann*, arcade brillante, tertre brillant), et l'apect des trophées d'armes appendus dans le temple (bret. *volz-kann,* voûte ou arcade-combat).

On avait associé à son culte la déesse *Lua* à laquelle on consacrait également les dépouilles de l'ennemi. Ceux qui l'ont identifiée avec Ops et Rhée n'ont pas bien compris son caractère. Je reste convaincu qu'elle symbolisait tout simplement la cérémonie de la consécration à Vulcain, accomplie par l'armée victorieuse (bret. *lû,* armée ; *lua* (2), représenter une scène militaire).

XXVI.

En quittant *Vesta* et *Vulcain*, nous nous trouvons en face d'un dieu dont on se fait en général une très fausse idée. L'Hercule romain n'a rien de commun avec le héros grec Ἡρακλῆς, fils d'Alcmène. La légende

(1) Nous savons que dans la religion des Parses le *gah,* dont le nom appartient au sanscrit, est un envoyé céleste.

(2) Le dictionnaire breton donne à *Lua* le sens de parodier. Dans l'usage actuel, il n'en a pas d'autre, mais sa racine annonce que le sens primitif devait être parade militaire.

le représente combattant en Espagne pour conquérir un troupeau, combattant Cacus qui avait volé son butin et passant en Sicile pour y chercher ses bœufs qui avaient traversé le détroit à la nage. Il enseigne la culture à deux sujets d'*Evandre* (1). L'un de ces disciples *Pinarius* (bret. *pinard*, richard), se montre peu empressé à pratiquer les leçons du maître. Hercule le délaisse pour ne plus s'occuper que de son autre élève (2) *Potitius* (bret. *pot-hi-ti*, population usant de vases à eau, d'ustensiles d'arrosage). Outre ces traits, un grand nombre d'autres constatent dans Hercule un génie de l'abondance des propriétés champêtres. De là l'offrande à Hercule de la dîme de toutes les productions. Cette donnée admise *Hercules* (nom latin) correspond exactement pour le sens et pour la forme au breton *her-kul* (3), possesseur prospère, possesseur dans l'abondance. Le nom se modifiait avec l'idée dans les différentes contrées de l'Italie. Dans les lieux où se parlait l'osque pur c'était *Herecles* ou *Heracles* (bret. *her-é-klé* et *her-à-klé*, possesseur de glaive), en Étrurie *Hercle* (bret. *her-klé*, possesseur-épée), et pour la plèbe sicilienne *Herukalos* ou *Herullos* (bret. *her-hu-kâl*, vous, principe de possession ; *her-hu-law*, vous, main intrépide ou possesseur-vous-main).

Hercule, sur quelque point de l'Italie qu'on étudie son caractère, n'avait donc en réalité qu'une certaine analogie dans la construction des noms avec l'Hercule de la Grèce, et il n'en avait aucune avec le *Sandes* oriental. A celui-ci aurait eu plus d'affinité nominale un héros laboureur, dieu ou génie sabin ou ombrien, importé à Rome par les Tatienses (4), *semo sancus* ou *dius fidius*, pourvu, du reste, d'un patronage agricole avec large part dans les attributs divins de la lumière. On l'invoquait comme garant des contrats et du serment, présidant non-seulement aux engagements des simples citoyens, mais aux relations internationales et au droit des gens. Dans la Sabine, il avait une classe de prêtres appelés *Cupensi*, mais qui furent affectés au culte d'Hercule lorsque celui-ci, sous l'image qu'on lui donnait à Rome, eut éclipsé cette entité de l'antique religion des Sabins, en s'emparant des circonstances les plus remarquables de son histoire légendaire. Les Ombriens disaient *fisonius sancius* et l'invoquaient immédiatement après le dieu suprême. Le toit de ses temples avait une ouverture pour laisser passer le jour, et les serments placés sous son invocation devaient être prêtés à ciel ouvert. Preller contient de précieux renseignements sur cette figure religieuse,

(1) Mot grec en rapport pour le sens avec le breton *fonnuz* (qui abonde), ainsi que nous l'avons vu.

(2) La préférence donnée par Hercule dans le mythe paraît être celle de la petite culture maraîchère sur la grande.

(3) Varron, *de lingua latina*, l. v, n. 74, affirme que le mot *hercules* est sabin, c'est-à-dire incontestablement celtique.

(4) Varron, *de ling. lat.*, l. v, n. 74.

mais il me semble être dans l'erreur quand il en vient à dériver *Sancus* autrement dit *Sangus* de *sancio* et de *sanctus*, *fidius* de *fides* et de *fœdus* et *dius* de *dies*. Ces étymologies appartiennent à la langue latine, et le nom ainsi que les épithètes sont très probablement beaucoup plus anciens que le latin, conséquemment empruntés aux racines d'une langue antérieure (bret. *sankus*, piquant, qui enfonce (1); gaël d'Irl. *fiz* et gall. *fydd*, foi, fidélité, assurance, témoignage (2), bret. *di-uz*, clarté, jour, lumière d'en haut; ancien breton *diu*, *div* et *diw*, dieu).

Je ne suis pas plus d'accord avec Preller pour l'origine de *semo* qui est dit au pluriel *semunes* dans la version la plus ancienne du chant des frères Arvales, et je ne suis pas moins séparé des autres étymologistes. Preller pense que le radical de *semo* est *semen*, semence, qui a lui-même pour racine *serere*, semer. Ceux qui ne donnent pas la même interprétation offrent le latin *semis* (moitié) comme la véritable source. *Semen*, grains en gerbes et *serr*, enfermer, enfouir, sont du celtique. *Semis* semble être dans le latin d'une autre provenance, mais aucun de ces mots n'est en correspondance logique avec *semo* qui reconnaît au contraire un sens approprié dans le bret. *semel*, âme d'un mort, esprit, génie.

Sankus n'était pas le seul *semo*. La certitude en est fournie par les monuments et en particulier par l'invocation des Arvales. Tous avaient eu la vie humaine, si on s'en rapporte à leurs légendes. Leurs actions les avaient élevés à la vie divine.

Il reste un nom sur lequel je ne me suis pas expliqué, les *Cupensi*, prêtres ombriens de *Sankus*. J'en aperçois l'origine dans (bret. ancien *kuff-enn-ti*, dans la maison du bon).

---

(1) Cette qualification convient parfaitement au caractère du dieu et de son peuple, essentiellement héroïque et guerrier. Il lui convient à un autre égard. La confirmation des traités avait lieu chez tous les peuples primitifs et même chez les nations policées dans une haute antiquité en les accompagnant de l'effusion de quelques gouttes de sang arrachées à la veine de chacune des parties contractantes. Cette particularité permettrait de voir dans le latin *sancio* la racine celtique *sankus*, mais jamais *sankus* dans *sancio*. *Sancius* doit être tout simplement une variante de *sankus*. En gaël d'Irl. et d'Écosse *san* a la signification de sain, d'heureux, et forme le radical de *sanctus*, saint, si ce dernier mot n'est pas une acception particulière de *sankus* introduite dans un temps où la guerre était une sorte de sanctification et conduisait souvent à l'apothéose. Je dois observer au surplus que je regarde comme incontestable qu'au verbe breton *sanka*, enfoncer, piquer, assujettir, presser, imprimer quelque marque, il faut rattacher le sanscrit *sanga*, vieux danois et island. *sanka* et danois *sanke*, réunion, jonction.

(2) Sur ce point encore nous avons l'autorité de Varron (*de ling. lat.* l. v. n. 74). *Fides* dérivait du sabin et l'on sent que *fidius* ne peut être que le gall. *fydd*, affecté de la terminaison latine. L'ombrien *fisovius* se retrouve dans le celt. *fiz-ho-diu* (le *v* permutant en *d*), foi-vous-dieu.

XXVII.

Puisque nous avons parlé d'un chant célèbre que répétait périodiquement un collége de prêtres, disons ce qu'était cette institution attribuée à Romulus (1), et mettons en regard celles des Saliens, des Féciaux, des Flamines et des Pontifes. Parlons aussi de quelques fêtes religieuses et des servants des temples ou sanctuaires.

Outre que Romulus est le mythe d'une époque, ce n'est certainement pas à Rome que les Lupercales ont commencé. Selon plusieurs écrivains, cette solennité fut anciennement une fête de bergers, et elle avait beaucoup de rapport avec la fête des Lyciens en Arcadie (2). Plutarque (3) pense qu'elle est bien antérieure au temps de Romulus, et que l'Arcadie fut son berceau. Cette opinion, d'accord avec les légendes qui font venir d'Arcadie la population du Latium, mérite qu'on en tienne compte, et puisque les Arcadiens, les Lyciens et les Latins avaient une célébration religieuse commune, présentant des marques d'originalité nationale, il existe une grave présomption que les Arcadiens, les Lyciens et les Latins étaient frères, sans qu'on doive pour cela en conclure que toutes les tribus du *Latium* parlaient le dialecte voisin du sanscrit d'où est sortie la langue latine. Nous persistons, au contraire, pour notre part à considérer comme une minorité numérique le peuple primitivement et réellement latin, comme une minorité auquel le pays fut redevable d'une civilisation, et dont il prit le nom à titre d'hommage envers les civilisateurs.

D'où vient que les Lupercales, essentiellement d'origine latine, se trouvaient placées sous l'invocation de *Mars*, *Mamers*, *Mavors*, le grand génie agricole des Sabins et des Ombriens? Mars avait-il acquis ce droit de priorité par une communauté de foi en lui de toutes les tribus du *Septemmontium*, déjà existante lors de leurs premiers essais de fusion ou provenue de ces essais? C'est, peut-être, au moment où elles fusionnaient que fut définitivement constituée la corporation des douze frères Arvales qui appartenaient aux premières familles de Rome et étaient prêtres des Lupercales. Si, après le dieu Mars, on invoquait les *Lares*, *dea dia*, *Janus*, *Jupiter*, *Junon*, ou le génie de la *dea dia*, *virgines divæ*, *famuli divi*, *la mère des Lares*, *Flore*, *Vesta*, *Minerve*, *salus publica*, la majeure partie de ces divinités auraient été des adjonctions relativement récentes, à en juger par les deux versions des chants arvaliens. *Mars*, les *Lases* et non les *Lares*, les *Semones* ou

(1) Pline, l. XXXVIII, ch. II. — Plutarque, *Romulus*, n. 37.

(2) Plutarque, *César*, n. 67.

(3) Plutarque, *Romulus*, n. 37.

Semunes, Serr ou *Sera, Sir* ou *Sirius* et *Satur* (1), déité qui se serait apparemment fondue dans *Sator* et dans *Saturne*, puisqu'elle n'a pas été saisie par l'histoire, ont tous les honneurs de cette adoration dans l'hymne le plus ancien (2).

Les Lupercales (bret. *lu-perc'h*, armée de la propriété), avaient pour signification symbolique la protection armée des possessions rurales, l'accomplissement des pratiques expiatoires à l'égard des divinités de la terre, et l'obtention du don de fécondité par la vertu des sacrifices offerts. Le cérémonial présentait l'indice d'anciens sacrifices humains remplacés par un rite bizarre, consistant à toucher au front deux jeunes patriciens avec un couteau ensanglanté. Les dames ro-

(1) Je ne sais si je me fais illusion, mais je suis frappé d'un rapprochement. Le sanscrit, le jutlandais, le vieux danois et l'islandais ont deux racines qui donnent exactement le mot auquel nous attachons le renvoi de cette note, *sat-ur*, et qui signifient *existant-couvrir, cacher, protéger*, ou bien, *l'être, le vrai-couvrir, cacher, garder, protéger*. Circonstance remarquable, c'est que *sat* est, dans ces langues, le participe présent du verbe *as*, être. Or, en breton, *as-ur* est le grand un.

(2) Voici le texte de deux fragments dans une langue qu'on ne connaît pas, et que, bien avant la fin de la république romaine, on ne connaissait plus à Rome : ils sont en vers dits saturniens. Nous n'avons probablement dans aucun d'eux la forme primitive.

FRAGMENT DE LA PREMIÈRE VERSION.

Enos lases ivvate, ennos lases ivvate neve
Lvaerve Mars Mas insin-cvrrere impleores nevel verve mar mar
. . . . nsin-cvrrere impleores nevel ver mar Mar *sers* incvrre
Reimpleoris *Satvr*-fvrere Mars limen..... esta *berber*-Satvr
Fvrere Mars limens alta berber-Satvr fveere Mars
Limen sallsca berber..... vnis alternei advocapit conct
Os *Semvnes* alternei advocapit conctos *siminvnis* a
Lternei advocapit..... os enos *marmor* ivvato
Enos marmor ivvato enos marmor ivvato trivmpe trivmpe
Trivmpetrivm. . . . . pe.

FRAGMENT DE LA SECONDE ET ANCIENNE VERSION.

Enos, lases juvate
Neve luerve, marmor, sirs incurrere impleoris.
Satur furere, Mars : limen sali, sta, *berber*.
Semones alternei, jam duo capit conctos.
Enos, marmor, juvato.
Triumpe, triumpe.

Sera était une déesse latine des semailles, et son nom passait pour avoir été formé du latin *serere*, semer. Dans le premier fragment du chant des frères Arvales, nous lisons *sers* (bret. *serra*, enfermer, serrer; *serr*, j'enferme, je clos, je serre, ou action d'enfermer). *Sir* ou *Sirius* est le nom d'une des étoiles de la constellation de la canicule, très redoutée des anciens qui lui offraient des sacrifices. C'est également un nom qui se donnait au soleil. Je présume que *Sir* est, par permutation de l'initiale, le celtique *bir*, dard, trait. Il pourrait être cependant *kir*, cher, précieux, en la même langue.

maines en état de grossesse allaient au-devant des coups des Luperques qui, dépouillés de leurs vêtements, parcouraient les rues et les champs, la main armée de lanières de cuir, qu'ils avaient taillées dans la peau des victimes : on supposait que c'était le moyen de se procurer un heureux accouchement. Les jeunes gens s'offraient pareillement à leurs atteintes. Il se faisait aussi des cérémonies funèbres à la même occasion (1). Bien des idées se trouvaient associées dans ce culte, et on ne peut avoir la prétention de tout expliquer. Mais ce que l'on discerne est suffisant pour en reconnaître l'esprit et en pressentir la haute antiquité.

Les Saliens du Palatin, réputés institués par Numa, et ceux du Quirinal créés par Tullius Hostilius, n'ont pas eu leur pendant ou leur principe en Arcadie comme les féries des Lupercales : ils ne sont pas nés non plus dans le Latium. Leur commencement en Italie, certainement bien antérieur aux rois qui leur ont donné leurs règles définitives, appartient à la Sabine et à l'Ombrie, dont Numa et Tullius Hostilius étaient originaires. Leurs boucliers n'avaient ni la forme adoptée par les Romains ni celle choisie par les Grecs. Ils ressemblaient aux boucliers des Thraces, échancrés des deux côtés, ce qui les avait fait nommer *ancilia* (2) bret. *ank-hi-lies* et gall. *ank-hi-liaos* angle-eux-plusieurs).

Les *Salii*, ainsi appelés à cause de leurs habitudes rituéliques, de leurs danses publiques (3) accompagnées de chants (bret. et gall. *sâl*, il bondit et mouvement de sauter; sansc. *sal*, aller, saillir, et ancien latin *salitare*, danser), auraient pu revendiquer pour leur institution plus d'un rapport avec des usages religieux de la Crète, de la Phrygie et probablement de la Thrace, d'où les Phrygiens, on le sait, avaient passé en Asie et en Crète. Le bonnet des Saliens et la pique qu'ils tenaient de la main droite rappelaient encore la Phrygie.

Le titre de *præsul* porté par le chef des Saliens, toujours en tête des processions dansantes (bret. gall. et gaël *près-sul* (4), hâte-soleil), suggère l'idée d'un culte symbolique adressé par les *Palatins* au soleil-sauveur du mal (5), et par les *Quirinales* au soleil identifié avec *Qui-*

(1) Plutarque, *Romulus*, n. 27, *Numa*, n. 23. — L'usage de la nudité du prêtre et du prophète ou devin semble avoir été commun à toutes les races.

(2) Plutarque, *Numa*, n. 17, et Varron, *De lingua latina*, l. VII, n. 43. Ce dernier dit : « *Ancilia* (bouclier) de *ambecisus*, parce que ce bouclier est échancré (incisa) des deux côtés (ambo), comme ceux des Thraces. » Il faut reconnaître qu'il y a, quant à la forme des mots, bien peu d'analogie entre *ancilia* et *ambecisus*. Il en est tout autrement de notre étymologie celtique.

(3) Plutarque, *Numa*, n. 17; Varron, l. V, n. 85. — Je ne trouve *salitare* qu'à cet endroit de Varron.

(4) Le préfixe latin *præ*, devant, avant, auquel correspond *pré* en langue française, *pra* en sanscrit et *προ* en grec, a tout-à-fait l'apparence d'être le mot *près* des dialectes celtiques.

(5) Macrobe, *Saturnales*, l. Ier, ch. 17.

rinus, le *quir*, *kir* ou *bir* des anciens Sabins (1). Aussi est-ce du haut du ciel que le bouclier sacré, le *palladium*, gardé depuis avec tant de sollicitude, était tombé, suivant la légende, dans les mains de Numa, priant pour la cessation d'une peste. Égérie et les autres nymphes prophétesses, consultées sur la signification de ce miracle, avaient révélé que le salut de la ville dépendait de la conservation du don céleste (2).

Il y avait à Rome un dieu ou une déesse *Salus*, et, au témoignage de Varron (l. v, n° 74), le mot était sabin. Sa racine est manifestement la même que celle de *Salii*. La danse religieuse des Saliens aura été personnifiée, divinisée comme tant d'autres rites. Exécutée en l'honneur d'un dieu sauveur pour obtenir sa protection, elle a fini par devenir elle-même une divinité conservatrice et libératrice aux yeux des croyants.

Outre le culte que lui rendaient les propriétaires ruraux, outre les cultes où il se trouvait associé ou même identifié à d'autres dieux dans les hommages des trois confréries religieuses que nous avons fait connaître, Mars avait un temple à Rome et un prêtre spécial (flamen martialis).

En général, un flamine était préposé au service de chaque divinité en renom. Jupiter, Vulcain, Furina, etc., avaient leurs flamines. Ces prêtres, sacrificateurs et interprètes dans leurs religions, consumaient par le feu, devant l'autel ou sur l'autel même, une portion des offrandes. La partie de leur costume symbolique qui couvrait la tête de l'officiant figurait une flamme rouge. Leur nom en est provenu, nous disent les anciens auteurs (3). Nous croyons qu'en effet ce détail des ornements sacerdotaux n'est pas étranger au nom. Mais la cause première est l'usage du feu dans la célébration religieuse, et de plus les étymologistes de l'antiquité ont ignoré l'intervention d'une langue bien autrement ancienne que le latin (bret. *flammen*, étincelle et une flamme; gall. *flammi*, il enflamme, il épure; bret. *flamm*, l'éclat, le brillant d'une étoffe). Le mot *flamen*, employé en latin par Virgile dans le sens de souffle, accuse la même provenance.

Le *flamen* consacré au temple de Jupiter se disait *dialis* (bret. *di-ali*, conseil ou avis de la lumière). Les autres étaient *volcanalis*, *furinalis*, etc. Le mot celtique *ali*, qui entre dans la composition de ces épithètes, se reproduisait dans la désignation de la plupart des fêtes religieuses des Romains.

---

(1) Macrobe, *Saturnales*, l. Ier, ch. 19.

(2) Plutarque, *Numa*. — Le nom du mot palatin vient de celui du bouclier qu'on gardait dans le sanctuaire des Saliens, et *Paladium* a sa racine dans le sanscrit *pala-di*, esprit protecteur, et breton ancien *pall-à-diu*, couverture, manteau de Dieu.

(3) Varron, l. v, n. 84; Plutarque, *Numa*, n. 10; Festus, *Voce flamen*, et Isidore, *Origines*, l. vii, ch. 12.

Des jeunes gens de famille remplissaient les fonctions serviles des temples. Comme Mercure dans les lieux de la Grèce où on lui assignait les corvées célestes, comme un ministre particulier des mystères des grands dieux dans la Samothrace, comme le personnage qui portait aux noces la corbeille de la mariée, ils étaient connus sous le titre de *Camilli* (1) (bret. *caz-mil,* mouvement-bête de somme ou bête de somme porte).

Les vestales, seules parmi les prêtresses, n'avaient rien perdu de leur prestige à la fin de la république romaine. Les autres, et en même temps les femmes et les filles des prêtres subalternes, oubliant tout sentiment de dignité personnelle, se tenaient aux abords des temples, en quête d'acheteurs pour les petits animaux destinés aux sacrifices, dont elles trafiquaient.

Comme les vestales, les féciaux et les pontifes surent maintenir le respect de leur rang tant que dura leur institution.

Les féciaux, sans être revêtus d'un véritable sacerdoce, appartenaient à l'ordre religieux. Ils présidaient à la foi publique, concluaient les traités de paix et d'alliance, jugeaient leurs infractions, en appelant le châtiment du ciel sur les violateurs des serments internationaux, et réclamaient les satisfactions avant les déclarations de guerre (2) (bret. *fé-kia-lez*, tribunal de foi maintenir).

Les pontifes, primitivement au nombre de quatre, formaient en dernier lieu un collége de quinze membres. Le souverain pontife, leur chef, avait la surintendance des choses sacrées, autorité sur tous les ministres de la religion sans en excepter les vestales, la règlementation des fêtes et la supputation du temps. Dans les cas graves, il interprétait la volonté des dieux, et veillait en tous temps à ce qu'aucun rite ne fût trangressé dans les sacrifices publics ou privés.

Les pontifes avaient en commun la charge de l'entretien et de la réparation des ponts. Le pont Sublicius, jeté sur le Tibre, leur devait sa création. Ce n'était d'abord qu'un assemblage de pièces de bois reliées au moyen de coins ou de chevilles de même matière, sans un seul morceau de fer. Ce mode d'établissement avait été, prétendait-on, prescrit par un oracle, et la religion défendait, sous les peines du sacrilége, de rompre ce pont (3). Aux deux extrémités, on accomplissait des sacrifices solennels sur les rives du fleuve.

Un mystère d'origine se cache sous les attributions et sous les cérémonies des pontifes relatives aux ponts. On l'entrevoit dans la tradition légendaire de leur première construction de ce genre. L'obligation rituélique primitive de faire les ponts en bois témoigne du respect d'un

(1) Plutarque, *Numa,* n. 10; Varron, *De lingua latina,* l. VII, n. 34.

(2) Varron, *De lingua latina,* l. V, n. 86.

(3) Varron, l. V, n. 83, et Plutarque, *Numa,* n. 12 et 13.

usage préexistant consacré par la foi religieuse. Les prédécesseurs du pontificat, les fônes, prêtres de la nature, principalement des bois et des sources, étant à la fois dans le principe ministres et instituteurs des pratiques expiatoires, ont été nécessairement auteurs et agents de toutes celles qui, plus tard, au temps de l'agronome M. P. Caton, étaient accomplies par le propriétaire lui-même avant de défricher une terre, de couper des arbres, de les élaguer ou de faire d'autres entreprises sur les œuvres naturelles (1), quand il ne voulait pas devenir impie. Mais si, pour un acte d'intérêt privé, la prière et les offrandes d'un simple citoyen suffisaient au sein des campagnes, dans les circonstances dont nous parlons, on comprend que les expiations, les prières et les sacrifices propitiatoires exigeaient par continuation l'intervention du pouvoir sacerdotal, lorsqu'il s'agissait de choses plus importantes faites au nom du peuple et dans un but public. Les pontifes, résumant en leurs personnes les droits des anciens fônes, des prêtres étrusques et du patriciat sabin, se chargeaient d'apaiser les dieux et d'obtenir leur assentiment. Expiation pour se procurer le bois nécessaire à l'établissement du pont; expiation pour entreprendre sur le domaine du fleuve; invocations et sacrifices pour obtenir de son dieu que, dans ses débordements et son courroux, il ne portât point atteinte à l'œuvre de l'homme, telles étaient les causes qui avaient dû faire ranger les ponts parmi les actes sacrés des pontifes. Le naturalisme religieux, peu sensible d'ordinaire dans le culte officiel, explique tout ici. Aucune autre explication ne serait plausible.

Le mot *pontus* (pont en français et en gallois, *pons* en breton, *pount* en gaël) a la même racine que *fons* et fône. Il n'y a, à mes yeux, d'autre différence que la permutation de *f* en *p*. *Fons* (source, fontaine en latin, employé avec le sens de bon dans des inscriptions ombriennes) est, comme nous l'avons remarqué plus haut, le celtique *fonn, foun, fonnus*, l'abondant, le copieux, le rapide, et, par extension, l'abondance de la source devenant un cours d'eau, puis, par une extension nouvelle, la construction incorporée aux rives et au lit pour fournir le passage.

L'étymologie du latin *pontifex, pontifices*, que beaucoup d'auteurs anciens croyaient trouver dans une contraction de *pontem facere*, et le grand pontife Quintus Scevola dans *posse facere* (2), est loin d'avoir été donnée d'une façon incontestable par l'antiquité. Je crois qu'on peut en proposer d'autres, sinon certaines, au moins plus probables, en tenant compte des faits que je rapporte (bret. *pons-ti-fé* et en gaël *pon-ti-fiz*, pont-temple de foi; bret. *fonn-ti-fé* et en gaël *fonn-ti-fiz*, temple de foi à l'abondant, au rapide).

---

(1) Caton, *Économie rurale,* ch. CXXXIX et CXXXX.

(2) Varron, *De ling. lat.*, l. v, n. 83.

XXVIII.

Les *Genii* (bret. *genel*, gaël d'Écos. *gineil*, gaël d'Irl. *gein*, engendrer, produire, naître; bret. *génèd*, beauté) ont eu un vaste rôle dans la mythologie romaine et dans la foi populaire de l'Italie. Ce qui est primordial dans cette conception ne peut guère se trouver hors des données que nous possédons sur la mythologie des Celtes. Nous en avons esquissé rapidement les traits aux §§ 5, 6 et 7 de la première partie du mémoire. Toutes les idées absentes des mythes de la Gaule sont nées en Orient après la séparation des branches aryennes, qui amena les premiers bans celtiques au bord des mers occidentales et commença le refoulement des Ibères. Les migrations postérieures ont fait de nouvelles importations mythologiques.

Aussi loin que les souvenirs traditionnels nous reportent, nous entrevoyons dans le Latium, la Sabine et l'Ombrie des croyances à divers génies complètement inconnus des Gaulois et des Celtes du Nord, ou s'offrant sous des couleurs et un aspect qu'on ne voit pas ailleurs. Certaines figures de génies étrusques avaient au moins aussi peu de ressemblance avec les génies des Gaules. Mais dans la foi aux génies, il y avait un fonds commun à la race aryenne toute entière. Nous l'avons établi, et nous ne supposons même pas que le fait ait jamais été contesté. Malheureusement, comme il y a toujours eu du vague dans ce dogme, ses caractères généraux n'ont été qu'imparfaitement définis. La définition de Censorin (*De die natali*, §§ 2 et 3) est la meilleure. Seulement, il ne faut pas perdre de vue que cet auteur, vivant au IIIe siècle de l'ère chrétienne, alors que Rome se trouvait envahie par les élucubrations de l'esprit oriental bien postérieures aux migrations successives qui avaient peuplé l'Italie, la physionomie native est forcément troublée, et qu'il ne parle d'ailleurs en réalité que des génies individuels.

« Le génie, dit-il, est un dieu sous la protection duquel chacun de » nous est placé dès l'instant de sa naissance. Ce dieu, soit parce qu'il » préside à notre naissance, soit aussi parce que, dès que nous sommes » engendrés, il nous prend sous sa garde, s'appelle génie du mot latin » *genere* (1), qui signifie engendrer. Le génie et le dieu lare (2) ne » sont qu'un même dieu, suivant beaucoup d'anciens auteurs.... Notre » génie a, dit-on, sur nous une très grande et même une entière puis- » sance. Quelques auteurs ont pensé qu'on doit adorer deux génies au

(1) Le sanscrit disant *jan* pour engendrer, le latin *genere* en est beaucoup moins près que du breton *génel*.

(2) Le génie était un *Lar* en tant que bienfaiteur et inspirateur des bonnes pensées; mais le génie individuel dont parle Censorin n'a jamais été un Lare dans le sens mythologique que la vieille Italie attachait à ce mot.

» moins dans la demeure conjugale. Euclide, disciple de Socrate, croit » l'homme soumis à un double génie.... C'est au génie que nous sacrifions de préférence, chaque année, pendant tout le cours de notre » vie (1). Outre ce dieu, pourtant, il y en a beaucoup d'autres qui, » chacun pour une part, prêtent assistance aux mortels. Tous ces » dieux, n'exerçant qu'une fois sur chacun de nous l'influence de leur » divinité pendant toute la durée de la vie, on ne leur rend pas un » culte assidu (2). Le génie, au contraire, est pour nous un gardien si » fidèle qu'il ne s'en éloigne pas un seul instant. Il nous a reçus sortant » du sein de notre mère, et il nous accompagne jusqu'à la mort. »

Une usurpation aussi complète de l'activité et de l'intelligence divines par le génie n'a rien de primordial, quoiqu'elle soit aussi marquée en Orient qu'en Italie, au temps de Censorin. On y sent l'effet des inspirations philosophiques, poétiques et religieuses d'une société que les croyances de son berceau abandonnent, et qui poursuit avec ardeur de nouvelles solutions. A part ce fait capital, ce sont, dans leur ensemble, les traits saillants de l'*arc'houéré* de la Bretagne et du *genius* personnel italique.

L'homme ayant un penchant à faire Dieu à son image, on ne s'étonnera pas de voir toutes ou presque toutes les divinités accompagnées de leurs génies particuliers, et parfois le génie invoqué au même titre que le dieu auquel il était lié. On ne s'étonnera pas non plus, connaissant la différence des tendances, de trouver le culte des génies plus répandu chez les femmes que chez les personnes de l'autre sexe. Chaque femme, chaque jeune fille avait sa *Junon* (sansc. *jug*, lier, joindre, ou mieux bret. *juben*, entremetteur, interprète).

Les *Penates*, les *Lares*, les *Semones* ou *Semunes* et les *Indigetes* n'avaient pas les liens intimes de la personnalité humaine. Leur action, plus étendue, correspondait à la situation qu'ils avaient occupée durant la vie, car ils avaient été hommes avant d'arriver à l'immatérialité pure. Ils différaient en cela des véritables génies.

Les services rendus à leur patrie ou à leurs familles les avaient élevés à la dignité de protecteurs divins.

Les Pénates s'attachaient à ce qui leur avait été cher. Les pères de famille, qui avaient créé les maisons et les domaines ruraux, qui les avaient agrandis, n'avaient garde de faillir à la charge de génie du lieu, quand leurs corps étaient réunis à la cendre du bûcher ou renfermés

(1) Le culte assidu des génies est d'une conformité frappante avec les idées du *mazdéisme* ou *parsisme;* mais il n'a pas été plus primitif chez les Perses que chez les Romains.

(2) Ce système supprime presque entièrement le rôle providentiel de la divinite pour le transporter au génie. Là encore je vois la preuve d'une déviation religieuse dont on peut pressentir l'étendue par un rapprochement des chants arvaliens et saliens, pourvu qu'on tienne compte de la circonstance que ces chants célébraient des génies publics.

dans la tombe. Aussi le premier devoir du propriétaire, en arrivant à sa maison de campagne, était-il de saluer ses Pénates (1). Aussi les Pénates avaient-ils, comme gardiens des maisons et des familles, leur place, soit près du foyer domestique, soit dans un oratoire particulier. De l'encens brûlé devant leurs images, des libations, quelquefois des sacrifices constituaient le culte des Pénates particuliers.

Les Pénates et les Lares publics, difficiles à distinguer entre eux, étaient honorés dans des fêtes spéciales. Les plus suivies se célébraient dans les carrefours et sur les places. On les nommait *Compitalia*.

Les Pénates latins, supposés d'origine troyenne, avaient un petit temple près du Forum avec l'inscription *denates* (2) (bret. *den-at*, homme-semence, et, comme nous l'avons dit ailleurs (3), *penn-at*, chef-semence, chef de race).

Un passage de Denis d'Halycarnasse, qui confirme dans une certaine mesure nos appréciations sur la distinction des Pénates, des Lares et des génies publics, laisse voir combien elle est peu tranchée (4).

Malgré la sincérité de saint Augustin, ses préventions contre le paganisme, bien légitimes chez un Père de l'Église, ne permettent pas d'admettre scientifiquement, sans un sérieux contrôle, ce qu'il dit des héros, des lares et des génies. Il a pu mal interpréter le passage de Varron, dont il s'empare sans en fournir le texte. Quoiqu'il en soit, il les divise en deux catégories, dont l'une aurait été périssable et l'autre impérissable suivant l'autorité de Varron.

L'*Indiges*, autrement dit *Indigète* (bret. *én-digès*, tu attires à toi le ciel, tu portes au ciel ou tu restitues le ciel; *én-diget*, qu'il porte au ciel ou reprenne sa place au ciel) était, soit un antique héros divinisé, soit un dieu incarné, auquel la protection d'un lieu ou d'un peuple avait été dévolue. On nommait en général collectivement les *indigètes*. Le seul que les mythes aient mis individuellement en relief est le *pater indiges*, l'*æneas indiges* (bret. *éné*, gall. *énaid* ou *énèd*, âme).

La signification des *Semones* serait une redite, si nous la donnions ici. Nous les avons fait suffisamment connaître.

Au nombre des génies étrusques, nous distinguons *Jovialis*, fils de Jupiter (bret. *jov* (5) *-ali*, avertissement de *jov*) et père de *Tages*. Celui-ci, encore dans l'enfance, apparaît tout-à-coup au milieu d'un sillon que traçait un laboureur dans les champs de Tarquies. Ce prodige fit accourir nombre d'habitants sur les lieux, et aussitôt le merveilleux

---

(1) Caton, *Économie rurale*, § 2.

(2) Denis d'Halycarnasse, *Antiquités romaines*, l. 1er.

(3) Première partie du mémoire, n. 6.

(4) *Antiquités romaines*, l. VIII. Voici les termes auxquels nous faisons allusion, ils se rencontrent dans un discours attribué à un personnage historique : « Vous aussi, dieux *pénates, lares de la patrie et génies* qui présidez à ce lieu. »

(5) Nous nous expliquons plus loin sur la racine *jov*.

enfant, prenant la parole, se mit à enseigner aux assistants la science des aruspices et de la divination, dont les règles restèrent gravées dans leur mémoire. Quand il eut tout dit, sa voix épuisée s'éteignit avec la vie (bret. *tagez*, tu perds la respiration). Sa courte existence avait formé un disciple et un zélateur plus discret. *Bacckès* (bret. *bac'hez*, tu renfermes), en continuant l'enseignement du maître, en déposa les principes dans des arcanes qui ne s'ouvraient qu'en faveur d'une corporation.

Un autre art *(ars fulguritorum)*, probablement consacré aux rites servant à la purification des lieux frappés de la foudre ou à se préserver de ses atteintes, reconnaissait en Étrurie le patronage d'une nymphe *Begoé* en langue étrusque, *Bacchétis* dans les auteurs grecs (bret. *beg-oé*, il a ou elle fut bec, pointe, visage; *bac'hé-ti*, il enferme la demeure).

L'apparition d'un mot signifiant *bec* dans le celtique n'a pas de cause que nous puissions assigner. Seulement nous ferons remarquer que certains augures tiraient leurs auspices du bec et du chant des oiseaux (1), et que *Picus*, représenté sous la figure emblématique du pivert, devient, dans une de ses légendes, génie conjoint de Faune pour l'expiation des foudres, et livre ses secrets à Numa pour racheter sa liberté. Numa, usant d'artifice, était parvenu à l'enchaîner (2). En même temps cette légende qui fait subir le même traitement à Faune, rapetisse sa divinité si populaire aux proportions des attributs d'un simple génie. Mais sous cette nouvelle forme, Picus et Faune, l'un fils et l'autre petit-fils de Mars, sont d'anciens rois du Latium. Ils n'ont pris rang parmi les génies qu'en cessant d'être hommes par la mort. Tous les deux ont épousé des nymphes. La femme de Picus est la nymphe fatidique *Canens* (lat. *canens*, chantant; bret. *kannenn*, je chantais), qui fut consumée par le chagrin de la mort de son mari, et s'évanouit comme un souffle sur les bords du Tibre.

Une autre nymphe, dont la légende est plus connue, passait pour avoir inspiré les résolutions du gouvernement de Numa et pour lui avoir révélé l'avenir et la volonté bienveillante des dieux (bret. *hé-ger*, parole de bon augure ou parole facile).

XXIX.

L'image absolument native de bien peu de divinités antiques est parvenue jusqu'à nous, si même nous en possédons une seule. Mais aucune n'a subi autant d'altération que le Jupiter des Romains et celui des Grecs.

---

(1) Varron, *De lingua latina*, l. VI, n. 76.

(2) Plutarque, *Numa*, n. 20.

Homère lui-même n'a pas connu le premier Jupiter. Il est devenu aujourd'hui impossible de lui restituer sa véritable figure et, peut-être, son nom. Sans sortir de la Grèce, sans sortir de la définition homérique, il est déjà un dieu d'ordre composite. Toutefois une idée s'en dégage. Fils et gendre de Saturne et de Rhée, maître des hommes et des dieux depuis qu'il a succédé à son père en le détrônant, il conserve dans la lutte des Grecs et des Troyens une dignité calme et une sorte d'impartialité qui contraste avec la manière d'agir des autres habitants de l'Olympe, ce qui ne l'empêche pas cependant de se montrer plus enclin à favoriser la cause des ennemis de Troie. Le dieu national des Grecs se révèle sous les attributs universels que le poète lui a donnés. Tel qu'il est dans les poèmes homériques, combien peu il ressemble au dieu-nature de Dodone auquel le chêne était consacré, ou à celui de l'Arcadie (*Lukeios,* tenant du loup), dont l'autel avait été élevé sur la plus haute cime du mont Lycée (1) et le temple ou sanctuaire interdit à tout profane sous peine de mort dans l'année. Il n'est pas non plus l'image de *Dictœos* ou Crétagène, Jupiter crétois, caché pas sa mère dans l'asile souterrain du mont Dicté, élevé par les Curètes, porteur de la corne d'abondance et se montrant satisfait de simples offrandes de lait et de miel. On considérait ce dernier comme dispensateur, sans intermédiaire, de la pluie et des saisons.

L'oracle de Dodone mérite une attention particulière. Les bruits de la nature lui servaient de voix ; on écoutait le frémissement des feuilles du chêne sacré et de la source qui coulait au pied. Les révélations divines se produisaient également dans les vibrations des bassins d'airain frappés par le fouet que le vent agitait dans la main d'une statue.

Ce naturalisme, en parfait accord avee l'aryanisme pur et primitif, avait disparu dans la civilisation de la Grèce sous des influences diverses, auxquelles les idées sémitiques n'étaient pas étrangères. Depuis Homère, Hésiode et les autres mythologues ont modifié et étendu les légendes. Enfin, la philosophie s'est mêlée aux croyances, et de cette élaboration est sorti le syncretisme qui a fini par envahir l'ancien monde.

En langue grecque, cette puissance divine avait un nom qui, suivant les cas et les dialectes, affectait les formes suivantes : *Zeus, Zên*, *Zàn, Dan, Dios*, *Zenos*, *Zanos*, *Danos*, *Dii*, *Zeno*, *Dia*, *Zêna* et *Zeu.* La même langue emploie *dia* 1° comme préposition pour marquer le milieu, la durée, la cause ou principe déterminant ; 2° comme adjectif féminin dans le sens de vaste, généreuse, surnaturelle, divine, céleste ; 3° en composition pour indiquer la persévérance et l'arrangement. *Zèn* (grec) et *zân* (dialecte dorien), c'est vivre ; *zéô* signifie bouillonner.

(1) C'était sur le sommet des plus hautes montagnes que les Perses sacrifiaient à un dieu qu'Hérodote (l. Ier, n. 131) appelle *Zeus* ou Jupiter, quoiqu'il n'eût certainement pas ce nom dans la Perse.

Toutes les formes du nom de *Zeus* ne se trouvant pas expliquées par ce rapprochement emprunté exclusivement au grec, nous avons à le compléter en puisant aux autres sources aryennes (sansc. *di*, pensée, esprit; vieux danois et island. *dia,* dieu; bret. *di,* jour, lumière; *den*, homme, être intelligent (1); *dan,* gendre, sous et au-dessous (2); *san*, canal, écoulement; *sen* et *seno,* il rend, il rendra un son; *oz* et *aoz*, nature, figure, arrangement, lit d'un cours d'eau (3); *deû* ou *zeù*, viens ou il vient).

La fusion d'éléments divers est visible dans cet échafaudage de radicaux et de désinences, dont nous venons de déterminer les significations qui nous rendent un compte exact des conceptions et de beaucoup de faits de la religion de *Zeus*.

En Italie, le dieu homérique souverain, le *Lycœos* arcadien et les idées grecques postérieures se sont combinés avec le *tina* ou *tinia* étrusque, de vieux dieux sabins et des principes d'autres provenances, pour créer le *Jupiter* du Capitole.

Son nom est, comme celui de *Zeus*, complexe dans sa déclinaison. On disait anciennement *Diovis* (4) (bret. *di-oviz* (5), lumière du sacrificateur, de l'ovate, ou *di-ovis* (6), lumière de la prière, de l'invocation du prêtre, de l'office).

Diovis est manifestement un mot de la langue sabine qui aurait été indéclinable, et ce ne serait que par suite d'un alliage introduit dans la langue et dans la religion, qu'il est devenu le génitif de Jupiter, anciennement *Juppiter* (7). Les vieux auteurs français, écrivant Jupin pour Jupiter, rattachaient le nom au celtique *juben* (interprète, intermédiaire), en rapport bien intime avec *juv,* radical du verbe latin *ju-*

(1) En langue bretonne, le *d* et le *t* permutent en *z*, le *z* en *s*, et réciproquement.

(2) Dans sa légende, Jupiter est gendre et, à son début, le subordonné de Saturne, ainsi que nous l'expliquons ci-dessus. Le dieu persan, qu'Hérodote assimile au *Zeus* des Grecs, est celui du firmament, des airs et des nuées, ou plutôt la trinité divine *Hom*, *Barsom* et *Tacheter,* qui n'était qu'au second rang dans le mazdéisme. Mais c'était la divinité agissante.

(3) L'emploi de la terminaison *oz* ne me paraît pas être une simple coïncidence.

(4) Varron, l. v, n. 66.

(5) *Oviz* est, en langue bretonne, le nom de l'ovate, prêtre sacrificateur chez les Celtes. *Diovis,* ancien nom de Jupiter, est, par suite, une particularité très remarquable. Le latin *ovis,* brebis, n'aurait-il pas la même racine? L'espèce ovine fournissait souvent les victimes du sacrifice.

(6) Les dictionnaires bretons donnent le mot *ovis* comme une altération du français office, prières de l'Église. N'est-il pas plus rationnel d'y voir tout simplement le substantif reconnu celtique *oviz* (ovate) avec permutation de la lettre finale pour marquer une simple nuance : la prière, au lieu du ministre qui la personnifie et la prononce.

(7) Varron, *de ling. lat.* l. v, n. 66 et 74; l. viii, n. 33, 49.

vare (aider), et avec le danois *gud* (protéger), identique au sanscrit (1). *Piter* est grec et signifie père (*pitr* en sanscrit).

Feretrius, Jupiter des Ramnenses, avait eu, d'après la tradition, son premier sanctuaire sur le mont Capitolin, sous l'ombrage d'un chêne. Leur chef, vainqueur des Céniniens, peuple du Latium, les avait conduits à Rome pour les fondre dans sa tribu. La dépouille d'Acron, roi des vaincus, disposée en trophée sur un tronc d'arbre, fut portée par Romulus lui-même au pied du chêne sacré. Le tronc qu'ornaient les armes d'Acron avait reçu la dénomination de *Feretrum* (φέρετρον). Comme on se servait de la même expression pour le lit funéraire et le cercueil, il ne saurait être douteux que l'offrande au dieu du chêne était la figure des restes du guerrier malheureux. *Feretrius* ne peut être qu'un dérivé de *Feretrum*, dont l'origine est complètement greco-latine.

Les Volsques avaient leur *Anxur* (bret. *ank-ur*, un angle) assimilé plus tard à Jupiter et sur les attributs duquel nous avons bien peu de notions. La ville où était son temple portait le même nom, dont on trouvait la racine dans celui d'*Anxas*, ville des Marses.

Anxur ne nous révèle rien en réalité des commencements du culte de Jupiter. *Feretrius* par son sanctuaire nous reporte à une conception naturaliste des plus primitives. Quant au *Diovis* des Tatienses, il signalerait une pensée religieuse plus haute et plus spiritualisée. Peut-être a-t-il été le type primitif de la divinité supérieure des Romains, comme il fut son premier nom. Nous pouvons être plus affirmatif pour les cultes du soleil et de la lune pratiqués à Rome. Ils étaient l'un et l'autre, comme leurs noms, une importation sabine (2).

XXX.

Les dieux du ciel doivent faire place maintenant aux divinités souterraines et à celles qui s'attachaient à la terre.

Pluto ou *Orcus* occupait le premier rang de cet ordre divin (bret. *or-kus*, porte du lieu caché; bret. et gall. *plou-tav* ou *plou-taw*, campagne du silence). Il passait pour le dieu des enfers; mais il reparaissait sous le nom de *Plutus* avec l'attribut de dieu des richesses (bret. *plou-tû*, campagne recèle). Dans le premier cas, les mythes en font le gendre, et, dans le second, le fils de *Cérès*, né dans un champ de la Crète fouillé par le soc de la charrue.

(1) Le *j* en latin, en français et en breton, équivaut à la lettre *g* en langue sanscrite.

(2) Varron, l. v, n. 68, 74. — *Sol* (conforme au vieux danois) n'était pas le seul nom donné au soleil par les Sabins. Dans les chants où ils célébraient ce dieu, on trouve *ozeul* (gall. *oz-héul*, figure-soleil ou nature-soleil).

La mère de Plutus avait pris possession de l'empire agricole. Auteur des premières institutions civilisatrices, elle répandait ses bienfaits et la paix sur la terre. Nulle déesse n'avait autant de secrets et ne se plaisait davantage à instruire, par voie d'initiation religieuse, des plus hautes vérités (bret. *kerreiz;* police, bon ordre, paisible; *kérez*, tu aimes; *serrez*, tu enfermes; *ger-ez* (1), parole facile). Mais, par sa fille Proserpine, elle se rattachait au règne de la mort, et sa royauté exercée en Grèce, où elle s'appelait *Demeter*, n'avait pas pénétré chez les Sabins. Elle n'était pas connue des Tatienses, qui réservaient tous les honneurs du culte agricole à *Ops*, *Flore*, *Larunda*, *Vertumne*, *Diane*, *Lucine*, *Terminus*, *Hercule*, *Mars*, *Minerve*, *Feronia*, aux *Novensides* et aux *Lares* (2). *Fors* et *Fortuna* ont des liens avec ce groupe et ont été nommés comme lui par la langue sabine (3).

Plusieurs de ces divinités ayant été déjà expliquées par nous, il ne nous reste à fixer que le sens de quelques noms.

Termen, mot employé par *Accius* et encore en usage dans une partie du Latium au temps de Varron (4), est resté, dans le breton et dans le gaël d'Irlande, comme une expression de la borne, de la limite, du terme. Sa signification n'a pas changé.

Flora représentait la terre dans son épanouissement florifère (bret. et gall. *flour*, fleur, éclat).

Larunda ou *Lara*, coupable d'une indiscrétion, suivant sa légende, avait été condamnée, en expiation de la faute, à un mutisme éternel et à l'exil dans les entrailles de la terre. Mercure, en la conduisant au séjour des Mânes, la rendit mère des deux premiers Lares. Son pouvoir répandait l'abondance dans les champs et en écartait les fléaux (gall. *lar-un-da*, libérale, généreuse-une joie; bret. *lar-a* pour *larga*, très libérale, très généreuse).

Est-ce uniquement à cause de ses bienfaits? Est-ce par assimilation à *Larunda* que les monuments étrusques désignent la lune par le mot *Lara*?

Diana, qu'on a surnommée *Diviana*, avait beaucoup de ressemblance avec l'*Artemis* des Grecs. A Rome et dans toute l'Italie on l'adorait, comme en Arcadie, en qualité de déesse de la chasse, des bois, des femmes, des accouchements et du bonheur conjugal. L'Arcadie, Éphèse, les Eques et les Latins la faisaient participer à la fertilisation des montagnes et des plaines, qu'elle procurait surtout par la répartition des sources et des cours d'eau. Varron l'assimile à *Lucine* et à la lune.

(1) Varron, *De ling. lat.*, l. v, n. 64, fait remarquer, à propos du nom de Cérès, qu'autrefois le *c* avait la valeur du *g*.

(2) et (3) Même auteur, n. 73 et 74.

(4) Varron, l. v, n. 21.

Quoique les Tatienses les adorassent séparément, on traduit, en général, aujourd'hui le nom de *Diana* par *di-jana* (sansc. *di-jana*, pensée ou esprit-race ; bret. *di-gana*, lumière-engendrer, produire ; *div-gana*, dieu-engendrer ; *dioanna*, *diwanna*, pousser, germer, en parlant des plantes). Le breton est évidemment la langue qui l'interprète le plus complétement.

Lucine, confondue tantôt avec *Diane* et tantôt avec *Junon*, paraît avoir, au contraire, un rôle à part. Ce serait la lumière de la vie (bret. *luc'hinn*, je brillerai, j'éclairerai).

Fors, qui serait, dit-on, déesse de la bonne chance (1), est un terme connu en breton uniquement dans le sens de cas, estime. Si *Fortuna*, sans accompagnement de l'autre expression, indique plus particulièrement les éventualités funestes qui menacent le bonheur de l'homme, comme le temple de *Fortune* à Rome rappelait la triste fin de Servius Tullius, on pourrait découvrir ses racines dans le breton *fors-touna* (émousser l'estime). Cette considération mise à l'écart, j'interpréterais tout autrement, avec le secours du même idiome (*fors-tûn*, estime-élévation).

Feronia, devant laquelle se prosternaient les Sabins, les Ombriens, les Latins et les Volsques, qui lui reconnaissaient le patronage des affranchissements et la rangeaient parmi les divinités champêtres, était en même temps une déesse de la navigation et des côtes (2). Rudesse des mœurs agrestes et maritimes, sévérité d'une déité du monde souterrain, vie laborieuse et fatigante du laboureur et du marin, exigeant de la patience et de l'énergie, tel serait le symbole de cette religion, d'après l'étymologie celtique (bret. *férôni*, férocité, sévérité, rigidité). Son image dans la Sabine n'a pas l'air de correspondre à cette interprétation. Elle offre l'aspect d'une jeune femme à la chevelure ornée de fleurs, et les Grecs traduisaient son nom par déesse des fleurs ou déesse qui aime les guirlandes de fleurs (3). Mais, outre que les portraits de Feronia ne sont pas d'une époque primitive, que la succession des temps a souvent couvert d'un masque gracieux les figures les plus effrayantes de la foi antique, ne peut-on pas présumer dans ces dehors enchanteurs la promesse des joies du résultat heureux d'un pénible labeur ?

Les *Novensides* ou *Novensiles*, très anciens dieux sabins, sont si mal connus qu'on n'était même pas d'accord sur leur nombre. Les uns en comptaient quatre, d'autres neuf. Ce dernier chiffre est justifié par leur titre. Leur nature et leur origine n'ont pas cessé d'être un problème.

---

(1) Varron, l. VI, n. 13.

(2) Denis d'Halycarnasse, l. II.

(3) Denis d'Halycarnasse, l. II et III.

Si peu que nous sachions de ces êtres divins, il est avéré qu'on les croyait en possession du droit concédé par Jupiter de lancer la foudre. Leur séjour était donc les nuages et les hautes montagnes. Nous nous en tenons à cette notion comme déterminante (celt. *nav* ou *naw-enn-sil*, littéralement neuf en passoire ou au passoire du liquide, c'est-à-dire neuf agents de la distillation des eaux de la nature).

XXXI.

Outre les dieux des Tatienses, il y avait à Rome et dans les lieux environnants des dieux de la terre très honorés. Nous n'indiquerons ici que les plus notoires.

Acca larentia et *Dea dia* sont considérées par Preller comme une seule et même divinité, face mythologique et légendaire sous le premier nom, face plus sérieuse sous le second. La légende la plus ancienne la donne pour épouse à Faustulus, et celui-ci serait le Faune du mont Palatin. Enfin, ce sont ses douze fils qui, constitués en confrérie, fondent sous sa direction la corporation des frères Arvales, et c'est elle qui avait nourri Romulus c'est-à-dire sa tribu. Tout démontre que c'est la déesse du territoire, celle qui préside dans toute son étendue aux champs cultivés. Elle était aussi consultée sur l'avenir (bret. *at-a-la-rein-ti*, maison de semence et de parler; au reste, *at* et *ata* en vieux danois, et *âça* en sanscrit signifient aliment). *Dia*, qu'elle soit ou non identique à *Acca larentia* dans les invocations religieuses, n'est certainement plus la même conception (bret. *di-as*, grande lumière).

Maïa, *Maïesta*, *bonna dea* s'offre tout naturellement à notre pensée après *Acca larentia*. Macrobe (1) fournit de précieux détails à son sujet. L'opinion la plus accréditée de son temps voulait que *Maïa* fût l'ancienne forme de l'adjectif latin *magna* et le *deus majus* des Tusculani. *Maïesta*, dérivé de *Maïa*, aurait été l'orthographe primitive de *majestas*. *Maïa* et *bonna dea* se confondent. Il ajoute que les cérémonies du culte prouvent qu'elle est nommée *bonna* comme étant la cause productrice de tout ce qui est bon pour notre nourriture.

Au lieu d'accepter l'étymologie de Macrobe, nous en trouvons une beaucoup plus concordante dans les langues gaëliques (bret. *maga* et gallois *magi*, nourrir, alimenter, sustenter; comparez comme mots dérivés de cette racine : danois *magh*, vieux danois *makt*, allemand *macht* et sanscrit *magha*, richesse, puissance, et encore sansc. *maha*, grand).

Vacuna, déesse romaine d'origine sabine, n'était pas oubliée par les laboureurs après l'achèvement des travaux de la campagne. Ses fêtes, les *Vacunalia*, se célébraient près du foyer. Elle avait, en outre, ses sanctuaires dans des bois sacrés de la plaine de Réate et de la vallée de

(1) *Saturnales*, l. I[er], ch. XII.

la Digentia près la villa d'Horace (bret. *va-kun-a*, ma très douce, très bonne, très humaine, très bienfaisante, très clémente).

Tellus et *Tellumo*, déesse et dieu de la terre par opposition au ciel, de la terre qui nourrit l'homme, sa demeure durant la vie et après la mort, avaient part aux vieux cultes (bret. *kell,* cabane, logement séparé; *tel,* framboise, seule production qui porte encore, en langue bretonne, ce nom probablement beaucoup plus général autrefois).

Consus, dieu dont l'autel restait enfoui dans la terre hors le temps des *Consualia*, fêtes établies en son honneur, a passé, aux yeux d'anciens auteurs, pour le dieu du conseil. Maintenant on reconnaît que le rite de l'autel souterrain, qui se retrouve dans le culte de *Tellumo* et de *Dispater*, ainsi que la coïncidence des *Consualia* avec les époques de la moisson et des semences, le désignent comme dieu de la nature et de l'agriculture (bret. *kon-sug*, angle et chaîne de traction de la charrue).

Au-dessus de ces divinités de la terre, devenues obscures par leur antiquité, par l'oubli de leur sens primitif, planaient *Liber* (Bacchus) et *Libera* (Proserpine), qui tenaient la place de Dionysios et de Persephone chez les Grecs (1). On les adorait à Rome et dans le reste de l'Italie avec Cérès et les autres divinités de la production champêtre. Le mysticisme qui accompagnait la religion dyonisiaque était banni de celle de *Liber*; mais les *Liberalia*, durant lesquelles on faisait à Liber et à Libera des offrandes de gâteaux, donnaient occasion à des scènes d'ivresse, à une joie bruyante et à des propos licencieux que l'usage admettait. Leurs noms m'ont bien l'air de tenir du celtique. Le bret. *lit-bera, lit-ber,* a le sens de fêtes où coule le jus de la treille, et *lik-ber, lik-bera,* d'un flux de propos licencieux et d'actions de même nature.

XXXII.

L'hyménée, qui fonde la famille à laquelle les puissances naturelles du sol et des airs accordent les moyens de se nourrir, a eu partout son dieu. A Rome, ce dieu s'appelait *Talasius* (bret. *tal-as,* double front).

Les Sabins reconnaissaient une autre divinité du mariage et de la vie conjugale, unie à Mars. Cette union ne surprendra point si l'on se reporte au caractère du vieux Mars, personnification de la vie agricole

(1) J'ai fait remarquer ailleurs que Bacchus était le dieu de la fécondité générale de toutes les cultures. Non-seulement *Nysa* (celt. *niza*, vanner le grain), qu'on lui assignait pour lieu de naissance dans la Thrace et dans l'Inde, suffirait à le prouver, mais le *van* figurait parmi les instruments symboliques des cérémonies de sa religion. C'est ce qui m'a conduit à décomposer le nom d'*Agavé* (la superbe en langue grecque) par le celtique *ac'h-avé* (race du vent). J'ai considéré la forme grecque comme une altération, le grec *agavé* manquant ici de concordance.

et aux idées de dualité dont étaient empreints beaucoup de cultes aryens, particulièrement les anciennes religions italiques (1). Le nom de la divinité en question (*Nerio*, latinisé sous la forme *Neria*) n'eût probablement pas même figuré dans les annales romaines si n'avaient été l'histoire d'Hersilie et les paroles qu'on lui prête comme ayant déterminé le pacte d'alliance des Sabins et des Romains. Ce nom est dû à la racine celtique *ner* (seigneur, maître, chef, souverain), encore en usage aujourd'hui dans le breton et le gallois. N'oublions pas que nous avons déjà trouvé cette racine dans les sanctuaires de Babylone où l'on adorait le dieu *Nergal* (2). Si nos études nous avaient conduit en Judée, nous eussions constaté l'existence du même culte sous le vocable *Nergel* à Samarie et dans la province de Galilée. C'est que là une population aryenne avait été amenée par les rois d'Assyrie, vainqueurs des enfants d'Israël, et que les débris de sa langue maternelle y ont subsisté comme on pourrait peut-être y découvrir quelques monuments de son génie au milieu des ruines de la contrée (3).

Carmenta ou *Carmentis*, étrangère à la cérémonie nuptiale et aux rapports des époux, revendiquait à Rome le patronage des accouchements et les horoscopes prononcés près du berceau du nouveau-né. Elle faisait partie des nymphes prophétesses, dites *Camænæ*, *Casmenæ*, *Camesæ*, *Camesenæ*, *Camenæ*, *Carmentæ* (bret. *kâr-menna*, amour-penser; *kar-ment*, amour-rhytme ou cadence; *kar-menta*, amour-se conformer au rhytme; *kâs-menna*, mouvement-penser; *kamm-ez*, allure facile ou cadence-toi). Ce groupe annonce une institution antique parallèle à celle des Fônes, peut-être une branche de l'institution des Fônes qui avait rempli en Italie le rôle des devins spéciaux de Babylone et de l'Inde. L'affiliation a dû être puissante. Un prince légendaire, qui avait partagé avec Saturne la royauté de l'Italie,

(1) N° 9 de la première partie du mémoire.

(2) *Nergal* m'a paru devoir se traduire littéralement par *seigneur-étranger*, la première fois (n° 25 de la même partie) qu'il est tombé sous ma plume. J'en ai conclu que c'était le seigneur protecteur des étrangers. L'identité vérifiée de *Nergel* et de *Nergal* me fait voir que je m'étais trompé. J'aurais dû m'apercevoir que ce n'était point l'adjectif celtique *gal*, étranger, ennemi, mais au contraire soit l'impératif, soit la troisième personne de l'indicatif présent du verbe *gallout* ou *gellout* (bret. *ner-gall* ou *ner-gell*, seigneur peut ou seigneur puisses-tu). A Samarie, Nergel était représenté sous la figure d'un coq, symbole de hardiesse, de fierté, d'intelligence et de vigilance.

(3) Voir dans la Bible, *Rois*, liv. IV, ch. XVII, n° 24 et suivants.

Le repeuplement du pays par les Cuthéens et par d'autres peuples d'origine aryenne au temps des rois Chaldéens, l'occupation au moins très probable de la Judée par d'antiques populations sorties de la Bactriane avant la conquête des Hébreux, le contact de ceux-ci avec les Aryens en Arménie où la tradition les signale d'abord, la captivité des Juifs et bien d'autres circonstances historiques expliquent comment des éléments celtiques se trouvent mêlés à la langue de la Judée.

portait le même nom (Camèse). Les oracles camésiens étaient vraisemblablement rendus en vers comme ceux des Fônes.

Carna ou *Cardea* prenait un autre soin des rejetons de la famille. Gardienne des portes de la maison et de la couche des enfants, elle avait l'œil attentif durant le sommeil de ceux-ci. Elle écartait de ces êtres débiles les strigies, oiseaux vampires qui suçaient leur sang, suivant une croyance populaire. Elle fortifiait le cœur et les entrailles. De là (bret. *karna*, se changer en corne, au figuré : *acquérir* la force de résistance de la corne ; *kâr-dé*, parent-lumière ou amour-lumière ; c'était la lumière de l'amour maternel, le flambeau protecteur des nuits de l'enfance.) Pour la sauvegarde des jeunes enfants seulement, semble-t-il, *Carna* ou *Cardea* s'arrogeait des droits sur l'entrée des demeures ; car les portes avaient trois autres génies tutélaires qui étaient *Forculus* pour la fermeture, *Cardo* pour les gonds et *Limen* pour le seuil (bret. *pors-ul,* une porte ; *kardo* pour *kargo*, il chargera, il en prendra charge ; *lez-men*, bord ou rebord de pierre.)

XXXIII.

Le foyer domestique et la famille avaient nombre d'autres divinités que nous n'avons pas évoquées, ne voulant plus nous occuper que de quelques déités complètement dictinctes de celles-là et difficiles à rattacher complètement à une catégorie, qui manquent encore à notre revue : *Angerona*, *Angitia*, *Marica*, *Strenua*, *Venus*, *Fornax*, *Virbius*, *Vires*, *Mercure*.

Angerona, *Angenora* ou *Angeronia* était fêtée, le 21 décembre, par la tribu Acculeia. Elle avait un autel commun avec Volupia. L'époque de sa fête la rapprochait des divinités du monde souterrain et de la fécondité agricole, mais elle passait pour la protectrice de Rome, dont le véritable nom ne pouvait être divulgué. On lui faisait honneur de la guérison d'une angine épidémique qui avait exercé ses ravages dans la ville, et on la représentait sous les attributs de la déesse du silence. La racine de son nom peut justifier toutes les interprétations de son caractère, sauf celle du patronage du silence : (bret. *anken*, affliction, angoisse, inquiétude ; *ankoé*, *ankoué*, lutte ; *ankou*, en Vannes *ankeu*, et en Galles *angen*, angoisse de la mort, trépas ; *ank-erô-ni*, ou plutôt par euphonie *ang-erô-ni* (1), angle ou coin-sillon-nous ; *ankeu-ho-rat*, votre anxieuse pensée ; *ank-érô-nac'h*, angle-sillon-cache).

Angitia ou *Ancitia*, adorée par les Marses, sur les bords du lac Fucin et dans un bois sacré près du village de Luco, n'avait qu'une puissance purement locale. Elle guérissait, par le suc des simples et les

(1) *Ank* employé dans le sens d'angle serait ici un soc de charrue.

formules des Carmina, les morsures venimeuses des serpents qui infectaient le pays (bret. *anken-tiad,* affliction de la maisonnée, de la population).

Marica, nymphe italique, dont le sanctuaire se trouvait dans une forêt près de Minturne, passait pour mère de Latinus et épouse ou amante de Faune. L'association du culte d'*Aphrodite* (Vénus grecque) au sien et les autres particularités font naître l'idée d'un principe de végétation exubérante (bret. *mar-hi-kas* (1), littéralement, danger-elle-mouvement, agitation ou rapidité, c'est-à-dire danger de l'excès, de la surabondance de sève).

Virbius était adjoint à la religion de la déesse d'Aricie à peu près comme *Nerio* à celle de Mars. Les racines *vir bis,* sont ici tellement évidentes qu'elles n'ont échappé à aucun auteur de l'antiquité. Les supposant l'une et l'autre d'origine latine, ils ont cru en trouver le sens dans la légende grecque qui fait revivre Hippolyte, fils de Thesée, par la puissante volonté de Diane et ils ont dit que *vir bis* signifiait *deux fois homme* ou *le ressuscité.*

Quelque accréditée qu'ait pu être cette version, il n'y a pas apparence sérieuse que la Diane athénienne se soit confondue dans le sanctuaire des Aricini avec la divinité sanguinaire de la Tauride dont les rites barbares s'étaient maintenus sous l'empire d'un scrupule superstitieux. Cherchons plutôt la signification vraisemblable dans la consécration du prêtre par la violence et le meurtre, au moyen desquels il se substituait à son prédécesseur (bret. *gwir-bis,* justice ou droit — jamais.)

Les êtres surnaturels, dieux, génies ou hommes divinisés, nommés *vires,* très-peu définis et même sans attributs saisissables pour nous, qui avaient part aux croyances romaines, pourraient avoir eu une figure primitive, mieux accentuée, en harmonie avec le même radical breton (*gwir,* vérité, droit, justice, raison). Mais les analogies isolées de toutes données particulières exposent à trop de déceptions pour qu'on s'y confie.

Mercure offre à l'origine une physionomie presque aussi indécise dans l'enceinte de Rome. Elle ne s'est nettement dessinée qu'à l'époque du développement commercial de cette ville. Les commerçants se vouèrent alors à son patronage, et il devint le dieu des spéculations mercantiles. Ainsi, compris d'une manière absolue, il ne serait identique ni au dieu suprême de la Gaule, appelé Mercure par César, ni à l'Hermès grec, ni aux dieux assimilés de la Phénicie et de l'Egypte, ni à la divinité pélasgique qu'on en rapproche. Il est même permis de douter de sa parenté. Comme il n'est probablement qu'une reproduction altérée d'une antique conception, nous mettrons en regard de la racine de son nom les mythes connus et certains faits incontestables.

(1) Le mot *kas* accompagné d'un signe d'aspiration se trouve dans le sanscrit avec la signification *heurter, frapper, casser.* Sans aspiration, il est dans cette langue pronom interrogatif. Ici aucune des acceptions du sanscrit ne trouverait son application.

En breton et en gallois, *Mercure* est *merc'her*, et dans ces deux dialectes celtiques *merch'-er* veut dire *la fille* par rapport à ses père et mère, en beaucoup de cas, *les femmes* en général. Le radical *merc'h* existe manifestement dans le latin *Mercurius* (Mercure) et *merces* (marchandise). Serait-ce que Mercure aurait été dans son temps le symbole de la vente des filles par leurs pères ? Ce trafic n'est pas aboli, même à l'heure actuelle, chez toutes les populations aryennes de l'Asie, et son souvenir persistait dans la cérémonie du mariage *per æs et libram*, admis en droit romain. Eu égard au but de ces ventes, Mercure, leur patron, aurait été en même temps un génie de la reproduction humaine et par extension, de la reproduction universelle envisagée au point de vue de la fécondité passive.

Quelle que soit, au reste, la cause de l'assimilation métaphorique, on sait que le Mercure primordial a été, sinon partout, au moins dans les idées pélasgiques, la figuration de cette fécondité passive, et, je dois ajouter que, dans la langue souvent imagée des Celtes, la jeune fille est tellement un symbole d'espérance de productivité, que, dans le dialecte de Vannes, le même mot (*merc'h*) l'exprime et exprime pareillement l'idée du mois de *mars*, époque où recommence la végétation terrestre.

L'Aphrodite des Grecs a été dans les derniers siècles confondue à Rome avec une déesse italique très ancienne. *Venus* (bret. *gwenn*, ou *Wenn*, race, germe, semence animale et végétale) symbolisait la race latine qui avait placé sa confédération sous son patronage. Elle était à ce titre adorée à Lavinium et à Ardée. Elle avait en outre les attributs d'une divinité du printemps, de la végétation, des fleurs, des jardins, de tous les charmes de la nature, et elle les partageait avec d'autres déesses que nous avons signalées. On pourrait rencontrer l'idée d'inconstance, de caprice, de légèreté qu'on lui prête dans le mot *gwenno* ou *wenno* (bret.). Comme mère fécondante de toutes choses et se mêlant aux combats on l'appelait *Venus Urania* (grec. *ouranos*, ciel, air ; bret. *huren*, nuée).

L'histoire de la filiation du troyen Énée et de l'importation qu'il aurait faite dans le Latium de la religion de Vénus, sa mère, est un mythe facile à expliquer. Une divinité analogue existait à Énée, en Thrace, sous le nom d'*Énéais* (bret. *éné*, gall. *énaid*, *éned* (1), âme, principe de la vie). Chez les Osques, Vénus prenait le nom d'*Hérentatis* (bret. *érenn-tat*, littéralement j'attache, j'enlace-père).

Strenua ou *Strenia* appartenait aux Sabins. Son identité parfaite avec la divinité que les Romains nommaient *Salus* est attestée. La langue sabine nous en donnerait la traduction. A défaut nous la demandons à la langue bretonne (bret. *stré-noaz*, il disperse le mal).

(1) Nous reproduisons ici à cause de leur importance relative ces mots et leur signification que nous avions déjà donnés en parlant du *Pater indiges*.

Le dieu *Fornax*, patron des boulangers et des fourniers, a toujours été fort peu aristocratique, mais, en revanche, il jouissait d'une grande popularité et il avait des fêtes en renom, les fornicalia. On y faisait des sacrifices devant les fours. Instituées, disait-on, par Numa, elles devaient avoir un caractère très probablement sabin (bret. *forn-ac'h*, du four ou race du four).

XXXIV.

Après avoir découvert tant d'éléments celtiques dans les mots de la vieille Italie, nous avons à nous demander ce que la langue latine et la langue italienne qui sont sœurs ont emprunté aux Celtes pour constituer leur structure. Nous ne visons, on le comprend, qu'à de simples aperçus. Pour les obtenir, nous comparerons les syntaxes grecque, latine, italienne, française, anglaise et bretonne, et nous ferons quelques autres rapprochements.

Article. Cette partie du discours n'existe ni en latin, ni dans le persan. On la trouve au contraire sous des formes diverses mais qui ne sont pas sans analogie dans le grec, le français, l'italien, l'anglais et le breton.

Substantif. Aucune langue ne peut s'en passer. Mais en français, en italien, en breton et en anglais les terminaisons ne varient que du singulier au pluriel. Les divers cas sont marqués par des prépositions. Deux genres seulement, le masculin et le féminin y sont admis, encore faut-il une distinction relativement à l'anglais. Il n'a pas de genre pour les choses inanimées. A la différence de ces langues les terminaisons des substantifs changent non-seulement du singulier au pluriel mais encore d'un cas à un autre dans le latin, qui reconnaît le genre neutre outre les deux autres genres dont nous venons de parler. Il en est de même du grec, du sanscrit et de l'allemand.

Adjectif. Employés au positif, les adjectifs bretons et anglais sont absolument invariables. En latin et en italien comme dans le français, le sanscrit et le grec, les adjectifs s'accordent avec les noms auxquels ils sont joints. Les degrés de comparaison ont des signes très disparates dans les divers idiomes.

Le comparatif de supériorité s'établit en faisant précéder l'adjectif de l'adverbe *plus* (1) en français, *piu* (2) en italien, et quelquefois *magis*

(1) Ce mot qui existe aussi en latin donne lieu à un singulier rapprochement. En sanscrit *plu* signifie nager, fluer, et *plus*[c], brûler, *plusa*, *plôsa*, brûlement, (danois et angl. *blush*). Serions-nous en présence de deux formes sous lesquelles la divinité a été conçue dans l'Inde, le feu et le flottement sur les eaux ? Serait-ce la même expression transformée par les Latins en signe d'un degré de supériorité ?

(2) Le mot italien *piu* est-il soit une altération de *pius* ou de *plus*, soit une seconde forme dialectique d'un de ces mots ?

en latin et *more* en anglais. Le plus ordinairement, le latin forme son comparatif en ajoutant *or* au positif pour le masculin et le féminin et *us* pour le neutre, le breton *oc'h* (1), l'anglais *er*, le grec *teros*, *iôn* ou *on*.

Le latin marque dans certains cas le superlatif en mettant devant l'adjectif *maxime*, l'anglais *very*, *very much*, *most*, correspondant à la formation ordinaire du superlatif français par *très* et *le plus*. Mais en général, de même que l'italien exprime son superlatif par l'addition d'*issimo* et d'*issima* à l'adjectif, le latin change la terminaison en *ssimus, ssima, ssimum* ou *rimus*, *rima*, *rimum*, le grec en *tatos* et *istos*, le breton en *a*, l'anglais *est* et le français (par exception) en *issime*.

L'italien fait un très grand usage des augmentatifs et des diminutifs. Le breton, plus sobre d'augmentatifs, est aussi prodigue de diminutifs qui sont *ik* comme terme de caresse, de compassion ou de moquerie, *kéas*, *kez* ou *bihan*, surajouté à *ik* pour surenchérir sur l'idée. Les nuances que les augmentatifs et les diminutifs reflètent étant plus nombreuses en italien, les désinences le sont pareillement.

Noms de nombre cardinaux. Le latin et l'italien les ont puisés à des sources qu'on peut reconnaître en lisant le tableau suivant :

Un (franç.), *unus, una, unum* (lat.), *uno, una* (ital.), εις, μία, εν (gr.), *one* (ang.), *een* (dan.), *unan* (bret.), *un* (gall.), *aon* (gaël d'Irl. et d'Écosse), *eka* (sansc.)

Deux (franç.), *duo* (lat.), *duoi*, *due* (ital.), δύο, δύω (gr.), *two* (ang.), *to*, *two*, *twé*, *twi* (dan.), *twi*, *two*, *tweir* (vieux dan. et island.), *twa* (jutl.), *dwa*, *dwê* et *dwi* (sansc.), *daou* et *diou* (bret.), *deu* (en Vannes), *zwey*, *zwee* (all.).

Trois (fr.), *tres*, *tria* (lat.), *tre* (ital.), τρεις, τρια (gr.), *three* (ang.), *drei* (all.), *tre* (dan.), *trir* (vieux dan. et isl.), *tri* et *teir* (bret.) (2), *tri* (sansc.).

Quatre (franç.), *quatuor* (lat.), *quatro* (ital.), τεσσαρες, τεσσαρα (gr.), *four* (ang.), *c'atur* (sans.), *pevar* et *péder* ou *pedir* (bret.), *péoar* (en Trég.), *puar* (en Vannes), *pedwar* (gall.).

Cinq (franç.), *quinque* (lat.), *cinque* (ital.), πεντε (grec), *five* (ang.), *funf* (all.), *pemp* (bret.).

Six (franç.), *sex* (lat.), *sei* (ital.), ες (grec), *six* (ang.), *sex* (dan.), *sechs* (all.), *sas* (sans.), *c'houec'h* (bret.), *c'houéac'h* (bret. de Léon).

(1) Au § 22 de la première partie du mémoire nous avons traduit le nom du *dev* du rachitisme (kesoch) par le bret. *kez-hod* (souffrant dans l'entrave). Un examen nouveau me porterait à recourir au comparatif breton (*kez-oc'h* ou *kes-oc'h*, plus misérable).

(2) En latin *ter* signifie trois fois. Ainsi *ter* formé du féminin breton du mot *tri* a passé dans le latin comme *troi* (jut.) a passé dans le français.

Sept (franç.), *septem* (lat.), *sette* (ital.), ἑπτα (grec), *seven* (ang), *syv* (dan.), *sieben* (all.), *seiz* (br.), *seic'h* (en Vannes), *saptan* (sansc.).

Huit (fr.), *octo* (lat.), *otto* (ital.), ὀκτώ (grec), *eight* (ang.), *acht* (all.), *eis* (bret.), *eic'h* (en Vannes).

Neuf (fr.), *novem* (lat.), *nove* (ital.), εννεα (grec), *nine* (ang.), *ni* (dan.), *niu* (vieux dan. et isl.), *neun* (all.), *navan* (sansc.), *nao* ou *nav* (bret.) *naw* (gall.), *nav* (gaël d'Irl. et d'Écosse).

Dix (fr,), *decem* (lat.), *diéci* (ital.), δεκα (grec), *ten* (ang.), *daçan* (sansc.), *dek* ou *deg* (breton).

Onze (fr.), *undecim* (lat.), *undici* (ital.), ενδεκα (grec), *eleven* (ang.), *unnék* (bret.) (1).

Seize (fr.), *sexdecim* (lat.), *sedici* (it.), *sixten* (ang.), *sodacan* (sansc), *c'kouézék* (bret.) (2).

Vingt (fr.), *vigenti* (lat.), εἴκοσι (grec), *twenty* (ang.), *vincati* (sansc.), *ugent* (bret.), *uiguent* (en Vannes), *ugeint* (gall.), *wigead* (gaël-irl.), *fic'heant* (gaël-écoss.).

Trente (fr.), *trigenta* (lat.), *trenta* (it.), τριακοντα (gr.), *thirty* (ang.), *tregont* (bret.), *trident* (all.), *trincat* (sansc.).

Quarante (fr.), *quadraginta* (lat.), *quaranta* (ital.), τερράκοντα (gr.), *forty* (ang.), *vierzig* (all.), *daou-ugent* (bret.).

Cinquante (fr.), *quinquaginta* (lat.), *cinquanta* (it.), πεντήκοντα (gr.), *fifty* (ang.), *funfzig* (all.) *hanter-kant* (bret.) (3).

Soixante (fr.), *sexaginta* (lat.), *sessanta* (ital), ἑξήκοντα (grec), *sixty* (ang.), *fechzig* (all.), *tri-ugent* (bret.) (4), *sasti* (sansc.).

Quatre-vingts (fr.), *octoginta* (lat.), *ottanta* (ital.), ὀγδοή (grec), *eighty* (ang.), *pevar-ugent* (bret.)

Cent (fr.), *centum* (lat.), *cento* (ital.), εκάτόν (gr.), *hundud* (ang.), *und* et *hundert* (all.), *çata* et *cata* (sansc.), *kant* (bret.) (5).

Cent-vingt (fr.), *centum viginti* (lat.), *c'houec'h-ugent* (br.) (6).

Mille (fr.), *mille* (lat.), *mille* (ital.), χίλοὶ (grec), *athousand* (ang.), *oder-mïl* et *toussend* (all.), *dék-kant* (bret.) (7).

---

(1) *Unn-ek* par contraction de *unan-dék* (un dix), ainsi que le latin *undecim* par contraction d'*unus-decem*.

(2) *C'houé-zék* par contraction de *c'houec'h-dek* (six-dix) comme l'italien *sedici* est une contraction de *sei-dici*.

(3) *Hanter-kant* (demi-cent). Cette manière de compter a été usitée dans le vieux français.

(4) *Tri-ugent* (trois-vingts) est aussi conforme à une locution du vieux français.

(5) *Kant* est manifestement la forme primitive de *centum*. Le mot kant a un autre sens dans la langue bretonne. Il signifie cercle, circonférence. C'est le nombre rond.

(6) *C'houec'h-ugent* (six-vingts) encore une locution en rapport avec le vieux français.

(7) *Dek-kant* (dix cents).

Pronoms. — Nous sommes obligés, pour signaler leurs rapports d'analogie et d'identité dans les langues que nous comparons, de les traiter de la même manière que les noms de nombres cardinaux. Nous sommes au surplus dans la nécessité d'en négliger un grand nombre.

Je, me, moi (fr.) *ego, mei, mihi, me* (lat.), *io, me,* (ital.), *εγω, μοί, με* (grec), *I* au nom. et *me* aux autres cas (ang.), *mir* et *mich* (all.), *jeg* prononcé *je* et *mig* prononcé *me*, *mei* (dan.), *ma* (jutlandais), *mat* (sansc.), *me, am, em* (sujets br.), *ma* ou *va, am, in, oun é* ou *in, ac'hanoun* (ob. br.)

Nous (fr.), *nos, nostri, nobis* (lat.), *noi* (ital.), *ἡμεῖς, νωί, νω* (grec), *we* au nom. et *us* aux autres cas (ang.), *nir* (all.), *no* (sansc.), *ni, hor, hou* (suj. br.), *hor, hon, omp, imp, ac'hanomp, hol* (ob. br.)

Tu, te, toi [fr.], *tu, tui, tibi, te* [lat.], *tu* au nom. et *te* aux autres cas [ital.], *συ, σε* [grec], *thou* (n. et v.) et *thee* aux autres cas [ang.], *du* [all.], *du* prononcé *deu* et *dou*, *de* et *dei* [dan.], *thu* [vieux dan. et isl.], *tú* et à l'ac. *tva* [sansc.], *te, az, ez* ou *ec'h* [suj. bret.], *ta* ou *da, az, id, oud, ez, ac'hanoc'h* [ob. br.]

Vous [fr.], *vos, vestri, vobis* [lat.], *voi* [it.], *ὑμεις* [gr.], *you* [ang.], *ihr, euch* [all.], *c'houi, hô, hoc'h* [suj. br.], *hô, hoc'h, hu, achanoc'h* [ob. br.], *hou* [en Vannes].

Il, elle, le, la, lui [fr.], *is, ea, id, ejus, ei, eum, eam, eo, eâ, ille, illa, illud, illius, illi* [lat.], *egli* ou *esso* au nom. et *lui* aux autres cas pour le masc. [ital.], *ella, essa, lei* au fém. [ital.], *he* au nom. et *him* aux autres cas, pour choses inanimées et pour les brutes *it* [ang.], *ihn* et *ihm* [dat. et acc. all.], *he* et *im* [plat all.], *him* et *ham* [dan.], *î* [sansc.], *hén, hen, he, hi, ezhi, ezhan, anezhi, anézhan* [bret.].

Ils, elles, les, eux [fr.], *ii, eæ, eorum, iis, eis, eos, illi, illæ* [lat.], *eglino* au nom. *loro* aux autres cas, et au fém. *elleno, esse, loro* [ital.], *they* au nom. et *them* aux autres cas [ang.], *hi, hint, hô, ho, ézho, anézhô* [bret.]

Soi, se [fr.], *sui, sibi, se* [lat.], *di se, à se* ou *si, se* ou *si, da se* [ital.], *οὑ, σι, ε, σφων* [gr.], *one, him, her, one's, self* [ang.], *sig* [dan. prononcé *sei* et *sai*], *ser* [vieux dan.], *sich* [all.], *han-hé-unam, hen-hé-unan*, et placé devant un inf. *en-em* ou *em* [br.]

Mon, ma, mes, le mien, la mienne, les miens [fr.], *meus, mea, meum, mei, meæ, mea* [lat.], *il mio, il mia, i miei* [ital.] (1), *ἐμός* [grec], *ma* ou *va, mahini* ou *vahini, ma ré* ou *va ré* [br.] (2),

---

(1) Ici le pronom celtique *hi* (les, eux, ils, elles) reparaît dans l'italien.

(2) *Ré* marquant le pluriel de tous les pronoms possessifs absolus, des pronoms démonstratifs et relatifs, d'un pronom interrogatif et de quelques pronoms indéterminés en langue bretonne mérite une attention particulière. Ce monosyllabe est le radical du verbe breton *ober* (faire) qui s'exprime à l'impératif par *gréet* ou *réet*, à l'indicatif présent par *rann, rez*, etc. à l'imparfait *réann, réez, réa*, etc., *gréat, gret* ou *ret* au participe passé. Le *g* est supprimé pour la douceur de la prononciation. Il en est de même dans *gré* (troupe, multitude) qui a la même racine. On peut comprendre par là quel a été le sens primitif de cette forme plurielle. Il est d'ailleurs manifeste que le latin *res* (chose) en dérive.



më, vë, mai [gall.], *mo* [gaël] (1), *my, mine* [ang.], *mein* [all.], *min, minn* [dan. prononcé *mien*].

Ton, ta, tes, le tien, la tienne, les tiens [fr.], *tuus, tua, tuum, tui, tuæ, tuo, tuos* [lat.], *il tuo, la tua, i tui, le tue* [ital.], *σος* [gr.], *ta* ou *da*, *tahini, dahini, ta ré, da ré* [br.], *të* [en Vannes], *thine, thy* [ang.], *din* [dan. prononcé *dien*], *thinn* [vieux dan. et isl.], *dein* [all.].

Sien, sienne, siens, son, sa, ses [fr.], *suus, sua, suum, sui, suæ, suo* [lat.], *il suo, la sua, i suoi, le sue* [ital.], *ὅς, ἑός, ὅν* ou *ἑός, ἑη, ἑόν*, [grec]; *his, hers, its, one's* [ang.], *sin* [dan. prononcé *sien*], *sinn* [vieux dan.], *sein* [all.], *hé, hé hini, hé ré* [br.].

Nôtre, nôtres, nos [fr.], *noster, nostra, nostrum, nostri, nostræ* [lat.], *il nostro, la nostra, le nostre* [ital.], *ἡμετρος, νωίτερος* [grec], *ours* [ang.], *unfer* [all.], *hou hini, hor* ou *hon, hor ré, hon ré* [br.].

Vôtre, vos [fr.], *vester, vestri* [lat.], *il vostro, le vostre* [ital.], *ὑμέτερος, σφωΐτερος* [gr.], *yours* [ang.], *euer, eueres* [all.], *hoc'h hini, ho ré* [br.], *hou* [en Vannes].

Le leur, la leur, les leurs [fr.] (2), *ille, illa, illud, illi, illæ, is, ea, id, ii, eæ* [lat.], *il loro, i loro, la loro, le loro* [ital.], *thiers* [ang.], *ihr* [all.], *ho hini, hô ré* [br.].

Ce, cet, cette, ces [fr.], *hic, hæc, hoc, hujus, huic, hunc, hi, horum, hos, his* [lat.], *questo, questa, quel, quella, quelli, quei* [it.], *οὗτοσ, αὕτη, τοῦτο, οὗτοι, αὗται, ταῦτα* [gr.], *this, that, these, those* [ang.], *det, de* [dan.], *tat, tad, tê* [sansc.], *ar* ou *ann* devant un substantif; *ma* ou *va*, *ze hont* quand le substantif ou l'adjectif précèdent [bret.] (3).

---

(1) Le gallois *më, vë, mai* est si évidemment le radical du latin *meus,* de même que le gaël *mo* du français *mon* qu'il est presque inutile de l'observer. Au surplus, cette racine existe aussi dans le pronom personnel (bret. ang. et dan. *me.*)

(2) On peut remarquer à quel point le français et l'italien s'écartent sur ce point des autres langues gaëliques. *Leûr* en langue bretonne, *laour* (en gal.) qui se dit en gaël-irl. *lair* et dans le dialecte de Vannes *lér,* pl. *lérieu* a le sens de sol, aire, surface aplanie par la main de l'homme. Ce mot aurait-il passé dans le français et l'italien dans un sens figuré ? Des rapprochements analogues sont fréquents dans les langues aryennes.

(3) Pour comprendre l'identité primitive du pronom latin *hic* avec le bret. et l'ang. il suffit de remarquer que *hi* nominatif plur. de *hic* est absolument la même forme que le pronom bret. *hî, ils, elles, les,* comme objectif et *elle, la* comme sujet. Au fond l'idée est la même. *His* (datif et ablatif pl.) est la reproduction de l'angl. *this.* Le bret. *ze,* le dan. *de, det,* et le sansc. *tê* sont reflétés dans le français *ce, cet, ces. Il, ils* (fr.) et *is, ii* (la.) dérivent du bret. *hî* et du sansc. *î.* Il en est de même de l'ital. *il, i.* Le sanscrit a bien la forme *il,* mais seulement comme expression du verbe *aller.*

Le mot *tad, tat* employé dans le sanscrit comme pronom démonstratif, dans l'anglais comme pronom démonstratif, relatif et interrogatif, existe aussi en breton où il signifie *père.* Est-ce une coïncidence fortuite ? Est-ce au contraire par le résultat d'une association d'idées qu'il se présente dans les trois langues avec aussi peu d'identité de sens ?

Celui, celle, ceux, celles se rendent en latin, en italien et en grec comme, ce, cette, ces, en anglais par *this, these*, et en breton par *ann hini*, *ar ré*.

Il en est de même de celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci, sauf que l'on rend aussi ce pronom en latin par *iste*, *ista*, *istud*, *isti*, et qu'il est rendu en breton par *hou man* et *hé man* (1).

Qui, quel, lequel, lesquels [fr. relat. et interr.], *quis*, *qui*, *quisnam*, *quinam* [lat.], *chi*, *che*, *quale*, *il quale*, *i quali* [ital.], ὅς, ὅι, ω [gr.], *who*, *which*, *that*, [ang.], *hvis* [dan.], *ki*, [sansc.] (2), *péhini*, *péré* [rel. et inter. br.], *piou*, *pebez* ou *pé* [inter. br.].

Je laisse à mes lecteurs à vérifier les identités et les transitions que je n'ai pas déterminées spécialement. Je les prie seulement de ne pas perdre de vue la différence de valeur et de prononciation des lettres dans les diverses langues, leurs permutations fréquentes de fortes en faibles et *vice versa*, et la confusion des nuances d'idées qui s'opèrent très-souvent dans le passage d'une langue à une autre.

Adverbes, *prépositions* et *conjonctions*. Ces trois genres de mots offrent aussi de nombreux rapports de parenté entre les langues que nous comparons. En voici quelques exemples :

1° Le latin *olim* (jadis) a sa racine dans le danois *ol*, *old*, *oldtid*, dont la signification est la même et dans le gallois *hol-im* (la trace, le vestige — nous) ;

2° *Hodiè* (latin), aujourd'hui, est l'anglais *to-day*, *this-day* qui a la même signification, et s'il ne correspond pour la forme à aucun adverbe breton, il se constitue au moyen des mots bretons *ho-di* ou *ho-dé* (votre jour). On dit *sêméron* en grec ;

3° *Tosto,* adverbe italien (tôt, l'opposé de tard). *Tôst*, préposition et adverbe en breton (près, proche, auprès) ;

4° Autrefois, *alias* (latin) ; breton *ali-as* (avis redoublé). Autrefois en italien *altre volte* (mot-à-mot autre tour) et en breton *trô-all* (mot à mot autre tour), *heretofore* (anglais), en grec παλαί ;

5° La plupart, *plerique* (latin), *flere* (danois) ;

6° *Alies* (breton), *aliaos* (gallois), souvent, plusieurs fois ; *alias* (latin), quelquefois ;

7° Non, ne, ne pas, *non*, *ne* (latin) ; *non*, *no* (ital.), *no* (anglais), *nei* (danois) *né* et *nann* (bret.), *ou*, *ouk* (grec) ;

---

(1) Au § 9 de la première partie de notre mémoire, nous avons dit par erreur que *iman* signifiait cette en breton. Le mot n'existe pas dans cette langue. Il y est remplacé par *hé-man* correspondant au persan *iman*. *Hé* (br.) et *the* (angl.) sont en concordance avec la première syllable du français *celui*. *Hé-man* se traduirait littéralement en langue française par *cette figure*. L'italien *questo* aurait une étymologie embarassante s'il ne nous était pas expliqué par le vieux français *(cestu-y)*.

(2) *Ki* signifie en outre connaître en langue sanscrite.

8° Personne, nul, aucun, *nemo*, *nullus* (latin), *nikun* (bret.). Comparez *nihil*, *nihilum* (latin) rien, un rien, *német* (breton), hors, hormis, *néket* (bret.) ;

9° *Ia* (bret.), oui ; *ita* (latin), oui ; *yes* (anglais) ; *vai*, *vaixi* (grec) ;

10° *Eta* (bret.), donc ; *ita* (latin), ainsi ;

11° *Etré*, *entré* (bret.) et *inter* (lat), entre, parmi, dans, au milieu de ; *tra* et *intra* (ital.), entre ; *intra* (lat.), dans, dedans ;

12° Chez, *e-ti* (breton mot-à-mot, dans maison) ; *a casa*, *in casa* (ital. littéralement dans maison) ; *domi*, *in domo* (lat) ;

13° En, dans, *é*, *en* (bret), *in* [lat.], *in*, *ne* (ital) ;

14° *En*, *es* et *eis* (grec), *é* et *a* (bret.), *é*, *ex*, *a*, *ab* (latin), *ek*, *ex*, (grec) ;

15° A prépos. française, *à* (bret.), *à* (ital.), *ad* (latin), *at* (danois), *à* (vieux danois et islandais) ;

16° Pendant, sur les entrefaites, *interea* (lat.), *endra* (bret.). Comp. *intra* (ital.), entre, parmi et *intra* (lat.) dans, dedans cités ci-dessus ;

17° Et, conjonction française, *atque*, *ac* (latin), *ha*, *hag*, (bret.) ;

18° *Ac* (latin), s'emploie aussi quelquefois dans le sens de *que* conjonction : (æque doctus *ac* ille) ; *hag* et *ha* (bret) signifient *que* dans le même cas.

19° Hier, *heri* (latin), *yesterday* (anglais), en grec *chithes*, en allem. *gestern*, *deac'h* (bret.), *hyas* (sanscrit).

Quant à la manière de composer les adverbes et les prépositions dont les signes phoniques n'ont aucune parité, elle est absolument identique dans toutes les langues européennes.

Interjections. — Les langues gaëliques ont en général les mêmes interjections.

Ha ! ha ! (français) se retrouvent dans le breton, le danois, l'anglais, le latin et l'allemand. *Hâ* (sanscrit). L'italien met *ah* ! forme qui existe également dans le français, l'anglais et le latin.

Hélas ! (français) *haime* ! *hai lasso !* (ital.), *heu* (lat.), *allaz ! siouaz !* (bret.), *alas* (angl.), *iou* (grec).

Fi (français), *fy* (vieux français), *fy* (danois et vieux danois) ; *phui* et *phy !* (lat.), *fy* (angl.), *fec'h*, *faé*, *foei !* (bret.), *fei !* (gallois), *fi* (gaël-irland.), *puh* (ital.).

O ! oh ! ho ! (franç.), *oh !* (lat.), *oh ! ohi* (ital.), *hô !* (bret), *oh !* (angl.), *o !* (all.), *ieû* (grec), *ho !* (danois et vieux danois).

Paix ! silence ! mot ! (français), *pax sit*, *date silentium*, *sileatur*, *sile* (lat.), *zitto* (ital.) *peoc'h*, *grik*, *st !* (bret.), en Tréguier et Cornouaille *peuc'h*, en Vannes *péac'h* et *pioc'h* ; *peace*, *hist*, *hush* (anglais).

Ça ! (franc.) ; *age*, *agedum*, *agesis*, *agite* (lat.), *asa* ou *arsa !* (bret.).

Verbes. Les conjugaisons sont peut-être, ce qui diffère le plus dans les langues aryennes. Néanmoins là encore les traits de famille s'observent avec une certitude complète. Quand les formes s'éloignent les analogies

subsistent et les procédés restent les mêmes. On voit d'ailleurs souvent reparaître, soit à certains temps du même verbe, soit dans des substantifs, des adjectifs ou d'autres verbes, les racines qui sembleraient manquer dans une de ces langues, si on se bornait à comparer entre eux les verbes du même sens dans leur ensemble.

Occupons-nous d'abord du verbe substantif *être*, autrefois *estre* (fran.,) *esse* (latin), *essére* (ital.), *tobe* (angl.), *beza* (bret), *einai* (grec), *und, sehn, sthehen, geheren* (all.). On pourrait à première vue supposer qu'il n'existe aucun lien entre ces divers mots. Mais si l'on constate que le mode impératif est en règle générale, dans la langue bretonne, dans l'anglais, dans le latin, l'italien et le grec, le radical de tous les autres verbes actifs, nous verrons sortir des rapports inaperçus ou moins prononcés à l'infinitif, pris isolément. L'impératif du verbe substantif est en latin *es* ou *esto*, en breton *bez*, en anglais *be* et, en grec *ἔστω*. Or, une des formes de l'impératif latin est identique à l'impératif grec et est en même temps le breton et l'anglais du même mode, abstraction faite dans ces deux dernières langues du *b* initial, qui ne saurait être qu'une différence dialectique. Celà établi, nous avons manifestement le même radical, non-seulement dans les trois impératifs dont nous venons de parler, mais encore dans les infinitifs, la seconde et la troisième personnes de l'indicatif présent français, latin et italien, les mêmes personnes de l'indicatif, de l'imparfait, du futur, du subjonctif grec et ailleurs.

Le verbe *avoir* se dit en latin *habere*, en italien *havere*, en anglais *have* et en breton *kaout* qui, employé comme actif donne *kav* à l'impératif. Il semblerait aussi que la racine bretonne *hav* [mûr, il mûrit et *mûris* au mode impératif], est celle des infinitifs que nous mettons en regard.

Aller, se transporter d'un lieu à un autre, a pour expression *ire, vadere* [latin], *ir, ire, rêp, rêpê, val, valê, vak, vang, vank, vanc, vah, vahê* [sanscrit], *ire, andare* [italien], *to go, to walk, to run* [angl.], *mont, mond, monet* [bret.], *vanke* [danois], *vakka* [vieux danois et isl.], *valer* [vieux français]. Eh bien ! si ces infinitifs sont discordants, il n'y a pourtant de complétement isolés que l'infinitif breton, l'*andare* italien et le *to go* anglais, et si l'on étend les recherches on ne tardera pas à s'apercevoir que *mont* et *mond* doivent être la racine de *montagne* et *monde* [français], *mons, mundus* [lat.] *monte, mondo* [ital.], de même que l'anglais *run* [aller, courir], se retrouve dans le breton *run* [colline, éminence.]

Ir et *ire* ont au moins l'apparence du radical breton *hirr* [long], *hirzoat* [étendre en longueur]. Puis à la seconde personne pluriel de l'impératif lé latin fait *ite* ou *itote* et le breton *it*. Le latin à la première personne de l'impératif au singulier, et le breton à la deuxième personne du futur également au singulier ont la même forme [*i*]. Il en est de même de l'indicatif présent latin à la deuxième personne, du temps

passé parfait breton à la première [*is* ou *iz*] et aussi de la troisième personne impératif bret. et subjonctif présent latin [*eat*].

Si *rep*, *rêpê* signifie aller en sanscrit, *redi* [bret., gall. et gaël d'Ecosse] signifie courir, couler. L'italien *andare* devient à l'impératif *va*, *vada*, *andiamô*, *andate*, *vadano* et à l'indicatif *vado* ou *vo*, *vai*, *và*, etc. se rattachant ainsi au danois, à l'anglais, au sanscrit et à la racine bretonne *va* [lieu, endroit.]

CONCLUSION.

Le souvenir de son berceau n'existait plus dans la population italienne aux âges historiques. Ses traditions ne remontaient pas au-delà de l'Arcadie, de la Phrygie, de la Lydie et de la Thrace ; encore n'offraient-elles que des lueurs vacillantes. Le titre d'*Aryen* était inconnu du pays et, sans les dernières occupations gauloises, les noms des Gaulois et des Cimbres n'y auraient pas figuré. La masse du peuple n'en était pas moins celte.

Si elle avait cessé de comprendre les dialectes de la langue maternelle qui subsistaient sans altération ou avec bien peu d'altération dans les îles et sur les bords des mers européennes de l'occident et du nord, si le grec et un idiome voisin du sanscrit, appartenant eux-mêmes à la souche aryenne par leur caractère dominant, avaient défiguré ses vieux langages en leur prêtant des règles et des formes nouvelles la racine typique, ses jets les plus vivaces, le mode de composition de mots, souvent l'originalité native reparaissent à l'œil attentif sous ce voile étranger, pour livrer à nos recherches plus d'un secret du passé.

La ressemblance entre les résultats de l'étude des origines en Italie et en Orient est tellement saisissante qu'il est impossible de la méconnaître. La grande race aryenne n'avait rien perdu de ses qualités distinctives en passant d'Asie en Europe.

Dans l'ordre providentiel, il semble que les natures puissantes sont prédestinées à l'existence la plus longue. Les Aryens en sont un remarquable exemple. Malgré leurs déplacements, leurs guerres et leurs croisements avec d'autres races, malgré les révolutions qui se sont accomplies parmi eux dans la langue, dans les institutions, dans les idées, ils sont demeurés plus homogènes que les Sémites et moins tributaires des civilisations et des intelligences exotiques. En Europe, ils se sont assimilé tous les autres peuples, venus avant et après eux.

ERRATA.

PREMIÈRE PARTIE DU MÉMOIRE.

Aux §§ III et XXVI de la première partie, au lieu de *ar menez, les montagnes*, lisez : *ar menez, la montagne* (la contrée montagneuse).

Au § XXIII de la même partie, au lieu de *féren, lentilles*, lisez : *féren, une lentille* ou *la lentille*.

DEUXIÈME PARTIE DU MÉMOIRE.

Au § III, p. 3, l. 4, au lieu de *coupée des collines*, lisez : *coupée de collines*.

Au § VII, p. 8, l. 10, au lieu de *latwni*, lisez : *latwi*.

Au § XIII, p. 17, l. 19, au lieu d'*Ardicia*, lisez : *Aricia*.

Au § XVI, p. 30, l. 23, supprimer *trebiz, trois doigts*, et à la l. 25, supprimer *s* dans le mot *voile*.

Au § XVII, p. 32, l. 25, lisez : *lune-divinité guerrière*, et à la p. 33, l. 28, au lieu de *penn-ha-nès*, lisez : *penn-hô-nès*.

Au § XXI, p. 44, l. 34, au lieu de *nouvelle année*, lisez : *nouveau temps, nouvelle saison*.

Au § XXIII, p. 51, l. 2, ajouter dans la parenthèse : bret. *fav-la* devant les mots *hêtre* ou *fève-main*.

Au § XXIV, p. 53, l. 14, ajouter *locales* au mot *ressources*.

Au § XXVII, p. 62, note 2e, lisez *mont Palatin* au lieu de *mot Palatin*.

ESSAI

SUR

LA GÉNÉALOGIE DES COMTES DE PORHOET.

(Par M. Piéderrière, Curé de La Trinité-Porhoët.)

Il faut remonter bien haut pour trouver l'origine du Porhoët, et de ses Comtes. En l'an 833, une donation fut faite à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, dans la paroisse de Caro, d'une propriété située dans celle d'Augan, pays de Poutrecoët. *Actum est hoc in Poutrecoët.* Un évêque était présent. *Ermor episcopus in Poutrecoët* (D. Morice, pr. t. 1er, col. 262).

Nous ne pouvons pas faire remonter la généalogie des seigneurs de Porhoët jusqu'à cette date, les renseignements manquent complètement. Nous nous en tiendrons aux dates bien prouvées.

Ces Seigneurs, disent les Bénédictins, descendaient des Comtes de Rennes ; ils le constataient surtout par leurs écrits et par leurs sceaux. Dom Morice prétend que cette opinion est irréfutable pour tous ceux qui connaissent à fond l'histoire de Bretagne.

Le Comté de Porhoët embrassait une très grande étendue de terrain, au milieu de notre province.

1° En l'an 1008, Guethenoc, vicomte de Porhoët, abandonne sa résidence de Châteautro, située dans la paroisse de Guilliers, et dont quelques ruines subsistent encore, pour construire un nouveau château sur le bord de la rivière d'Oust, dans un lieu qui prit bientôt le nom de Josselin. *Vir quidam*, dit l'acte de fondation, *multæ nobilitatis et sagacitatis, Guethenocus, vicecomes de Castello Thro, cogitans ipsum Castellum mutare de loco suo.* (Cart. Redon.)

Dans l'acte des droits de l'abbaye de Redon, confirmés par Judicaël, évêque de Vannes, en 1021, nous trouvons, en qualité de témoins, *Guethenocus et Gozolinus ejus filius.* (D. M., pr., t. I, col. 362.)

Guethenoc fit aussi une donation au Mont-Saint-Michel, de quatre propriétés, dont les trois premières étaient situées dans la paroisse de Ménéac, et la dernière dans celle de Mohon. Il semble faire cette donation sur ses vieux jours : *Quod criminum meorum multitudinem*

valde metuens, vitæque gaudium post mortem adipisci desiderans, dit-il dans l'acte. Il fait cette pieuse libéralité du consentement de son épouse nommée Alarun, et de ses trois fils nommés Josselin, Maingui et Tugdual. Ce titre semble de l'an 1021. — Philippe, comte d'Alençon, seigneur de Porhoët-Josselin, confirma cette donation de son prédécesseur Guethenoc, en 1370.

2° Josselin Ier succéda à son père Guethenoc, comme on le voit par l'acte de fondation du prieuré de Sainte-Croix, et donna son nom à la nouvelle ville de Josselin. Cet acte doit avoir été fait entre les années 1050 et 1060, époque où vivait Pérennès, abbé de Redon, qui reçut ledit prieuré au nom de son monastère. *Defuncto nobili et sapiente proconsule Guethenoco*, dit l'acte, *et in capitulo Rotonensi sepulto, successit ei nobilior et sapientior filius ejus Goscelinus, qui*, etc.

Cette charte fut souscrite par Maingui, évêque de Vannes, fils du donateur, et par ses autres fils Roger et Eudon. *Filius ejus Maenguius episcopus, et Rogerius et Eudo et alii filii ejus.* (D. M., pr., t. I, col. 400.)

3° Eudon Ier, que nous venons de voir fils de Josselin Ier d'après l'acte de fondation du prieuré de Sainte-Croix, succéda à son père en qualité de vicomte de Porhoët ; en 1086, il signait un acte relatif à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. *Signum Odonis Vicecomitis, filii Josselini.* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1872.)

Morvan, successeur de Maingui de Porhoët sur le siége épiscopal de Vannes, célébra, en l'an 1092, les obsèques d'Anne de Léon, femme d'Eudon Ier. Elle fut inhumée dans l'église du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, et son mari fit, pour le repos de son âme, de nouvelles libéralités aux Religieux. L'Évêque de Vannes, sur la demande du vicomte, permit que l'office divin fût constamment célébré dans l'église de Sainte-Croix. Cette concession fut faite en présence de Benoît, évêque de Saint-Malo ; Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, et des abbés de Saint-Melaine, Saint-Jacut, Redon, Saint-Méen et Saint-Gildas. Il y eut aussi plusieurs hauts seigneurs présents et témoins. (D. M., pr. t. I, col. 480.)

Eudon Ier, en mourant, laissa au moins trois fils : Josthon ou Josselin II, Geoffroy et Alain.

4° Josthon ou Josselin II du nom, succéda à son père en qualité de vicomte de Porhoët. En 1105, il fonda le prieuré de Saint-Martin, dans la ville de Josselin. *Si quis*, dit l'acte, *plenius scire voluerit qualiter Joscelinus vicecomes, filius illustrisimi vicecomitis Eudonis, dederit*, etc. (D. M., pr., t. I, col. 515.)

Ce seigneur mourut peu de temps après cette fondation, que Benoît, évêque de Saint-Malo, approuva en 1110 (*ibid.*, col. 521).

5° Geoffroy, fils d'Eudon, et frère de Josthon, lui succéda en 1110, il accorda un droit de passage aux religieux de Josselin. (*Revue de Bretagne et Vendée*, août 1872.)

En 1118, Geoffroy fit la charte suivante, que nous donnons d'après M. Louis Galles (*Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1858) : « Sachent tous présents et à venir que Geoffroy, fils d'Eudon, affligé depuis longtemps, par ordre de Dieu d'une infirmité, et couché sur son lit dans son palais sous le coup de la maladie, cependant, ayant conscience de lui-même, appela à lui Rivallon, évêque d'Alet, et Alain vicomte, son frère, avec une grande partie des barons et des bourgeois ; et d'abord, pour le salut de son âme, ayant pris conseil de l'évêque et de ses clercs, par qui il fut muni du Saint-Viatique, il se donna lui-même à Dieu et à saint Martin et à ses moines pour qu'ils le fissent moine lui-même dans le prieuré de Josselin, si la maladie, qui le tourmentait, le conduisait au tombeau ; en outre, il donna aux mêmes moines, soit qu'il mourût, soit qu'il vécût, toute sa part de la dîme de Guillac, c'est-à-dire la dîme de la moitié de cette paroisse. Il fit ce don par les mains de Rivallon, évêque d'Alet, dans celles du prieur Raoul, au moyen d'un certain bâton, dont on se servait pour le défendre de l'importunité des mouches. »

Geoffroy guérit de sa longue maladie en 1130 ; une lettre de Denoal, évêque de Saint-Malo, constate que Geoffroy et son fils Eudon l'avaient prié de faire une gracieuseté aux religieux de Saint-Martin de Josselin. (D. M., pr., t. I, col. 561.) — En 1132, le même seigneur accorde un repas aux mêmes moines (*Revue de Bretagne et Vendée*, août 1872).

Avant d'aller plus loin, remarquons qu'Alain, frère des deux vicomtes de Porhoët dont nous venons de parler, reçut de son père un apanage spécial dans la vicomté de Porhoët. Il prit le nom de vicomte de Rohan, et fut la tige première de l'illustre et antique famille du nom. En 1127, cet Alain donna aux religieux de Saint-Martin de Josselin un prieuré, situé auprès de son nouveau château de Rohan. Il prit un moment le titre de vicomte de Porhoët : *Alanus*, *vicomes Porrohetensis*. Il fit plusieurs autres fondations qu'il est inutile de rapporter. Sa postérité possédera un jour tout le comté de Porhoët.

6° Eudon II, fils de Geoffroy, succéda à son père en qualité de vicomte de Porhoët..

Eudon avait un frère nommé Étienne, comme lui fils de Geoffroy. *Stephanus de Castro Goscelini* (Revue de Bretagne et Vendée, août 1872). On voit un acte signé d'Eudon II en 1109 : *Eudone filio Goffredi* (ibid).

Dans un acte de 1151, Eudon II se dit fils de Geoffroy. *Rogaverunt me monachi ut eis quas dam consuetudinem, quas eis Gaufredus pater meus, dederat, confirmarem.* (Lobineau, pr., col. 157.)

Vers 1147, Eudon épousa Berthe, fille d'Alain III, duc de Bretagne, veuve d'Alain le noir, comte de Richemond, de la maison de Penthièvre, et par ce mariage devint, à la mort de son beau-père, l'année suivante, prétendant à la couronne ducale.

Ses prédécesseurs dans le grand fief de Porhoët s'étaient contentés du titre de vicomte ; il prit celui de comte. Il fut un grand batailleur et eut d'abord de grands succès dans les armes. Pendant quelques années, il fut, de fait, duc de Bretagne. Mais son compétiteur, Conan le petit, ayant appelé les Anglais, la fortune d'Eudon baissa rapidement.

En 1170, dit la chronique de Montfort, la Bretagne tout entière se trouva subjuguée par Henri, roi d'Angleterre. Le château de Josselin fut incendié par ses ordres, et ensuite détruit jusqu'aux fondements. Ses habitants partirent pour l'exil, et le comte Eudon fut chassé de son duché. (D. M., pr., t. I, col. 153.)

En 1174, dit la même chronique, il revint de son exil, et commença à reconquérir ses terres (*ibid*).

Nous le retrouvons, en 1184, à l'assise du duc Geoffroy ; après cela il disparut de l'histoire.

Eudon II était certainement un homme extraordinaire, que les auteurs ont appelé « *le dernier des Bretons.* »

7° Eudon III, qui succéda à son père, prit presque toujours, dans les chartes qui nous restent de lui, le titre de fils du comte : *Filius comitis*. Ses filles, après sa mort, ne changèrent point cette qualification. (D. M., pr., t. I, col. 934.)

En 1201, Eudon III se trouvait à La Trinité-Porhoët avec l'Évêque de Saint-Malo. Il accordait une résidence, dans la maison du prieuré du lieu, à son ami l'abbé de Redon, repoussé par ses religieux, et des lettres de sauvegarde aux moines de Saint-Jacut, qui en étaient possesseurs. (D. M. pr. t. 1er, col. 793).

Le même seigneur, aux approches de la mort, en 1231, fonda un anniversaire de prières pour le repos de son âme. La charte qui contenait ses dernières dispositions, commençait par ces mots : « *Quoniam labilis est, etc.* Le sceau du comte fut apposé avec le contre-scel, chargé de trois plumes de paon, et portant cette inscription : « *Eudo vicecomes Redonensis,* » — Un autre acte du même comte, de l'an 1227, portait le même sceau et la même légende. On peut voir le modèle de ce sceau à la fin du premier volume des preuves de Dom Morice, N° 21.

Eudon, sans doute, avait conservé le sceau traditionnel et distinctif de sa famille, qui en remontait l'origine aux comtes de Rennes.

En 1204, Eudon avait marié sa fille aînée, Mahaut ou Mathilde, à Geoffroy, comte de Fougères, qui mourut en 1222, laissant de son épouse un fils unique, qui devint Raoul III, comte de Fougères et de Josselin.

Les années suivantes, il maria également ses deux autres filles : Aliénor à Alain de Rohan, en premières noces, ensuite à Pierre de Chemillé, oncle du duc de Bretagne (*Dilectus avunculus noster Petrus de Chemilleio*). (D. M., pr., t. I, col. 919) ; et Jeanne à Olivier, sire de Montauban.

Eudon mourut en l'an 1231, sans laisser d'enfant mâle pour lui succéder au comté de Porhoët

8° Partage du comté de Porhoët entre les trois filles d'Eudon III. Nous avons vu qu'Eudon I[er], au commencement du XII[e] siècle, avait pris une large portion de son comté pour former un apanage en faveur de son fils Alain, tige de la famille de Rohan. Alain avait laissé une nombreuse postérité, et par suite, la vicomté de Rohan existait toujours. Le comté de Porhoët, dans la première partie du XIII[e] siècle va subir de nouvelles subdivisions, nécessitées par les droits naturels de succession des trois filles d'Eudon III.

Or, cette succession, ouverte en 1231, ne manqua pas de difficultés, et ne fut terminée définitivement qu'en 1248.

Les héritiers naturels du comte étaient : 1° Raoul de Fougères, fils de Geoffroy de Fougères et de Mahaut ou Mathilde de Porhoët. Il représentait donc sa mère, en sa qualité de fille aînée d'Eudon ; 2° Aliénor, seconde fille du comte, qui, après la mort de son premier époux, Alain de Rohan, était devenue la femme de Pierre de Chemillé ; 3° Jeanne, sa troisième fille, mariée à Olivier, sire de Montauban.

L'accord se fit difficilement entre les trois branches qui héritaient. Raoul de Fougères se montra, il semble, exigeant envers ses oncles et ses tantes. Un premier partage fut conclu au mois de septembre 1239. (D. M., pr., t. I, col. 912), et fut suivi d'une transaction, au mois de mars 1270, entre Raoul de Fougères et Pierre de Chemillé. Un second partage eut lieu en 1240 (*ibid.*, col. 934).

D'après les différents partages, qui ne diffèrent que de bien peu de chose au fond, Raoul de Fougères devint propriétaire des deux tiers du comté de Porhoët, y compris Josselin et son château, Lanouée et sa forêt avec la paroisse de Mohon. Aliénor et son époux Pierre de Chemillé eurent les villes de La Trinité, de La Chèze avec son château, de Loudéac avec la forêt du nom, etc. Rien dans les partages n'indique les noms des propriétés échues à Jeanne de Porhoët et à son mari, Olivier de Montauban, qui cependant eurent leur moitié d'un tiers du comté avec Aliénor et Pierre de Chemillé.

Voilà donc, au milieu du XIII[e] siècle, l'ancien comté de Porhoët divisé en quatre parties. La première appartient depuis longtemps à la famille de Rohan, et le reste se subdivise entre les familles de Fougères, de Chemillé et Montauban.

Jean I, dit Le Roux, confirma ces partages par une lettre datée de Ploërmel, au mois de février 1248 (*ibid.*, col. 940).

Suivons un moment les transformations qu'éprouvèrent ces partages.

D'abord Olivier de Montauban et Jeanne de Porhoët, sa femme, disparaissent bientôt de l'histoire, du moins au point de vue qui nous occupe; il est probable que la portion du comté qui leur advint, resta à leurs enfants, c'est-à-dire à la famille de Montauban.

Nous pouvons fournir quelques renseignements sur Aliénor et Pierre de Chemillé.

Aliénor, ayant contracté un premier mariage avec Alain de Rohan, en avait eu un fils qui porta le nom de son père. (D. M., pr., t. I, col. 926-930-947) ; de son second mari, elle eut un autre fils qui fut appelé Thomas de Chemillé (*ibid.*, col. 1072).

Or, d'après l'assise du duc Geoffroy et des lois de ce temps-là, le fils aîné devenait l'héritier unique ou au moins principal de ses parents. Alain de Rohan devait donc être l'héritier de sa mére. Aliénor constate ce droit dans plusieurs chartes. *Alano de Rohan primogenito et hœrede meo* (*ibid.*, col. 947-949). Cet Alain est aussi l'héritier de la vicomté de Rohan. *Alanus hœres vicecomatus de Rohan* (*ibid.*, col. 949).

Ainsi, Alain, vicomte de Rohan, en recevant l'héritage de sa mère, adjoignit La Trinité, Loudéac, La Chèze, avec toutes les autres dépendances à la vicomté de ses pères. Un accord fait en 1184, entre lui et son frère Thomas de Chemillé, en donne une nouvelle preuve (*ibid.*, col. 1072).

En dehors de ces faits principaux, disons que Guy Mauvoisin, époux d'Alix, fille d'Eudon II, sœur d'Eudon III, fit aussi valoir des prétentions à la mort de ce dernier. Le roi de France régla l'affaire. Guy reçut une somme principale de 2500 livres tournois, et une rente annuelle de 200 livres qui lui furent servies par Raoul de Fougères (*ibid.*, col. 890).

Marguerite, veuve d'Eudon III, survécut pendant de longues années à son mari. Ses enfants lui laissèrent, pendant sa vie, le manoir de la Villejagu, situé, il semble, auprès des forges actuelles de Lanouée, dans la paroisse de Cambout. C'est dans cette résidence que furent signés les partages définitifs de l'an 1248 (D. M., pr., t. I, col 934).

9° Passons à Raoul III, seigneur de Fougères, et à ses successeurs, comtes de Josselin-Porhoët.

Raoul III épousa Isabelle, fille d'Amaury, seigneur de Craon et de Sablé, il en eut une fille, Jeanne de Fougères, qu'il maria en 1253, à Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et il mourut en 1256.

Jeanne de Fougères porta donc les comtés de Fougères et de Josselin-Porhoët dans la famille de Lusignan.

Hugues de Lusignan eut deux fils : Hugues et Guy, et une fille : Yoland.

Après la mort de son père, vers 1282, Hugues II devint comte de Fougères et de Josselin-Porhoët. Il fut tué à la bataille de Courtrai, en 1362, et ne laissa pas de postérité.

Guy de Lusignan, son frère lui succéda ; mais s'étant allié aux Anglais, et leur ayant cédé les places de Coignard et de Mercins, il fut déclaré coupable de félonie par Philippe-le-Bel, et vit en 1307, tous ses biens confisqués (D. M., pr., t. I, col. 1251).

Le roi de France ne voulut pas cependant faire exécuter la sentence dans toute sa rigueur. Il laissa la jouissance des terres de Josselin et de Fougères à Yoland, sœur de Guy, pendant toute sa vie. Elle mourut en 1314.

Charles de France, comte de la Marche et de Bigorre, reçut du roi en 1316, les seigneuries de Fougères et de Josselin-Porhoët. En devenant lui-même roi de France, sous le nom de Charles-le-Bel, il transporta lesdites terres à Philippe de Valois, son oncle, en 1320.

De Philippe de Valois, ces propriétés passèrent à Jean, son fils, qui, en devenant roi de France en 1328, les transmit à Charles de France, comte d'Alençon. Celui-ci les conserva de l'an 1328 à l'an 1346. Marié à Marie d'Espagne, il en eut quatre fils : Charles qui devint archevêque de Lyon ; Philippe, qui fut archevêque de Rouen et cardinal ; Pierre, qui épousa Marie Chamaillard, comtesse de Beaumont, et posséda en dernier lieu Fougères et Josselin jusqu'en 1370.

10° Pierre d'Alençon échangea, le 21 juillet 1370, ses propriétés de Bretagne avec Olivier de Clisson.

Le comte d'Alençon, dit l'acte, tenait la châtellenie de Josselin de ses ancêtres, avec toutes ses appartenances et dépendances ; elle relevait du duc de Bretagne à titre de foi et hommage, mais elle relevait du roi de France à titre de souveraineté. D'un autre côté, Olivier de Clisson possédait la baronnie de Tuit, vicomté de Falaise en Normandie, et en outre 2000 livres de rente par sa femme sur la recette de Champagne. Le comte d'Alençon et Olivier de Clisson échangèrent ces deux propriétés. Cependant le roi de France craignant de trop mécontenter le duc de Bretagne, enjoignit à Olivier de Clisson de ne prendre possession de Josselin qu'au 1er août 1371 ; d'autre part, il se réserva d'occuper le château par lui-même ou par ses officiers, toutes les fois que les nécessités de la guerre le demanderaient. Clisson consentit aux exigences du roi, et le contrat d'échange demeura ferme et valide (D. M., pr., t. I, col. 1640).

Olivier n'eut que deux filles : Marguerite avait épousé, en 1388, Jean de Châtillon, comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois ; Béatrix épousa Alain VIII, vicomte de Rohan.

11° Cette dernière eut en partage Josselin avec toutes ses dépendances, et porta ce domaine dans la famille de Rohan. Or, nous avons vu qu'Aliénor, fille d'Eudon III, après le partage de 1248, avait porté dans la même famille les villes de La Trinité, La Chèze, Loudéac et dépenpendances. Depuis le commencement du XIIe siècle, les Rohan possédaient déjà la grande vicomté qui portait leur nom. Pendant les premières années du XVe siècle, la portion de l'ancien comté qui avait Josselin pour capitale leur fait aussi retour. Par là, ils deviennent seigneurs et maîtres de presque tout l'ancien Porhoët, et ils le conservèrent jusqu'à la Révolution.

La liste que nous venons de donner des anciens seigneurs de Porhoët, depuis le commencement du XIe siècle, n'est certainement pas sans défauts ; elle offrirait prise à bien des critiques de détail, mais nous croyons qu'elle est véridique dans son ensemble, et qu'à moins de documents à nous inconnus, elle est seule fondée sur les faits de l'histoire de Bretagne appréciés sans parti pris.

BULLE INÉDITE D'INNOCENT III

DU 12 MAI 1200.

(Par M. l'abbé Chauffier.)

L'histoire de la Bretagne présente au lecteur attentif plus d'un problème que l'ensemble des documents publiés jusqu'à ce jour ne lui permet pas de résoudre, malgré l'abondance des textes publiés par dom Morice et dom Taillandier.

Parmi ces questions controversées, il en est une qui mit en jeu, pendant plusieurs siècles, tout à la fois les intérêts religieux et politiques de cette province, et vint se terminer au moment où, ébranlée par les convoitises des rois de France et d'Angleterre, la nationalité bretonne reçut les plus graves atteintes. Je veux parler de la lutte des métropoles de Dol et de Tours, question, comme je l'ai dit, autant politique que religieuse.

Je n'entreprendrai point aujourd'hui de décrire les différentes phases de cette célèbre querelle. Ce travail a été fait par notre confrère, M. Anatole de Barthélemy (1).

Les recherches l'ont amené à présenter sous son vrai jour le but que se proposait Noménoë en établissant la prépondérance de l'église de Dol sur les autres évêchés de Bretagne, et les raisons qui engagèrent ses successeurs à défendre l'œuvre du roi breton, à savoir : sauvegarder d'une manière assez durable l'indépendance de la province. Je constaterai seulement qu'au début de cet article, M. de Barthélemy regrette d'avoir vu ses recherches, faites jusque dans les archives du Vatican pour éclairer un point si important de notre histoire, restées sans résultat.

Une circonstance imprévue m'a fait découvrir un texte qui jette, si je ne me trompe, beaucoup de lumière sur les derniers moments de cette lutte acharnée. Je serais trop heureux si je pouvais confirmer, en discutant cette pièce, les conclusions de M. de Barthélemy, je profite de cette occasion pour le remercier de tant d'avis éclairés qu'il a bien voulu me donner.

Tous les historiens affirment, qu'après la bulle publiée par Innocent III le 10 juin 1199, pour soumettre à la juridiction de la métropole de Tours l'évêché de Dol, la soumission des Bretons fut complète, et que le Souverain Pontife eût la joie de voir se terminer ainsi en quelques jours

(1) Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne, 3e fascicule, page 82 et suivantes. — Paris, librairie archéologique de V. Didron (1858.)

une contestation qui durait depuis 350 ans. (1) Il serait mieux de reconnaître avec M. de Barthélemy que la bulle du pape ne laissait subsister aucun prétexte à de nouvelles réclamations officielles, à une nouvelle instruction de la cause, et que le 17 décembre 1201, deux ans et demi après la notification de la sentence pontificale, le duc Arthur ayant consulté ses barons, les évêques de Nantes, Rennes, Saint-Malo, Vannes et Quimper, s'engageait à faire exécuter les ordres du pape et que, depuis ce temps, le siége de Dol ne fut plus que le premier des évêchés bretons. (2)

Que se passa-t-il du 1er juin 1199 au 17 décembre 1201 ? Telle est la question que je me propose d'étudier en publiant une bulle inédite d'Innocent III que je trouvai il y a quelques années dans le fond du chapitre de Vannes.

Mais avant d'entrer en matière, je crois devoir donner le texte de cet acte important.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus episcopis per Britaniam constitutis, salutem et apostolicam benedictionem. Jam pridem a quibusdam intelleximus dubitari utrum, durante sententia interdicti in totam Britanniam de mandato apostolico promulgata, clericis vel laïcis dandum sit viatieum in extremis, unctis impendenda et cum aliis sacramentis indulgenda sit decedentibus sepultura ; utrum etiam in conventualibus ecclesiis, demissa voce, januis clausis, interdictis exclusis, divina possint officia celebrari ? Similiter an suscipientibus signum crucis et sanctorum limina visitantibus sit penitentia injungenda ? Nos ergo ambiguitatem husjusmodi de dubitantium volentes cordibus amputare, in illo verbo per quod, penitentiam morientibus non negamus, viaticum etiam quod vere penitentibus exhibetur intelligi volumus, ut nec ipsum etiam decedentibus denegetur ; licet autem per generale interdictum denegetur omnibus tam uncio quam ecclesiastica sepultura. Concedimus tamen, ex gracia, ut c erici decendentes qui tamen servaverunt interdictum, sine campanarum pulsatione, in cimiterio ecclesie, cessantibus omnibus solempnitatibus, cum silentis tumulentus, et in conventialibus ecclesiis duo vel tres simul horas canonicas valeant legere potiusquam cantare januis clausis interdictis exclusis et voce ita demissa quod exterius non possint audiri, cum et regularibus, secundum privilegia sedis apostolice, sit indultum ut, cum generale interdictum terre fuerit, liceat eis, januis clausis, excommunicatis et interdictis exclusis, non pulsatis campanis, suppressa voce, celebrare divina. Recipientibus autem signum crucis non negamus quominus eis, ob reverentiam crucifixi, penitentia cum postulaverint injungatur, quod et ailis peregrinis potest misericordiker indulgeri. Datum Lateranum IV idibus Maïi, Pontificatus nostri anno tertio.

Cette bulle, comme je l'ai dit plus haut, fait partie du fond du chapitre de Vannes. Pendant mes vacances de l'école des Chartes,

(1) Mgr Jager, histoire de l'Eglise catholique en France. T. 8, page 406.

(2) Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne. etc., page 106.

M. Rosenzweig, archiviste du Morbihan, voulut bien me permettre de débrouiller une partie de ses archives ecclésiastiques non encore classées à cette époque. Dans une liasse de procédures du siècle dernier, j'aperçus un parchemin portant au revers la date 1201 en caractères modernes; au bas de l'acte se voyaient encore quelques restes de la cordelette de chanvre qui soutenait la bulle de plomb, celle-ci avait disparu.

A la première lecture, je vis que c'était une bulle du XIII[e] siècle. Elle répondait à plusieurs questions posées par les évêques de Bretagne sur la manière de faire exécuter un interdit lancé sur toute la province. Quel est le pape qui lança cette bulle? Pour quel motif le Souverain Pontife frappa-t-il notre province d'une peine aussi sévère? Quelle fut la durée de cet interdit? Telles sont les principales questions que je m'efforcerai d'éclaircir. J'aurai, en outre, lieu de remarquer que cet acte apporte plus d'un adoucissement à la pénalité ecclésiastique jusque-là en vigueur relativement à l'interdit.

Et d'abord, de quel pape est cette bulle? La réponse sera très facile, grâce aux travaux de M. Léopold Delisle sur la diplomatique d'Innocent III (1). Il me suffira de suivre de point en point les règles posées par un savant aussi éclairé. Pour distinguer les actes d'Innocent III des actes d'Innocent II, d'Innocent IV, c'est, dit-il, à la manière de dater qu'il faut s'en rapporter. Depuis Honorius II jusqu'à Urbain III (1124 à 1187), les lettres des papes n'ont été datées que du lieu et du jour de leur publication. Celles d'Innocent III et d'Innocent IV sont datées du lieu, du jour et de l'année de leur pontificat. Les unes ne sauraient être confondues avec les autres. La bulle qui nous occupe porte ce dernier caractère. On ne peut donc l'attribuer à Innocent II. Sous Innocent III et Innocent IV, les formules de la chancellerie romaine étant les mêmes, comment distinguer auquel de ces deux pontifes appartiennent les actes émanés de leur autorité? La connaissance de leur itinéraire peut seule lever la difficulté. Ici encore, M. Léopold Delisle nous trace, d'après les documents les plus certains, les différentes pérégrinations de ces deux pontifes. Innocent IV ayant été élu le 25 juin 1243 et sacré le 28 ou 29 juin suivant, la troisième année de son pontificat s'étend du 29 juin 1245 au 29 juin 1246. Or, pendant tout ce temps, le pape résidait à Lyon, où il s'était refugié l'année précédente pour échapper aux poursuites de Fréderic II qui mettait en péril la liberté du chef de l'Eglise. Innocent III ayant été élu le 8 janvier 1198 et sacré le 22 février, la troisième année de son pontificat s'étend du 22 février 1200 au 22 février 1201. Tous les actes émanés de la chancellerie à cette époque sont datés de Latran. (2) Aussi peut-on dire avec certitude que l'acte en question est d'Innocent III et doit être fixé au 12 mai 1200.

---

(1) Mémoire sur les actes d'Innocent III par M[gr] Léopold Delisle. — Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. XVIII[e] année, IV[e] série, tom. IV, page 1 et suivantes.

(2) Mémoires sur les actes d'Innocent III, etc., tom. IV, page 63 et suivantes.

Cette première question étant résolue, il faut rechercher maintenant quelle infraction aux lois de l'Eglise força le Souverain Pontife à mettre en interdit la Bretagne entière.

Alors sévissait dans toute sa rigueur le grand interdit lancé sur la France à l'occasion du mariage illégitime que Philippe-Auguste avait contracté avec Agnès de Méranie au mépris des droits de sa véritable épouse. Ce prince ayant répudié Ingelberge, fille de Waldemar, roi de Danemark, les pères du Concile de Dijon, d'après les ordres du pape, avait menacé de jeter l'interdit sur le royaume le 12 décembre 1199, si le monarque ne revenait à résipiscence. Mais le légat défendit de faire connaître cette condamnation avant le vingtième jour après la fête de Noël. Philippe-Auguste s'opiniâtra dans sa résistance, et la sentence fut rendue publique au Concile de Vienne. Les évêques reçurent l'ordre de la publier dans leurs diocèses et de tenir à son exécution. Le troisième jour après la Chandeleur 1200 (5 février), le culte extérieur cessa dans tous les Etats de Philippe et ne fut rétabli que le 7 septembre 1200, veille de la fête de la Nativité, par la soumission du roi au château de Saint-Léger.

Mais l'interdit dont nous venons de parler ne touchait pas la Bretagne. Cette peine frappait seulement les sujets immédiats du roi de France et non pas toutes les provinces qui lui rendaient hommage. En effet, le duc de Normandie était vassal du roi de France et les habitants des contrées voisines pouvaient chercher un refuge dans cette province pour éviter les rigueurs de l'interdit. Le comte de Ponthieu se retire à Rouen avec la jeune sœur de Philippe-Auguste, afin d'y recevoir la bénédiction nuptiale.

La Bretagne relevait de la France au même titre. L'interdit lancé par Innocent III sur le royaume ne pouvait donc l'atteindre. Si maintenant nous examinons le texte même de la bulle, il ne parle que de notre province *super totam Britanniam*. C'est donc un interdit local bien distinct du premier, et n'ayant pour but que de vaincre l'opiniâtreté des Bretons.

Or, quels sont en Bretagne les faits religieux les plus importants de cette époque ? Un seul occupe tous les esprits : la lutte des métropoles de Dol et de Tours, sur laquelle venait de se prononcer d'une manière définitive Innocent III. En dehors de ce fait, nous ne voyons aucun crime commis par le jeune duc Arthur ou ses conseillers de nature à nécessiter un pareil châtiment. Le clergé, un moment livré à bien des désordres, par suite des guerres continuelles qui désolèrent la Bretagne, se réformait grâce à l'influence salutaire des fils de Saint-Benoît, principalement de l'abbaye de Marmoutiers, et des fils de Saint-Bernard répandus dans tout l'ouest de la France pendant le XIIe siècle, et grâce aussi à la direction des évêques qui étaient alors des prélats d'une sagesse et d'une capacité éprouvées.

Tous les historiens, comme je l'ai dit au commencement de ce travail,

sont unanimes pour affirmer que la sentence d'Innocent III du 1er juin 1199 aurait été suivie d'une entière soumission. Si nous consultons cependant les preuves de dom Morice, nous y trouvons (t. 1er, col. 794) un acte qui jette un grand jour sur la question qui nous occupe, c'est une lettre de Robert de Vitré, chantre de l'église de Paris, et de Robert d'Apigné, datée de Tours, la vigile de saint Gatien (17 décembre), par laquelle Arthur s'engage à faire exécuter la sentence pontificale établissant l'église de Tours métropole de l'église de Dol.

L'analyse de cet acte nous amène aux conclusions suivantes :

« 1° Le duc Arthur promet d'obéir de bonne foi à la sentence que le » seigneur pape Innocent a porté en faveur de l'église de Tours au sujet » de la soumission de l'église de Dol, et que dorénavant il ne fera rien » contre elle ni par lui, ni par aucun autre ; 2° cette soumission est faite » à la requête de l'archevêque de Tours d'après les conseils des évêques » de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Vannes, Quimper et de plusieurs » seigneurs bretons présents ; 3° il y est stipulé que le duc Arthur » rétablira intégralement dans son évêché, l'évêque de Dol et ses clercs, » reconnaîtra leurs droits spirituels et temporels et les fera jouir en » paix de tout ce qu'ils possédaient à l'époque où l'évêque, qui n'était » encore qu'élu, se rendit à Rome. Si quelqu'un les inquiète, le duc les » vengera comme s'ils appartenaient au clergé des autres diocèses de la » province ; 4° il reconnaît tous les droits de métropolitain sur l'église » de Dol à Barthélemy, archevêque de Tours et à ses successeurs, s'il » est inquiété dans l'exercice de ses droits, le duc les fera respecter ; » 5° quant aux dommages occasionnés, tout ce que l'évêque de Dol lui » demandera, il s'engage à le faire rendre à lui et à ses clercs, après » avoir consulté deux évêques et deux barons, quarante jours après son » retour en Bretagne. Enfin, il s'engage à faire payer les rentes et » redevances qui leur sont dues à partir du jour de cette promesse, soit » que les revenus aient été perçus avant l'échéance de leur paiement ou » qu'ils soient encore à percevoir. »

Cet acte, comme il est facile de le voir, est décisif dans la question. Il nous prouve que la sentence pontificale de 1199 n'avait point été exécutée, puisqu'il nous met en présence de graves désordres occasionnés par cette désobéissance aux ordres d'Innocent.

On comprend aisément qu'il en soit arrivé ainsi. En effet, cette sentence ne devait pas être agréable aux Bretons. Philippe-Auguste menaçait de jour en jour l'indépendance de la province. Tuteur d'Arthur, il profitait de toutes les occasions pour s'ingérer dans l'administration du duché. « Or, l'autorité de la métropole de Tours établie en Bretagne, » nous dit dom Morice, rendait le roi de France presque maître des » élections des évêques, parce que le métropolitain avait droit de les » confirmer ou de les rejeter. De là vient que, quand on lui présentait un » sujet qui n'était pas agréable au roi, il ne manquait pas, sous quelque

» prétexte, de casser l'élection et de faire procéder à une nouvelle.
» C'était donc un grand avantage pour le roi d'être assuré des évêques
» dans une province où ils sont en si grand nombre et très consi-
» dérés. » (1)

Déjà sous Luce III, en 1184, Philippe manifestait son mécontentement au pape de ce que Rolland, évêque élu de Dol, venait d'être promu au cardinalat ; en comblant d'honneurs ce prélat, le pape paraissait prendre le parti des Bretons. Le roi écrivit au Souverain Pontife : « qu'en
» enlevant à Tours sa prééminence religieuse, il semblait vouloir briser
» et fouler aux pieds la couronne de France..... Quant à lui, il vengerait
» cette injure les armes à la main, et rendrait Luce III responsable du
» sang qui serait versé entre les Français et les Bretons. » Puis il mandait au cardinal Octavien « que le pape le privait de ses provinces
» occidentales et excitait la noblesse de ce pays à la révolte. » (2)

On le voit, Philippe-Auguste avait cette affaire à cœur. Ces dernières paroles montrent combien cette question était à ses yeux plutôt politique que religieuse.

Assurément, l'évêque de Dol tenait et devait tenir au pallium. Aussi, en 1191, Jean de La Mouche, alors évêque élu, se rendit-il à Rome ; là, voyant, après deux audiences, qu'il ne pouvait en conscience soutenir les titres de l'église de Dol, il cherche à se démettre de son évêché entre les mains d'Innocent ; mais celui-ci ne voulut pas admettre sa démission pour ne pas éterniser le procès.

Quelles raisons portait Jean à prendre une détermination aussi grave ? Sans aucun doute, les difficultés qu'il prévoyait devoir surgir en Bretagne à son retour, conséquences naturelles de son obéissance aux ordres du Souverain Pontife.

En effet, beaucoup de laïques s'étaient emparés des biens ecclésiastiques ; or, l'archevêché de Dol consistait en un certain nombre d'enclaves disséminés dans les autres évêchés bretons ; plusieurs d'entr'elles avaient été réunies par Noménoë lui-même, croit-on, précisément pour rendre cet archidiocèse plus important (3). La privation de cette dignité semblait détruire les titres à la propriété de ces enclaves ; aussi le duc ou quelques-uns de ses conseillers n'auraient-ils pas cherché à s'en rendre maître ? C'est ce qui résulte clairement de l'acte que nous avons analysé plus haut, où Arthur reconnaît à l'évêque de Dol et à ses clercs tous leurs droits spirituels et temporels, et leur promet de les faire jouir en paix *de tout ce qu'ils possédaient à l'époque où l'évêque, qui n'était encore qu'élu, se rendit à Rome*. Bien plus, il résulterait de la lettre de Robert de Vitré et de Robert d'Apigné que l'évêque n'aurait pu rentrer

---

(1) Dom Morice, hist. ecclés. et civile de Bretagne, t. 1er, p. 127.
(2) Mélanges hist. et arch. sur la Bretagne, etc., t. 1er, page 104.
(3) Mélanges hist. et arch. sur la Bretagne, etc..., page 111.

dans son diocèse et aurait été regardé comme ennemi de la nation, puisqu'on lui promet *de le considérer lui et ses clercs comme s'ils appartenaient au clergé des autres diocèses de la province.* Ce n'était pas la première fois pendant cette lutte mémorable que les habitants de Dol traitaient ainsi leur premier pasteur. Cinquante ans auparavant, Hugues, ancien prieur de Sainte-Croix de Nantes, ayant été reçu à Dol comme archevêque, alla ensuite faire sa soumission à Engelbaud, archevêque de Tours ; mais à son retour il vit son peuple indigné se soulever contre lui, l'accuser de trahison, lui fermer les portes de la cité et le forcer à se réfugier au Mont-Saint-Michel (1).

Le pape, d'ailleurs, prévoyait cette levée de boucliers, car il termine ainsi la lettre qu'il écrivit à la duchesse Constance et aux barons de Bretagne pour les prier de tenir à l'exécution de la sentence pontificale, lettre datée du 2 juin 1199 : *Alioquin sententiam quam in vos propter hoc annonice tulerit ecclesia Turonensis ratam habebimus et faciemus auctore Domino inviolabiter observari* (2).

Il ne faut donc pas s'étonner de voir l'interdit dont parle Innocent III, dans la bulle que nous publions, fulminé contre la province entière. Mais comment se fait-il qu'aucun historien n'en a fait mention ? Sans vouloir attaquer ici la science des bénédictins dont nous admirons les travaux aujourd'hui si utiles, nous pouvons dire, sans craindre de nous tromper, qu'ils n'ont pas tiré tout le profit des matériaux qu'ils avaient rassemblés avec tant de soin. En effet, dom Morice parle de la lettre de Robert de Vitré et de Robert d'Apigné, sur laquelle nous nous appuyons, et il nous dit qu'elle fut envoyée l'année qui suivit la publication de la sentence d'Innocent III, du 1er juin 1199 (3). Or, du 1er juin 1199 au 17 décembre 1201, il s'écoula deux ans et demi. Il n'a pas fait attention à toute la portée de ce dernier document qui nous fournit la preuve d'une résistance très opiniâtre des Bretons qui refusèrent de recevoir la bulle du pape, l'évêque nommé de Dol et ses clercs (4).

Maintenant, pourquoi l'interdit qui nous occupe aurait-il duré si longtemps ? L'état politique de la province nous en fournit la raison. Depuis

---

(1) Mélanges hist. et arch. sur la Bretagne, etc., page 102.

(2) Dom Morice, preuves à l'Histoire de Bretagne, t. 1er, col. 768.

(3) Dom Morice, histoire, t. 1er, page 127. — Dom Lobineau, Histoire de Bretagne, p. 184, fixe, je ne sais pour quelle raison, la vigile de saint Gatien au 16 octobre.

(4) Dom Morice, Preuves, etc.. t. 1er, col. 784, publie une lettre de Jean, évêque de Dol, mentionnant plusieurs donations faites à la Vieux-Ville. Il place cet acte en 1200. Cette charte n'étant pas datée, on ne peut s'appuyer sur elle pour combattre notre opinion et montrer par là que Jean de La Mouche jouissait alors de tous ses droits dans son diocèse. Il serait plus probable qu'elle n'aurait été publiée qu'après l'accord du 17 décembre 1201. Alors seulement Jean, paisible possesseur de son évêché, confirma ce qui avait été fait pendant son absence.

le mois d'octobre 1199, le duc de Bretagne était retenu à Paris par Philippe-Auguste dans une captivité déguisée, pendant laquelle le roi de France avait abandonné à Jean-sans-Terre les droits de son pupille sur les provinces d'Anjou, du Maine et de Touraine, laissant au roi d'Angleterre la charge de les conquérir (traité du Goulet, mai 1200). Les conditions du traité n'ayant pas été observées, Philippe donna au jeune Arthur une plus grande liberté d'action vers la fin de l'année 1201 (1). Celui-ci en profita pour se rendre dans ses provinces que les Anglais ravageaient impunément depuis dix-huit mois. Il y avait conservé un grand nombre de partisans, surtout dans les villes et parmi le clergé; tous supportaient avec peine le joug de l'étranger. Aussi, il n'est pas étonnant de le trouver à Tours au mois de décembre 1201, environné de ses plus fidèles serviteurs et des évêques de Bretagne qui étaient venus conférer avec lui sur les intérêts de sa cause. Il dut s'efforcer d'être agréable à tous. Or, en mettant un terme à la trop longue querelle des églises de Dol et de Tours, il faisait droit aux justes réclamations de l'archevêque de Tours, l'un des prélats les plus influents des provinces occupées par les Anglais, et rendait la paix aux diocèses bretons, qui, n'étant pas directement intéressés dans cette lutte, s'étaient vus pendant longtemps privés du culte extérieur.

De plus, l'accord passé entre le duc et l'archevêque de Tours fut rédigé d'après les conseils de ses plus fidèles serviteurs et des évêques de Bretagne, qui tous soupiraient après une prompte exécution de la sentence pontificale du 1er juin 1199. Les commissaires chargés de conclure cet accord étaient les conseillers ordinaires d'Arthur et de sa mère. En effet, Robert de Vitré, chantre de l'église de Paris, était père d'André de Vitré, l'un des plus puissants barons de Bretagne, qui servit avec un dévouement inébranlable les intérêts d'Arthur; Robert, appartenant à un diocèse étranger à la province, était cependant originaire du pays breton; ce double titre devait le rendre agréable aux deux partis. Robert d'Apigné apparaît comme témoin dans beaucoup d'actes importants, particulièrement dans la cession des droits que la duchesse Constance réclamait sur la ville de Vitré (2). Ces deux seigneurs semblent n'avoir jamais abandonné le jeune duc, et, plus d'une fois, malgré son titre de clerc, Robert de Vitré défendit son maître les armes à la main, suivant la coutume très ordinaire de l'époque, car il fut fait prisonnier à ses côtés à la fatale journée de Mirebeau (3).

Nous pouvons donc conclure, avec assez de certitude, de cette lettre

(1) Dom Bouquet, t. 18, p. 295.

(2) Dom Lobineau, Hist. de Bretagne, p. 174, 175, 178, 184.

(3) Pour tous les renseignements historiques sur Arthur : voir l'article de M. Gaston Dubois sur Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine. — Bibliothèque de l'école des Chartes (1869), 6e série, t. 5, p. 377, et 1871, page 88.

de Robert de Vitré et de Robert d'Apigné, que les Bretons opposèrent une résistance énergique à l'exécution de la bulle d'Innocent III, du 1er juin 1199, établissant l'église de Tours métropole de tous les évêchés de Bretagne, résistance qui nécessita un interdit lancé sur la province entière.

Pendant cet interdit, plus d'un évêque de la Bretagne, suivant l'exemple que venaient de leur donner les prélats français dans l'exécution de l'interdit fulminé par Innocent III contre Philippe-Auguste, auraient voulu obéir ponctuellement aux ordres du pape ; mais, rencontrant de grandes difficultés, ils auraient demandé à la cour romaine quelques explications sur la manière de faire observer la censure qui frappait leur patrie. Le pape aurait répondu aux évêques de la Bretagne en leur adressant la bulle que nous publions. Cette bulle, comme nous l'avons dit au commencement de ce travail, apporte quelques adoucissements à la discipline ecclésiastique, alors très sévère. Mais quelle est la portée de ces adoucissements ? C'est ce que nous nous efforcerons d'expliquer dans une autre étude, en faisant comprendre, autant que nous le pourrons, la nature et le but de l'interdit.

UN MANDEMENT D'ÉVÊQUE DE VANNES

JUGÉ ET CONDAMNÉ

PAR LE PARLEMENT DE BRETAGNE AU XVIIIe SIÈCLE.

(1744)

[Par M. le Dr G. de Closmadeuc.]

Les archives fourmillent de pièces curieuses qui témoignent des conflits sans cesse renaissants qui s'élevaient entre les différents corps qui représentaient les administrations politique, judiciaire et religieuse, sous l'ancien régime.

Ces débats, provoqués sous des prétextes souvent puérils, mais qui enflammaient les esprits, s'éternisaient dans des instances hérissées de procédures, ou dans des écrits passionnés, où chaque parti soutenait son droit avec une égale ardeur, et ne s'arrêtait, de guerre lasse, qu'après plusieurs sentences contradictoires rendues par des juridictions rivales.

La magistrature de Bretagne, personnifiée au sommet par le parlement de Rennes, avait toujours été jalouse de ses prérogatives, et le rôle politique qui lui était reconnu par la Constitution n'avait pas manqué

de développer chez elle un sentiment d'indépendance et de dignité poussée à l'excès.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, c'est un conflit qui s'élève entre le parlement et l'évêque de Vannes, à propos d'un mandement de ce dernier ; et voici dans quelles circonstances la lutte s'engagea. Nous en puisons les détails dans les registres mêmes du présidial de Vannes.

En l'année 1744, l'évêque de Vannes était Mgr Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumillac, nommé au siége depuis deux ans (2 avril 1742). Pour des raisons que nous ignorons, Mgr de Jumillac n'arriva pas immédiatement dans son diocèse, puisque son premier mandement est postérieur de deux ans à sa nomination, et que, dans ce mandement, il laisse entendre ques des *affaires indispensables* l'en ont tenu éloigné. « *Nous gémissions, dit-il, séparé de ce cher troupeau que la Providence nous a confié, et nous ne goûtions de consolation que dans la douce espérance de nous retrouver bientôt à votre tête* [page 1.]

Le procès que je me propose de dérouler devant vous, est, sans aucun doute, le seul fait important qui témoigne du passage de Mgr de Jumillac à Vannes. En dehors de ce fait, les archives de l'évêché et celles du département n'en conservent aucune trace, aucun souvenir. Il n'en est pas de même de son prédécesseur, Mgr Fagon, fils du médecin de Louis XIV, qui administra le diocèse pendant plus de 20 ans. Celui-là y a laissé la réputation d'un prélat entaché de jansénisme, sans doute parce qu'il refusa de se faire persécuteur contre les pauvres prêtres de son diocèse, appelants de la *bulle Unigenitus*, et de suivre l'exemple de son collègue Mgr Turpin, de Nantes.

Donc, Mgr de Jumillac, avant de commencer sa première tournée pastorale, composa un mandement qui fut imprimé et distribué parmi les fidèles, suivant la coutume.

C'est ce mandement qui devait allumer la guerre.

Le 27 du même mois [juin], le parlement de Rennes était réuni. M. le procureur général en robe rouge, tenant à la main le mandement épiscopal de Mgr de Vannes, le dénonçait hautement à la cour en ces termes :

« Messieurs, je viens réclamer votre autorité et votre justice contre un mandement daté du 5 juin 1744, imprimé et rendu public sous le nom du révérend évêque de Vannes. On y voit avec étonnement, page 4, des termes par lesquels ce prélat s'arroge une infaillibilité que Dieu n'a accordée qu'à son Eglise. En effet, que peuvent signifier autre chose ces paroles : *Nous sommes les hommes de Dieu, si nous parlons, c'est Dieu qui parle... Nous sommes les hommes du peuple ; ils ont, les hommes, différents intérêts à démêler avec Dieu ; nous sommes leurs médiateurs ; et ensuite, vous le dirons-nous, M. T. C. F., nous sommes d'autres Jésus-Christ ; comme lui, nous les guérissons, nous les faisons passer de la mort à la vie ; Dieu nous a conféré tous les*

moyens dont il se sert pour les sanctifier. Il a un Esprit saint, mais il l'a fait descendre sur nous. »

Quelles réflexions, poursuit le procureur général, ne présentent point à l'esprit des expressions si peu mesurées pour ne rien dire de plus ? et qui, comme nous, ne serait pas frappé d'entendre dire à un homme qu'il est un autre J.-C., et que Dieu lui a confié tous les moyens dont il se sert pour sanctifier les hommes ?

Ce n'est donc plus à Dieu que nous devons demander des grâces, puisqu'il s'est dépouillé, suivant le mandement, de tous les moyens qu'il avait pour nous sanctifier. — Quel langage ?

Un autre objet, Messieurs, excite encore notre ministère, c'est ce qui se trouve à la page 7, où le révérend évêque s'adressant aux recteurs dit :

« *Vous nous dénoncerez les pécheurs publics et scandaleux, comme les usuriers, blasphémateurs, concussionnaires, yvrognes, concubinaires, etc., ceux qui, sans cause légitime, ne s'approchent pas des sacrements au temps ordonné par l'Eglise ; ceux qui recèlent les testaments, et qui sans raison en refusent ou retardent l'exécution ; ceux qui vivent dans les haines et des inimitiés invétérées ; les fiancés qui manquent d'accomplir leur promesse, ou qui vivent ensemble sans avoir reçu la bénédiction nuptiale ; ceux qui dans leur mariage vivent en divorce, etc.*

Une telle injonction, s'écrie le procureur général, qui suppose dans la personne de l'évêque un droit de juridiction sur ces sortes de crimes, n'est-elle pas une preuve qu'il cherche à anticiper sur la juridiction séculière, seule compétente pour connaître de l'usure, du blasphème, de la concussion, de l'exécution des testaments.... Après tous les attributs dont le révérend évêque s'est décoré à la page 4, après ce qu'il a commandé en haut de la page 7, aux recteurs par rapport aux pécheurs publics et scandaleux, peut-on douter de l'entreprise sur la juridiction séculière ?

Persuadé, Messieurs, qu'en voilà plus qu'il n'en faut pour justifier mes alarmes et exciter votre zèle contre le mandement que je vous présente et les dangereuses conséquences qu'on peut en tirer ; à ces causes, le procureur général du roi a requis qu'il y fut pourvu sur les conclusions qu'il a laissées par écrit sur le bureau. »

Ce réquisitoire de M. le procureur général, si virulent, et où perce l'esprit gallican des parlements à cette époque, surtout cette résolution ferme de revendiquer les droits de la société civile et des prérogatives judiciaires, ne pouvait manquer de trouver des juges disposés à condamner sévèrement ce qu'ils considéraient comme une usurpation flagrante de la part d'un chef du clergé. — Du reste, l'opinion publique marchait d'accord avec le parlement de Bretagne.

La cour entra en délibération ; et dans une séance solennelle rendit l'arrêt suivant que je copie textuellement dans le registre d'audience B. 367, page 49 et suivantes, du présidial de Vannes :

Oüy le rapport de M. Annibal de Favy de Juillé, conseiller en grande chambre, la matière mise en délibération :

« La cour, faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur général du roy, a reçu le procureur général appelant comme d'abus dudit mandement, et pour faire droit dans son appel, lui a décerné commission pour appeler en la dite cour qu'il verra bon estre! Au surplus, ordonne que le mandement sera et demeurera supprimé; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les apporter au greffe de la dite cour, et à celui du présidial de Vannes pour y estre supprimés ; — fait deffenses à toute personne de quelque état et conditions qu'elles soient, de le retenir, imprimer, vendre, ny distribuer sous les peines qui eschéent ; — ordonne que le présent arrest sera enregistré au greffe du présidial de Vannes, et a commis les juges du présidial pour tenir la main à son exécution ; qu'il sera pareillement lu, publié et enregistré partout où besoin sera.

» Fait en parlement à Rennes, ce 27 juin 1744.

» Signé : Le Davier. »

Monseigneur de Jumillac était condamné, et il devait recevoir par huissier la signification de l'arrêt, dont l'enregistrement fut effectué sur les registres du présidial de Vannes ; on juge avec quel retentissement ! L'affaire ne devait pas en rester là. Mgr de Jumillac, ancien abbé de Bonneval et ancien vicaire général de la cathédrale de Chartres, avait en haut lieu des protecteurs puissants. Il s'adressa à l'agence du clergé de France, qui prit sa cause en main, et s'empressa de relever le gant, par une plainte longuement motivée, présentée au rois Louis XV, en son conseil contre le parlement de Bretagne.

Louis XV était alors à Bapaume [24 juillet 1744]. Il est bon d'ajouter que c'était peu de jours avant sa maladie de Metz, au sujet de laquelle allait se jouer cette scandaleuse comédie qui eut pour acteurs principaux : un roi malade, sa maîtresse, Mme de Châteauroux, le ministre Maurepas, le jésuite Perussot et l'évêque de Soissons, Fitz-James, le seul qui tint une conduite vraiment digne en cette circonstance, et en fut puni par la disgrâce.

La requête du clergé est aussi hautaine et dédaigneuse que l'attaque avait été agressive et résolue. Chef-d'œuvre de subtilités théologiques, farcie de citations tirées de l'Ecriture et des Pères de l'Eglise, la défense du mandement de Mgr de Jumillac y est exposée avec tous les développements que comporte un pareil sujet, et dans des termes qui couvrent mal l'ardeur de la lutte et les haines qui s'amoncelaient autour de l'incident.

Les agents généraux du clergé commençent par déclarer *qu'ils sont*

obligés de porter à Sa Majesté leurs plaintes contre un arrêt rendu au parlement de Rennes. Le Sr évêque de Vannes a donné ce mandement le 5 juin 1744, etc., et quoique dans le préambule de cet écrit pastoral, il n'y a rien que n'enseigne la sainte théologie, et qui ne soit tiré de l'Ecriture sainte ou des ouvrages des Pères, quoique ce mandemcnt, dans les dispositions qu'il renferme n'en contienne aucune qui ne convienne au pouvoir qui a été accordé au premier ministre de l'Eglise, qu'il soit exactement conforme aux règles et maximes du royaume ; néanmoins, le Sr procureur général de Sa Majesté au parlement de Bretagne, a déféré ledit mandement à cette cour qui, sur ses conclusions a rendu un arrêt contre lui.

« Sa Majesté sera sans doute surprise que le parlement de Rennes ait entrepris d'anéantir le mendement d'un évêque qui n'a d'autre objet que d'indiquer sa visite épiscopale, et de donner à ses curés les avis nécessaires..... Le Sr procureur général prétend que, par différentes expressions insérées page 4 dudit mandement, cet évêque de Vannes a voulu s'arroger une infaillibilité que Dieu n'accorde qu'à son Eglise. »

Après avoir cité les paroles de M. le procureur général, les agents du clergé ajoutent : « *Une remontrance si peu mesurée* et si peu convenable dans la bouche d'un magistrat est une entreprise manifeste sur l'autorité de l'Eglise ; en effet, c'est entreprendre sur cette autorité que de vouloir, contre la disposition formelle des saints canons et des ordonnances du roy, s'immiscer dans la connaissance de la foy et de la doctrine, que de vouloir, comme ont fait le procureur général et le parlement de Bretagne, juger de la doctrine et des expressions contenues dans le mandement d'un évêque ; telles que sont celles qui se trouvent à la page 4 ; ces sortes de questions ne sont pas du ressort d'un magistrat ni des cours séculières ; l'un et l'autre sont incompétents pour connaître de pareilles matières toutes spirituelles, et c'est à l'Eglise d'en juger, etc. »

N'est-il pas ordonné par l'article 30 de l'édit de 1695 que la connaissance et le jugement de la doctrine appartiendra aux archevêques et évêques. Est-ce qu'une *foule d'ordonnances, soit antérieures, soit postérieures à l'édit de 1693, et une multitude d'arrêts rendus en conseil de Sa Majesté n'ont pas assuré l'exécution de ces règlements, qui sont fondés sur l'autorité que J.-C. a donnée à son Eglise ?*

« Si les expressions du mandement avoient été susceptibles de la moindre censure, M. le procureur général devait suivre la seule voie légitime. Il devait soumettre la question au supérieur du Sr évêque, dans l'ordre de la hiérarchie. « Et ce qui rend la critique du sieur procureur général encore moins excusable, c'est que les expressions dont il a entrepris ainsi que le parlement de Bretagne de prononcer la condamnation, ne sont à proprement parler qu'une paraphrase de différents passages de l'Ecriture. »

Suivent une foule de citations. Saint-Paul a dit à Timothée : *Tu*

autem homo Dei (C. C. V. N.) Jésus-Christ même (évang. Math. c. 10. 8) a dit : *non vos estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis.*

Dans les saints pères, il ne manque pas d'expressions analogues. On lit dans saint Ambroise qu'un chrétien est un autre Christ (*christianus christus alter*), *parole dont le saint évêque de Vannes n'a fait qu'une traduction littérale*, avec cette différence néanmoins que saint Ambroise dit de tous les chrétiens, et que le saint évêque de Vannes dit seulement de ceux qui sont honorés du *sacerdoce*. Selon Origène *tous* les chrétiens sont appelés *Christs*. Les prêtres sont appelés par S. Jérôme *mundi salutares*, sauveurs du monde. On trouve des passages analogues dans saint Augustin et saint Chrysostome.

Enfin le rituel imprimé par les ordres de M. Pavillon évêque d'Aleth porte en termes formels qu'on doit regarder un évêque dans sa visite non comme un simple homme, mais comme Notre Seigneur J.-C.

Tout ce luxe d'érudition théologique se termine par une citation de saint Ignace.

« Il en vient *d'être cité suffisamment*, continue l'agence, pour autoriser les expressions dont s'est servi le S[r] évêque de Vannes, et pour faire connaître que ces expressions ont été incompétemment condamnées par le parlement de Bretagne. »

Quant à la seconde partie de la remontrance du procureur général, elle n'est pas mieux fondée que la première....

« Les suppliants ne peuvent s'empêcher d'observer que ce sont des imputations injustes et une injure gratuitement faite au S[r] évêque de Vannes.

On ne conteste pas aux juges royaux le droit de connaître des crimes d'usure, de blasphème, de concussion, de concubinage, etc. ; mais on ne considérera jamais, comme l'avance M. le procureur général, que la justice séculière soit seule compétente à l'égard de ces crimes.... Les prêtres doivent les dénoncer à l'évêque, afin qu'ils les punissent spirituellement. »

Cette supplique au roi est très longue. Nous avons dû nous contenter d'en extraire les points saillants. Nous laissons à qui voudra le soin d'examiner en quoi la thèse présentée par les avocats de l'évêque de Vannes concorde ou ne concorde pas avec la notion du droit moderne et les mœurs de notre époque.

Voici la sentence royale qui termina le différent, sans apaiser les esprits.

« Sa Majesté étant en son conseil, a cassé et annulé, casse et annule l'arrêt du parlement de Rennes du 27 juin 1744, fait deffense à cette cour d'en rendre à l'avenir de semblables, lui enjoignant de se conformer aux édits, déclarations et ordonnances du royaume, notamment aux

articles 30 et 34 de l'édit de 1695, en ce qui concerne les matières de doctrine, de religion et autre du siége du présidial de Vannes, permettant aux suppliants de la faire lire, publier et afficher partout où besoin sera.

» Fait au Conseil d'Etat du roy, Sa Majesté y étant, tenu à Bapaume, 24 juillet 1744. Signé : PHILIPPEAU.

Le 2 octobre suivant, un huissier, muni de la procuration de MM. les agents du clergé, se faisant représenter par le recteur de Saint-Patern, arrivait à la porte du présidial de Vannes, et forçait, au nom du roi, les magistrats d'entendre la lecture de l'arrêt du conseil, et de l'enregistrer sur le registre d'audience, où nous l'avons copié.

Le parlement de Bretagne avait le dessous. Mais la paix n'était pas faite entre les deux puissances, et Mgr de Jumillac, dont la situation ne pouvait que devenir très tendue, quittait l'évêché de Vannes, deux ans après, pour l'archevêché d'Arles (1746).

Le parlement de Rennes n'en était qu'aux débuts de ses démêlés avec le clergé. Moins de vingt ans après, nous le verrons préluder à ses hautes luttes contre une société toute puissante, et sur les comptes-rendus du procureur général de La Chalotais, rendre des arrêts qui tiennent une place à jamais célèbre dans les fastes judiciaires de la Bretagne. Cette fois le parlement devait rester vainqueur, après avoir traversé mille vicissitudes. Sa victoire allait recevoir une éclatante consécration par les arrêts des autres parlements, par l'édit royal de 1764, et enfin par le *bref* du Souverain Pontife Clément XIV, du 21 juillet 1773.

Nous en étions à regretter de ne pas avoir trouvé, dans nos recherches, le texte entier, original et intégral du mandement qui avait soulevé la tempête. Nous l'avions demandé en vain aux archives départementales, si riches en documents historiques. A l'évêché, il n'y avait pas une seule pièce de ce genre remontant au-delà de la Révolution. Tous les mandements de nos anciens évêques sont perdus, et les nouveaux ne sont pas suffisants pour compenser cette perte.

Un exemplaire du mandement incriminé, le seul qui existe sans doute, avait échappé et se trouvait, on ne sait comment, dans les papiers de la famille Dondel. Le dépôt en a été fait entre les mains de M. l'abbé Le Mené, auquel nous en devons la communication.

C'est une brochure de huit pages in-8°, sur gros papier, imprimé à Vannes, chez la veuve de Guillaume Le Sieur, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Évêque, du clergé et du collége, — le mandement se termine par ces mots : *donné en notre château de Kerango*, le 5 juin 1744, sous notre seing et le contre-seing du secrétaire ordinaire J. Joseph, et plus bas, par Monseigneur, A. Leguerne, *Secret.*

A la lecture, j'ai pu m'assurer que les passages incriminés et cités dans le réquisitoire de M. le procureur général étaient textuels.

Dans son ensemble, le mandement de Mgr de Jumillac ne diffère pas sensiblement, quant à la forme, des œuvres du même genre, émanées des plumes épiscopales de la première moitié du XVIIIe siècle. Le style en est soigné et ne manque pas d'élégance, bien que le sens soit souvent obscurci par l'abus des lieux communs et des paraphrases. Les prélats raffinés du XVIIIe siècle, tous lettrés, fils de grands seigneurs, savaient écrire la langue française et la respectaient dans leurs mandements.

A cette distance de plus d'un siècle, et maintenant que les passions sont refroidies sur toutes ces questions oiseuses qui agitaient les esprits, il serait souverainement ridicule de revenir sur le fond du débat. Médiocrement enclin du reste à aborder les sujets théologiques, il nous importe peu de savoir aujourd'hui qui avait raison de Monseigneur l'Évêque de Vannes ou du Parlement de Bretagne. Nous sommes tout prêt à reconnaître, si l'on veut, qu'il n'y avait entre eux qu'une dispute de mots, envenimés par des sous-entendus plus sérieux et des rancunes réciproques. A l'heure qu'il est, il n'est aucun de nous qui ne fût disposé à suivre des débats de cette nature avec la plus parfaite indifférence. Mais, en 1744, il en était autrement. Le duel, un duel séculaire, était engagé entre les parlements de France, qui avaient la prétention de représenter l'opinion, et une monarchie absolue dont les excès allaient précipiter la catastrophe finale.

Les haines étaient vivaces de part et d'autre. L'opposition avait une importance d'autant plus grande, qu'elle était sincère, et n'était pas sans danger ; — on le vit quelques années plus tard, lorsque la cour, pour satisfaire les rancunes du favori de Mme de Pompadour, fit saisir et jeter dans les cachots du château de Morlaix, les six plus éminents magistrats de Bretagne, en tête desquels était le procureur général au parlement, l'illustre vieillard de La Chalotais.

J'en aurais fini avec le mandement de Mgr de Jumillac, si je ne croyais bon de m'arrêter sur certains paragraphes qui, sous une forme un peu nuageuse et énigmatique, paraissent contenir des allusions et des personnalités transparentes touchant le jansénisme en Bretagne.

« *Fasse le ciel*, s'écrie Monseigneur de Vannes, *qu'il ne se trouve parmi vous aucun de ces enfants de Bélial qui oublient le Seigneur et les devoirs de son sacerdoce, de ces pasteurs intéressés et mercenaires, dont les prétentions enflées et peu raisonnables inspirent également de l'éloignement pour le ministère et pour le ministre, de ces maîtres de l'erreur qui oublient les premiers les règles de la soumission, engagent les peuples, par leurs exemples pernicieux, à refuser à l'Église l'obéissance qu'ils lui doivent.* » (Page 6.)

Ou je me trompe, ou ce passage laisse entrevoir que les dissidents, même dans le clergé du diocèse de Vannes, n'avaient pas dès l'abord accepté la bulle *Unigenitus*. Quand l'abbé Delangle, grand chantre de la cathédrale en 1730, présenta à signer aux docteurs du diocèse les conclusions de la nouvelle Sorbonne, plusieurs s'y refusèrent, entre autres M. Farou de Meaux, recteur de Sarzeau, et comme Mgr Fagon passe pour avoir protégé les Jansénistes, le mandement de Mgr de Jumillac pourrait bien aller à l'adresse de son prédécesseur, et des quelques prêtres récalcitrants, que la mort de ce dernier laissait sans protecteur et par suite exposés aux persécutions.

D'autre part, si on veut bien se rappeler que l'hostilité des parlements, accusés eux-mêmes de jansénisme, n'avait fait que s'accroître dans ces querelles théologiques, on aura une raison de plus pour s'expliquer l'attaque hardie du procureur général et du parlement contre un évêque, qui, par son attitude et son zèle d'orthodoxie, semblait prêt à sévir contre les doctrines qu'avait soutenues Mgr Fagon, son prédécesseur.

Quoiqu'il en soit, Mgr de Jumillac s'empresse d'ajouter à la fin de son mandement une phrase que je tiens à reproduire en entier :

« Mais s'il s'en trouvait quelqu'un (ce qu'à Dieu ne plaise), nous n'irons pas à eux avec cette domination impérieuse qui désole et renverse sans succès, *non dominantes in cleris ;* nous n'oublierons rien pour les rappeler à leur devoir ; la patience et la douceur précéderont toujours la justice, et nous avons sans cesse devant les yeux cette belle leçon de saint Grégoire, que nous vous conjurons aussi de ne pas perdre de vue dans l'exercice de votre ministère : *Sic jura disciplinæ contra delinquentes exerceat, ut pietatis viscera non amittat.* »

Langage élevé, imprégné d'une haute tolérance, qui contraste avec la conduite tenue à Nantes par Mgr Turpin, qui employa la rigueur, en appelant à son aide l'exil et la prison, et chose plus grave, le refus des sacrements à l'article de la mort, contre les pauvres prêtres de son diocèse qui refusaient de signer.

La déclaration toute de mansuétude de Mgr de Jumillac, rien ne prouve qu'elle n'ait été sincère, fait son éloge. Elle lui tiendra lieu de circonstances atténuantes aux yeux de ceux qui trouveront juste l'arrêt du parlement de Bretagne, et approuveront la condamnation qui frappa le mandement.

CATALOGUE
DES HÉPATIQUES
OBSERVÉES DANS LE MORBIHAN.

(Par M. Arrondeau.)

Notre honorable conservateur, M. Taslé, m'a communiqué une belle série d'hépatiques recueillies principalement aux environs de Josselin par notre jeune et studieux collègue, M. A. Legal. L'examen de cette intéressante collection m'a conduit à revoir dans mon herbier les plantes de cette famille que j'ai récoltées aux environs de Vannes. Tels sont les matériaux qui ont servi de base au premier essai que je présente aujourd'hui à la Société polymathique sur les hépatiques du Morbihan.

Les hépatiques ou jungermannes forment une famille du règne végétal intermédiaire entre les lichens et les mousses, mais plus voisines de ces dernières. Quelques-unes offrent de simples expansions membraneuses (fig. A^1, G, H); d'autres ressemblent à des mousses par leur tige, droite ou rampante, munies de feuilles alternes, sessiles et engaînantes, mais qui ne présentent jamais de véritable nervure. (Voir les fig. C^1, D, E, F^1.)

Elles se distinguent des unes et des autres par leurs organes de fructification. Les fruits sont des capsules ordinairement pédonculées, quelquefois enfoncées dans la fronde, s'ouvrant le plus souvent en valves longitudinales, mais n'offrant jamais d'opercule comme dans les mousses. (Voir les fig. B^3, C^2, F^3, G^2.) Ces capsules renferment des *spores* microscopiques, organes reproducteurs souvent entremêlés de filaments élastiques, contournés en hélice, que l'on nomme *élatères*, et dont l'usage paraît être de faciliter la dissémination des spores. (Fig. A 3 et 4, C 3 et 4.)

La famille des hépatiques, telle qu'elle a été constituée par Adanson et présentée par de Candolle dans la Flore française, comprenait 6 genres admis par Linné dans son *Species* et rangés dans la classe des *algues*. Le genre *Jungermannia* comprenait à lui seul les 5/7 du nombre total des espèces décrites par de Candolle ou énumérées par Duby dans son *Botanicon gallicum*. Depuis lors, une étude plus approfondie de l'organisation délicate de ces petits végétaux a amené la création de nouveaux groupes génériques; on n'en compte pas moins

de 48 dans le seul genre *Jungermannia* de Linné, élevé par les auteurs modernes au rang de tribu. Ces résultats sont dus principalement aux minutieuses investigations des savants allemands, dont les travaux sont résumés dans le *Synopsis hepaticarum*, qui est venu naguère enrichir votre bibliothèque botanique.

Les hépatiques sont de petites plantes souvent rampantes, ordinairement d'un beau vert, quelquefois noirâtres ou colorées en rouge à la surface inférieure. Elles croissent dans les lieux humides et ombragés, au bord des ruisseaux, quelquefois même dans les eaux. Plusieurs forment des touffes assez fournies sur les talus frais, entre les pierres des murs qui entourent nos champs. La plupart s'étalent en plaques plus ou moins minces sur les troncs d'arbres, sur les rochers, sur la terre humide parmi les mousses. C'est pendant l'hiver ou dans les premiers mois du printemps qu'on les trouve en fructification.

Aubry, dans ses *Exercices d'histoire naturelle*, indique, aux environs de Vannes, une douzaine de plantes de cette famille, dont une (*Jungermannia reptans*), que nous n'avons pas encore rencontrée. Je donne aujourd'hui l'énumération de 32 espèces que j'ai distribuées en 20 genres, en suivant les savants auteurs du *Synopsis*. Nul doute que ce nombre ne s'accroisse par des recherches ultérieures que le présent travail a pour but de rendre plus faciles et plus fructueuses. C'est dans cette vue que j'y joins quelques figures destinées à donner une idée des principaux genres et de leurs organes de fructification.

OUVRAGES CITÉS.

Synopsis hepaticarum. — Auct. Gottsche, Lindenberg et Nees ab Esenbech. — Hamburgi, 1844.

Flore française, par de Lamarck et de Candolle. — Paris, 1815.

Botanicon gallicum de Duby, tome II. — Paris, 1829.

FAMILLE DES HÉPATIQUES.

1re TRIBU. — JUNGERMANNIÉES.

A. — Tiges pourvues de feuilles distinctes.

I. — Sarcoscyphus Corda.

S. Ehrharti Cord. — Syn. hep. p. 7; *Jungermannia emarginata* Ehrh. Dec. fl. fr. t. VI, p. 197; Dub. Bot. p. 585.

Sur la terre argileuse ou siliceuse, dans les bois. Très petite plante. — AC.

II. — **Plagiochila** Nees et Mont.

P. interrupta N. ab E. — Syn. hep. p. 48.
Sur le terreau dans un tronc creux, à Camsquel près Vannes. — R.

P. asplenioides M. et N. — Syn. hep. p. 49; *Jungermannia Aspl.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 431; Dub. Bot. p. 584.
Talus humides, parmi les mousses. — PC. — Josselin (A. L.)

III. — **Scapania** Lindbg.

S. compacta Lindgb. — Syn. hep. p. 63; *Jugermannia resupinata* Hook. Dec. fl. fr. t. II, p. 435; Dub. Bot. p. 587.
Murs en terre qui entourent les champs; talus frais autour des bois, où elle forme souvent de larges gazons. — CC. — Vannes, Saint-Avé, etc.; Josselin (A. L.).

S. undulata M. et N. — Syn. hep. p. 65; *Jungerm. undulata* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 435; Dub. Bot. p. 587.
Lieux humides, sur la terre et les rochers. — AC. — Josselin (A. L.)

S. nemorosa N. ab E. — Syn. hep. p. 68; *Jungerm. nemor.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 435; Dub. Bot. p. 587.
Sur la terre dans les bois frais, souvent mêlée avec *Sc. compacta* dont elle a le port. — C. — Saint-Avé, etc.

IV. — **Jungermannia** Linn.

J. albicans Linn. — Syn. hep. p. 65; Dec. fl. fr. t. II, p. 436; Dub. Bot. p. 587.
Lieux ombragés, talus des bois, parmi les mousses. — C. — Botcouarh près Vannes, Beauregard; Josselin (A. L.)

J. crenulata Sm. — Syn. hep. p. 90; Dec. fl. fr. t. VI, p. 201; Dub. Bot. p. 585.
Sur la terre, dans les lieux humides. — R. — Josselin (A. L.).

J. excisa Diks. — Syn. hep. p. 112; Dec. fl. fr. t. VI, p. 200; Dub. Bot. p. 586.
Sur la terre, dans les bois et les landes. — R. — Lantillac (A. L.).

J. divaricata Engl. Bot. — Syn. hep. p. 135; *J. byssacca* Both. Dec. fl. fr. t. II, p. 199; Dub. Bot. p. 586.
Parmi les mousses. — R. — Josselin (A. L.)

J. connivens Diks. — Syn. hep. p. 141; Dec. fl. fr. t. VI, p. 196; Dub. Bot. p. 186.
Dans les bois, sur les mousses. — PC. — Josselin (A. L.).

V. — **Lophocolea** N. ab E.

L. bidentata N. ab E. — Syn. hep. p. 159; *Jungermannia bident.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 430; Dub. Bot. p. 588.

Lieux humides parmi les mousses, sur les troncs d'arbres, fructifie rarement. — CC.

VI. — **Chiloscyphus** Corda.

C. pallescens N. ab E. — Syn. hep. p. 187; *Jungerm. pallescens* Schrad.

Sur les pierres dans les fontaines et les ruisseaux. — R. — Fontaine de Téninio près Vannes.

C. polyanthus Cord. — Syn. hep. p. 188; *Jungerm. polyanthus* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 431; Dub. Bot. p. 588.

Var. *B. rivularis* N. ab E. loc. cit.

Lieux humides parmi les mousses; la variété B sur les pierres dans les eaux courantes. — C. — Auray, Josselin (A. L.); Saint-Avé, ruisseau de Loyon, etc.

VII. — **Radula** N. ab. E.

R. complanata Dum.— Syn. hep. p. 257; *Jungerm. complan.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 434; Dub. Bot. p. 587.

Troncs d'arbres, rochers, où elle forme de larges plaques d'un beau vert. — C. — Vannes, Saint-Avé, etc.; Josselin (A. L.)

VIII. — **Madotheca** Dum.

M. platyphylla Dum. — Syn. hep. p. 278; *Jungerm. platyph.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 433; Dub. Bot. p. 589.

Troncs d'arbres, rochers, vieux murs. — C.

IX. — **Lejeunia** Gottsch.

L. serpyllifolia Libert. — Syn. hep. p. 374; *Jungerm. serpyll.* Diks. Dec. fl. fr. t. VI, p. 202; Dub. Bot. p. 589.

Dans les bois, sur les mousses, sur les troncs d'arbres. — AC. — Josselin (A. L.)

X. — **Frullania** Raddi.

F. dilatata N. ab E. — Syn. hep. p. 415; *Jungerm. dilat.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 434; Dub. Bot. p. 590.

Troncs d'arbres, rochers. — CC. — Fructifie abondamment.

F. Tamarisci N. ab E. — Syn. hep. p. 438; *Jungerm. Tamar.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 434; Dub. Bot. p. 590.

Plante d'un vert noirâtre ou pourpre, fructifie plus rarement que la précédente. Sur les troncs d'arbres et les rochers. — CC.

B. — **Fronde plus ou moins divisée, mais ne formant pas de feuilles distinctes.**

XI. — **Pellia** Raddi.

P. epiphylla N. ab E. — Syn. hep. p. 488; *Jungerm. epiph.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 425; Dub. Bot. p. 590.

Sur la terre vaseuse au bord des ruisseaux. — C. — Saint-Avé, Saint-Nolf, etc.; Josselin, Rohan (A. L.)

XII. — **Blasia** Micheli.

B. pusilla Linn. — Syn. hep. p. 491; Dec. fl. fr. t. II, p. 418; *Jungerm. Blas.* Hook. Dec. fl. fr. t. VI, p. 194; Dub. Bot. p. 590.

Sur le bord des ruisseaux. — R. — Josselin (A. L.)

XIII. — **Aneura** Dum.

A. pinguis Dumort. — Syn. hep. p. 493; *Jungerm. ping.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 426; Dub. Bot. p. 590.

Lieux humides, bords des ruisseaux. — AC. — Josselin (A. L.)

A. pinnatifida N. ab E. — Syn. hep. p. 495; *Jungerm. sinuata* Diks.

Lieux marécageux. — R. — Monterblanc.

A. multifida Dumort. — Syn. hep. p. 496; *Jungerm. multifida* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 426; Dub. Bot. p. 590.

Lieux humides, bords des ruisseaux. — R. — Saint-Samson (A. L.)

XIV. — **Metzgeria** Raddi.

M. furcata N. ab E. — Syn. hep. p. 502; *Jungerm. furc.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 427; Dub. Bot. p. 590.

Sur les troncs d'arbres. — C. — Fructifie rarement. Je l'ai trouvé en fructification sur un pommier, à Saint-Avé, en novembre 1872.

2e Tribu. — MARCHANTIÉES.

XV. — **Marchantia** Linné.

M. polymorpha Linn. — Syn. hep. p. 522; Dec. fl. fr. t. II, p. 421; Dub. Bot. p. 591.

Sur la terre; dans les bois sur les places à charbon. — Rare en fructification. — Tréhorenteuc.

XVI. — **Fegatella** Raddi.

F. conica Corda. — Syn. hep. p. 546; *Marchantia conic.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 423; Dub. Bot. p. 591.

Lieux frais, bords des ruisseaux, talus des chemins creux. — AC. — Fructifie rarement.

XVII. — **Reboulia** N. ab E.

R. hemisphærica Raddi. — Syn. hep. p. 548; *Marchant. hemisph.* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 422; Dub. Bot. p. 591.

Murs, rochers, bords des chemins creux au pied des haies. — AC. — Arradon, Questembert, etc.

XVIII. — **Targionia** Micheli.

T. Michelii Corda. — Syn. hep. p. 574; *Targ. hypophylla* Linn. Dec. fl. fr. t. II, p. 419; Dub. Bot. p. 592.

Rochers, talus, entre les pierres des vieux murs qui entourent les champs. — C.

3e Tribu. — RICCIÉES.

XIX. — **Sphœrocarpus** Micheli.

S. Michelii Bell. — Syn. hep. p. 595; Dub. Bot. p. 592; *Targionia sphœrocarpos* Diks. Dec. fl. fr. t. II, p. 419.

Sur la terre humide, dans les sentiers des landes. — R. — Josselin (A. L.)

XX. — **Riccia** Micheli.

R. glauca Linn. — Syn. hep. p. 599; Dec. fl. fr. t. II, p. 417; Dub. Bot. p. 592.

Lieux humides, vase des étangs. — R. — Josselin (A. L.)

R. fluitans Linn. — Syn. hep. p. 610; Dec. fl. fr. t. II, p. 446; Dub. Bot. p. 592.

β. canaliculata Syn. hep. loc. cit.; *R. canaliculata* Hoff. Dec. fl. fr. t. VI, p. 193; Dub. Bot. p. 592.

Flottante dans les eaux tranquilles. — AR. — Lanouée; la var. B à Caradec près Josselin (A. L.).

EXPLICATION DES FIGURES.

A. — **Targionia Michelii.** — 1, plante de grandeur naturelle; 2, fronde grossie avec son fruit; 3 et 4, spores et élatère grossis 100 fois.

B. — **Metzgeria furcata.** — 1, fronde un peu grossie; 2, fructification, *id.*; 3, capsule ouverte fortement grossie.

C. — **Frullania dilatata.** — 1, rameau grossi; 2, capsule ouverte fortement grossie; 3, élatère; 4, spores, *id.*

D. — **Jungermannia albicans.** — Rameau grossi.

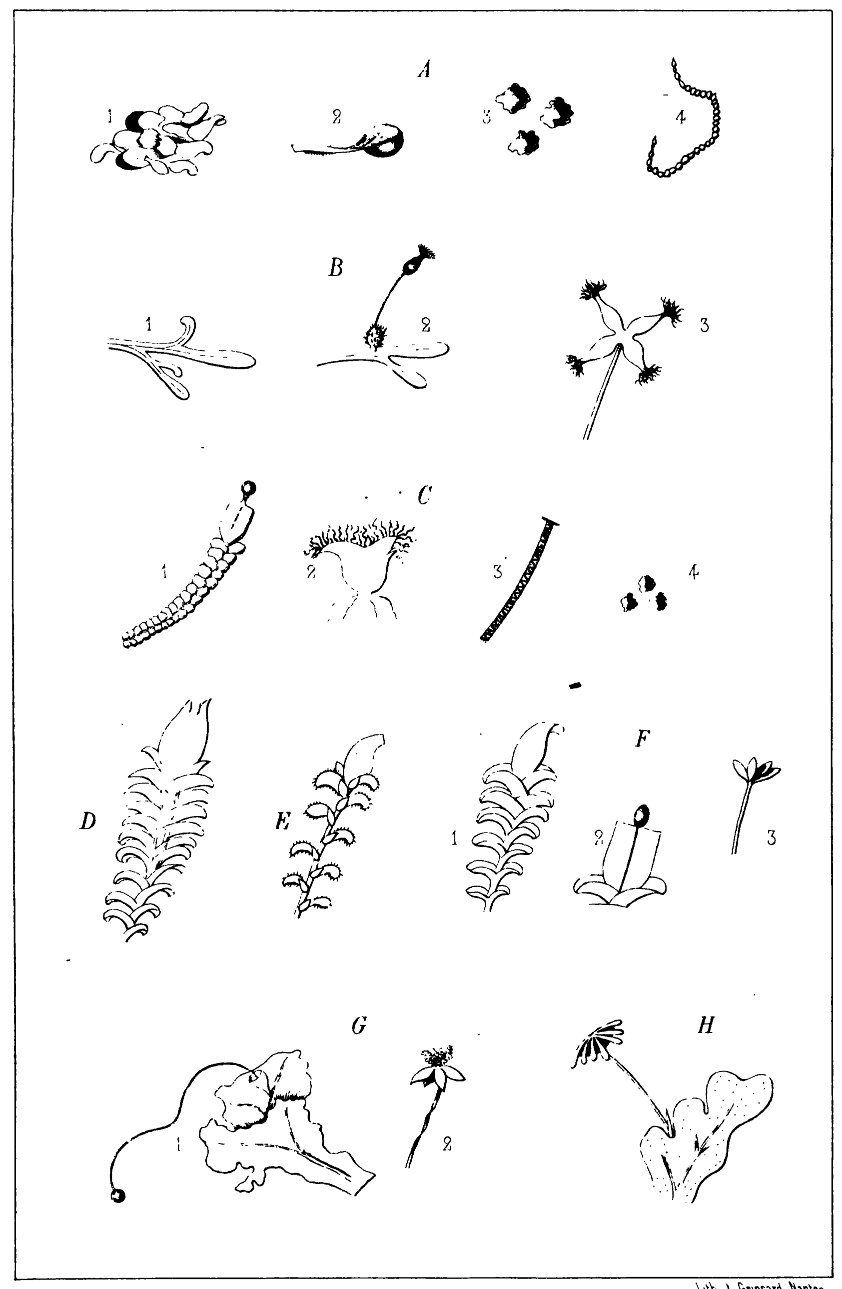
E. — **Scapania nemorosa.** — Rameau grossi.

F. — **Scapania compacta.** — 1, rameau grossi; 2, périanthe ouvert laissant sortir la capsule, très grossi; 3, capsule ouverte, *id.*

G. — **Pellia epiphylla.** — 1, plante de grandeur naturelle, un fragment de fronde, avec une capsule; 2, capsule après l'émission des spores, fortement grossie.

H. — **Marchantia polymorpha.** — 1, fragment de fronde, avec sa fructification, grandeur naturelle.

Hépatiques du Morbihan.



Lith. J. Grinsard, Nantes.

ALLOCUTION DE M. ARRONDEAU

EN QUITTANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

MESSIEURS,

Avant de céder le fauteuil au savant collègue que vos suffrages ont appelé à me succéder, je dois, pour obéir à l'usage, vous rendre un compte sommaire de la situation et des travaux de la Société.

Je constaterai d'abord avec plaisir que le mouvement sympathique provoqué par l'intérêt qui s'attache à vos études est loin de se ralentir. Pendant l'année qui vient de s'écouler, 24 adhésions nouvelles sont venues accroître le nombre de vos membres qui, en tenant compte de 2 démissions, se serait ainsi trouvé porté à 178. Malheureusement nous avons déjà à déplorer la perte d'un de ces nouveaux collègues qui nous a été enlevé presque au moment où il venait de s'asseoir parmi nous. Cette mort prématurée vous a empêchés d'apprécier tout ce qu'il y avait de bienveillance et de droiture dans le caractère de M. Durivau.

En ce qui concerne vos travaux, je regrette que le temps et la liberté d'esprit m'aient manqué pour en tracer un tableau complet et pour en apprécier l'importance comme ils l'auraient mérité. Je suis donc obligé de me borner à une rapide énumération qui suffira néanmoins, je l'espère, pour témoigner de l'activité avec laquelle nos laborieux collègues ont repris des études interrompues par des évènements dont elles doivent contribuer à chasser le souvenir importun. Indépendamment des intéressantes communications qui vous ont signalé les découvertes archéologiques de plusieurs de nos collègues et notamment de MM. L. Galles, de Cussé, de Closmadeuc et Rosenzweig, votre bulletin de 1872 contiendra d'importants mémoires destinés pour la plupart à jeter un jour nouveau sur quelques-unes des questions qui préoccupent le plus vivement les savants voués à l'étude de nos antiquités nationales.

Sous ce titre : les *Aryens en Orient et les Celtes en Italie*, M. Burgault vous a donné un travail de longue haleine, fruit de recherches aussi étendues que consciencieuses. Poursuivant ses études sur les origines et les migrations des anciens peuples, l'auteur s'est proposé d'établir l'identité des Celtes avec les Aryens de l'Orient dont ils seraient un rameau détaché dès la plus haute antiquité. Il s'appuie, pour atteindre

ce but, non-seulement sur les documents historiques trop souvent incomplets ou même contradictoires, mais sur les légendes, les mythes, sur les croyances religieuses et particulièrement sur le langage des peuples dont il veut éclairer la marche depuis les hauts plateaux de l'Asie orientale jusqu'aux limites occidentales de l'Europe.

M. de Closmadeuc, s'attaquant à une des questions les plus obscures de notre archéologie *celtique*, ou, si vous l'aimez mieux, *préhistorique*, vous a présenté une étude aussi neuve que complète sur les *sculptures et les signes des dolmens* Quoique l'auteur se soit borné volontairement à une description exacte et à une classification rigoureuse des signes qui ont fait l'objet de ses études, son travail sera le manuel indispensable des Œdipes futurs qui essaieront d'expliquer les énigmes sculptées sur nos monuments mégalithiques. Le même membre vous a lu encore un mémoire sur les *celtæ* ou *haches en pierre des dolmens armoricains*. Ici notre savant collègue ne se borne plus à décrire et à classer : avec la vigueur de raisonnement et la verve que vous lui connaissez, il discute les diverses opinions émises sur l'usage de ces curieux instruments si malheureusement baptisés du nom de *Celtæ*, et arrive à la conclusion que ces haches en pierre dont notre musée renferme une collection incomparable, n'étaient autre chose que des objets sacrés, déposés dans les tombeaux à côté des morts, dans une intention religieusement protectrice.

Enfin notre infatigable collègue a encore enrichi nos mémoires d'une monographie complète du crucifix de Gavrinis, curieux spécimen de l'art byzantin enfoui par les siècles dans une île presque déserte du Morbihan.

Je ne serais pas complet si j'omettais la place inusitée que la poésie est venue prendre dans nos lectures, grâce au talent qu'un de nos collègues a consacré à la traduction en vers du premier chant de la Jérusalem délivrée. Enfin vous me permettrez, ne fût-ce que pour constater que l'histoire naturelle continue à être représentée dans nos études, de mentionner l'essai que j'ai moi-même présenté à la Société sur les *Jungermannes du Morbihan*.

Je le répète en terminant, Messieurs, ce rapide aperçu suffira pour faire apprécier l'ardeur que vous apportez à vos travaux, l'importance de vos publications, et la portée du mouvement intellectuel que la Société polymathique a créé autour d'elle. Vous avez ainsi contribué pour votre part à cette régénération du pays que tout le monde appelle de ses vœux, mais qui ne s'opérera que par la science et par le travail.

HISTOIRE NATURELLE.

COMPTE-RENDU DE L'ÉTAT DU MUSÉE EN 1872.

(Par M. Taslé, père.)

Les collections d'histoire naturelle, spécialement en ce qui concerne les productions de notre département, continuent à prendre, chaque année, une plus sérieuse importance. Durant ces derniers temps, des travaux de longue haleine, résultat de patientes et laborieuses recherches, ont été poursuivis avec persévérance par nos collègues MM. Arrondeau, Griffith et Legal.

Je vais donner un aperçu sommaire des nouvelles espèces qui ont enrichi nos collections durant l'année qui va finir, en ajoutant çà et là quelques observations au sujet de productions rares dans nos limites, mais que nous ne possédons pas encore.

MAMMIFÈRES.

J'ai fait monter un hérisson d'Europe (*Erinaceus europæus* Linné), en robe d'hiver.

Au mois de février dernier, des marins de notre rivière tuèrent à coups de fusil un Dauphin Nésarnak (*Delphinus tursio* Fabricius) qui s'était engagé avec son petit dans un étroit chenal sur la côte d'Arradon. Ce cétacé avait plus de 4 mètres de longueur. Un sujet de la même espèce avait déjà été observé à Conlo, il y a plus de 50 ans.

OISEAUX.

Notre collection départementale s'est accrue d'espèces qui apparaissent dans notre département à des intervalles souvent très éloignés, savoir :

1° Le Stercoraire cataracte (*Stercorarius catarrhactes* Vieillot), qu'un ouragan du dernier hiver avait entraîné des contrées boréales jusque dans nos parages ;

2° Le goëland tridactyle (*Larus tridactylus* Linné) rarement observé sur nos côtes et que nous ne possédions pas ;

3° Le goëland pygmée (*Larus minutus* Pallas). Un sujet de cette espèce est rangé dans nos armoires depuis deux ou trois ans ; nous le devons à l'obligeance de M. de Cussé père, notre collègue ; il a été tué par ses fils à l'entrée du port. Il ne figure pas dans le catalogue des oiseaux du Morbihan, et j'ai omis de le mentionner dans mes comptes-rendus antérieurs.

Le Fou de Bassan (*Sula bassana* Brisson) dont l'apparition sur notre littoral est très irrégulière, a été apporté plusieurs fois sur nos marchés, durant le dernier hiver. J'ai pu m'en procurer un sujet intact et adulte qui remplace aujourd'hui celui qui figurait depuis plus de 40 ans dans nos vitrines, et dont il était impossible de prolonger la conservation.

J'ai fait préparer un mâle frais et adulte de la chouette hulotte (*Stria aluco* Keys. et Blas.) dont nous avions déjà la femelle également adulte.

M. Salmon, notre collègue, nous a donné deux Grosbec calfat (*Loxia orizivora* Gmelin), originaire de Java. Ils étaient conservés en cage; mais une des nuits les plus froides de l'année les a fait périr. L'un d'eux a été monté ; la dépouille du second a été mise en peau.

Le Pic épeiche (*Picus major* Linné) de notre collection était envahi et dévoré par les insectes. J'ai dû le rejeter, mais je n'ai pu encore le remplacer.

ŒUFS & NIDS D'OISEAUX.

Je m'efforce d'augmenter notre collection d'œufs et de nids. Je me suis procuré cette année : 1° deux nids avec leurs œufs du Loriot commun, cet habile architecte ; 2° les œufs du Traquet pâtre ; 3° ceux du Martinet ; 4° ceux de la Perdrix rouge.

POISSONS.

J'ai fait monter au printemps un Squale humantin *Squalus centrina* Linné), capturé sur nos côtes où je le crois assez rare ; du moins il était inconnu aux nombreux pêcheurs qui l'ont examiné.

CRUSTACÉS.

M. Aphonse Legal, notre laborieux et intelligent collègue, a fait, l'été dernier, à Quibéron et à Belle-île, d'intéressantes découvertes dans l'ordre des crustacés. Voici la liste des espèces dont il a enrichi nos collections où elles faisaient défaut :

Eriphia spinifrons Bechst.
Amphitoe marionis Milne-Edwards.
Idotea pelagica Leach.
Praniza cœrulata Montagu.
Ancœus rapax Milne-Edw.
Cymodocea pilosa Milne-Edw.
Cypris fusca Straus.

Toutes ces espèces proviennent de Quibéron.

Je dois ici mentionner comme appartenant à notre faune locale trois autres crustacés marins, nouveaux pour nous, et trouvés aussi par M. Legal, mais dont il n'a pu encore disposer en notre faveur, savoir :

Daphnia pulex.	Quibéron.
Idotea emarginata Fabr.	Belle-île.
Poxichilus spinosus Mont.	Belle-île.

MOLLUSQUES.

J'ai recueilli dans des sables coquilliers, provenant de Belle-Île, le *Mangelia gracilis* Montagu *(Murex)*, espèce nouvelle pour notre faune départementale.

Nous devons aux recherches de deux de nos collègues deux individus non adultes du *Cypræa europæa* Montagu. L'un trouvé à Gavre par M. Desmars, au mois de février dernier, a déjà son ouverture complète, mais privée de denticulations ; sa spire est saillante ; toute sa surface est lisse et de couleur vitreuse. Dans cet état de développement, il se rapproche pour la forme du genre *ovula*. Le second est bien plus jeune ; le bord droit de son ouverture n'est pas encore formé ; il est tranchant et non roulé ; il a été recueilli à Quibéron, au mois d'août dernier, par M. A. Legal qui a encore enrichi notre collection morbihannaise de plusieurs spécimens d'*Aplysia depilans* Linné, et *Pleurobranchus plumula* Montagu, dont un avec son mollusque.

Notre jeune et infatigable collègue nous a encore donné deux individus de l'os dorsal ou septum du *Sepia elegans* Blainville, dont l'existence sur nos côtes morbihannaises n'avait pas été constatée jusqu'ici.

Mais c'est surtout en mollusques nus marins que M. Legal a fait les plus importantes découvertes. Voici la liste des espèces dont il a pu déjà augmenter notre collection départemenlale :

Runcina Hancokii Forbes.

(Je ne crois pas que cette espèce ait été précédemment signalée sur le littoral de l'océan français).

Onchidium celticum Cuvier.

(Cette espèce est évidemment identique à celle que MM. Crouan ont nommée *O. tuberculatum)*.

Doris tuberculata Cuvier.
Doris..... (espèce non déterminée).
Eolis alba Alder et Hancok.
Eolis papillosa Linné.
Eolis glauca Alder et Hancok.
Goniodoris castanea Alder et Hancok.

Malheureusement deux de ces mollusques, *Eolis papillosa* et *E. glauca* se sont promptement décomposés, quoique plongés dans l'alcool étendu d'eau.

J'ai encore reçu de M. Legal la liste de quelques nudibranches recueillis à Qibéron, mais dont il n'a pu encore enrichir nos collections.

J'ai dressé le catalogue de toutes les espèces composant nos collections conchyliologiques ; il en mentionne environ 4,650 appartenant à 365 genres répartis entre 94 familles. J'ai suivi pour la classification le système de Lamarck, modifié par Deshayes.

INSECTES COLÉOPTÈRES.

M. Griffith, l'un de mes collaborateurs, poursuit avec persévérance la recherche et le classement des coléoptères du département, et il a déjà rangé dans des boites spéciales les familles suivantes :

FAMILLES.	DIVISIONS.	GROUPES.	GENRES OBSERVÉS.	ESPÈCES	
				OBSERVÉES.	COLLECTION.
Cicendélides........	»	1	1	6	6
Carabides..........	2	13	49	220	152
Dytiscides..........	»	5	14	69	54
Gyrinides..........	»	»	2	4	3
Hydrophilides......	»	3	15	36	
Silphides..........	»	1	3	20	
Scydménides........	»	»	1	1	
Psélaphides.........	»	2	4	4	
Histérides..........	»	1	4	20	
Scaphidiides........	»	»	2	2	
Phalacrides.........	»	»	2	5	
Nitidulides.........	»	2	4	7	
Peltides...........	»	1	1	1	
Colydiides..........	»	3	3	3	
Cucujides..........	»	2	2	2	
Cryptophagides......	»	1	1	1	
TOTAUX......	2	35	108	401	

La tâche que s'est imposée notre collègue est bien lourde ; il a entrepris là un travail minutieux et de longue haleine ; il ne peut espérer le mener à bonne fin qu'en usant de toute sa patience et de toute son énergie.

INSECTES LÉPIDOPTÈRES.

M. Griffith s'est en outre livré avec ardeur à l'étude des papillons qui vivent dans notre département. Puissamment secondé par nos collègues

MM. Arrondeau et Ronchail, il a dressé le catalogue des espèces, et il a classé dans des cadres ceux de ces papillons qu'il a pu se procurer, tout en négligeant les microlépidoptères qui n'ont pas encore été suffisamment étudiés.

Le tableau qui suit résume exactement le résultat des travaux de M. Griffith :

LÉGIONS.	SECTIONS.	GENRES.	ESPÈCES	
			OBSERVÉES.	COLLECTIONN.
Rhopalocera...	Succincti.	11	36	28
	Suspensi.	12	41	34
	Involuti.	5	12	10
Heterocera.....	Sphinges.	12	32	14
	Bombyces.	34	70	38
	Noctuæ.	68	150	48
	Geometræ.	49	84	35
	Totaux...	191	425	207

La section des Geometræ n'est encore qu'ébauchée ; elle ne pourra être complètement étudiée qu'après la publication de la dernière partie de l'ouvrage de M. Berce sur les papillons.

Le catalogue dressé par notre collègue est un travail très intéressant, dont l'impression est d'autant plus nécessaire que la conservation de ces êtres charmants offre plus de difficultés.

BOTANIQUE.

Plantes cryptogames.

A votre dernière séance, M. Arrondeau vous a soumis une sérieuse étude des espèces de la famille des hépathiques que lui et M. A. Legal ont observées jusqu'ici soit près de Vannes, soit aux environs de Josselin. Ce travail, qui sera publié dans le bulletin de la Société, est suivi d'un catalogue contenant 20 genres et 32 espèces toutes comprises dans un fascicule qui y est annexé.

M. A Legal nous a encore remis des échantillons de 12 mousses nouvelles pour notre flore morbihannaise. Ce sont :

NOMS DES MOUSSES DONNÉES PAR M. LEGAL.

Bryum atropurpureum Web. et Mhr. (Guégon.)

Bryum natans Schreb. (Josselin).

Neckera crispa Hedw. (Bois de Clehinet, à Guégon).

Hypnum riparium Linné. (Fontaines. C.).

Hypnum palescens Schemper. Croît sur les troncs d'arbres. (Le Quengo près Josselin).

Syntrichia lævipila Brid. — *Tortula ruralis* Var. — *Lævipila* Duby. Croît sur les arbres (Lanouée près Josselin).

Didymodon obscurum Schw. — *Cynodontium bruntoni* Schemp. (Josselin).

Dicranum pellucidum Hedw. Croît sur les dunes (Quibéron).

Weissia fugax Hedw. — *Weissia striata* Var. *minor* Duby. (Josselin, sur les rochers).

Campylopus turfaceus Schemper. (Josselin.)

Grimmia montana Br. et Schw. (Josselin.)

Gymnostomum minutulum Schw. Sur les rochers près la mer (Carnac).

Les mousses observées dans le département et déposées dans notre herbier, comprennent en ce moment 124 espèces. Ce nombre s'accroîtra, je l'espère, dans une certaine mesure, durant le cours de l'année prochaine.

Les tribus des hypoxylons et des champignons ont été de ma part l'objet de quelques recherches qui ne se sont guère étendues au-delà des environs de Vannes. Mais n'ayant à consulter que le *Botanicon gallicum* de Duby et une partie des planches de Bulliard, je n'ai pu reconnaître qu'environ 450 espèces appartenant à ces deux tribus. J'ai dressé néanmoins le catalogue de celles de ces plantes qu'il m'a été possible de déterminer ; je vous prie de le déposer dans vos archives. Il pourra plus tard être consulté par ceux de nos successeurs qui voudraient approfondir l'étude de ces deux grandes divisions de la crytogamie.

MINÉRALOGIE.

Nous n'avons ajouté, cette année, aucun nouvel échantillon à nos collections minéralogiques. Toutefois, M. de Limur, à l'une de nos dernières séances, a fait passer sous nos yeux un groupe d'orthose ou feldspath cristallisé qui aurait été trouvé dans une tranchée ouverte durant les travaux du chemin neuf de Vannes à Arradon. Cette substance avait été déjà signalée parmi les diorites de la côte de Billiers, par M. d'Ault-Dumesnil (*Traité des minéraux du département du Morbihan*).

LISTE DES OBJETS

Acquis, donnés ou déposés au Musée archéologique de Vannes

PENDANT L'ANNÉE 1872.

MÉDAILLES.

Dons.

1 monnaie d'argent d'Henri III. Don de M. TASLÉ, père.

Jetons et monnaies divers en bronze ou en cuivre.
Don de M. PERRIN.

2 monnaies en argent trouvées à Augan. Don de M. SALMON.

Un lot de monnaies et médailles diverses dans lequel figurent :
1 Constantin.
1 Néron.
Plusieurs monnaies de Louis XIV.
— Louis XV.
— Louis XVI.
Une médaille commémorative de la bataille de Saint-Cast.
Trois monnaies bretonnes, dont une de Conan IV et les deux autres d'Etienne. Don de MM. Landormy et Roulleau.

Une médaille romaine à l'effigie de Dioclétien et une à celle d'Auguste.
Don de M. le docteur AVICE.

7 médailles romaines. Don de M. Taslé, père.

Une médaille romaine.
2 monnaies françaises.
1 — Louis de Bourbon
2 — des vicomtes de Châteaudun. Don de M. LOROIS.

Acquisitions.

La Société a acquis un lot magnifique de monnaies ou médailles provenant du cabinet de M. l'abbé Marot. Nous mentionnerons seulemen les pièces les plus remarquables qui ont pris place dans le médailler :

2 monnaies gauloises.

2 — grecques.

2 familles romaines.

39 médailles romaines dont 1 Salonin, fils de Gallien.
1 Magnia Urbica, femme de Carus.
1 Crispine, épouse de Commode.
1 Julie, fille de Titus.
1 Tacite.
1 Allectus.

15 monnaies françaises dont trois monnaies bretonnes à l'effigie de Jean IV et de François II, et une monnaie des seigneurs de Forcalquier.

A Kerjubin, commune de Monterblanc, un paysan a trouvé dans son champ un petit vase en terre vernissée, forme gobelet, dans lequel était contenu 17 pièces de monnaie en argent aux effigies de Henri III, Charles X de Bourbon, Charles IX et Henri II de Navarre.—(Acquisition.)

Acquis de diverses personnes.

5 médailles romaines.

5 monnaies en or de Charles V.

4 — en argent.

2 — bretonnes de Conan IV.

2 — en argent de Jean IV.

3 — en argent d'Edouard III d'Angleterre.

1 — en or de Raymond d'Orange.

1 — en or de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne.

1 pièce de 20 fr. de Napoléon, empereur (République francaise 1806).

1 pièce de 15 sols de Louis XVI.

Dépôt.

1 monnaie d'argent de Jean de Lorraine. Don de M. L. Galles.

OBJETS DIVERS.

Dons.

Une épée gauloise en bronze.

Don de M. Rémy, professeur au lycée de Lorient.

Nombreux fragments de poterie en terre grossière, éclats de silex, pierres en granit paraissant avoir servi de poids pour lignes ou filets, schiste portant trace de frottement (Beg-er-Lannec, Quibéron).

M. l'abbé Lavenot.

Nombreux fragments de poterie d'époque gallo-romaine (Moulin de Saint-Julien, Quibéron). M. l'abbé Lavenot.

Fragments d'un vase orné de lignes se coupant à angle droit, et nombreux débris de poterie et de briques (dolmen circulaire de Mané-Meur, Quibéron). M. l'abbé Lavenot.

Il est à regretter que M. l'abbé Lavenot, n'ait pas fait parvenir à la Société une note sur les produits de ces trois fouilles dont les résultats offrent de l'intérêt.

Deux pierres de fronde de la Nouvelle-Calédonie.

Don de M. Salmon.

Echantillons de résidus de fonte de fer (1re époque) trouvés dans une lande près du château du Resto, en Moustoir-ac. M. de Cussé.

Fac-simile en plâtre de signes sculptés sur une pierre de dolmen de Mané-Lud, en Locmariaquer. M. de Cussé.

Acquisitions.

Un fragment de dentelle en argent doré provenant d'un ornement d'église.

Un Christ en bronze du XVe siècle.

Un cadran solaire en schiste ardoisier, daté de 1734 : porte les armes de France et de Bretagne.

Fragments d'un vase en bronze et débris d'ossements humains incinérés, provenants d'une fouille faite par M. Lukis dans une lande située aux environs du Rocher, en Plougoumelen.

Nombreux bracelets en bronze ornés de bossettes, entiers ou fragmentés, un certain nombre soudés entre eux indiquent la façon dont ils étaient portés ; 2 bracelets en bronze, l'un uni, l'autre orné de traits en creux ; fragments d'armilles en bronze ; fragments d'un objet en bois

(d'if) orné au bord de deux traits circulaires en creux entre lesquels sont figurés des lozanges unis et des triangles remplis par des hachures, ce sont probablement les débris d'un bracelet. Une pointe de flèche en forme d'amande est d'un travail très délicat et remarquable. Une grosse perle en..... Un très petit vase en terre rouge, avec oreille et trou de suspension. Statuettes ou fragments de statuettes en terre blanche (époque gallo-romaine) représentant la Vénus anadyomène, un coq, un fragment d'édicule, le buste et des fragments de la partie inférieure d'une Minerve, etc., etc.

Fragments d'une statuette d'homme en terre cuite, d'époque indéterminée. Un celtæ en jadéïte, quatre en diorite, un en quartz fibreux ayant servi de pilon, sur l'un des côtés existe une rigole. Deux couteaux en silex. Deux haches en bronze. Deux perles en verre bleu, une en quartz hyalin, une en talc, une pierre en..... et ayant servie de polissoire.

Tous ces objets proviennent de fouilles faites par M. Bain de la Coquerie aux environs du Rocher, en Plougoumelen.

Un coffret de mariage en bois de Santal, de l'époque de la Renaissance. Sur la face antérieure est représenté le jugement de Salomon, sur les côtés des arabesques est un oiseau, et sur la partie intérieure du couvercle le triomphe d'un personnage. Ces dessins sont faits à la plume, les champs en creux sont couverts d'un pointillé au repoussé.

Fouilles.

La Société a exécuté au printemps dernier la fouille d'une grotte ou galerie située à Tréhuinec, en Vannes, taillée de main d'homme dans la roche. Son exploration a donné comme résultat la découverte de nombreux fragments de poteries de l'époque dite gauloise, quelques-uns de ces fragments sont ornés de dessins forts remarquables, exécutés soit à la molette, soit avec des matrices. Ils sont en outre recouverts d'un enduit noir ou plombaginé. Malheureusement, un grand nombre de morceaux manquant, l'on n'a pu retrouver que quelques formes, un couvercle et trois vases en forme de soupière.

Au fond de la galerie s'est trouvée une monnaie en argent de Louis XI.

L'on peut présumer que cette excavation a servi de refuge ou de cachette pendant une guerre.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles

LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE EST EN RELATION.

1. — Société historique et archéologique, à Château-Thierry (Aisne).
2. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes (Aube).
3. — Société des lettres, sciences et arts, à Rodez (Aveyron).
4. — Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
5. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle (Charente-Inférieure).
6. — Société d'émulation, à Dinan (Côtes-du-Nord).
7. — Société d'émulation, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
8. — Société des sciences naturelles et archéologiques, à Guéret (Creuse).
9. — Société d'émulation, à Besançon (Doubs).
10. — Société dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loire).
11. — Société académique de Brest (Finistère).
12. — Académie du Gard, à Nîmes (Gard).
13. — Société d'histoire naturelle, à Toulouse (Haute-Garonne).
14. — Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
15. — Société linnéenne de Bordeaux (Gironde).
16. — Société d'horticulture et de botanique, à Montpellier (Hérault).
17. — Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.
18. — Société archéologique, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
19. — Société des sciences à Rennes.
20. — Société des lettres et des sciences, à Redon (Ille-et-Vilaine).
21. — Société impériale d'agriculture-industrie, à Saint-Étienne (Loire).
22. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (Haute-Loire).
23. — Société archéologique, à Nantes (Loire-Inférieure).
24. — Société académique, à Nantes.
25. — Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
26. — Société archéologique du Vendômois, à Vendôme (Loir-et-Cher).
27. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois.

28. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (Maine-et-Loire).
29. — Société linnéenne d'Angers.
30. — Société académique d'Angers.
31. — Société académique de Cherbourg (Manche).
32. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons (Marne).
33. — Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
34. — Société d'archéologie, sciences et arts, à Mayenne (Mayenne).
35. — Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille (Nord).
36. — Société pour l'encouragement des sciences-arts, à Dunkerque (Nord).
37. — Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais (Oise).
38. — Comité archéologique de Senlis (Oise).
39. — Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
40. — Société littéraire, à Lyon (Rhône).
41. — Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire).
42. — Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans (Sarthe).
43. — Société médicale d'émulation, à Paris (Seine).
44. — Société philotechnique, à Paris.
45. — Société de numismatique et d'archéologie de Paris, rue de l'Université, 55.
46. — Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
47. — Commission départementale des antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
48. — Société de statistique, sciences et arts, à Niort (Deux-Sèvres).
49. — Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry (Savoie).
50. — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
51. — Société littéraire et scientifique, à Castres (Tarn).
52. — Société des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon (Var).
53. — Société académique, à Toulon.
54. — Société d'émulation, à La Roche-sur-Yon (Vendée).
55. — Société archéologique et historique, à Limoges (Haute-Vienne).
56. — Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
57. — Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
58. — Société archéologique de la province de Constantine (Algérie).
59. — Société des antiquaires, à Édimbourg (Écosse).
60. — Société cambrienne (The archaelogical association).
61. — Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).

MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

EN 1872.

BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1872.

MM. ARRONDEAU, Président.
DE CLOSMADEUC, Vice-Président.
GUYOT-JOMARD, Secrétaire.
TASLÉ père, Conservateur du Musée d'histoire naturelle.
DE CUSSÉ, Conservateur du Musée archéologique.
PEYRON, Trésorier.
BOURDONNAY et DE LAMARZELLE, Secrétaires-adjoints.
ARRONDEAU, GRIFFITH, L. GALLES, E. DE LAMARZELLE, Conservateurs-adjoints.

MEMBRES TITULAIRES (RÉSIDANTS).

MM.

Mgr BÉCEL, Évêque de Vannes.
DELPON, Préfet du Morbihan.
CHAMPION (le Général), Commandant le département.
ARRONDEAU, ancien Inspecteur d'acad.
BASSAC (Edmond), Géomètre.
BAUDIC, Avoué-licencié.
BERNARD, Subst. du Proc. de la Rép.
BESQUEUT père.
BESQUEUT fils.
BRÉART DE BOISANGER, Ingénieur en chef à Vannes.
BOUVANT, ancien Professeur.
BOURDONNAY, Avoué-licencié.
BUGUEL, Notaire, adjoint au Maire.
BURGAULT (Émile), Avocat.
CARADEC (Ambroise), Président du tribunal civil.
CARADEC (Albert), Avocat.
CARADEC (Auguste), Propriétaire.
CAREL (le Père), de la Société de Jésus.
CHARIER, Architecte de la ville et du diocèse.
DE CLOSMADEUC, Docteur-médecin.
CONTE DE LA MAISONFORT, Trésorier-payeur.
COUVEZ, ancien Offic. d'adn à Vannes.
DE CUSSÉ, Propriétaire.
DELANDRE, Directeur des douanes.
D'HALEWYN, Propriétaire.
FILHOL DE CAMAS, Colonel en retraite.
FORESTIER, Ingénieur.
FONTÈS, Directeur de l'enregistrement.
FOUCHARD, Vicaire général.

Fouquet père, Docteur-médecin.
Galles (Louis), Imprimeur.
de **Gouvello** (Amédée), Député à l'Assemblée nationale.
Griffith, Propriétaire.
Grandpair, Juge.
Guyot-Jomard, ex-Professr, Commis de l'inspection académique.
Henri de Kergoet, Receveur de l'enregistrement, à Vannes.
Jollivet, Propriétaire.
de **Keyser**, Avoué.
Lallemand, Juge de paix.
Lallement, Léon, Vice-président du Conseil de Préfecture.
E. de **Lamarzelle**, Propriétaire.
Le Mené, Chanoine titulaire.
de **Limur**, Propriétaire.
Marchais, Pharmacien.
Mauricet père, Docteur-méd. (M. F.)
Mauricet fils, Docteur-médecin.
Montfort, Juge.
de **Montlaur**, Propriétaire.
Monprofit, lieutenant au 86e de ligne.
Raimond, Médecin-major *id.*
Haye, Capitaine au 86e de ligne.
Tore, Capitaine au 86e de ligne.
Wambergue, Cap. *id.*
Morio, Chimiste à Vannes, Adjoint au Maire.
Pavot, Chef de division à la préfect.
Périer de Lahitolle, Directeur départemental des Prisons.
Perrin, Pharmacien.
Peyron, Président du tribunal de commerce.
Le Poder, Vicaire à la cathédrale.
Pozzy, Expert.
Prulhière, Agent-voyer en chef.
de **Quéral**, Docteur-médecin. (M. F.)
Rosenzweig, Archiviste du départemt.
Roger, Vérificateur de l'enregistremt.
Salmon, Bibliothécaire de la ville.
de **Sécillon**, Propriétaire.
Taslé père, ancien Notaire. (M. F.)
Taslé fils, Notaire.
Tessier, ancien Président du tribunal de commerce.
Trémant, Docteur-médecin.

NON RÉSIDANTS.

L'Abbé **Arnaud**, Vicaire à Questembt.
Audran, Notaire à Quimperlé.
Barnwell, Secrétaire général de l'Assoc. cambr., 37, Great Queen street-Lincoln inn fields, London.
Bernard, Médecin à Carhaix.
Boyer, Commissaire de marine en retraite, Lorient.
Boulangé, Ingénieur en chef à Arras.
de la **Bourdonnaye**, Membre du Conseil général, à Grand-Champ.
Bouruet, Propriétaire à Arradon.
de **Bréhier**, Propriétaire à Josselin.
Burgault (Eugène), Propriétaire à Noyal-Muzillac.
Chauffier (l'abbé), Vicaire à La Roche-Bernard.
Chaussat, Docteur-médecin à Ahun-les-Mines (Creuse).
de **Closmadeuc**, Notaire à La Roche-Bernard.
Collet (l'abbé), Vicaire à Plœmel.
Cornilly, Avoué à Lorient.
Coué, Léon, Propriétaire à Muzillac.
de **Danne**, Propriétaire à Talhouët, en Pluherlin.
Delaunay, Greffier-comptable de la maison centrale à Clermont (Oise).
Delaëtre, Sous-Préfet à Lannion.
Desmars, de la Société des sciences à Redon.
Desnoyers, Bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
du **Bouétiez de Kerorguen**, Avocat à Lorient.
Mgr **Dubreuil**, Archevêque d'Avignon.
du **Chastellier**, Correspondant de l'Institut, à Kernuz, en Pont-l'Abbé-Lambour (Finistère).

M. F. désignent les membres fondateurs en 1826.

DU HAUT-PLESSIX, Ingénieur en chef à Paris.

DUMOULIN DE PAILLARD, Propriétaire à Sarzeau.

Le baron DURAND DE FONTMAGNE, Docteur en droit, au château de Fontmagne, par Castries (Hérault).

EUZENOT (l'abbé), Vicaire à Guidel..

FOULON, Docteur-médecin à Nantes.

A. DE FRANCHEVILLE, Propriétaire à Sarzeau.

DE FRANCHEVILLE (Alban), à Sarzeau.

GACHET, Docteur-médecin à Issoudun.

R. GALLES, Sous-Intendant militaire à Nantes.

GARNIER, Propriétaire à Sarzeau.

GAULTIER DU MOTTAY, Propriétaire à Plérin (Côtes-du-Nord).

GEFFRAY, Instituteur à Rieux.

GRAYO DE ꝀAVENANT, Notaire à Péaule.

GRAYO DE ꝀAVENANT, Avocat, rue de La Fontaine, 77, à Auteuil (Paris.)

GRESSY, Médecin à Carnac.

GUILLOTIN, Notaire à Caden.

GUYOT, Abel, Inspecteur des lignes télégraphiques au Hâvre.

GUIEYSSE, Ingénieur hydrographe, rue à Lorient.

HALLÉGUEN, Médecin à Châteaulin.

HAWKE, Architecte à Laval.

HUBERT, Conducteur des ponts et chaussées à Pontivy.

JAN DE LA GILLARDAIE, Contrôleur des contribntions dirertes, rue de Constantınople, à Paris.

JÉGOU, Juge de paix à Guérande.

JOUANNO, Architecte à Pontivy.

JUHEL, Docteur-médecin à Rochefort.

DE KERIDEC, Propriét. à Hennebont.

DE KERRET, Propriétaire à Bouguery (Finistère).

Le comte LA CROIX DE ROCHAMBEAU, Propriétaire à Paris, rue Scribe 7.

LALLEMAND, Yves, Receveur de l'enregistrement à Mugron (Landes).

G. DE LAMARZELLE, à Sarzeau.

LE DIBERDER, Dr-méd. à Lorient.

LE FLOCH, Juge de paix à Pluvigner.

LE GOARANT DE TROMELIN, Gaston, rue de La Chalotais, Nantes.

LE MAUFF, Docteur-médec. à Sarzeau.

LE ROUX, Négociant, Prairie-au-Duc, à Nantes.

LE TOURNEAU, Docteur-Médecin, à Paris, rue Saint-Lazare, 119.

LENGLIER, Colonel en retraite, membre du Conseil général à Pontivy.

LE VANNIER, Juge de paix à Rohan.

LOROIS, Membre du Conseil général, à Arzal.

MAHÉ, à Locmariaquer.

MEUNIER, Capitaine au 92e de ligne, attaché aux bureaux Arabes, Oran.

DE LA MONNERAYE, Député à l'Assemblée nationale.

DE MONTCUIT, Propriétaire à La Grationnaye, Malansac.

MONTRELAY, Notaire à Lorient.

NOULET (le Dr), Professeur à l'école de médecine de Toulouse.

PANCKOUCKE, Propriétaire à Arradon.

PECCADEAU, Inspecteur de la Cie d'Orléans, à Lorient.

PERRIO, Propriét. à Ꝁhan, en Arradon.

PIÉDERRIÈRE (l'abbé), Curé-doyen à La Trinité-Porhoët.

PIRONNEAU, Substitut à Pontivy.

PLATEL DE GANGES, Offic. de marine à Lorient.

POCARD-ꝀVILER, Ingénieur à Nantes.

PORTEU, Sous-Préfet à Vitré.

PRÉVEL, Archit., quai Cassard, Nantes.

RAOUL, Notaire à Pontscorff.

RÉMY, Professr au Lycée de Lorient.

RONCHAIL, Inspect. primaire, Privas.

ROPARTZ, Avocat à Rennes.

Le comte DE SAINT-LUC, Propriétaire à Guelguiffin (Finistère).

DE SAINT-PIERRE, ancien Préfet, Avranches.

SALMON-LAUBOURGÈRE, Président du tribunal, à Quimperlé.

SAUREL, Vérificateur des douanes à Marseille.

SIMON, Ingénieur à Rochefort-en-terre.

TALBOT, Propriétaire à Arradon.

THOMAS-ꝀCADO, Membre du Conseil général, à La Roche-Bernard.

DE TUAULT, Avocat à Lorient.

TROCHU, Propriétaire à Palais.

VIBERT, Employé des contributions indirectes à Port-Louis.

MEMBRES HONORAIRES, CORRESPONDANTS OU ASSOCIÉS.

AIMÉ DE SOLAND, Président de la Société linnéenne d'Angers.

AUGUSTIN, Propriétaire à Quimper.

BARA (l'abbé), Recteur à Saint-Brieuc-de Mauron.

DE BONSTETTEN, Chambellan honoraire de S. M. l'Empereur d'Autriche, à Thune (Suisse).

DE LA BORDERIE, Directr de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Vitré.

BRONGNIART (Ad.), Professeur au Jardin des Plantes, à Paris.

BLANDIN (le Dr), à Nantes.

COURTILLIER, Naturaliste à Saumur.

DAMOUR, Membre de l'Institut, à Paris.

DELVAUX, attaché à l'École impériale des Mines, à Paris.

ÉMILE DE LA PRIMAUDAYE, à Millianah.

ÉON fils, Propriétaire à Vannes.

ÉPARVIER, Procureur de la République à Vannes.

FOUGÈRE, Conseiller de préfecture, à Laon.

GAULTIER (l'abbé), Curé à Port-Louis.

GOUÉZEL, Conducteur des ponts et chaussées, à Palais.

GRÉGOIRE, Ingénieur à Paris.

Mgr GUILLOUX, Archevêque de Haïti.

JAQUEMET, Inspecteur général des ponts et chaussées, Paris.

JOURDAN, Conseiller de préfecture à Vesoul.

JULLIEN, Receveur de l'enregistrement à Étables (Côtes-du-Nord).

DE KERANFLECH, Propriétaire à Mûr (Côtes-du-Nord).

KERSAHO (l'abbé), Recteur à Locoal.

DE LANTIVY, Receveur de l'enregistrement, à Pleyben (Finistère).

LE GAL (Fulgence), Inspecteur d'académie, à Saint-Brieuc.

LE GAL, Percepteur à Plœmeur.

LE GUAY, Architecte, rue de la Sainte-Chapelle, 3, Paris.

LE LIÈVRE, Employé des Postes à Nantes.

LE MAUGUEN (l'abbé), Curé à Gourin.

LE VOYER (l'abbé), Recteur à La Croix-Helléan.

LUCAS (l'abbé), Vicaire à Caro.

MOIGNO (l'abbé), Directeur du journal *les Mondes*, à Paris.

MORIÈRE, Professeur à la Faculté des sciences, à Caen.

NICOLAS (l'abbé), Aumônier des Dames Ursulines, Vannes.

PAVOT (Alb.), Capitaine au 5e bataillon de chasseurs à pied, Rennes.

PÉRIER, Professeur au Lycée de Pontivy.

POCARD-KVILER, Capitaine de frégate en retraite, à Vannes.

POWER, Jeannette, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

PRADIER (Ernest), Général de brigade.

PRADIER (César), Capitaine de vaisseau, à Lorient.

DE RATTIER DE SUSVALON, Rédacteur du journal l'*Étincelle*, Bordeaux.

RIGOUT, Préparateur de Chimie à l'école des Mines, Paris.

RIO, Homme de lettres, à Paris.

TASLÉ (Julien), Président honoraire de Chambre à Rennes.

TERRIEN (l'abbé), Curé à Pontscorff.

TERRIEN DE LAISTRE (H.), Conseiller honoraire, à Rennes.

VERRIER, Professeur de mathématiques au Lycée de Saint-Brieuc.

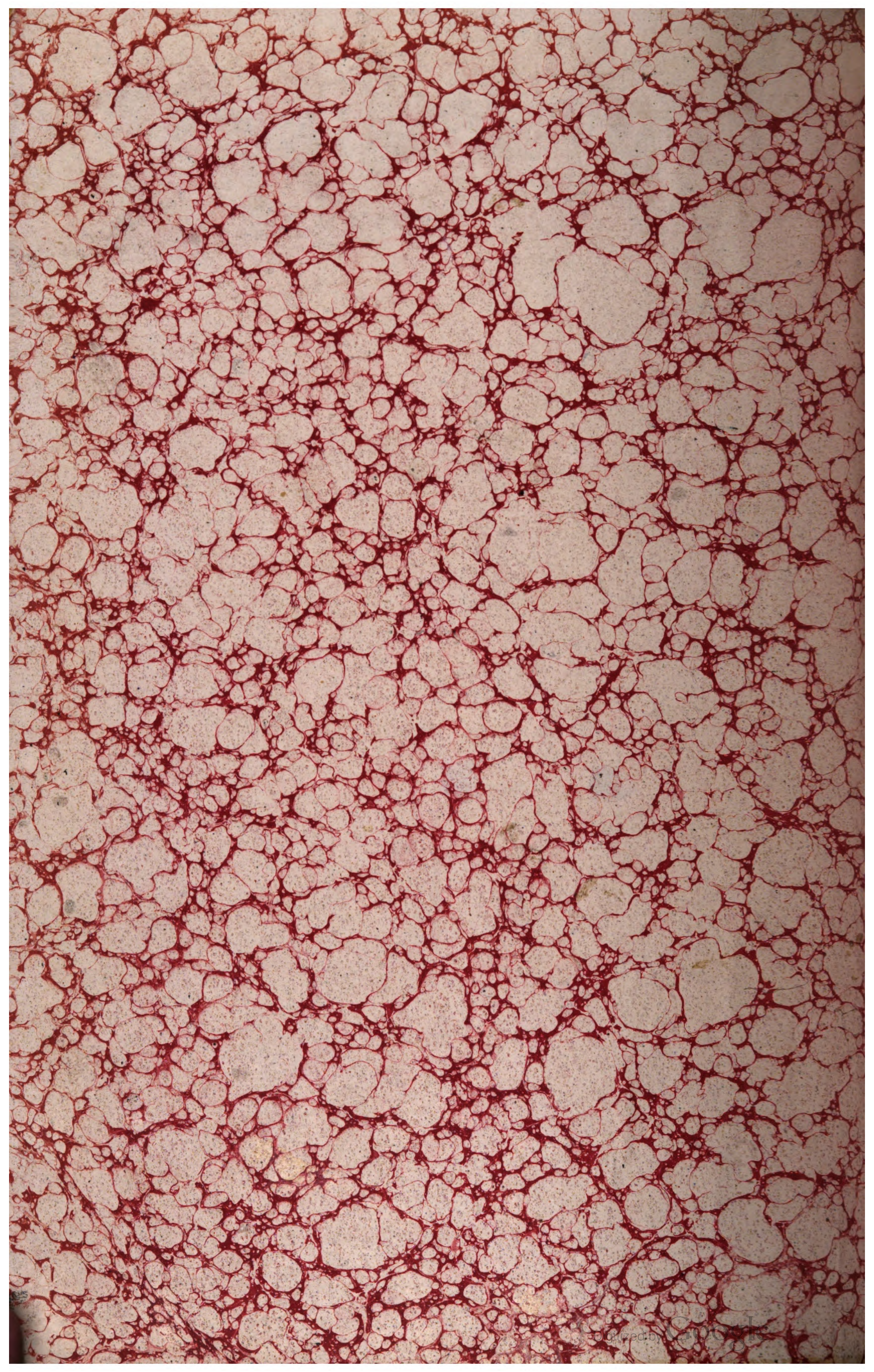
BUREAU DE 1873.

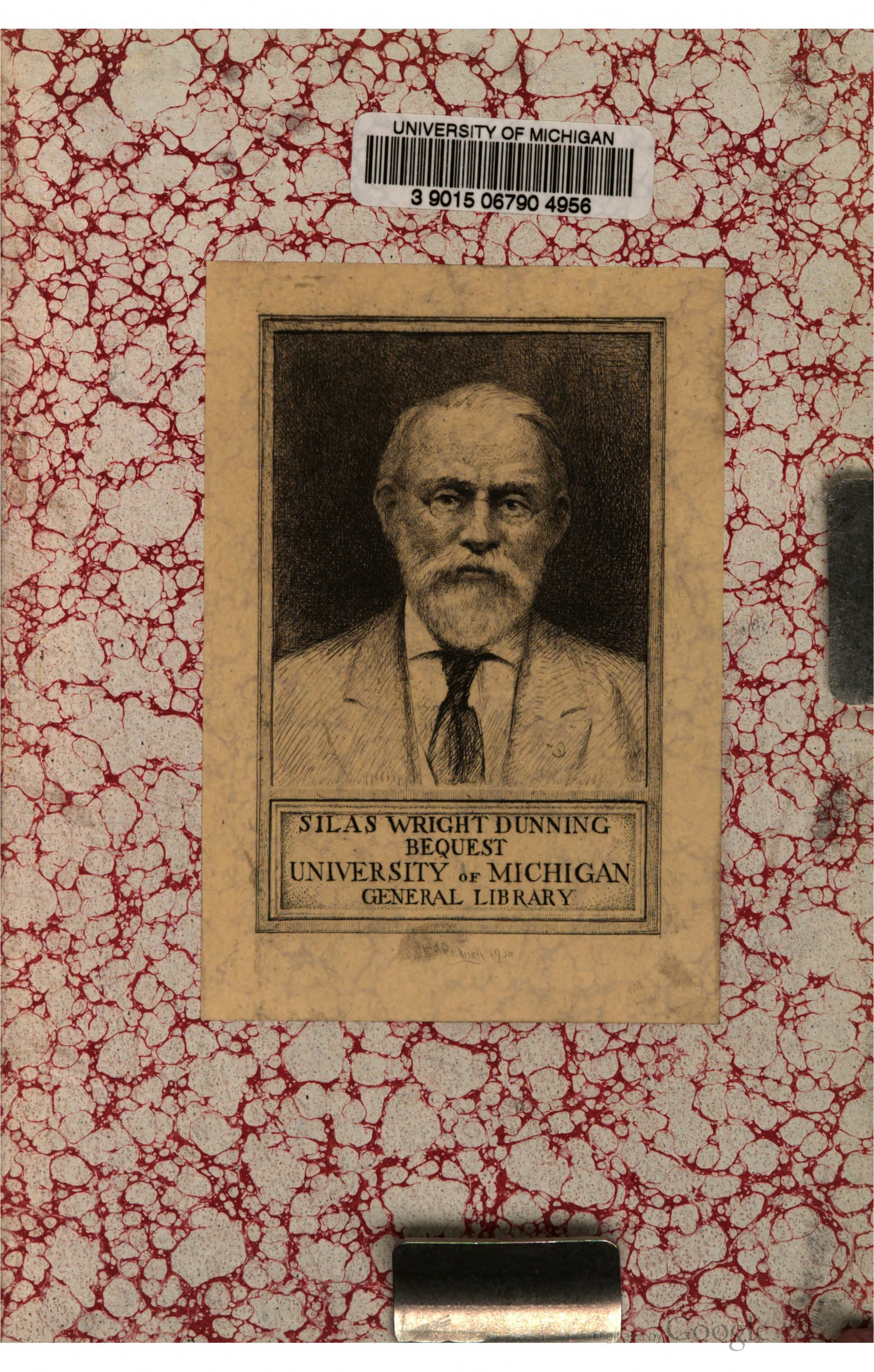
MM. DE CLOSMADEUC, Président.
FOUQUET, Vice-Président.
GUYOT-JOMARD, Secrétaire.
TASLÉ père, Conservateur du Musée d'histoire naturelle.
DE CUSSÉ, Conservateur du Musée archéologique.
ARRONDEAU, Conservateur de la bibliothèque.
PEYRON, Trésorier.
BOURDONNAY, Secrétaire-adjoint.
ARRONDEAU,
GRIFFITH,
L. GALLES,
DE LAMARZELLE,
} Conservateurs-adjoints.

TABLE DES MATIERES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06790 4956
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
Digitized by Google

